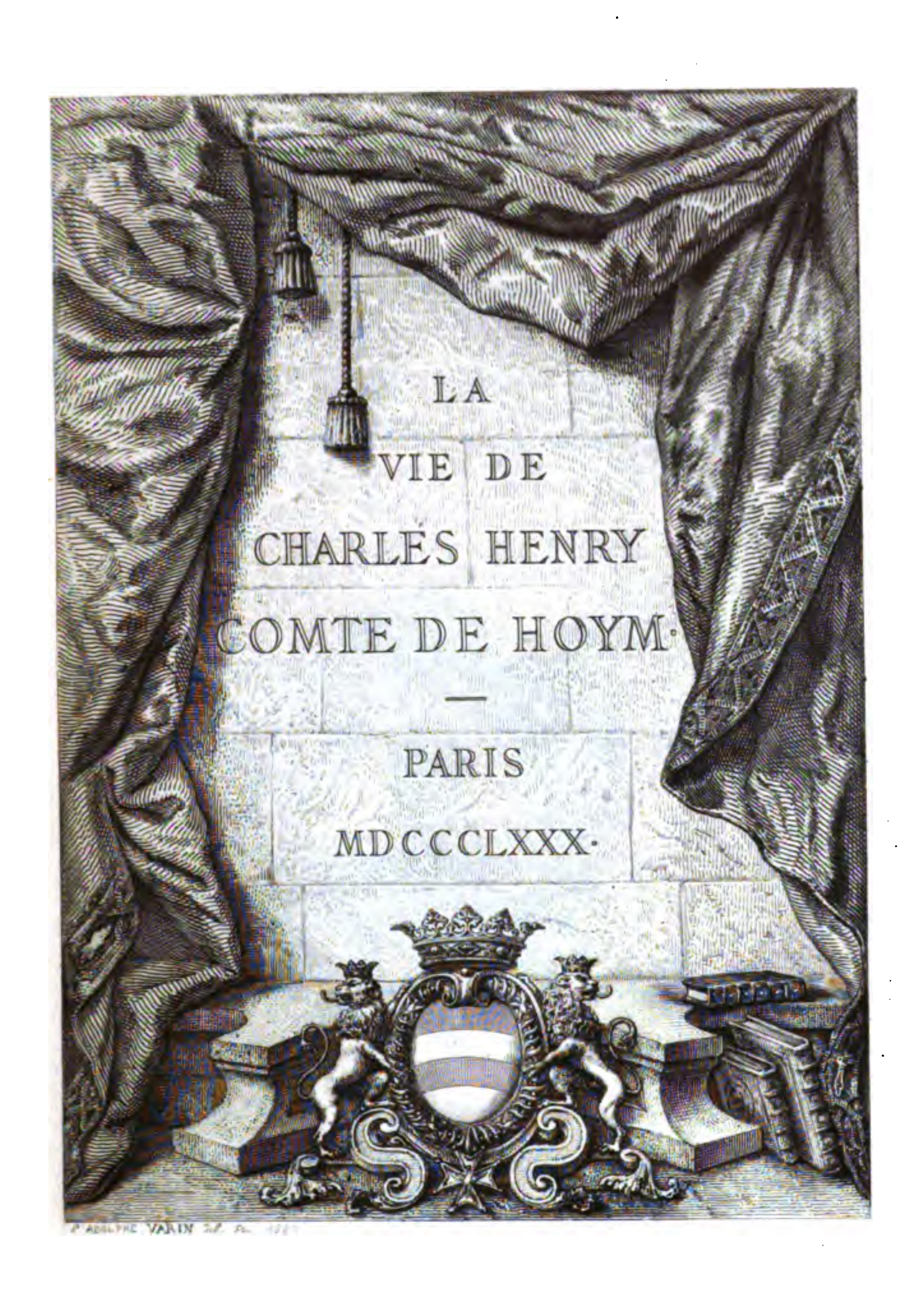
VIE

DE CHARLES-HENRY

COMTE DE HOYM

TOME I

PARIS. — IMPRIMERIE A. LAHURE
Rue de Fleurus, 9


LA
VIE DE
CHARLES HENRY
COMTE DE HOYM·
—
PARIS
MDCCCLXXX·
ADOLPHE VARIN

VIE

DE CHARLES-HENRY

COMTE DE HOYM

AMBASSADEUR DE SAXE-POLOGNE EN FRANCE

ET CÉLÈBRE AMATEUR DE LIVRES

1694 — 1736

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS

TOME I



A PARIS

CHEZ TECHENER, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52

M DCCC LXXX


ASTOR LIBRARY
MAR
14
1894
NEW YORK

Cette *Vie du Comte d'Hoym* a été publiée par les ſoins, avec les caractères & aux frais de la Société des Bibliophiles françois, & quand ce préſent livre fut achevé d'imprimer, le 28 décembre 1880, étoient membres de ladite Société :

S. A. R. Monſeigneur le Duc D'AUMALE, *Préſident d'Honneur*.

I. — 1820. — M. le Comte ÉDOUARD DE CHABROL, ancien Maître des requêtes au Conſeil d'État, *Doyen*.

II. — 1843, 5 avril. — M. le Baron JÉRÔME PICHON, *Préſident*.

III. — 1845, 26 mars. — M. le Baron DU NOYER DE NOIRMONT, ancien Maître des requêtes au Conſeil d'État.

IV. — 1846, 20 mai. — M. ERNEST DE SERMIZELLES.

V. — 1851, 28 mai. — M. DE LIGNEROLLES.

VI. — 1852, 14 janvier. — M. DURIEZ DE VERNINAC, Secrétaire d'ambaſſade.

VII. — 1852, 14 janvier. — M. le Comte GEORGES DE SOULTRAIT, Membre non réſidant du Comité hiſtorique des Arts & Monumens, Tréſorier payeur général des finances, à Beſançon.

VIII. — 1852, 15 décembre. — M. le Vicomte FRÉDÉRIC DE JANZÉ.

IX. — 1856, 12 mars. — M. PAULIN PARIS, Membre de l'Académie des Inſcriptions.

X. — 1858, 24 mars. — M. CHARLES SCHEFER, de l'Académie des Inſcriptions, Premier ſecrétaire interprète du Gouvernement.

XI. — 1860, 11 janvier. — M. le Comte DE FRESNE, *Secrétaire.*

XII. — 1861, 24 décembre. — M. le Comte CLÉMENT DE RIS, Conſervateur du Muſée de Verſailles.

XIII. — 1863, 28 janvier. — Madame la Comteſſe FERNAND DE LA FERRONNAYS.

XIV. — 1864, 13 janvier. — M. DE BRAY, Tréſorier payeur général à Chartres.

XV. — 1865, 22 février. — M. le Duc DE FITZ-JAMES.

XVI. — 1867, 24 avril. — M. le Marquis DE BIENCOURT.

XVII. — 1868, 27 mai. — M. GUSTAVE DE VILLENEUVE, ancien préfet.

XVIII. — 1870, 11 mai. — Madame la Marquiſe DE NADAILLAC.

XIX. — 1872, 24 janvier. — S. A. R. Monſeigneur le Duc D'AUMALE, *Préſident d'Honneur.*

XX. — 1872, 24 janvier. — M. l'Abbé BOSSUET, curé de Saint-Louis-en-l'Ile.

XXI. — 1872, 24 avril. — M. le Comte LANJUINAIS, *Tréſorier.*

XXII. — 1875, 27 janvier. — M. le Comte DE LA BÉRAUDIÈRE.

XXIII. — 1876, 8 mars. — M. le Duc de La TRÉMOILLE.

XXIV. — 1876, 8 mars. — M. le Duc de CHAULNES.

MEMBRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

I. — 1874, 28 janvier. — M. le Comte Alexandre APPONYI. A. E.

II. — 1876, 12 avril. — M. Emmanuel BOCHER. M. A.

III. — 1878, 22 mai. — M. le Comte de LONGPÉRIER GRIMOARD. M. A.

IV. — 1879, 9 avril. — M. le Baron Marc de LASSUS. M. A.

V. — 1880, 11 février. — M. le Baron Roger PORTALIS. M. A.

MEMBRE HONORAIRE.

M. Grangier de La Marinière.

MEMBRES CORRESPONDANS.

La Société des Bibliophiles Belges.
La Société philobiblon de Londres.

TABLE DES CHAPITRES

DU TOME PREMIER



PRÉFACE



ÉRITIERS d'une partie des richeſſes des amateurs qui nous ont précédés, nous ſommes animés d'une ſorte de piété filiale pour leur mémoire. Nous leur ſavons gré d'avoir eu ce que nous avons, d'avoir aimé ce que nous aimons. Nous ſommes heureux de recueillir quelques détails ſur leur exiſtence & nous formons pour eux une poſtérité éclairée & bienveillante, reſtreinte, mais ſûre, qui trouvera peut-être à ſon tour dans l'avenir la même attention, j'allois dire la même affection qu'elle a donnée au paſſé.

Ce ſentiment, je l'ai éprouvé bien jeune. Les exemplaires du comte d'Hoym portant avec eux leur certi-

ficat d'origine me plurent dès que je les connus. Je me rappelle toujours quel plaisir j'éprouvai lorsqu'en 1831 (je n'avois pas encore dix-neuf ans) j'achetai le premier ouvrage provenant d'Hoym que j'eusse vu. C'étoient les Mémoires & Ambassades de Bassompierre, quatre volumes reliés en veau fauve. Cette bibliothèque, dont j'avois un catalogue dès 1830, continua à attirer mon attention, & en 1838 je publiois dans le Bulletin de Techener (année 1838, pages 151 à 155), sous le nom de Claude Gauchet, un article à propos du centième anniversaire de la vente d'Hoym. Je ne savois rien alors de la vie du célèbre amateur, mais la lecture attentive du catalogue m'avoit dès lors suggéré quelques remarques assez justes sur sa bibliothèque. M. Lamoureux, juge à Nancy, me donna la réplique & fournit dans un des numéros suivans du Bulletin (page 313) quelques détails supplémentaires.

Ce ne fut que beaucoup plus tard, sous l'Empire, que j'eus l'idée de faire sur Hoym des recherches aux Archives des Affaires étrangères. Dans ces Archives, qu'on représente aujourd'hui comme ayant été fermées aux chercheurs, jusqu'à ces beaux jours de république, par un mauvais vouloir systématique (1), j'éprouvai ce que j'ai éprouvé au début de ma carrière dans tous les dé-

---

(1) On me permettra de nommer ici le savant M. Faugère, qui a été si injustement attaqué dans ces derniers temps par quelques journaux. J'ai toujours trouvé chez lui & chez les personnes placées sous ses ordres une obligeance parfaite, & je lui en exprime ici ma très-vive reconnoissance. Si on avoit montré aux personnes qui l'ont attaqué certain volume de la correspondance de Saint-Simon en Espagne, dont la moitié a été arrachée (il y a plusieurs années, je me hâte de le dire), ils auroient compris qu'on usât de réserve, même envers les personnes les plus incapables de pareils méfaits.

pôts où j'ai travaillé. D'abord un peu de froideur, aſſez juſtifiée par l'embarras & l'ennui que donne un étranger ſurvenant dans un intérieur adminiſtratif, puis, enſuite, un intérêt & une bienveillance croiſſant à meſure que ſe manifeſte chez le chercheur un véritable déſir de trouver, tempéré par la patience & la modération. Là un horizon nouveau s'ouvrit à moi; mais par un motif facile à comprendre, ſi j'appris beaucoup de choſes ſur la vie d'Hoym en Allemagne, j'en trouvai bien peu ſur ſa vie en France, & c'étoit là ce qui intéreſſoit le plus un amateur françois.

Par des circonſtances qu'il ſeroit trop long de raconter, un gentilhomme ſaxon, fort inſtruit & s'étant, lui auſſi, occupé d'Hoym, apprit en 1868 qu'il y avoit en France quelqu'un faiſant les mêmes recherches. Une annonce inſérée par ſes ſoins dans les journaux nous mit en rapport, & le 18 août 1868, après quelques lettres échangées, M. Charles Sahrer de Sahr arrivoit chez moi en Normandie, m'apportant comme cadeau de bienvenue une très-belle photographie coloriée du portrait d'Hoym par Rigaud.

L'année ſuivante, je me rendois en Saxe, & j'étois reçu à Dreſde au mois de juin 1869 par mon nouvel & excellent ami. Nous viſitions enſemble Lichtewalde, Skaska, Königſtein, Moritzbourg, tous ces lieux pleins des ſouvenirs d'Hoym. M. de Sahr me préſenta en outre à l'aimable & ſavant M. de Weber (1), directeur des Archives de Dreſde, & toute la correſpondance d'Hoym avec ſa cour me fut communiquée. Je fis des extraits de quelques pièces, j'en marquai d'autres pour être co-

(1) Décédé depuis.

piées in extenſo, & ces pièces, comme le lecteur pourra en juger, ne ſont pas les élémens les moins intéreſſans de la vie d'Hoym.

Peu de temps après mon retour, le 27 août 1869, M. de Sahr me faiſoit ſavoir que M. le comte Albert de Vitzthum avoit bien voulu faire des recherches attentives dans ſes archives de Lichtewalde & qu'il y avoit trouvé quantité de pièces intéreſſantes pour le ſéjour d'Hoym à Paris. Il me donnoit ſur ces pièces(1) des détails qui m'enchantoient.

M. de Sahr avoit conçu le déſir que notre travail ſur Hoym fût publié par la Société des Bibliophiles françois: Aucune nation, on peut bien le dire, n'a fourni un auſſi grand nombre d'amateurs diſtingués que la nôtre. C'eſt en France que la bibliothèque d'Hoym a été formée, c'eſt en France qu'elle s'eſt diſperſée. Rien n'étoit donc plus naturel que la publication d'une vie du grand amateur par une ſociété éminente dont les plus grands bibliophiles ayant exiſté depuis ſoixante ans ont fait partie.

M. de Sahr s'étant préſenté aux ſuffrages de la Société, fut admis le 12 janvier 1870. Il fut alors convenu que la Société publieroit notre travail. M. de Sahr ſe chargea d'écrire la vie d'Hoym en Allemagne, ſon procès & ſa mort, & me laiſſa le ſoin de raconter la vie d'Hoym à Paris. Je lui remis les notes aſſez volumineuſes que

(1) Bien antérieurement mon collègue bibliophile & ami, Grangier de la Marinière, m'avoit cédé, je pourrois dire donné, un certain nombre de lettres bien curieuſes adreſſées par Hoym à M. de Brais & à Milſonneau, & d'autres pièces intéreſſantes provenant auſſi de ce dernier. Il les avoit acquiſes à la vente de M. Villenave, qui avoit réuni une ſi précieuſe collection hiſtorique.

j'avois recueillies ſur les correſpondances de Saxe & de Pologne aux affaires étrangères, ainſi que les extraits de la correſpondance de Schaub, que mon ami M. Robert S. Turner avoit bien voulu faire copier pour moi au Foreign Office, à Londres. M. de Sahr devoit me communiquer les documens de Lichtewalde après que M. de Vitzthum l'auroit autoriſé à le faire.

Mais la guerre éclata, & quoique j'aie toujours pu correſpondre avec M. de Sahr par l'Angleterre, puiſque j'habitois à cette lamentable époque ma propriété près de Honfleur, le travail fut interrompu. Il ne pouvoit plus être queſtion d'envoi de pièces d'Allemagne en France.

Bon & généreux comme il étoit, mon excellent & noble ami trouva l'occaſion de ſecourir des priſonniers françois & il ne la laiſſa pas échapper. A la paix, il revint me voir à Paris. M. le comte Albert de Vitzthum avoit péri pendant la guerre (1). La Commune étoit ſurvenue. Nos travaux ne reprirent que plus tard. M. de Vitzthum, frère du comte Albert, avoit hérité de Lichtewalde, de ſes archives & auſſi de l'obligeance de ſon frère aîné. Il maintint les communications que le comte Albert avoit faites à M. de Sahr & lui en fit même, je crois, de nouvelles. J'en ai profité pour mon travail, & je lui en fais ici tous mes remercîmens.

Il eſt difficile de travailler enſemble ſur un même ſujet quand l'un des auteurs habite la Saxe & l'autre la France. Le travail marchoit donc lentement. Hélas! nous ne devions pas terminer enſemble cet ouvrage

(1) A Étrépagny, où un détachement ſaxon fut ſurpris par des mobiles normands.

entrepris avec tant de plaisir & pour lequel, grâce à MM. de Vitzthum, nous avions trouvé des documens d'une quantité & d'une importance inespérées!

Dans la nuit du 14 au 15 août 1874, une attaque d'apoplexie, ou plutôt de goutte remontée, enlevoit mon excellent ami à l'âge de cinquante-deux ans!

M. de Sahr, d'un extérieur agréable & qui prévenoit d'abord en sa faveur, étoit un homme du monde plein de cœur (1), des meilleures manières & du plus aimable caractère. Fort instruit de l'histoire de son pays & de celle du nôtre, sa conversation allioit à la solidité de son instruction les saillies d'un esprit fin & vif & une gaieté charmante. Plus on le connoissoit, plus on s'attachoit à lui. J'en parle, hélas! en connoissance de cause.

Un des fils de son frère, M. Léon de Sahr, voulut bien conjurer les effets désastreux que cette mort si regrettable & si regrettée auroit pu avoir pour l'histoire d'Hoym. Il m'envoya le travail commencé par son oncle & les pièces que MM. de Vitzthum lui avoient communiquées.

M. de Sahr avoit commencé le récit de la première jeunesse d'Hoym, puis il avoit écrit (presque entièrement en allemand) une histoire très-circonstanciée de la disgrâce & des emprisonnemens d'Hoym, & surtout de sa fin. Mme de Sahr, sa belle-sœur, née baronne de Koenneritz, mère de MM. Georges & Léon de Sahr, a bien voulu traduire pour moi les passages les plus importans du travail de son beau-frère. C'est surtout à

(1) « Malheureux! disoit-il à un domestique qui le voloit. Vois dans quelle position tu me places! Je ne puis même pas te renvoyer! car si tu sortois de chez moi je ne pourrois pas, en conscience, te donner de certificat, & personne ne te prenant, tu mourrois de faim! »

l'aide de ce travail & des documens originaux des Archives de Lichtewalde que j'ai pu rédiger la vie d'Hoym. Si ce volume a quelque ſuccès, que l'honneur en revienne donc ſurtout à la mémoire de mon ami.

Grâce aux documens que nous devons à ſon initiative nous connoiſſons parfaitement Hoym, non-ſeulement comme amateur de livres (1), mais encore comme amateur de tableaux, de porcelaines & de bronzes; nous entrons auſſi dans ſa vie d'homme du monde très-apprécié de cette charmante ſociété de la Régence qui s'étoit fait un art à ſon image, & quel art! Peu d'amateurs auront été auſſi connus & paroîtront plus dignes de l'être.

Le lecteur ſera peut-être choqué de quelques lettres ou paſſages un peu leſtes qui ſe trouvent dans cet ouvrage, mais nous ſommes tous des *curieux*, c'eſt-à-dire des gens avides de voir, de connoître, de ſavoir : cherchant les détails, car l'Hiſtoire eſt comme la Nature, *maximè miranda in minimis*. C'eſt à mon inſtinct de *curieux* que j'ai obéi en laiſſant ſubſiſter ces gaietés. Comme j'ai écrit auſſi pour les curieux, j'eſpère leur indulgence (2).

Il m'a toujours ſemblé qu'il étoit difficile de bien connoître un homme ſans connoître un peu ſon entourage. Auſſi ai-je parlé longuement dans un appendice placé à

---

(1) Il eſt bien regrettable qu'on n'ait pas retrouvé le catalogue, probablement détaillé, de la Bibliothèque d'Hoym, qu'en avoit dreſſé Gabriel Martin. A-t-il péri?

(2) J'eſpère encore que les lettres & têtes de pages de ce volume, priſes par ordre de la Société des Bibliophiles dans des gravures du dix-huitième ſiècle, c'eſt-à-dire de ce ſiècle qui, après le ſeizième, a le mieux compris l'ornementation des livres, auront l'approbation des lecteurs. D'autres planches relatives à la Bibliothèque d'Hoym préſenteront un intérêt d'un autre genre, mais non moindre.

la fin du premier volume du chevalier Schaub & de la préſidente Ferrand. Le premier a été intimement lié avec Hoym, & on ne s'explique pas la rupture évidente de leurs relations. Quant à la préſidente Ferrand, elle a été une des femmes les plus ſpirituelles du dix-huitième ſiècle, de ce ſiècle qui fut le triomphe de *l'eſprit*. C'étoit, je crois, rendre ſervice à l'hiſtoire littéraire & romaneſque de cette époque que de dire quelques mots exacts ſur ſa vie & de donner celles de ſes lettres qui ont paſſé ſous mes yeux.

Je devrois peut-être m'excuſer d'avoir été ſi long à terminer cet ouvrage. Mais tous ceux qui me connoiſſent ſavent quelles cruelles épreuves Dieu m'a infligées, & je pourrois dire, comme la préſidente Ferrand (1), que « je ſuis preſque honteux de vivre ». Au reſte, ſi le livre intéreſſe le public pour lequel il a été écrit, il auroit toujours paru trop tard. Dans le cas contraire, il aura toujours paru trop tôt.

Paris, le 15 août 1880.

Le Baron Jérôme PICHON.

---

(1) Page 227 de ce volume.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS D'HOMMES, DE LIEUX ET DE CHOSES CITÉS

DANS LA VIE D'HOYM (1)

A

1. Cette table est de M. Rouzé fils.

B

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

U

V

W

Z

AVIS AU RELIEUR

POUR LE PLACEMENT DES GRAVURES.

1° Le titre gravé en tête du premier volume entre le faux titre & le titre.

2° Le portrait du comte d'Hoym en regard de la page 1 du tome I, chapitre 1.

3° Les deux planches de la reliure du Catulle de 1502 en regard l'une de l'autre, un papier de foie entre deux, entre les pages 164 & 165 du tome I.

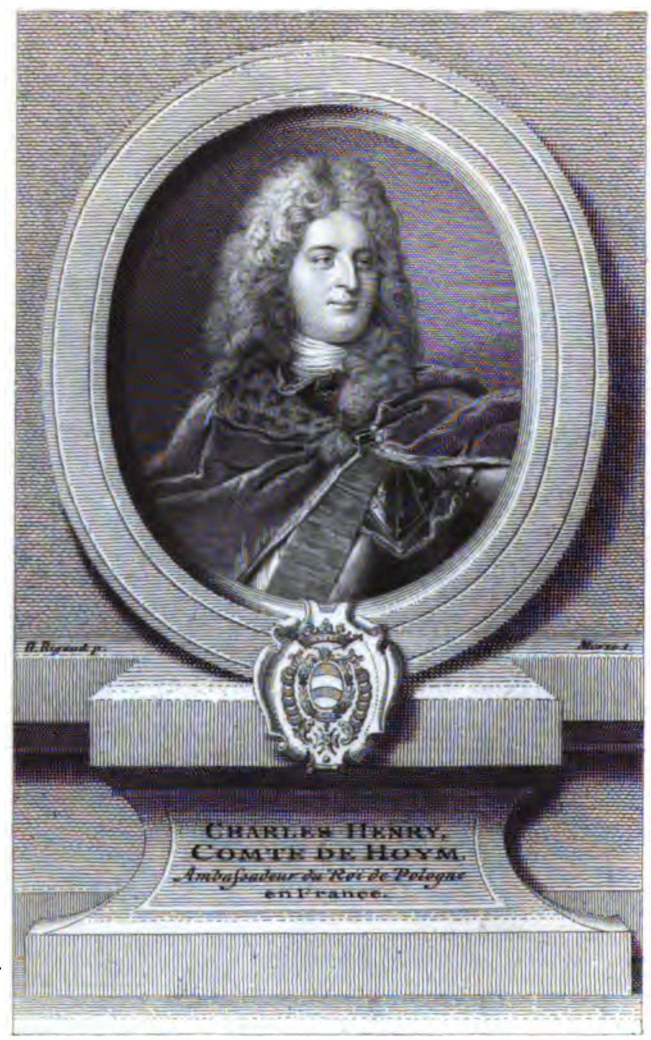
4° La grande planche de la reliure du Bréviaire en regard de la page 170. La plier en deux plis d'abord dans fa hauteur, puis en largeur au niveau du deffous de l'entre-nerf portant le titre *Breviarium*.

5° La planche des armoiries en face de la page 173 du tome I : les deux planches fe regardant.

ERRATA

Tome I, p. 202. — Peau divine. Cette peau étoit vendue par le ſieur Cordier. On lit dans la *Gazette de Hollande* du 27 ou 29 octobre 1737, que le ſieur Cordier, poſſédant ſeul le ſecret des peaux divines connues depuis pluſieurs années, avoit obtenu le 5 février 1727 un brevet du Roi, confirmé en 1728; les peaux divines étoient bonnes pour les maux de tête. (*Gazette de Hollande*, 29 octobre 1737.)

Tome II, p. 317, l. 9. — Supprimer le prénom *François*. Lemaire s'appeloit Rodolphe.


H. Rigaud p.
CHARLES HENRY,
COMTE DE HOYM,
Ambassadeur du Roi de Pologne
en France.

Imp. [illegible] Paris.



HISTOIRE

DE CHARLES-HENRY

COMTE DE HOYM

CHAPITRE I

DEPUIS LA NAISSANCE D'HOYM JUSQU'A SA NOMINATION AU POSTE DE REPRÉSENTANT DE POLOGNE A PARIS (1694—1720).



HARLES-HENRY DE HOYM, quatrième fils de Louis Guebhard, baron d'Hoym, ſeigneur de Droyſig & miniſtre des finances de l'électeur de Saxe, & d'Anne-Chriſtine de Haugwitz, ſa troiſième femme, naquit à Dreſde le 18 juin 1694, & fut baptiſé

le 19 dans la maiſon de ſon père. Dix ans après, le 23 juin 1704 (1), ſa mère mouroit à l'âge de quarante-deux ans, & en 1708 ſon père ſe remarioit en quatrièmes noces à Anne Sybille d'Irmentraut, dont il n'eut pas d'enfans. Hoym perdit ſon père le 2 janvier 1711; ſa belle-mère étoit morte l'avant-veille, le 31 décembre 1710 (2). En mourant le baron d'Hoym recommanda ſon jeune fils à ſa ſeconde fille, Rachel-Charlotte d'Hoym, comteſſe de Vitzthum (née en 1676), & cette dame qui rappeloit dans les termes les plus touchans cette circonſtance dans une ſupplique qu'elle adreſſoit au roi de Pologne, Auguſte III, en 1733, en faveur de Charles d'Hoym (3), paroît avoir pleinement rempli les intentions de ſon père (4) & avoir toujours tendrement aimé le frère dont nous donnons aujourd'hui la vie.

L'année même que Guebhard d'Hoym mouroit, le 18 juillet 1711, Auguſte II le Fort, électeur de Saxe & roi de Pologne, exerçant l'intérim de l'empire après la mort de Joſeph Ier, conféroit aux fils du baron d'Hoym le titre de comtes de l'empire (5).

---

(1) Les annuaires généalogiques diſent 1702. M. de Sahr a ſubſtitué 1704 à 1702, & ſans aucun doute après recherches.

(2) Annuaires généalogiques.

(3) Copie faite par M. de Sahr ſur l'original à Dreſde.

(4) Il n'eſt pas douteux pour moi que M. de Vitzthum, favori d'Auguſte le Fort & beau-frère d'Hoym, n'ait eu une très-grande part à ſa fortune & à l'accueil qu'il reçut dans le monde dès ſa plus tendre jeuneſſe. *C'eſt la fortune qui fait les grands hommes, la nature ne fait que les ébaucher*, a dit un auteur facétieux, mais aſſez profond, le jour qu'il eut cette penſée. Mme de Vitzthum, ſuivant l'auteur des *Caractères de la cour de Saxe*, ſuppléoit par ſon eſprit au défaut de celui de ſon époux. En faiſant la part de l'envie qui veut toujours que le ſuccès ſoit immérité, il eſt permis de croire que cette dame, fort diſtinguée, dut contribuer à faire ou à conſerver la fortune de ſon mari.

(5) Pièce originale au château de Lichtewalde.

Cette année encore Charles d'Hoym paroît avoir été attaché, malgré fon jeune âge (il n'avoit alors que dix-fept ans), à la légation de Saxe à Francfort pendant le couronnement de l'empereur Charles VI (1).

En 1712 (2), ayant obtenu le *venia ætatis*, il eut l'administration des terres que fon père lui avoit laiffées en Saxe & en Luface & la geftion d'une affez belle fortune.

On a publié, en 1854, le journal de M. Georges-Louis de Haxtlaufen, confeiller de la chambre & des mines de l'électeur de Saxe, né vers 1680 & mort en 1750, qui avoit connu Hoym pendant un féjour que celui-ci fit à Drefde peu après l'époque dont nous venons de parler.

« Beau, bien fait, ayant de l'efprit & de la politeffe & beaucoup d'acquis, il me paroiffoit avoir des fentimens d'honneur. Il avoit les manières nobles & polies & s'exprimoit bien : il avoit quelque teinture d'étude, de la lecture, & fon beau-frère (3) l'avoit fait entrer dans la diplomatie. Il écrivoit parfaitement bien & étant fort riche faifoit belle figure. »

C'eft en ces termes qu'en parle M. de Haxtlaufen, & il ajoute, ce que nous aurons occafion de vérifier, que le jeune Hoym étoit même recherché par des feigneurs plus âgés que lui qui fembloient preffentir fa prochaine & rapide élévation.

Hoym paroît avoir employé une notable partie de l'année 1713 à parcourir les différentes cours de l'Allemagne. Les archives du château de Lichtewalde contien-

(1) M. de Sahr.

(2) Je prends tout ceci dans un commencement de travail fait par M. de Sahr.

(3) Le comte de Vitzthum. Ce fut évidemment lui qui le fit envoyer à Francfort.

nent plusieurs lettres à lui adressées par Mme de Behr ou Behren, sa cousine, & qui donnent son itinéraire pour plusieurs mois de cette année. Il avoit visité la cour de Hanovre, où étoit Mme de Behr, & c'est de là que cette dame lui écrivoit des lettres d'une orthographe d'autant plus fantaisiste qu'elle écrivoit comme elle prononçoit avec beaucoup d'accent; mais ces lettres sont originales & piquantes, & dénotent, chez celle qui les écrivoit, outre de l'esprit & du bon sens, une connoissance très-approfondie de la langue françoise familière.

En mars 1713, elle écrivoit à Hoym étant alors à Hambourg & le félicitoit d'avoir eu le suffrage de Mme de Königsmarck. — En avril Hoym est à Berlin. « Je crois, lui écrit le 7 avril 1713 Mme de Behren, *les fredaines de Berlin fort lugubres*, & je vous plaindrois si je ne savois que vous en partirez bientôt. » Hoym n'avoit pas encore dix-neuf ans & il étoit déjà très-remarqué par les femmes. « Outre le nom que vos parrains & marraines vous ont donné, lui écrit Mme de Behr, le 7 avril 1713, Mme de Souselgen, qui est éternellement coiffée de travers, a eu la bonté de vous en donner un, & ce nom est *l'Incomparable*. »

Toute la correspondance de cette dame avec Hoym, dont nous n'avons malheureusement pas les réponses, est montée sur un ton fort galant. Tout en affectant un grand besoin de tranquillité & un grand éloignement pour les intrigues, Mme de Behr parle à peu près constamment d'amour. « Qui vous a dit, de grâce, écrivoit-elle à Hoym le 15 avril 1713, que les dames ne suivoient pas l'ordre naturel sur le sujet de leurs amans ? — Je n'en fais rien; ainsi, je ne veux pas vous contredire, mais je crois qu'elles ont quelque raison pour en user

ainſi : *Apparemment que les anciens n'ont pas d'auſſi bonnes qualités que les nouveaux.* »

Je ne crois pas que cette correſpondance ait été ſuivie d'*effet*. Mme de Behr étoit, à ce qu'il ſemble, ſeulement coquette, mais elle l'étoit bien. Eſt-il en effet une manière plus habile d'attirer, d'enflammer & de retenir un homme que de lui donner force louanges, de lui faire voir clairement qu'on le trouve charmant, accompli, *incomparable* & en même temps d'afficher un déſintéreſſement complet, de dire hautement qu'on n'aimera jamais, de ſe fâcher preſque quand *l'Incomparable* devient entreprenant? D'un côté on lui laiſſe deviner un cœur épris, de l'autre on lui oppoſe des obſtacles de vertu & de répugnance pour l'intrigue, de ſorte que l'amoureux a toujours devant les yeux de grandes chances de ſuccès & en même temps aſſez de difficultés pour irriter ſes déſirs & piquer ſa vanité. C'eſt ce manége, d'une coquetterie charmante pour l'homme qui aimeroit peu, déſeſpérante pour celui qui aimeroit beaucoup, que Mme de Behr me paroît avoir adopté à l'égard de ſon jeune couſin (1).

Outre Hanovre, Hoym viſita cette année Hambourg, Berlin & Zeitz, petite ville voiſine de Droyſig, terre de ſa famille où il fut très-brillamment reçu.

Il paſſa un certain temps à Dreſde & dans ſes terres. De là il devoit retourner à Hanovre où ſa couſine l'invitoit fort à revenir; mais la dernière lettre de Mme de Behr eſt du 20 juillet 1713, & nous ne ſavons pas s'il obéit aux vœux de ſa ſpirituelle parente.

(1) Je donne une lettre complète d'elle au numéro IX des pièces juſtificatives.

D'après les termes de la dédicace à Hoym des Mémoires de l'Académie des Infcriptions, de l'édition de Changuion, 1731, nous étions difpofés à croire, M. de Sahr & moi, qu'Hoym avoit paffé une grande partie de fa première jeuneffe à la cour de Lorraine, mais les correfpondances retrouvées à Lichtewalde démontrent le contraire, & il ne paroît pas qu'il ait paffé à Lunéville, à la cour du duc Léopold, plus de quelques mois (1). En tout cas il y avoit alors auprès de la cour de Lorraine, j'ignore depuis quelle époque, mais elle exiftoit encore plus tard au dix-huitième fiècle, une académie, c'eft-à-dire une école d'équitation & probablement auffi d'autres exercices, qui jouiffoit d'une grande réputation en Allemagne & qui étoit fuivie par nombre de jeunes feigneurs allemands. Il eft très probable qu'Hoym, alors âgé feulement de dix-neuf à vingt ans, fréquentoit cette académie. Il étoit naturellement reçu auffi à la cour du duc de Lorraine dont Mme de Craon faifoit le plus bel ornement.

C'eft là qu'Hoym commença à fe former à l'élégance des manières & à étudier plus à fond la langue françoife. Un petit cahier qui s'eft trouvé dans fes papiers (nº VII des pièces), & qui a été évidemment écrit à cette époque, contient les obfervations qu'il avoit faites fur les habillemens des deux fexes, fur la convenance &

---

(1) Il étoit en Saxe en juillet 1713 & avoit quitté Lunéville en août 1714. (Son beau-frère M. de Bothmar s'étonne, dans une lettre du 31 juillet 1714 que nous donnons aux pièces juftificatives, nº X, qu'il y foit refté fi longtemps.) Après avoir antérieurement fait un petit voyage de Lunéville à Paris, il alla à Strasbourg, à la Haye, & étoit à Londres en feptembre ou octobre 1714. Il quitta l'Angleterre le 11 décembre. Il ne paffa donc tout au plus qu'une année à Lunéville.

l'harmonie des couleurs entre elles & les noms bizarres que la mode donnoit à certains ajuſtemens. M. de Craon & pluſieurs Allemands, probablement de ſes amis, y ſont cités comme exemple.

Mais il eſt difficile à l'âge qu'avoit alors Hoym (& peut-être à d'autres âges encore) d'étudier ſi bien les vêtemens des femmes ſans les regarder auſſi beaucoup. Doué d'un tempérament ardent, Hoym ne put voir ſans l'aimer Mlle Charlotte d'Hamal (1), qui paroît avoir été fille d'honneur de la ducheſſe de Lorraine (mais je n'ai pu en trouver la preuve), & cet amour fut partagé par celle qui l'avoit inſpiré. Cette jeune fille étoit d'une grande beauté, & ſes lettres conſervées dans les archives de Lichtewalde ſemblent indiquer une âme franche & noble & un cœur tendre ſans coquetterie. (Voyez pièce XI.) Ce n'eſt plus Mme de Behr, peſant, calculant tout. « *Je vous ai aimé malgré moi*, écrit Mlle d'Hamal à Hoym, *& pour obéir à ma deſtinée.* » Hoym, ſérieuſement épris de cette charmante femme, vouloit l'épouſer. Il s'en ouvrit au baron de Bothmar, ſon beau-frère, envoyé extraordinaire du roi de Pologne qu'il devoit repréſenter au couronnement de Georges II, roi d'Angleterre. M. de Bothmar, qui, comme le reſte de la famille d'Hoym, auroit vu ce mariage avec regret à cauſe de la très-grande jeuneſſe de ſon beau-frère, du peu de biens de la jeune fille & de la différence de religion, dans une lettre très-ſpirituelle & d'un très-grand bon ſens, demandoit ſeulement à Hoym de ne pas prendre d'engagement pendant les deux ans qu'il avoit deſtinés à ſes études & à ſes

(1) Hoym a écrit une fois *de Male*, mais je crois que c'eſt *d'Hamal*, nom de Mme de Baſſompierre (voyez p. 14), qu'il faut lire.

voyages ; « mais, ajoutoit-il, ſi vous êtes déterminé ſans « retour pour ce mariage, je ſouhaite que l'amour qui « vous le perſuade dure toute votre vie & qu'il ſoit tou- « jours partagé. » (Pièce X.)

M. de Bothmar ne ſe bornoit pas à écrire lui-même ou à faire écrire par Mme de Vitzthum, il fit venir Hoym à Londres en faiſant un détour conſidérable par Strasbourg & les Pays-Bas. La pauvre Mlle d'Hamal ſentoit bien tout le danger. « Non, » écrivoit-elle à Hoym le 27 ſeptembre 1714, « non, rien ne m'a fait tant de « peine dans la vie que ce voyage d'Angleterre. Vous « jugez bien que dès que M. votre beau-frère vous aura « auprès de lui, il mettra tout en uſage pour vous dé- « tourner de revenir en Lorraine, & de la façon dont on « m'a parlé de lui, c'eſt un homme à venir à bout de « choſes même plus difficiles. Il flattera peut-être vos « ſentimens au commencement pour vous ramener après « dans le ſien. — Il vous gagnera par votre ambition, « étant la choſe du monde où vous êtes le plus ſenſible. « Je ne vous la reproche point. Au contraire, ſi vous « n'en aviez pas, je voudrois vous en inſpirer : c'eſt une « paſſion très-digne de vous & qui vous convient de « toute façon ; je ne crains même pas que vous vous « en laiſſiez aveugler.... Je ne puis me conſoler de ce « voyage, & j'ai des preſſentimens affreux.

« Votre famille a raiſon : je ne puis vous être bonne à « rien qu'à ſervir d'obſtacle à votre fortune, — je pars « la ſemaine qui vient pour aller à la priſe d'habit d'une « ſœur unique que j'ay, qui ſe fait religieuſe : que j'en- « vie ſon état ! »

Cependant Hoym lui répondoit par des proteſtations d'un amour éternel, & la lettre de M. de Bothmar doit

faire croire qu'il étoit fincère, mais il étoit jaloux & exprimoit des foupçons (1) qui bleffoient l'âme fière de Mlle d'Hamal & ajoutoient à fa perplexité & à fes angoiffes. Sa famille, fes amis, lui reprochoient de s'entêter d'un étranger qui ne reviendroit pas & de négliger les établiffemens folides qui s'offroient à elle; les malveillans, les envieux, les rivaux d'Hoym parmi lefquels étoit M. de Zinzendorff, railloient fa conftance. Les lettres de Mlle d'Hamal arrivoient très-inexactement à Hoym, à caufe des précautions qu'on avoit à prendre. Le fardeau fut trop lourd pour cette âme fi tendre & fi éprife. Elle y fuccomba. Atteinte en feptembre 1714 d'une fièvre qui fit craindre la petite vérole (2), Mlle d'Hamal parut guérie & écrivit encore à Hoym, mais elle retomba en novembre.

Un M. de Schack, qui étoit l'intermédiaire de la correfpondance (3), annonça le 6 novembre à Hoym que tout alloit finir. Hoym, ne perdant pas tout efpoir, écrivit encore (4) à celle qu'il aimoit & partit auffitôt; mais, hélas! la pauvre Charlotte n'étoit plus!

---

(1) « Le hafard (écrivoit-elle déjà le 2 feptembre) s'accorde malheureufement avec votre famille. Je ne ferai pas auprès de vous pour me défendre. Vous en êtes déjà aux foupçons! »

(2) La pauvre enfant écrivoit à Hoym : *Je n'aurois pas été bien aife que vous retrouviez votre Lotte* (diminutif de Charlotte) *gâtée!*

(3) Les lettres d'Hoym étoient fous des enveloppes portant des noms de fes amis. L'une de ces enveloppes porte le nom du baron de Riedefel, à Paris, dont nous parlerons aux années 1736 & 1738. Cette lettre eft cachetée d'un amour conduifant une barque & regardant une étoile : *Si je la perds je fuis perdu.*

(4) Voici le paffage le plus faillant de cette lettre; plus tard Hoym écrivoit bien mieux :

« Je fens auffi vivement que je puiffe tout le regret que j'aurai à per-

Que fit Hoym en arrivant en France? Ici les renfeignemens nous font défaut.

On voit dans fa correfpondance qu'il devoit aller à Genève, & il eft probable qu'il y alla en effet, car il réfulte d'une lettre (pièce n° XIII) qu'il écrivoit de Paris en décembre 1715 à Mme Duport, de Lyon, qu'il avoit été peu auparavant à Lyon, qui eft fur la route & peu éloigné de Genève. Il étoit revenu à Paris au moins en feptembre 1715, au moment de la mort de Louis XIV. C'eft ce que prouve une lettre de lui adreffée à un lord que je crois lord Stairs (pièce n° XII), où il parle de la gangrène du Roi & de l'efpérance qu'on avoit de le voir fe rétablir.

Il ne refta donc que peu de temps à Genève & revint à Paris affez promptement.

Je penfe qu'à fon retour il demanda d'abord à l'étude les confolations dont il devoit avoir tant befoin.

D'après le caractère de l'écriture, ce feroit à ces dernières années du règne de Louis XIV ou à l'année 1716 qu'il faut rattacher un très-important & très-favant tra-

---

dre ce qu'il y a dans le monde de meilleur, de plus aimable, de plus parfait, ne croyez pas que je vous furvivrai un moment.

« Quand M. de Lamberty me montra l'endroit de la lettre où M. de Craon lui écrit, Mlle de Male eft à l'extrémité, & on craint qu'elle ne paffe pas la nuit; je ne fus plus maître de moi-même & je penfai éclater devant tout le monde. Dieu! quand je fonge que j'écris peut-être cette lettre à une perfonne morte, & que cette perfonne eft la feule que je mets au-deffus de toutes les autres chofes du monde..., je m'étonne que cette feule penfée ne me fait pas mourir d'effroi. Je dois croire que le coup qui m'accable eft un coup de la main de Dieu, qui me punit de m'être trop attaché à une chofe de ce monde & qui m'arrache pour cela l'objet que j'idolâtrois. — Je pars ce foir pour trouver des lettres à Paris....

« Je fuis arrivé à Douvres, & je compte paffer la mer demain matin.

« Ce 30 novembre (nouveau ftyle) 1714. »

vail qu'il fit fur Térence. J'ai trouvé en juin 1874, chez M. Claudin, un exemplaire de ce poëte de l'édition *in ufum Delphini* de 1675, relié en veau fauve aux armes d'Hoym, qui eft chargé de notes parfaitement écrites de fa main & de fon écriture de cette époque, & qui eft un véritable commentaire fur ce charmant auteur. Il connoiffoit déjà notre langue à fond, & c'eft à elle qu'il emprunte les mots néceffaires pour exprimer les idiotifmes de la langue de Térence. Nos vieux poëtes lui font déjà familiers & il cite Baïf plus d'une fois. (Pièce VIII. — Voyez le chapitre de la Bibliothèque.)

On verra aux pièces juftificatives une lettre à lord Stairs (n° XII) concernant les livres, & dans laquelle Hoym parle des Mémoires du cardinal de Retz, qui alors n'exiftoient qu'en manufcrit (1).

Mais ce ne fut pas feulement à l'étude qu'il eut recours pour fupporter le coup qui l'avoit frappé & auquel il croyoit ne pas pouvoir furvivre. J'ai fous les yeux plufieurs minutes de lettres par lui écrites à cette époque, dont plufieurs ont dû refter à l'état de projet, car quelques-unes, très-proprement écrites & pliées comme pour être mifes fous enveloppe ou avec l'adreffe, font reftées entre fes mains. (N° XIV.) Ces lettres font remplies d'expreffions paffionnées, plus paffionnées même que celles de fes lettres à Mlle d'Hamal. Dans l'une d'elles, que je crois adreffée à Mme de Caumont (n° XIV, D), il lui dit qu'il l'avoit remarquée autrefois, quoiqu'il eût alors une paffion. Pourquoi cette lettre ne s'eft-elle pas perdue !

(1) Dans une lettre écrite vers cette époque, il envoie encore ces mémoires à un inconnu qui les lui avoit demandés, & avec qui il aimoit beaucoup à caufer (ce pourroit bien être Lenglet-Dufrefnoy).

Après avoir fait la part du blâme que mérite cette inconſtance ou plutôt cette diſpoſition à une trop prompte conſolation, il faut reconnoître qu'il eſt difficile d'employer plus utilement ſon temps que ne le fit Hoym à Paris, de la fin de 1714 ou du commencement de 1715 juſqu'à la fin de 1717 (1). Lorſqu'il quitta Paris pour aller en Allemagne, il avoit vu la ſociété la meilleure & la plus diſtinguée à tous les points de vue. Il étoit lié avec M. de Caumont, duc de la Force après la mort de ſon père, &, grâce à lui, il avoit été très-gracieuſement accueilli par le vieux duc de Lauzun (2) & par la ducheſſe (belle-ſœur de Saint-Simon). Il connoiſſoit Mlle de la Force, Mlle d'Albret, cette charmante fille du duc de Bouillon, le marquis de Teſſé (3), capitaine des gardes du Régent, qui, comme Lauzun, a poſſédé la maiſon où j'écris ces lignes, Mme de Mimeure dont a parlé Voltaire, Mme de Beaune. Il s'étoit lié avec Fontenelle, Mme de Tencin, Mme de Fériol ſa ſœur. Malgré ſon jeune âge, il alloit aſſidûment chez la ſpirituelle préſidente Ferrand, alors âgée de ſoixante ans, & préféroit, comme il le dit dans une lettre à elle adreſſée, une place au coin de ſon feu à tous les endroits du monde.

Ce ſont ces deux années qui formèrent le goût d'Hoym & firent de lui, grâce évidemment aux germes qu'ils y trouvèrent, un des amateurs les plus éclairés, les plus délicats & les plus judicieux qui aient jamais exiſté. Les

(1) Il demeuroit alors rue Jacob, hôtel de Modène. Cet hôtel a exiſté juſqu'aux premières années de ce ſiècle. Je n'ai pu trouver préciſément ſon emplacement.

(2) Lettre à M. de Caumont, pièces juſtificatives, nº XV.

(3) Lettre à une dame de la cour de Lorraine, pièces juſtificatives, nº XIV.

lettres qu'il écrit à cette époque font très-fupérieures à celles qui font antérieures; je n'ai, il eft vrai, pour juger de celles-ci, que celles écrites à Mlle d'Hamal. On en a vu, page 9, un échantillon; mais on peut dire qu'il avoit puifé dans l'excellente compagnie qu'il fréquenta, & dans fes lectures, une connoiffance profonde de notre langue; & comme il avoit d'ailleurs beaucoup d'efprit, une grande élévation de fentimens, & beaucoup d'inftruction, certaines de fes lettres peuvent aller de pair avec celles des meilleurs épiftolaires de cette époque (1).

Nous avons un certain nombre de pièces pour l'époque de cet important féjour à Paris, mais ce font : 1° des lettres d'amour écrites par lui & à lui adreffées. Les femmes avec qui il correfpond ne donnent pas leur nom & cachètent leurs lettres foit avec des devifes amoureufes, foit avec de fimples chiffres qui ne permettent pas de les défigner (2); 2° des lettres que j'appellerai de coquetterie littéraire & amoureufe qui ne nous donnent aucun fait. Je ne puis donc rien dire de fa vie à cette époque de plus que ce que j'en ai dit ci-deffus en termes généraux. J'imprime quelques-unes de ces lettres aux pièces juftificatives; le lecteur pourra juger de la

(1) M. de Haxtlaufen a dit qu'il écrivoit bien parce qu'il avoit acquis des héritiers du préfident Portail plufieurs volumes de la correfpondance de Rofe, fon beau-père, fecrétaire du cabinet du Roi.

Hoym écrivoit bien fur tous les fujets & n'auroit pu trouver dans aucun manufcrit des lettres faites pour toutes les fituations. Il eft clair, au refte, que la meilleure manière d'écrire dans une langue eft de la poffèder à fond, & les bonnes lectures y aident fingulièrement; mais en dehors de cela il y a le génie particulier d'écrire, & Hoym avoit le fien.

(2) M. de Sahr croyoit que plufieurs de ces lettres étoient adreffées à Mme de Craon.

manière d'écrire d'Hoym, & voir quelles étoient alors ſes habitudes.

C'eſt au milieu de cette heureuſe vie qu'il eut, en 1716, l'idée de faire faire ſon portrait par Rigaud. J'en parlerai plus au long au chapitre de ſon goût pour les arts.

Hoym quitta Paris à la fin de 1717. Il repaſſa par Lunéville (1), où il avoit gardé des relations dont quelques-unes durèrent toujours. Il correſpondoit avec le duc Léopold (2) & avec M. de Craon, ſon favori. Il étoit lié avec Mme de Villelume-Barmontet, Mlle d'Ormoy & probablement avec Marie-Magdeleine d'Hamal (parente de l'infortunée Charlotte), femme de François-Charles, marquis de Baſſompierre, & belle-ſœur de Françoiſe-Thérèſe de Baſſompierre (3), dame d'Andrezel, chez qui il alloit à Andrezel : toutes ces dames, habituées ou dignitaires de la cour de Lorraine.

De Lunéville il ſemble s'être rendu à Vienne. Il y étoit au moins au printemps de 1718 (4). De là il entretenoit une correſpondance active avec les amis qu'il avoit laiſſés à Paris, &, probablement ſur leurs indications & d'après leurs conſeils, il s'étoit mis en rapport avec J.-B. Rouſſeau, que la calomnie, réſultat de ſon imprudence & de l'envie de ſes ennemis, avoit forcé à ſe retirer dans cette capitale, ſous la protection du prince Eugène. « *Je compte*, écrivoit Rouſſeau à la préſidente

(1) Il y étoit le 4 janvier 1718, qu'il prêta 500 écus au baron de Schack. Journal du grand-livre B.

(2) Le 8 novembre 1719, le Duc s'excuſe de ne pas avoir répondu à ſes lettres & le prie de continuer à lui donner des nouvelles.

(3) Voyez le nº XIV des pièces juſtificatives.

(4) Lettre à M. de Caumont, pièces juſtificatives, nº XV.

Ferrand le 31 mai 1718, *que vous me ferez l'honneur de me donner de vos nouvelles par le comte d'Hems, dont la société fait ici un de mes plus agréables amusemens, & qui joint à la politesse qu'il a puisée dans votre commerce & dans celui de Mme de Beaune un fond d'honneur & de probité qui le rend aussi solide qu'aimable* (1). »

La présidente Ferrand, liée avec Rousseau & Hoym, étoit avec lui en correspondance suivie, mais cette correspondance fut interrompue par une circonstance assez extraordinaire, & qu'il n'est pas facile d'éclaircir.

---

(1) Voici une lettre que J.-B. Rousseau adressoit à Hoym le 7 juillet 1718, & la réponse d'Hoym. On regrette de ne pas savoir ce qu'il avoit demandé à Rousseau.

ROUSSEAU A HOYM.

7 juillet 1718 & réponse à Vienne le 7 septembre 1718.

« Je connois trop le prix de vos lettres, Monsieur, pour désirer autre chose en les recevant, & les marques de votre souvenir me consolent de l'oubli de nos amies. Je pardonne à ceux qui sont occupez des objets présens leur négligence pour les objets éloignés. Il faut de l'équité partout, & en amitié encore plus qu'en toute autre chose : mais je me garderai bien d'avoir pour moi-même l'indulgence que j'ai pour (les) autres, & je ne me pardonnerois jamais si j'avois esté capable de manquer de souvenir pour une personne que j'honore autant que vous & dont l'amitié m'honore autant que la vostre. Je n'aurois jamais osé exiger de vous la même chose, & mon inutilité dans le monde est le principe de la justice que je m'estois rendue à cet égard. Mais les cœurs généreux sont au-dessus des règles communes, & la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'apprendra désormais à juger des hommes qui vous ressemblent, non sur la connoissance que j'ai de moi, mais sur la connoissance que j'ai d'eux. Aprez cela, n'est-ce pas une marque d'ingratitude à moi de différer à vous écrire les bagatelles que vous me demandez? Non, Monsieur, mais c'est un défaut d'exactitude dont mes occupations du matin & mes dissipations du soir m'obligent à vous demander très-humblement pardon. Je rectifierai cette faute par le premier ordinaire, & M. de Vakerbart m'a promis de vous les faire tenir. Promettez-moi de votre part celle que vous avez bien

Lenglet-Dufresnoy, auteur & éditeur de tant d'ouvrages, & qui est certainement connu de tous nos lecteurs, avoit, dès 1716, rencontré Hoym *cherchant des livres* chez des libraires, & avoit lié connoissance avec lui. Il paroît que, vers le 15 août 1718, il avoit reçu d'Hoym une lettre d'introduction pour la présidente Ferrand (1), & ayant été arrêté & mis à la Bastille le 15 septembre, il prétendit que cette dame lui avoit demandé de présenter au duc de Bourbon un mémoire composé par elle & dont le but étoit de porter ce prince à se créer

---

voulu me donner dans votre estime, & de me regarder toujours comme l'homme du monde qui fait profession d'estre le plus fidèlement,

« Monsieur,

« Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

« ROUSSEAU. »

Voici maintenant la réponse d'Hoym :

« A Dresde, ce 2 novembre 1718.

« Un voyage que j'ay fait à Leipzig & un autre que j'ay fait à la campagne ont été cause, Monsieur, que je n'ay pas répondu plutôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 7 septembre, que je n'ai reçue qu'à mon retour à Dresde. Je suis très-sensible aux expressions obligeantes dont vous accompagnez les marques que vous me donnez de l'honneur de votre souvenir. Mais, Monsieur, permettez-moi de vous reprocher de vous en être tenu là, & de ne m'avoir pas envoyé ensuite ce que vous m'aviez promis de voir suivre par le premier ordinaire. Tout autre se contenteroit peut-être d'un refus aussi honnête que le vôtre, mais, pour moy qui ne crains point de pousser mes amis à bout par mes importunitez, je ne saurois être content qu'ils ne m'aient satisfait sur les choses que je désire d'eux, ou qu'au moins je ne me sois attiré un refus plus positif de leur part. J'attens donc de vous, Monsieur, l'un ou l'autre, espérant pourtant que vous ne balancerez pas sur le choix du party que vous avez à prendre, & que vous vous ferez un plaisir d'obliger l'homme du monde qui est le plus touché de votre mérite, & qui a l'honneur d'être, avec la plus parfaite estime & l'attachement le plus sincère, &c. »

(1) Delort, tome II, p. 52.

dans le Parlement, avec l'aide de l'abbé Pucelle & de quelques autres, un parti pour lutter contre le Régent. Lenglet, n'ayant trouvé perſonne qui voulût remettre au duc de Bourbon ſon mémoire, le lui préſenta lui-même en ſeptembre 1718. Le Duc, après avoir mis en marge de ce mémoire des réponſes très-énergiques aux diverſes allégations de ſon auteur, le remit au Régent, & Lenglet fut arrêté le 15 ſeptembre 1718.

Dans ſes interrogatoires, il ſoutint que le mémoire qu'il avoit remis à M. le duc de Bourbon étoit à la vérité écrit de ſa main, mais qu'il avoit été fait par la préſidente Ferrand, qu'il ne connoiſſoit que depuis peu de temps, pour avoir été lui porter des lettres du comte d'Hoym, avec qui il étoit en relation pour le renſeigner ſur des livres & lui en fournir.

La préſidente Ferrand (1), interrogée comme Lenglet par M. de Machault, nia énergiquement & ne fut pas arrêtée. Lenglet reſta à la Baſtille juſqu'au 21 décembre 1719 (2). La préſidente, effrayée par cet incident, reſta quelque temps ſans oſer écrire à Hoym pour ne

(1) Je donne en appendice une notice ſur la préſidente Ferrand & quelques lettres d'elle. Je recommande ces lettres au lecteur. Mme Ferrand a certainement été une des femmes les plus ſpirituelles & les plus diſtinguées du ſiècle dernier, & elle jouiroit aujourd'hui de la réputation que ſembloit lui promettre l'approbation de ſes contemporains ſi l'appel adreſſé à ſes correſpondans par l'auteur du *Mercure* au moment de ſa mort, en 1740, avoit été entendu.

(2) Ce qui réſulte de cette affaire, c'eſt que Lenglet-Dufreſnoy, fort inſtruit d'ailleurs & homme d'eſprit, étoit très-intrigant. C'eſt du reſte ainſi que le jugeoit un diplomate ſuiſſe au ſervice de Saxe-Pologne, M. Terras, qui repréſentoit cette puiſſance à Vienne en 1722, lorſque Lenglet y étoit dans le but de demander à l'empereur Charles VI & au prince Eugène (tous deux grands amis de la France comme on ſait!) de mettre à couvert la perſonne du roi Louis XV, menacée par le Régent (Delort, II, 72). Terras donc écrivoit à Hoym le 18 avril 1722 :

pas le compromettre, dit-elle dans ſa lettre du 20 avril 1719, car la ſœur de Lenglet avoit, à ce qu'il ſemble, eſſayé de rejeter auſſi ſur Hoym la faute de ſon frère (1).

Mme de Tencin, qui n'avoit pas encore pris le vol qu'on lui vit ſoutenir depuis, & cela grâce en partie à Hoym, & ſurtout à ſon ami Schaub (2), étoit auſſi de ſes correſpondantes. Je donne aux pièces juſtificatives (nº XVI) une fort jolie lettre qu'elle lui écrivit à Vienne en 1718, peu après l'incendie du Petit-Pont, & je donne auſſi la réponſe d'Hoym.

J'en donne encore deux fort intéreſſantes de Mme de Mimeure (3), femme d'eſprit, en relation avec Voltaire, dont elle parle très-judicieuſement dans cette lettre.

« L'abbé Lenglet, qui a été ici pendant quelques mois, a diſparu depuis quelques jours. Cet homme eſt aſſez univerſellement ſoupçonné de ne rien valoir. Je m'en rapporte » (*ſic*) (ſuppléez *à ce qui en eſt* ou *à ceux qui en ſauront parler;* locutions fort uſitées au ſeizième ſiècle). Les idées que d'après cette aventure Lenglet-Dufreſnoy avoit à l'égard du Régent, & ſurtout la durée de ſa détention, rendent bien invraiſemblable, pour ne pas dire impoſſible, ce que raconte Michault de Dijon au ſujet de la conſpiration de Cellamare. Cet auteur ſi ſavant, & en général ſi exact, aſſure que Lenglet-Dufreſnoy avoit été employé par le gouvernement pour découvrir toutes les circonſtances de cette conſpiration, & Lémontey a dit la même choſe, probablement d'après lui. Delort a dit avec raiſon qu'il devoit y avoir là une erreur (ou plutôt un menſonge de Lenglet-Dufreſnoy), car il étoit à la Baſtille longtemps après la découverte de la conſpiration & après la punition de ceux des coupables contre leſquels le Régent ſévit. Michault de Dijon dit que Lenglet faiſoit un peu le commerce des livres, & que M. Maillard, avocat, auteur d'un commentaire ſur la coutume d'Orléans, le lui reprocha dans un factum. Il m'a été impoſſible de trouver cette pièce.

(1) Voyez le détail de cette affaire dans Delort, *Hiſtoire de la détention des gens de lettres*, Paris, 1829, 3 vol. in-8º, tome II, p. 45. Les pièces originales de toute cette affaire font partie de ma collection.

(2) Delort dit qu'elle avoit gagné 25 000 francs de rente dans le ſyſtème. Dubois, qu'elle connoiſſoit *beaucoup*, peut-être par Schaub & Hoym, avoit dû l'aider à faire cette fortune.

(3) Pièces juſtificatives, nº XVII, A & B.

Je ne puis m'empêcher de parler ici d'une dame polonoise très-coquette & probablement fort jolie, Mme Pociey (1), femme du comte Pociey, grand général de Lithuanie, dont Hoym fit la connoissance à Dresde, je pense, en 1718 (2).

A cette heureuse époque où le françois étoit, on peut le dire, la langue universelle des esprits cultivés en Europe, & surtout en Allemagne, Mme Pociey s'étoit passionnée pour Fontenelle. Un quatrain de cet aimable auteur, assez leste pour n'avoir pas été imprimé dans ses œuvres, & qui finit par *On ne sait où mettre son cœur*, avoit

(1) Emerentia Warszycka étoit fille d'Alexandre Warszycki, porte-glaive de la couronne & palatin de Sandomir. Son mari, Louis Pociey, étoit un homme ordinaire, amateur surtout de la bonne chère. Le comte de Watzdorff, qui fut depuis l'époux de Mlle Henriette de Vitzthum, écrivoit de Varsovie à Hoym, le 11 août 1722, que cette dame, *qui avoit à elle seule plus d'esprit, de mérite & d'agrémens que toutes*, étoit de ses amies (à Hoym) autant qu'on pouvoit l'être. A la fin de cette lettre, Mme Pociey avoit ajouté quelques lignes affectueuses pour Hoym & pour le comte (depuis maréchal) de Saxe, *qui faisoit toute sa joie en Saxe*. Il résulte d'une lettre du comte de Lutzelbourg qu'elle étoit à Paris en juin 1723, réalisant ainsi un de ses plus vifs désirs. En 1729, elle étoit devenue palatine de Wilna. En 1730, elle devint veuve & épousa le 24 septembre, à Varsovie, Joseph-Alexandre, comte de Montmorency (de la branche des seigneurs de Bours, cadets de ceux de Croisilles), alors lieutenant de la compagnie des chevaliers-gardes du roi de Pologne; il devint plus tard lieutenant général & mourut en mars 1759. Sa femme lui avoit apporté 15000 écus de rente & une pension qu'avoit son premier mari. (Lettres de Watzdorff du 16 décembre 1729 & de Monti du 23 septembre 1730.)

(2) Il semble, par une lettre du comte de Friese du 17 décembre 1719, qu'Hoym lui avoit succédé dans la faveur de Mme Pociey. Il dit, dans cette lettre, se consoler d'une perte fort chère (si elle l'eût réellement été, auroit-il pris la chose si philosophiquement?) en la voyant, sans flatterie, dans de meilleures mains. Mme Pociey avoit voulu rejeter sur M. de Friese l'initiative de la rupture, mais celui-ci s'en défendoit. Fontenay écrivit quelque part à Hoym que *le grec* (M. de Friese) ennuyoit Mme Pociey. Il étoit singulier, on le voit dans ses lettres.

piqué d'honneur cette beauté du Nord, &, à sa requête sans doute, Hoym écrivit à Fontenelle la lettre suivante :

« A Dresde, ce 30 novembre 1718.

« Je crois que vous connoissez trop, Monsieur, le plaisir que me doivent faire vos lettres pour chercher à leur donner, comme vous le dites, des compagnes qui puissent les rendre plus agréables, quoique ce qui vient de la part de Mme de Tencin ne sauroit jamais rien gâter. J'ay pensé donner une compagne à la mienne qui assurément ne vous auroit pas déplu, ne seroit-ce que par la singularité du sujet qui vous l'auroit attirée. Ce sont les vers qui finissent par *On ne sait où mettre son cœur*, que j'ay dits ici à une dame très-aimable, qui en a été charmée, & si touchée des sentimens qu'ils renferment, qu'elle ne se peut consoler que 300 lieues la séparent d'un homme qui pense de cette façon. Elle me charge de vous dire, Monsieur, que pour peu que vous fussiez d'humeur à faire la moitié du chemin, elle seroit toute prête à faire l'autre pour vous faire voir qu'on trouve encore à mettre son cœur aussi bien que le reste. C'est à vous, Monsieur, à voir de quelle façon vous avez à répondre à ces avances-là, & tout ce que je puis vous dire, c'est qu'elles viennent de la part d'une personne qui ne le cède pas à vos Iris les plus aimables, fût-ce même la Clarice que vous avez tant chantée. Au moins est-ce là mon sentiment. Si jamais vous vous rapprochez davantage l'un de l'autre, vous me direz le vôtre. En attendant, je vous prie que le mien ne vous soit pas suspect :

Brachia & vultum teretesque suras
Integer laudo (fuge suspicari

Cujus octavum trepidavit ætas
Claudere lustrum) (1).

« J'en reviens à votre lettre pour vous marquer, Monſieur, ma vive reconnoiſſance des ſentimens que vous me faites l'honneur de me témoigner, auxquels je vous prie de me croire ſenſible autant que le peut être un homme qui connoît le prix des choſes & qui ſait combien on doit avoir de l'obligation à quelqu'un en qui on trouve dans un pays étranger ce que j'ay trouvé en vous. Je vous aſſure, Monſieur, que le plaiſir de vous revoir eſt la ſeule choſe qui pourroit me faire enviſager un autre voyage en France comme une choſe agréable, car, d'ailleurs, j'ai tout ſujet d'être content de ce pays-ci. Cependant je ne ſaurois renoncer à l'eſpérance de retourner encore dans le vôtre, & c'eſt même une eſpérance que je ne crois pas trop éloignée. C'eſt alors que je me flatterois que vous voudriez bien que nous paſſaſſions encore enſemble quelques-unes de ces heures que vous m'avez données pendant mon ſéjour à Paris & dont vous avez la politeſſe de vous ſouvenir d'une manière ſi obligeante pour moy. Je vous prie d'être bien perſuadé que j'en ay toute la reconnoiſſance poſſible, & que je ſuis certainement plus que perſonne au monde, &c.

« Je n'oſerois faire des reproches à Mme Tencin de ce qu'elle ne m'a point écrit. Vous me mandez, Monſieur, qu'elle a eu l'intention de le faire, & il me doit ſuffire qu'elle ait bien voulu ſimplement ſe ſouvenir de moy. C'eſt même bien tout ce qu'on peut attendre des dames, car ce feroit la première fois que l'abſence au-

(1) *Horace*, livre II, ode 3 (Ad Xanthiam Phocœum de amore ancillæ). Hoym a effacé tout ce qui eſt ici entre parenthèſes.

roit fait ce que la préfence n'a pu faire. Je voudrois bien pourtant, Monfieur, que vous vouluffiez lui dire quelquefois auffi bien qu'à Mme de Ferriole que fi elles me font l'honneur de fe fouvenir de moy quelquefois, elles peuvent être affurées que je le mérite plus que perfonne par l'attachement inviolable que j'aurai toujours pour elles, indépendamment même de leur oubli ou de leur fouvenir. »

Voici maintenant la réponfe de Fontenelle :

« Je fuis bien perfuadé, Monfieur, que la dame qui a approuvé le petit quatrain le feroit mentir, & fi je n'étois pas voüé à une éternelle immobilité, je ne plaindrois point mes pas pour avoir le plaifir d'être confondu par elle, mais je ne fuis pas perfuadé de même que vous foyés fi défintéreffé, *integer* (1), quand vous loüés fes bras, fon vifage & la rondeur de fes jambes.

Brachia & vultum, teretefque furas.

« Il eft vrai que vous le dites en latin, ce qui feul fait une preuve auprès de la plus part des gens, mais vous favés que je ne fuis pas trop de ce nombre-là, & vous

(1) Je crois qu'Hoym étoit abfolument auffi fincère dans fes proteftations de défintéreffement à l'égard de Mme Pociey que l'aimable auteur qu'il cite. Horace, qui fe trouvoit alors trop vieux à fon huitième luftre pour aimer la belle efclave de Xanthias le Phocéen, adreffoit dix ans après à cette même perfonne, à la blonde Phylis, alors affranchie de Xanthias & fort éprife du beau Télèphe, l'ode 2e du livre IV où il lui promet fon dernier amour :

Age jàm meorum
Finis amorum.
Non enim pofthac alia calebo
Fœmina.

Voyez Walckenaer, *Hiftoire d'Horace*, tome I, p. 557, & tome II, p. 308 & 309.

me l'auriés dit en grec, que je ne l'en croirois pas davantage. Cependant ſi *integer* peut ſignifier que vous êtes bien *entier* en louant, que vous loués de toute votre perſonne, le latin & vous aurés raiſon, & non autrement. Mais il ne faut point tant de doctrine ni de critique pour cette affaire-là. Qu'auriez-vous de mieux à faire que de vous attacher à une dame faite comme celle dont vous me parlés? Vous en auriés donc une autre qui la vaudroit? Cela ne ſe peut pas. Voilà un raiſonnement qui n'eſt qu'en françois, & qui ne laiſſe pas de conclure, & je parie que votre cœur aura raiſonné comme moi.

« Pour Mme de Tencin, dont on ſe ſouvient fort naturellement quand il eſt queſtion de perſonnes aimables, je ne puis que condamner ſa pareſſe, en vous garantiſſant pourtant ſes ſentimens, & même je vous avouerai que je ne la condamne pas tout à fait tant qu'elle le mériteroit, non-ſeulement parce que je n'ai pas beaucoup d'inclination à la condamner, mais parce que je me ſens un peu ſujet au même vice; puiſque je ne m'en ſuis pas entièrement corrigé pour vous, je me reconnois incurable. Mais revenés, Monſieur, & vous verrés que vous n'aurés plus rien à nous reprocher, & que ceux qui n'auront pas trop bien rempli les devoirs extérieurs & cérémoniels de l'abſence, en auront bien rempli le devoir eſſentiel. Sur ce que vous me dites, j'eſpérois un retour peu éloigné, mais cette dame qui a ces bras, ce viſage & ces jambes, me fait peur. Malgré votre *intégrité*, elle pourra bien vous retenir; en ce cas il faudra que je ſois bien intègre moi-même ſi je n'ai pas l'injuſtice de lui vouloir bien du mal.

« Je ſuis avec reſpect & avec d'autres ſentimens qui valent encore mieux, &c.,

« FONTENELLE. »

Les lettres de Mme Pociey ſont pleines d'eſprit, de cet eſprit qu'on a appelé l'eſprit françois, peut-être parce qu'il ſe trouve plus ſouvent dans notre pays qu'ailleurs; mais en liſant les lettres de Mme de Behren, de Mme Pociey & d'Hoym, il faut bien reconnoître qu'il ſe trouve, ou du moins ſe trouvoit auſſi au delà du Rhin. D'ailleurs notre langue prête ſans doute, ſinon à cet eſprit-là, au moins à ſon expreſſion, & les perſonnes que je cite parlant habituellement françois, connoiſſoient à fond notre langue & avoient ſous ce rapport à peu près les mêmes avantages que les François.

« Imaginez-vous, écrit la comteſſe Pociey à Hoym (le 2 juillet 1720, de Varſovie), imaginez-vous une perſonne qui eſt accoutumée à parler avec vous tout haut & qui eſt obligée de vous écrire tout bas, & qui eſt forcée de ſe taire ſur mille choſes qu'elle meurt d'envie de vous dire; il ſemble même que quelque démon s'en mêle pour exercer ma patience, car il s'eſt paſſé ici mille choſes depuis votre départ qui m'auroient charmé ſi je vous les avois pu dire, & qui ſont fort déſagréables quand elles ſe moiſiſſent dans une teſte comme la mienne. »

Et ailleurs (le 20 décembre 1720) :

« C'eſt la dernière lettre que je vous écris de Varſovie.... Vous ne ſauriés croire, mon cher Comte, comme je me ſens défaite d'un peſant fardeau en quittant Varſovie. Je ne l'ai pas encore quitté, & j'ai le cœur tout ſoulagé. Que ſera-ce donc quand j'en ſerai éloignée de cent lieues? C'eſt en vain que je veux vous dépeindre l'état dans lequel je me trouve par rapport à mon départ. Je devrois n'en rien dire; ces ſortes de choſes ſe ſentent d'une manière qui n'a point de nom, & le plus court eſt de s'en taire. »

La réponfe d'Hoym eft charmante, & eft une des plus jolies lettres que nous ayons de lui. La voici :

« Paris, ce 16 février 1721.

« Je ne doute point, Madame, que M. de Montargon ne vous ait rendu la lettre dont je l'avois chargé pour vous, dans laquelle je vous parlois affés à bride abattüe fur tout ce qui m'étoit paffé par la tête. C'eft dommage qu'on ne puiffe pas toujours écrire de même, cela feroit de jolies lettres, au moins auroient-elles le mérite d'être fort naturelles & de n'être point fardées comme le font toutes celles où l'on s'affujettit à une fotte contrainte qu'on a bien voulu honorer du nom de prudence & de circonfpection. On feroit auffi bien, à mon avis, de fe défaire une bonne fois pour toutes de toutes ces fottifes-là, qui la plupart du tems ne fervent à rien qu'à nous priver du plaifir de s'abandonner à fon naturel, qui eft le plus fenfible que je connoiffe pour des gens qui penfent d'une certaine façon. Vous auriés par exemple gagné beaucoup, & moy auffi, à me mettre un peu plus au net tous les fentimens que vous me mandiés que vous aviés à votre départ de Varfovie, & la joie à laquelle vous dites que vous vous abandonniés. J'ay bien peur cependant que vous ne vous foyés méprife à cette joye, & que vous n'ayés pris de l'agitation pour un fentiment de plaifir & de fatisfaction. Vous parlés trop vivement du prétendu foulagement que vous reffentiés d'avoir fecoué votre fardeau, pour que je puiffe vous en croire, & je m'imagine toujours que vous n'en êtes pas où vous penfés là-deffus, & que ce font là de ces traits de votre façon que nous connoiffons & qui, comme vous favés,

ne me font pas nouveaux. Dans quelque tems d'icy vous m'en dirés des nouvelles, & vous me manderés si Dresde n'est point Roche-Pauvre pour vous (1). Je vous promets de vous en croire alors sur ce que vous m'en dirés. Pour moy, vous n'auriés point de peine à me persuader qu'on trouve comme vous le dites des plaisirs jusque dans sa patrie. Je n'en connois même point qui puissent me dédommager de ceux-là, qui sont les seuls qui pourroient me toucher. Mais je suis malheureusement dans une situation à être forcé d'y renoncer, & il ne me reste pas même l'espérance, qui est, comme vous savés, le seul bien qui soit resté dans la boëte dont sont sortis tous nos maux. Je vous demande grâce, Madame, pour ce petit trait de fable qui se trouve au bout de ma plume; je ne sais comment il a pû se mêler à tant de vérités. Je vous prie, Madame, de croire qu'il n'en est point de plus parfaite & de plus pure que celle que je trouve dans les sentimens respectueux avec lesquels j'ay l'honneur de vous être attaché.

« M. de Fontenelle se refroidit beaucoup pour vous par l'incertitude où il est sur l'exécution de votre projet. Il dit qu'il veut connoître avant que d'aimer, & qu'il est trop vieux pour acheter chat en poche. Ainsi vous n'avés qu'à venir au plus vite le réchauffer, car sans cela je tiens votre affaire pour manquée. »

Mme Pociey m'a fait anticiper sur les événemens; je reviens maintenant à l'année 1719, époque à laquelle Hoym se rendit de Vienne à Dresde. Ce fut dans cette dernière ville, le 28 avril 1719, qu'il rédigea un mémoire sur la politique de la Saxe, qui me paroît fort

(1) Allusion à Amadis de Gaule.

remarquable & qui étoit la réponfe à des queftions que lui avoit pofées M. de Fleming. Pendant ce voyage il fit fes partages avec fes frères, ce qui ne paroît pas avoir été très-facile (1).

M. de Suhm, qui étoit chargé des affaires de Saxe-Pologne à Paris, étant mort en 1719 (2), M. de Fleming jeta les yeux fur Hoym, alors feulement chambellan du Roi (3), pour le remplacer, & je crois que les queftions dont j'ai parlé tout à l'heure, & auxquelles Hoym répondit fi brillamment, lui avoient été pofées dans le but de s'affurer fi, malgré fa jeuneffe (il avoit alors à peine 25 ans), il étoit capable de remplir un pofte auffi important.

Hoym étoit à Paris en janvier, février & mars 1720 (4), & ce fut là qu'une lettre de M. Terras, Suiffe attaché à la diplomatie faxonne, dont il faifoit le plus grand cas, en date du 25 mars 1720, lui apprit qu'il étoit appelé à fuccéder à M. de Suhm : que M. de Watzdorff avoit beaucoup contribué à fa nomination, & qu'on l'attendoit à Varfovie pour lui donner fes inftructions.

Ces inftructions font datées de Leipzig, du 28 avril 1720 (5). Le 8 juin, Hoym étoit encore à Varfovie, où

---

(1) Lettre de fon frère de Guteborn, du 3 janvier 1719.

(2) Le cercueil de plomb contenant fes reftes fut volé par des foldats aux gardes, & la pourfuite des voleurs fut la première affaire dont Hoym dut s'occuper.

(3) *Archives de Drefde*, 646, tome I, p. 9 à 19.

(4) Hoym difoit avoir apporté alors en France de fortes fommes; peut-être exagéroit-il; en tout cas il reçut pour ces fonds une belle indemnité. Voyez plus loin.

(5) A cette époque, la cour de Saxe avoit grande crainte du Czar, qui vifoit déjà la Pologne & défiroit vivement que la France ne s'alliât pas à la Ruffie, mais marchât d'accord avec l'Angleterre.

le roi de Pologne ſe trouvoit alors, & écrivoit de là à Mme de Tencin une lettre fort inquiète ſur les meſures financières récemment priſes en France : le 17 juillet, il lui en écrivoit de Dreſde une autre plus raſſurée, & il revenoit enfin à Paris le 8 ſeptembre 1720.



CHAPITRE II

DEPUIS L'ARRIVÉE D'HOYM A PARIS JUSQU'A SA NOMINATION AU MINISTÈRE EN SAXE EN 1729.



ESCENDU, comme en 1717, à l'hôtel de Modène, rue Jacob, Hoym préſenta bientôt ſes lettres de créance. Il avoit trouvé à Paris le chevalier Schaub, qu'il avoit probablement connu antérieurement, & ſurtout à Vienne, où Stanhope l'avoit très-utilement employé pour la concluſion de la quadruple alliance (1).

(1) C'eſt-à-dire de la France, l'Allemagne, l'Angleterre & la Hollande contre la politique & les projets d'Albéroni. Saint-Simon a remarqué (tome XVI, p. 2) que le miniſtère anglois attribuoit en grande partie à Schaub le ſuccès des négociations, & il le qualifie ailleurs d'homme de confiance de Stanhope.

Schaub, étant l'homme de confiance de Stanhope, jouiſſoit d'un grand crédit auprès du cardinal Dubois(1). Hoym ſemble en avoir profité pour obtenir divers avantages dans le ſyſtème de Law.

Il paroît en avoir eu beſoin au reſte, ſi l'on en juge par ſes plaintes & par une lettre de ſa ſœur, Mme de Vitzthum, en date du 16 mai 1721, où elle lui reproche ſon goût pour la dépenſe & lui déclare qu'elle ne peut plus l'aider(2).

Peu après l'époque où Mme de Vitzthum écrivoit cette lettre, la poſition d'Hoym paroît avoir changé. Il prit rue Caſſette cet hôtel, qui, ſuivant l'expreſſion de Mme de Mimeure, devint entre ſes mains un *palais enchanté*(3). Là, en dehors de la cour & du grand monde,

---

(1) Saint-Simon dit que la penſion de 40000 livres ſterling que Dubois recevoit de l'Angleterre paſſoit par les mains de Schaub. L'exiſtence de cette penſion eſt fort douteuſe.

(2) N'achevez pas de vous abîmer par un aſſez mauvais ménage. Plût à Dieu qu'on ne vous eût pas écouté lorſque vous ſollicitiez l'emploi que vous avez préſentement, cela achève de vous mettre en déroute. Commencez par régler vos domeſtiques, qui ne vous ſont pas auſſi fidèles que vous le croyez, &c.

(3) Cet hôtel paroît avoir appartenu à l'hôpital de Sainte-Reine de Bourgogne, car, en 1725, le loyer en étôit payé à raiſon de 4000 francs par an à M. Léaulté d'Oiſilly, adminiſtrateur de cet hôpital. Plus tard les termes cotés 800 (3200 francs par an), ſont payés au ſieur Brouſſin, qui paroît être un homme d'affaires. Hoym avoit encore une petite maiſon attenant au jardin de la grande, qu'il louoit 1000 francs, de la baronne de Travers (dame ſuiſſe). Ces deux locations ceſſèrent en 1732, que Milſonneau fit porter tous les meubles d'Hoym dans une petite maiſon appartenant aux frères de la Doctrine chrétienne, maiſon de Saint-Julien des Ménétriers, rue des Petits-Champs-Saint-Martin, aujourd'hui rue Brantôme (à quel propos?). C'eſt celle qui porte maintenant le numéro 8 de cette rue.

M. de Sahr & moi n'avons pu déterminer avec préciſion quelle étoit cette maiſon de la rue Caſſette. Nous avons cru que ce pourroit être l'hôtel d'Hinniſdal, faiſant le coin des rues Caſſette & Vaugirard. On

où ſa poſition l'appeloit toutefois ſouvent, il paſſoit ſa vie avec Schaub, Mmes de Tencin, de Coligny & de Mimeure, Fontenelle, le médecin Aſtruc, quelques-unes des perſonnes qu'il avoit connues à la cour de Lorraine, & les Allemands & les Polonois que leurs affaires amenoient à Paris.

Dans cette ſociété, Mme de Tencin étoit dite & s'appeloit elle-même la femme de Schaub. Celui-ci s'appeloit le *Petit*, à cauſe de ſa petite taille probablement, & Hoym le *Grand*. Schaub lui écrivoit *Mon cher grand.* On y ajoutoit quelquefois l'épithète de *dégoûté*(1). La femme d'Hoym, mais je crois en tout bien tout honneur, ce que je n'affirmerois pas du tout de Schaub & de Mme de Tencin, étoit Mlle de Garge d'Ormoy, dont nous parlerons plus tard, à propos du teſtament d'Hoym.

C'eſt d'alors qu'il faut faire dater la vie la plus heureuſe & la plus brillante d'Hoym : c'eſt alors que, ſans négliger les affaires de ſa cour, il s'occupa tout à fait activement de tableaux, de porcelaines, de bronzes, de livres ſurtout, tout en menant la vie d'un homme du

---

penſe ce qu'Hoym avoit fait de cette maiſon. Remplie de beaux meubles, de porcelaines, de tableaux, elle avoit mérité la phraſe citée plus haut de Mme de Mimeure. Il eut encore, j'ignore à quelle époque préciſe, mais au moins en 1724, une maiſon de campagne à Saint-Cloud, appartenant à un M. Deſchamps. Hoym racheta, en 1724, 700 francs, 45 ormes que M. Deſchamps avoit vendus aux ſieurs Martin & Lahaie, charrons. Il vouloit probablement conſerver ces arbres pour l'ornement de ſon jardin (grand-livre A).

(1) Notre grand dégoûté eſt ſommé de comparoître le ſoir de ce jourd'huy, 28 octobre, devant ſes juges aſſemblés chez M. de Nocé, où amples corrections luy ſont deſtinées préalablement au ſouper, pour toutes les affaires qu'il aura finies hier pendant que le Petit même, tout petit qu'il eſt, n'a pu être admis. Qu'il s'en tienne donc averti, & en tremble plus ou moins, ſelon qu'il ſe portera. (Lettre de Schaub à Hoym, ſans date, mais de 1721.)

monde très-répandu. Outre ſes nombreuſes correſpondances avec ſa cour & avec divers agens de la Saxe dans les cours étrangères tels que M. Lecoq à Londres, M. de Lagnaſc en Eſpagne, M. de Broſſe à la Haye, il liſoit & écrivoit beaucoup. Un volumineux recueil de bons mots & de remarques littéraires que je publierai un jour ſi je trouve un éditeur, eſt un témoignage de ſon amour pour la lecture & pour le travail. Il conſacroit une partie de ſes nuits à la lecture (1). Montargon écrivoit le 25 octobre 1721 :

(1) Nous devons à Montargon une ſi curieuſe lettre ſur les relieurs & les maroquins, que mes collègues bibliophiles me ſauront peut-être gré de le leur faire connoître. Suivant l'auteur de la *Saxe galante* (le baron de Polnitz ou Solignac Lapimpie, 1734, p. 378 à 381), Montargon étoit fils d'un notaire de Chaillot. Il étoit venu en Pologne avec l'abbé (depuis cardinal) de Polignac, & s'étant attaché à la maiſon Bielinski, il étoit parvenu à être gentilhomme de la chambre du roi Auguſte II. C'eſt lui qui fut chargé, en 1713, de faire retourner Mme de Coſel (d'abord comteſſe de Hoym & belle-ſœur de Charles-Henry) à Dreſde, lorſqu'elle voulut aller trouver à Varſovie Auguſte, devenu amoureux de Mme de Denhoff (née Bielinska, ſœur de Mme de Beſenval, & tante du fameux baron de Beſenval).

Il ſe mêloit de toutes ſortes de choſes & faiſoit de fréquens voyages de Paris en Allemagne & en Pologne. C'eſt lui que le prince électoral de Saxe, ſe trouvant à Paris en 1719, envoya à Dreſde pour preſſer la nomination au cardinalat (qu'avoit Auguſte II, comme roi de Pologne) de l'archevêque de Bourges (Léon Potier de Treſmes). Le cardinal fit avoir pour ce fait une penſion de 2000 francs ſur un bénéfice à Montargon, & cependant, dans une lettre de 1721 à Hoym, il dit que ce qu'il a dans le ſyſtème conſtitue à peu près toute ſa fortune. Dans une lettre du 11 mars 1722, il dit à Hoym que le cardinal Dubois pourroit lui donner une penſion ſur un bénéfice, & il avoit penſé à entrer dans les ordres. Hoym obtint même du cardinal de Noailles des lettres dimiſſoriales adreſſées à l'évêque de Culm à cet effet (lettres des 12 avril & 28 mai 1721). (M. de Suhm, envoyé de Pologne à Paris, à qui le cardinal auroit promis 40 000 francs pour obtenir ſes bons offices, moins heureux, mourut en 1719, ſans avoir rien eu. Le cardinal s'étoit borné à donner 6000 francs à ſon fils après le décès du père.)

Montargon avoit agioté auſſi dans le ſyſtème. Dans pluſieurs lettres

« J'ai appris votre fluxion fur les yeux. Je crains fort que vous ne l'ayez méritée à force de travail & de lecture. Je connois ce que vous êtes capable de faire là-deffus, & que quand vous vous y mettés il n'y a ni heure ni fanté qui tienne. »

J'éprouve pour cette époque le même embarras que pour les années 1716 & 1717. Il y a beaucoup de lettres, mais ces lettres étant échangées entre gens qui fe voyoient conftamment, font des invitations, des rendez-vous & des allufions, fouvent à mots couverts, à ce qui s'étoit paffé la veille entre les correfpondans ou à ce qui devoit s'y paffer le lendemain. Elles donnent donc peu de lumières & de renfeignemens fur les actions d'Hoym.

Il réfulte feulement de leur enfemble que Mme de Tencin, Mme de Coligny & d'autres encore fe fervoient affez utilement, la première furtout (1), du crédit de

de 1721 & 1722, il prie Hoym de faire pour lui comme pour lui-même. C'eft lui qui s'occupoit de procurer à Hoym & à d'autres perfonnes qu'il connoiffoit, des étoffes turques, du vin de Hongrie & des maroquins (voyez l'article de la bibliothèque de Hoym), en un mot qui faifoit à titre gracieux la plupart de fes commiffions. C'étoit déjà ainfi en 1718, puifqu'on voit, dans une lettre de la préfidente Ferrand, qu'Hoym l'avoit chargé d'aller la voir en fon nom.

Je me demande s'il n'étoit pas le frère, ou au moins le parent d'une dame Suzanne de Montargon, veuve du fieur Decazes, directeur dans les fermes du Roi, qu'un M. de Ruben (Jean-Philippe), ancien gentilhomme d'ambaffade de M. de Rottenbourg, & originaire de Brandebourg, mais naturalifé en 1735, fit fa légataire univerfelle par teftament du 26 octobre 1743. M. de Ruben avoit été en penfion chez les époux Decazes, & bien foigné par eux, & la veuve demeuroit avec lui au moment de fa mort. Cette perfonne avoit poffédé à l'époque une grande maifon rue Blanche, fur l'emplacement de laquelle eft aujourd'hui une partie de l'églife de la Trinité, & qui a appartenu à mon père de 1822 à 1850. C'eft dans les titres de cette maifon que j'ai vu cela.

(1) Il eft vrai que fi le S[r] de la Haye n'a pas menti, elle étoit bien en pofition par elle-même d'obtenir directement beaucoup de chofes de Dubois, malgré fes liaifons préfumées avec Hoym, & indubitables avec

Schaub & de celui d'Hoym. Il femble même qu'ils purent aider à la fortune de l'abbé de Tencin (1).

Suivant ces mêmes correfpondances, Hoym voyoit fréquemment, & affez intimement, les frères Paris, & leur donnoit ou leur procuroit des vins de Hongrie; il étoit auffi dans les meilleurs termes non-feulement avec l'abbé Dubois, mais avec MM. de Morville & de Breteuil; il connoiffoit & voyoit fréquemment du Fay & le cardinal de Rohan, très-grands bibliophiles tous deux.

Peu après fon arrivée à Paris, le 30 feptembre 1720, Hoym écrivoit à Fleming que ce feroit femer pour recueillir que d'envoyer à Dubois, *qui n'eft pas, dit-on, infenfible à l'intérêt*, quelques antals (2) de vin de Hongrie, en attendant quelque chofe de plus confidérable (3).

Malgré ces bonnes difpofitions à l'égard de Dubois, Hoym remarquoit avec humeur, le 2 octobre 1720, que ce premier miniftre l'avoit reçu debout, ce qui ne s'étoit jamais fait à fon égard quand il avoit été en France comme fimple particulier, & infiftoit pour qu'on lui donnât le caractère de miniftre qu'il n'avoit pas encore.

Le 10 novembre, raffurant fa cour fur la crainte qui

Schaub. Voyez dans la vie privée (manufcrite) de Dubois le récit d'une rencontre de l'auteur avec Mme de Tencin fur l'efcalier du Cardinal.

(1) Mme de Tencin écrit à Hoym, en 1721, je crois : « Si vous n'allez (*fic*) à Verfailles ce foir, je vous prie de vous fouvenir de Befançon, de Nantes & de Marfeille, qui peut être vacant par la démiffion de l'archevêque d'Arles. » Il femble bien qu'elle parloit là pour fon frère.

(2) L'antal eft une mefure de Hongrie contenant 54 pintes 13 de Paris ; il y a le grand antal ou eime, qui en contient 78.18. (*Paucton*, p. 803.)

(3) *Archives de Drefde*, 646, vol. I, aux dates citées. Fleming difoit d'abord qu'il falloit fans doute à Dubois *de trop gros morceaux*, & vous connoiffez, ajoutoit-il, *notre état*. Cependant il envoya peu après du linge de Saxe par Montargon.

la pourſuivoit toujours d'une alliance de la France avec le Czar, il écrivoit ces paroles pleines de ſagacité : « Il n'y aura aucune liaiſon avec le Czar tant que les conſeils de l'abbé Dubois ſeront écoutés, leſquels auront toujours le deſſus, malgré les petits écarts que le Régent lui fait quelquefois, puiſqu'outre le grand crédit de ce miniſtre ſur l'eſprit du Régent, il a l'avantage d'avoir un plan, au lieu que le Régent n'en a pas, & ce plan étant celui de Stanhope ou en approchant, il ne ſauroit être favorable au Czar. Il eſt vrai pourtant que l'abbé Dubois, par complaiſance pour le Régent, ne laiſſe pas quelquefois de s'en écarter, mais juſqu'ici il y eſt encore preſque toujours revenu, & le Régent, qui ſuit preſque toujours les idées qui lui viennent ſans s'arrêter trop à aucune, eſt ordinairement entraîné & fixé par celles de l'abbé Dubois, leſquelles, ſi elles ne ſont pas accompagnées d'autant de lumières que celles du Régent, ſont au moins ſoutenues par quelque choſe de plus ſolide, & comme je viens de le dire, par un plan fixe & ſuivi dont le Régent eſt incapable auſſi bien que Law, qui l'avoit quelquefois égaré (1). »

En même temps il ſe plaignoit d'avoir perdu de l'argent dans le ſyſtème, & demandoit une augmentation de ſes appointemens (2). Il n'avoit alors que 4000 thalers.

Le 24 février 1721, Hoym, annonçant à Fleming la mort de Stanhope, diſoit que le Régent, ſur qui il avoit une grande influence, avoit été touché de cette mort plus que d'aucune choſe de ſa vie (3). On attend, ajoutoit-il, le chevalier Schaub, chargé de donner de nou-

(1) *Archives de Dreſde*, 646, vol. I.
(2) Lettre du 11 novembre, *ibid.* — (3) *Ibid.*, vol. de 1721.

velles aſſurances à la France, que le changement de miniſtère n'en apportera aucune aux relations des deux pays.

La mort de Stanhope ne changea rien en effet à la liaiſon qui uniſſoit alors la France & l'Angleterre, le Régent étant, comme l'a dit Saint-Simon, perſuadé que ſi le Roi venoit à mourir, le roi d'Angleterre étoit le ſeul ſouverain qui pût & voulût le ſoutenir contre Philippe V, quelle que fût la valeur de ſa renonciation. Malgré ſon attachement pour le Régent, Saint-Simon a flétri une politique telle que les gens qui avoient repréſenté la France à l'étranger ſous le règne de Louis XIV ne pouvoient ſe réſoudre à la ſervir & à recevoir leur direction des envoyés de l'Angleterre.

La Saxe, qui croyoit pouvoir compter ſur l'appui de l'Angleterre contre la Ruſſie, ne déſiroit rien de plus que la continuation de cet état de choſes. Au reſte la France étoit animée à ſon égard des meilleures diſpoſitions. Suivant ſa ſage politique, elle s'appuyoit ſur les petites puiſſances allemandes pour gêner & contenir les grandes.

Le miniſtère françois viſoit toujours à établir une alliance ſolide entre la Saxe & la Bavière. Hoym, ami de la France, & ſentant que cette puiſſance pouvoit empêcher la maiſon d'Autriche d'abuſer de la néceſſité où étoit la Saxe de s'attacher à elle, penſoit que la Saxe pouvoit, à l'égard de la France, jouer le rôle qu'avoit ſi brillamment rempli la Suède (1) au ſiècle précédent.

Plus tard il avoit conçu un projet plus vaſte : joindre, à l'aide de l'alliance françoiſe, la Siléſie à la Saxe & à la

(1) Réponſe d'Hoym à ſes inſtructions. *Archives de Dreſde*, 646, I, Leipzig, 29 avril 1720.

Pologne, & former par la réunion de ces trois États, fous le fceptre de la maifon de Saxe, une troifième grande puiffance allemande, placée comme un coin entre la Pruffe & les États d'Autriche. Telle fut l'idée de toute fa vie. Elle lui attira la haine de la Pruffe & amena probablement fa perte (voyez p. 72). Cette idée vraiment digne d'un homme d'État, M. de Chauvelin, égaré par les renfeignemens malveillans de M. de Monti & tenant toujours Hoym en fufpicion, ne la comprit pas ou la repouffa. Quel fervice auroit rendu à la France & aux petites puiffances allemandes le miniftre françois qui auroit mis Hoym à même de la réalifer! Quoi qu'il en foit, cette conception d'une fi profonde politique fera la gloire d'Hoym.

Vis-à-vis d'une cour auffi bien intentionnée que celle de Verfailles, le rôle d'Hoym étoit facile; auffi fe bornoit-il à informer fon gouvernement de ce qui fe paffoit à Paris & à faifir toutes les occafions d'augmenter la grandeur & l'influence du roi de Pologne. Le Roi défiroit beaucoup le titre de Majefté, qu'on n'accordoit pas alors aux rois électifs. Hoym en avoit fait une condition dans des négociations, qui n'aboutirent pas, pour la nomination de Dubois au cardinalat, fur la préfentation du roi de Pologne.

Sa correfpondance plaifoit beaucoup & paroiffoit toujours trop courte (1) à Augufte le Fort, qui, ne faifant pas pofitivement profeffion de chafteté ni de tempérance, pouvoit reconnoître plufieurs de fes aventures dans celles que fon miniftre lui racontoit. Voici en quels

(1) Fleming, 7 mai 1721.

termes plaifans Hoym annonçoit au Roi l'avénement de Mme d'Averne (1) :

« La nouvelle fultane du Palais-Royal a conclu fon marché avec de fi grandes précautions & une telle prévoyance, qu'outre l'exil de la fultane difgraciée, qu'elle a exigé comme une condition *fine qua non*, elle a encore ftipulé des fommes marquées, tant pour elle, tant pour fon mary, tant pour fes domeftiques, &c., de forte qu'il n'y a pas eu jufqu'au marmiton de la maifon qui ayt été oublié; ce qui a fait que dans la fomme totale il s'eft trouvé des parties brifées comme 27 livres, 15 fols, &c.

« Cela a donné occafion à dire que fon vainqueur étoit entré comme Enée dans le lac d'Averne, avec le rameau d'or. »

Il eft permis de croire qu'Hoym, lié avec Nocé, parloit plutôt là fuivant les récits malicieux des roués que fuivant la vérité (2).

On verra aux pièces juftificatives (nº XVIII) avec quel

---

(1) *Archives de Drefde*, année 1721, vol. II, fº 257. Lettre du 23 juin 1721.

(2) Moins de dix-huit mois après, il racontoit la difgrâce de cette même *fultane* en termes non moins plaifans :

« Le voyage de Rheims a été fatal à Mme d'Averne, qui eft entièrement fur le côté. On dit que le duc d'Orléans l'a remerciée en termes dont on fe fert quand on congédie quelque grand officier de la Cour. On ajoute qu'il luy a envoyé Coche, un de fes valets de chambre, pour luy dire qu'il étoit fâché de cette féparation, mais qu'elle étoit néceffaire, puifque leur commerce commençoit *à faire trop de bruit dans le monde & que cela pourroit leur nuire à l'un & à l'autre & faire tort à leur réputation*. Ce qu'il y a de férieux dans cette plaifanterie, c'eft qu'on a en effet infinué au duc d'Orléans qu'à l'approche de la majorité il ne feroit pas bienféant de donner au Roy un tel exemple, & qu'il a pris la réfolution de n'avoir plus de maîtreffe déclarée. »

(Lettre d'Hoym, du 9 novembre 1722, *Archives de Drefde*, vol. III, fº 309.)

soin Hoym instruisoit sa cour de l'état des esprits en France & de tout ce qui s'y passoit, & cependant, cette année 1721, il fut atteint d'un mal d'yeux qui lui interdit à peu près tout travail, depuis le commencement d'octobre jusqu'en février 1722 (1).

On crut pendant quelque temps qu'il perdroit un œil (2). Nous avons vu que Montargon attribuoit sa maladie à l'excès de lecture. Son frère aîné (de Guteborn), qui étoit alors à Londres, lui assignoit une tout autre cause : c'étoit, suivant lui, *le fruit des guerres de l'amour* (3). Hoym prêtoit aux deux interprétations.

Le comte de Saxe, qui servit depuis si brillamment la France, venoit d'acheter de M. de Sparre le régiment de Royal-allemand. Il eut à ce sujet des difficultés que son caractère bouillant n'arrangeoit guère; dans deux lettres Hoym lui donna d'excellens conseils & il lui obtint un congé (4).

C'est surtout dans le cours de cette année qu'Hoym arrangea ses affaires d'argent. Dubois venoit d'être nommé cardinal (juillet 1721), & Hoym l'avoit félicité avec le

---

(1) Lettre de Mme de Vitzthum, du 15 mars.

(2) Lettre de Manteufel, du 3 janvier 1722.

(3) Lettre du 8 décembre. Dans cette lettre, il se plaignoit que M. de Bothmar, leur beau-frère, *lui eût pris connoissance avec un fouttu directeur qui lui avoit fait placer* 32 000 *écus dans les actions* (sic), puis il proposoit à Hoym d'épouser une nièce du lieutenant général Schmettau. Ce frère étoit un original qui vivoit alors à Londres à sa guise, ne voyant, disoit M. de Bothmar, que des gens avec qui il ne se gênoit pas. Il avoit eu envie de venir prendre les eaux de Bourbon, mais Lecoq engageoit Hoym à l'en dissuader. « Il vous embarrasseroit à Paris, & les relations sont meilleures de loin que de près. » (Lettre de Lecoq, 6 avril 1722.) Ce frère aîné est le mari de Mme de Cosel. Son histoire est très-joliment racontée dans la *Saxe galante*.

(4) Pièce justificative n° XIX.

plus vif empreſſement de cette promotion ſi ardemment déſirée. Une lettre ſans date de Schaub, mais qui me paroît être de 1721, lui apprend que le Cardinal porte avec lui *ſon papier*, pour le faire ſigner au Régent. « Il (Dubois) eſt très-impatient de voir avec nous, ajoute Schaub, l'ouvrage du G. P. (*ſic*)(1). Eſt-il fait ou près de l'être & y auroit-il de la poſſibilité que nous puiſſions la porter ce ſoir à Verſailles? »

Le papier dont il s'agit étoit une ordonnance de 350000 francs que le Régent donna à Hoym pour l'indemniſer des pertes qu'il prétendoit avoir ſubies (2) dans le ſyſtème de Law, mais cette ſomme ne fut pas intégralement payée, & je crois qu'elle fut changée en 25000 de rentes viagères.

Je ne ſais ſi c'eſt au mal d'yeux dont ſouffroit Hoym qu'il faut attribuer l'eſpèce de déſenchantement qu'il affectoit à cette époque à l'égard de la France.

« Je ne trouve plus ce pays-ci le même, écrivoit-il le 24 juillet au baron d'Orte. Je ne ſais ſi c'eſt lui ou moi qui avons changé, mais il n'a plus pour moi le même attrait. Le commerce du monde n'eſt plus ſi animé qu'il étoit de notre tems. L'augmentation ou le dérangement des fortunes de preſque tous les particuliers occupe preſqu'excluſivement tout le monde, & cela a fait perdre

---

(1) G. P. ſignifie-t-il le grand préſident, & s'agit-il là des lettres perſanes ou au contraire des Paris & du Viſa? Ce paſſage eſt très embarraſſant & difficile à expliquer.

(2) Hoym diſoit & ſembloit prouver qu'il avoit apporté en France, en 1720, 202873 florins de Hollande, faiſant 936206 francs de France, mais cette ſomme eſt ſi conſidérable que j'ai peine à croire, ſurtout quand je lis la lettre de Mme de Vitzthum citée plus haut, p. 30, qu'Hoym ait alors pu la poſſéder. Sa ſœur lui auroit certainement parlé de ce fait. Il devoit y avoir là-deſſous une combinaiſon de Schaub.

beaucoup aux plaiſirs, qui ne ſont faits que pour les fainéans. »

Le même jour, 24 juillet 1721, il écrivoit preſque les mêmes choſes au comte de Kœnigſeg (copie de la main de M. de Sahr) :

« Paris, le 24 janvier 1721.

« Tout eſt à préſent dans une parfaite inaction ; on ſort de l'agitation d'une fièvre chaude & on eſt tombé en une langueur dont on pourroit bien ne point revenir de ſitôt. Cela influe même beaucoup ſur le commerce du monde, qui n'eſt plus ſi animé qu'il l'étoit autrefois. De l'amour, du jeu & de la bonne chère qui font, comme vous ſavés, l'âme de la ſociété, il ne reſte plus que l'amour, qui ne perd jamais ſes droits, encore ne ſais-je point s'il n'en a pas perdu, & ſi les gens occupés de l'augmentation ou du dérangement de leur fortune ne lui doivent point un tribut qu'il n'appartient qu'aux gens déſœuvrés de lui payer. Pour le jeu & la table, ils ſont fort négligés. Les ſpectacles ont été un peu ranimés par Baron, mais la perte de la Journet & de Bobourg (1), de Guérin & de la De Broſſe, qui ſont tous morts ou retirés, ont fait perdre d'un côté ce qu'on a regagné de l'autre. M. le cardinal de Rohan eſt fort occupé des affaires de la cour de Rome, & Mme la princeſſe d'Epinoy de ſon procès. Cela interrompt beaucoup la ſociété qu'il y avoit chez eux. On parle toujours du voyage du Cardinal à Rome, cependant ſon départ paroît n'être pas auſſi proche. Ce ſera une perte pour Paris qui ne ſera pas aiſée à réparer. Je puis aſſurer à Votre Excellence qu'il y a des momens où je regrette fort les petits ſou-

(1) Voyez pièce n° XVI.

pers de Drefde, que le retour du Roi & des dames polonoifes n'auront fans doute pas gâtés. Je trouve Mme de Kœnigfeg bien heureufe d'avoir quitté Paris fur la bonne bouche, & il eft heureux pour Paris qu'elle en foit partie à tems pour en emporter une idée qu'elle n'en emporteroit pas fi elle le quittoit à préfent. »

« Vous avez raifon, écrivoit-il au baron de Lorme le 24 janvier. Paris n'eft plus fi beau, les *vitres de papier l'enlaidiffent.* »

Le 6 février, il mandoit à M. de Saint-Saphorin (fujet fuiffe, miniftre d'Angleterre à Vienne) :

« Vous me demandez ce qu'on penfe à cette cour de la conduite de celle de Vienne.... Il faut vous guérir de l'erreur où vous êtes de croire qu'on penfe icy. On n'y penfe point, ou fi on y penfe, ce n'eft pas à nos affaires. Cette cour, toute occupée des affaires intérieures du royaume, ne fonge guère à celles du dehors. Je penfe qu'il en eft à peu près de même chez vous, j'entends en Angleterre, & vous devez vous en apercevoir. » Ailleurs (15 juillet) il lui dit que les Suiffes l'ont dégoûté des François.

Ses correfpondans de Saxe n'étoient pas, eux, fi dégoûtés de la France, car dès cette année il étoit accablé de commiffions. C'étoient des perruques de la Salle, fameux perruquier de Paris, qu'il falloit envoyer au Roi (M. de Vitzthum envoyoit la mefure & la couleur de cheveux défirée), à M. de Vitzthum, pour lui-même, au comte Tobianski; il expédioit de l'eau des Carmes au comte de Watzdorff.

Le comte Wackerbarth, dont nous aurons occafion de parler plus au long, lui demandoit, le 23 juillet, de la *peau divine*, qui étoit *admirable* pour les fluxions; mais,

réfléchiſſant que la peſte étoit en France (à Marſeille), il ſe raviſoit & préféroit les fluxions à des accidens plus fâcheux. Cependant il reçut ſa *peau divine*.

Le roi de Pologne ayant appris par Montargon que M. de Vandeuil (qui tenoit une académie à Paris, rue des Canettes) avoit une *cavale* barbe ou arabe ſi vite, qu'il ſe faiſoit fort d'aller avec elle de Paris à Rome en ſix jours, manifeſtoit le 21 mai le déſir d'acheter cette bête ou ſon poulain & en demandoit le prix.

Enfin, un peu plus tard, le 2 janvier 1722, M. de Lutzelbourg le prioit d'expédier au Prince royal le cuiſinier Taillefer. On lui donnoit 300 thalers de gages, l'argent pour ſon vin, 4 livres de viande par jour & ſes autres profits. S'il vouloit, ajoutoit M. de Lutzelbourg, amener un bon aide pour moi, cela me feroit bien plaiſir. Plus tard, le même comte de Lutzelbourg lui demandoit un carroſſe pour le Prince royal. J'ai imprimé ſa lettre, qui m'a paru curieuſe (n° XXI des pièces).

Le duc de Saint-Simon venoit d'être nommé ambaſſadeur en Eſpagne. Hoym, par ſes relations avec Schaub, étoit bien à même de connoître, au moins d'après la manière de voir de Dubois, comment les choſes s'étoient paſſées. Il ne ſera donc pas ſans intérêt de voir en quels termes il rendoit compte de cette nomination à ſon gouvernement, le 27 octobre 1721.

« Le duc de Saint-Simon, qui va en Eſpagne de la part de cette cour, eſt parti d'ici le 23 de ce mois. On a été fort ſurpris ici de l'envoi de ce dernier, lequel, quoique dans le fond attaché à M. le Régent, n'eſt pas moins connu par ſon attachement au parti des janſéniſtes que par ſon inimitié contre le cardinal Dubois, deux qualités également propres à lui donner l'excluſion. D'ailleurs le

caractère de fon efprit naturellement inquiet & remuant, & la conftante oppofition qu'il a fait paroître à toutes les mefures prifes en conféquence du préfent fyftème contre lequel il s'eft toujours ouvertement déclaré, pouvoient faire craindre, & avec raifon, qu'il ne tienne en Efpagne une conduite peu conforme aux vues du Cardinal ni fort adaptée au genre de liaifon qu'on a préfentement avec cette cour (d'Efpagne). Toutes ces raifons n'ont pu arrêter le choix de M. le Régent, qui, à la vérité, n'a point été volontaire, mais en quelque manière déterminé par furprife & par la preffante importunité du duc de Saint-Simon, qui s'étoit par hafard trouvé préfent à l'ouverture des lettres du roi d'Efpagne. Il a été le premier à demander à M. le Régent une grâce, laquelle, quoique déjà deftinée à une autre, ne pouvoit lui être refufée fur un prétexte qui ne s'accordoit point avec la furprife qu'on avoit fait paroître de la demande du Roi Catholique, qui devoit avoir l'air d'un in-promptu. »

Le cardinal Dubois, encore moins préparé à cet incident qu'à la nouvelle qui venoit d'arriver, & le regardant comme le contre-temps le plus fâcheux.... après avoir fait convenir M. le Régent des inconvéniens qui pouvoient en réfulter, feignit d'y acquiefcer. Cependant il fe fervit d'une autre voie pour infinuer à M. le Régent que ce feroit une occafion favorable pour procurer au chevalier d'Orléans le rang de Grand d'Efpagne & les honneurs du Louvre, déjà accordés à fon cadet par rapport à fon évêché. Cet expédient auroit pu plaire au Régent, mais il fe trouva trop engagé (1).

---

(1) Le 27 avril 1722, Hoym racontoit en ces termes le retour du Duc : « Le duc de Saint-Simon eft de retour d'Efpagne, où il s'eft fort bien

J'ai peine à croire que le Régent ait jamais eu l'idée de se faire roi de Pologne. Cependant la cour de Saxe se défioit de quelque chose de semblable. Il résulte d'une longue & importante lettre de M. de Fleming à Hoym, de Dresde, 25 février 1722, que Dubois avoit fait pressentir la cour de Saxe sur l'importance que l'Electeur pouvoit attacher à la couronne de Pologne.

Fleming disoit nettement que si on laissoit au Roi le titre de roi héréditaire, en ajoutant à la Saxe un territoire suffisant pour la dédommager des dépenses causées par la nomination du Roi au trône de Pologne, on pourroit le porter à céder immédiatement cette couronne, & qu'il aideroit même plus effectivement que qui que ce soit la puissance avec laquelle il auroit traité à en prendre possession.

Le 22 juin de la même année, Hoym écrivoit à Fleming que le Cardinal, dînant chez lui quelques jours auparavant & se trouvant placé à table en face du portrait de M. de Fleming, avoit dit : « Voilà un homme qu'il faut que je gouverne quelques jours ou qu'il me gouverne. » *Puis appelant le chevalier Schaub, qui est fort dans sa confidence, il lui fit raconter plusieurs particularités qui s'étoient passées entre lui (Schaub), Votre Excellence & Stanhope, qui est toujours le héros du Cardinal.*

Si cette idée se présenta au Régent, il est probable qu'elle ne resta pas dans son esprit. Il est vrai que la mort de Dubois & celle de ce prince n'arrivèrent pas bien longtemps après cette ouverture.

---

conduit, & même mieux qu'on ne s'y étoit attendu, par rapport à de certains différends particuliers entre luy & le cardinal Dubois, mais.... il a eu plus d'attention à sa conduite à Madrid qu'il n'en avoit en ce pays, du moins on paroît en être fort content. » (*Archives de Dresde.*)

J'ai dit plus haut qu'obéiſſant au déſir du roi de Pologne, Hoym le tenoit au courant de toutes les aventures plaiſantes qui arrivoient ou étoient racontées à Paris comme vraies. Dans une de ſes dépêches il raconte (1) que la princeſſe de Conti étoit très-mal avec ſon mari, & qu'un jour ce prince ayant entendu du bruit chez elle & prétendant y trouver le comte de Saxe, y étoit monté, furieux. « Si vous aviez cru trouver ici quelqu'un, lui dit la princeſſe, vous n'y feriez pas entré! » Le Régent ayant reproché cette ſcène au prince de Conti, il dit qu'il avoit bu & que vingt de ſes valets l'atteſteroient. *Et moi*, lui répondit le Régent, *j'en ferai venir trente des miens qui vous diront que quand on eſt ivre il faut ſe coucher.*

Hoym n'aimoit pas le chancelier d'Agueſſeau. Nous verrons plus loin qu'il le cite comme un modèle du courtiſan. Voici en attendant une hiſtoire aſſez ridicule qu'il raconte à ſon ſujet.

« La dernière fonction du chancelier d'Agueſſeau a été d'aller, peu de jours avant ſa retraite, conjointement avec le maréchal de Villeroy, repréſenter à M. le Régent l'indécence & le manque de reſpect qu'il y avoit dans l'habillement des femmes, & ſurtout dans la mode des robes détrouſſées. Ils propoſèrent là-deſſus un règlement pour interdire aux femmes de paroître en public, & ſurtout aux ſpectacles, avec de pareils habillemens. M. le Régent, qui n'avoit pas été tout à fait entraîné par la gravité des perſonnages & ſe moquoit de celles de leurs belles remontrances, leur répondit : « Meſſieurs, tout ce

(1) 21 décembre 1721 (*Archives de Dreſde*). Cette lettre amuſa beaucoup le Roi. « Vous ne ſauriez mieux faire votre cour que d'en écrire de pareilles ſouvent, » lui mandoit M. de Manteufel.

« que je puis vous dire, c'eſt que pendant ma régence « je trouſſerai tout autant de femmes que je pourrai, « mais je n'ordonnerai point qu'on en trouſſe (1). »

Le 27 avril 1722, Hoym annonçoit la diſgrâce de M. de Nocé, dont il ſemble avoir fort bien jugé le caractère.

« Il y a eu encore un autre événement à la cour de M. le Régent, qui a fait beaucoup de bruit, moins par ſon importance que parce qu'on ne s'y étoit point attendu. C'eſt la diſgrâce, ou au moins l'exil du comte de Nocé, qui étant fils du feu marquis de Fontenay, gouverneur de M. le duc d'Orléans, & ayant ainſi été élevé avec ce prince, a toujours conſervé avec luy beaucoup de familiarité & a toujours été regardé comme un de ſes favoris.

« C'eſt un homme de génie, mais fort violent & ſouvent aſſés inconſidéré dans ſa conduite & ſes diſcours, qui ne ſont pas toujours renfermés dans les bornes d'une prudence fort exacte. Il a été moins célèbre par ſes ſervices (étant naturellement peu porté, ny même fort propre aux affaires) que par ſes illuſtres inimitiés. C'eſt luy qui de tout tems avoit oſé ſe déclarer ouvertement contre Law, & qui a été même le principal moteur de ſon éloignement. Pluſieurs autres favoris & miniſtres s'étoient ſouvent reſſentis de ſa bonne ou de ſa mauvaiſe volonté. Sa haine pour le cardinal Dubois & les démarches imprudentes auxquelles elle l'a engagé l'ont enfin perdu.

« Il avoit eu autrefois des liaiſons fort étroites avec le

(1) Lettre du 9 mars 1722 (*Archives de Dreſde*). Voyez encore aux pièces juſtificatives, nº XXII, une lettre d'Hoym du 6 avril 1722, racontant une ſingulière intrigue de Mme de Sabran & de Mme de Prie.

Cardinal, auquel il n'a même pas été inutile du tems de ses premières négociations. Depuis il a cru avoir sujet de s'en plaindre, & soit qu'il l'ait eu en effet, soit qu'il n'ait pu simplement pardonner au Cardinal sa fortune & son élévation, il n'a point donné de bornes à son animosité contre luy. Le Cardinal, de son côté, assure que ce n'a été qu'un simple caprice de sa part, & il dit à ce sujet, pour prouver la partialité qu'il a toujours eue pour luy, que c'est même un des bons contes de M. le duc d'Orléans, lorsqu'il dit que le Cardinal luy a proposé sérieusement de mettre Nocé dans ses conseils. Quoi qu'il en soit, les choses en étoient venües au point que M. le duc d'Orléans a cru l'éloignement du comte de Nocé nécessaire au bien des affaires, & pour faire connoître qu'il n'approuve point qu'on attaque ceux qu'il a rendus les dépositaires de son autorité.

« Les amis du Cardinal sont fâchés que cela se soit fait à son occasion, la haine d'un homme aussi violent pouvant avoir de fâcheux retours. Mais il faut rendre la justice au Cardinal qu'il n'a point agi luy-même contre son ennemi, au moins n'y a-t-il point paru, & il est sûr que précédemment il s'est toujours expliqué sur son sujet avec beaucoup de retenüe & de modération(1). »

(1) Dépêche du 27 avril 1722, *Archives de Dresde*, vol. III, f° 117 v°. Hoym, comme nous le verrons plus tard, avoit fait beaucoup d'affaires de curiosités avec M. de Nocé. Aussi, lors de sa disgrâce, lui écrivit-il la lettre suivante :

« Vous m'avez rendu justice, Monsieur, quand vous avez compté sur la part que je prenois à votre éloignement. J'y ay été en effet très-sensible, & j'ay trop connu, Monsieur, ce que vous valez pour ne point être extrêmement touché de la perte d'une société comme la vôtre. Je ne vous fais point de complimens sur votre disgrâce ; c'est, selon toute apparence, une chose trop passagère pour s'y arrêter. Je ne me plains,

Le 21 août suivant, dans une lettre dont l'enlèvement du maréchal de Villeroy eſt le ſujet, il faiſoit ſuivre ſon récit des réflexions ſuivantes ſur le caractère du maréchal, qui indiquent qu'Hoym connoiſſoit bien les hommes en général, & particulièrement ceux de notre pays.

« Le caractère du maréchal de Villeroy (1) étoit celuy d'un bon homme qui aimoit aſſés le bien. Il affectoit d'être bon patriote, & ſe piquoit ſurtout d'être ferme dans ſes amitiés ou inimitiés. Mais comme il cherchoit plus l'éclat que la réalité dans toutes ces qualités & qu'elles étoient inondées par une foibleſſe extrême contractée par l'habitude de la cour, & par un attachement ſervile à la faveur, & même à l'intérêt dont il n'étoit pas exempt, tout cela conduit par des lumières extrêmement bornées & ſouvent fautives, faiſoit qu'il y avoit une contradiction perpétuelle dans ſa conduite, que les étrangers attribuoient aux foibleſſes de l'âge, mais ſes nationaux aſſurent qu'elle luy étoit naturelle & qu'il radotoit à vingt ans. Quoi qu'il en ſoit, ſa foibleſſe & ſes contrariétés l'ont à la fin ſi fort avili, que ce même homme, qui par ſa ſituation & par les circonſtances du tems ſe voyoit en état, il n'y a pas ſix mois, de faire non-ſeulement tête à M. le duc d'Orléans, mais de former même un party conſidérable dans l'Etat & de faire peut-être à ce prince le même traitement qu'il en a receu

Monſieur, que de votre abſence, & vous aſſure que de tous ceux qui peuvent s'y intéreſſer, il n'y a perſonne qui le faſſe plus vivement que moy, & qu'on ne ſauroit être plus ſincèrement, ny avec un plus parfait attachement que celuy avec lequel j'ay l'honneur d'être, &c.

« Paris, le 7 may 1722. »

(1) *Archives de Dreſde*, 21 août 1722, vol. III, fº 182 vº.

aujourd'hui, s'eſt rendu, par ſes grandes ſoupleſſes de cour & par ſes hauts & bas à l'égard du gouvernement, ſi mépriſable & ſi inutile, qu'on n'a point fait de façon de le renvoyer avec tout auſſi peu d'éclat que ſi on avoit congédié le dernier officier de la cour.

« Tant il eſt vray que de tous les caractères qui peuvent avilir un homme en place, celuy de courtiſan eſt le chemin le plus ſûr pour en venir à bout; le maréchal de Villeroy & le chancelier d'Agueſſeau ſont deux exemples éclatans pour prouver cette vérité. »

Je n'ai pas trouvé dans les papiers que j'ai eus à ma diſpoſition une relation de cette remarquable opération du *viſa* imaginée par les frères Paris, qu'Hoym avoit compoſée & envoyée à ſa cour, ainſi qu'à quelques autres perſonnes. C'étoit, ſuivant M. Lecoq, réſident de Pologne à Londres, une pièce qui lui faiſoit honneur. Au reſte, diſons en paſſant que les effets appartenant aux ambaſſadeurs ne paſſèrent pas au viſa, mais furent examinés directement par le contrôleur général & tous acceptés.

L'indiſpoſition qu'Hoym avoit éprouvée ſur les yeux ayant été remplacée par des douleurs d'eſtomac, il ſe rendit aux eaux de Forges vers la fin de juin 1723; il y reſta tout juillet & n'en revint que le 12 août, à la nouvelle de la mort du cardinal Dubois.

Parmi les perſonnes qu'Hoym rencontra à Forges étoient le duc, depuis maréchal de Richelieu, qu'il connoiſſoit antérieurement, M. de la Blinière, ancien avocat, qui étoit ſecrétaire du Conſeil royal des finances, & Mme de Polignac. Il paroît, par une lettre du duc de Richelieu à Hoym, que M. de Sahr a imprimée & que je reproduis aux pièces juſtificatives, n° XXIII, qu'Hoym

ſe trouva ſi bien de la ſource Cardinale (1), qu'il en étoit enthouſiaſmé & qu'il reſta plus longtemps à Forges qu'on ne le faiſoit & qu'on ne le fait d'ordinaire.

La mort du cardinal Dubois ne pouvoit pas être indifférente à Hoym, qui avoit eu avec lui de bons & fréquens rapports, & qui lui devoit certainement un notable accroiſſement de ſa fortune. Il a laiſſé de ce miniſtre un portrait malheureuſement inachevé qui me paroît tracé de main de maître. Je le donne ici. Il contraſte ſingulièrement avec celui que Saint-Simon a écrit du même perſonnage, mais Hoym le dit avec autant de juſteſſe que de profondeur : les hommes jugent bien, mais ils voient mal, & c'eſt la paſſion qui s'interpoſe entre celui qui voit & l'objet aperçu qui lui fait voir mal. Lequel a mal vu Dubois? Eſt-ce Hoym ou Saint-Simon? J'avoue qu'il me paroît impoſſible qu'un homme de *nulle capacité* ait pu arriver & ſe maintenir comme l'a fait Dubois, & le portrait d'Hoym n'eſt pas d'ailleurs aſſez favorable au cardinal pour ne pas paroître au moins vraiſemblable ; en tout cas il eſt très-finement penſé & extrêmement bien écrit.

« Il eſt difficile de porter un jugement ſur ceux ſur qui le public a prononcé ſi diverſement en bien & en mal, *qu'il ſemble n'avoir point été d'accord avec lui-même* (2).

« Quelqu'étrange que ſoit cette contrariété dans les opinions des hommes, ce n'eſt pourtant point tant à leur jugement qu'il s'en faut prendre qu'à leurs paſſions. Ils jugent bien, mais ils voyent mal, & c'eſt la paſſion interpoſée entre celuy qui voit & l'objet aperçu qui fait

(1) Il y a à Forges la ſource Royale, la Reinette & la Cardinale.
(2) Les paſſages en italique ſont effacés dans la minute d'Hoym.

qu'il ne ſe préſente que ſous la forme étrangère & accidentelle dont il a plu au préjugé de le revêtir.

« Si quelqu'un a éprouvé plus qu'un autre la viciſſitude des jugemens du public, ç'a été le cardinal Dubois. Jamais réputation n'a été plus diverſe ny mérite plus conteſté. Les uns luy accordoient trop & luy prêtoient des qualités qu'il n'avoit pas, les autres luy refuſoient tout, même les talens les plus reconnus & les plus confirmez par l'expérience & les ſuccès.

« Il eſt étonnant qu'un miniſtre qui a joué un rôle auſſi conſidérable dans les affaires de l'Europe & qu'on avoit tant intérêt de connoître ait été ſi peu connu ou ne l'ait été que par ſes défauts (1). C'eſt le ſort ordinaire des gens de génie; ils ne ſauroient plaire qu'à leurs ſemblables : il faut du génie & de l'élévation pour connoître & ſentir le génie & l'élévation.

« Le cardinal Dubois avoit certainement l'eſprit d'un ordre ſupérieur, quoique point du premier. Ce n'étoit pas pourtant qu'il eût une étendue de génie ſans bornes ny qu'il n'y eût peut-être des têtes plus fortes que la ſienne & plus capables de porter un grand nombre de différentes affaires; mais perſonne ne ſuivoit mieux que luy l'affaire du jour, & ſi l'étendue *& la force* n'étoit pas ce qu'il y avoit de plus marqué en luy (quoiqu'il n'en fût pourtant pas deſtitué), il avoit la lumière ſi vive & ſi perçante, tant de dextérité, d'invention & de fécondité & une certaine pointe (acumen ingenii) ſi marquée, que, par cette ſagacité & perſpicacité d'eſprit, il alloit ſou-

(1) *Ce n'eſt pas que quelques perſonnes d'un mérite ſupérieur, mylord Stanhope, le grand penſionnaire, & d'autres qui avoient traité avec lui, ne lui aient rendu juſtice.*

vent aussi loin qu'on auroit pu aller avec plus d'étendue, & aussi sûrement qu'il auroit pu faire avec des qualités plus solides. La perception luy donnoit de la précision, & souvent même de la sagesse & de la prévision. Il faut pourtant convenir que la justesse de ses idées étoit plutôt un effet de sa pénétration que de sa solidité.

« Au reste, admirable pour connoître les hommes & s'en servir (1), l'esprit aigu & perçant, les distinctions les plus fines & les choses les plus cachées dans une affaire ou dans un caractère ne luy échappoient point quand il avoit intérêt à les démêler. Il avoit de l'acquis, des principes généraux de gouvernement, d'ailleurs peu instruit de tout ce qu'on appelle lois publiques & municipales, ny de toutes les notions & connoissances locales du pays qu'il gouvernoit.

« Son talent principal étoit celuy de la négociation, mais il se plaisoit un peu trop dans l'exercice de ce talent, ce qui faisoit que chez luy l'acte se tournoit souvent en projet & qu'il s'amusoit à négocier lorsqu'il étoit question d'opérer. Comme il connoissoit plus les hommes que les choses, il auroit toujours voulu se tenir dans son fort & avoit de la peine à en sortir. Contredisant pour être éclairé, allant toujours à la sape, arrivant par zig-zag, mettant en jeu les autres, toutes ces ruses luy étoient familières, & tout étoit employé : se confiant un peu trop à son génie, & haïssant si fort la méthode que cela alloit souvent jusqu'à haïr l'ordre. Ennemy de tout ce qui n'étoit que le fruit du travail, il avoit toujours à la bouche ce mot de Pindare : « Méprisons ceux qui ne « savent que ce qu'ils ont appris ! »

(1) Il disoit qu'il en feroit sortir de terre en frappant du pied.

« Cette même confiance qu'il avoit en fon génie le rendoit hardi à entreprendre, ce qui faifoit que fouvent il étoit timide à exécuter. Il avoit pourtant naturellement de la hardieffe & de la ténacité dans l'efprit, & lorfqu'il étoit une fois embarqué il alloit en avant, & alors le courage & l'ardeur pour la réuffite luy tenoient lieu de conftance & de fermeté.

« Quoique fon caractère fût tout de feu & que la pétulance & l'impétuofité fuffent très-grandes en luy, il n'étoit pourtant vif qu'en paroles & point en actions, & plutôt véhément que violent. Son humeur ne le portoit à rien de précipité ny qui marquât un défaut de confeil. Sa colère étoit même fouvent volontaire, & il favoit quelquefois fe ménager fi bien des reffources dans fes emportemens, qu'ils luy devenoient un rempart contre des raifons trop puiffantes ou contre les importunitez. C'eft ce qui a donné lieu au mot de M. (*fic*) : « N'ayez pas « peur qu'il ait de l'humeur avec un prince ou avec un « jéfuite ! »

« Il en étoit de même de fa façon de parler. Il avoit les idées vives & précifes, quoiqu'il y eût fouvent un peu d'embarras dans le tour de fes expreffions & plus de nerf & de fingularité que de facilité & de netteté dans fa diction, ce qui le faifoit taxer de peu d'aptitude à parler & à écrire par ceux qui ne s'y connoiffoient pas.

« C'étoit pourtant là ce qu'il avoit de plus fingulier, & lorfqu'il avoit de la peine à trouver fes paroles, c'étoit parce qu'il en avoit trop à fe fatisfaire luy-même & que, haïffant tout ce qui fentoit le vague & le lieu commun, il vouloit toujours trouver des chofes précifes & particulières adaptées aux circonftances locales ou perfonnelles, à quoi il réuffiffoit admirablement. C'eft auffi ce qui luy

rendoit tout autre ſtyle inſupportable, & ſuſpendoit la régularité des expéditions.

« Il n'avoit d'ailleurs rien dans ſon eſprit ou dans ſa diction qui marquât ce qu'on appelle « l'enſeigne ou l'accent de profeſſion ». De toutes ſes différentes occupations & profeſſions, il ne luy étoit reſté que la fleur de chacune, ce qui rendoit ſon eſprit & ſa converſation extrêmement agréables. Il prenoit merveilleuſement le ton de ceux à qui il parloit. Il ſavoit les langues de toutes les profeſſions, ſans parler celle d'aucune. Il n'avoit nullement celle de ſon état d'homme d'Egliſe, & peut-être pas aſſez celle d'homme d'Etat.

« Ce qu'on vient de dire peut ſuffire pour donner une idée de ſon génie & des qualités de ſon eſprit ; pour ce qui eſt de celles du cœur & qui conſtituent le caractère, les principes & les mœurs, comme celles-ci ſont plus cachées & plus ſuſceptibles de déguiſement, il eſt plus difficile auſſi de fixer & de réduire à quelque ſorte de préciſion les notions qu'on en peut avoir.

« Le cardinal vouloit paſſer pour un homme tout de ſentiment. Il ſe méprenoit peut-être à la dénomination en prenant ſes paſſions pour des ſentimens. Ce qui eſt certain, c'eſt que tout étoit ſi vif en luy que ſes complaiſances reſſembloient à des déſirs, & ſes déſirs à des paſſions qu'il avoit momentanées pour les autres, mais ſi fortes & ſi ardentes pour luy-même, voulant ſi pleinement & ſi fortement ce qu'il vouloit, qu'il étoit preſqu'impoſſible qu'elles ne ſe communiquaſſent pas & qu'il ne les fit paſſer dans ceux qu'il vouloit faire concourir à l'exécution de ſes deſſeins. C'étoit peut-être là un de ſes moyens, & ce n'eſt point celuy qui luy a été le moins utile dans le chemin qu'il a fait.

« Pour réduire à leur juſte valeur ſes démonſtrations de ſentiment, elles étoient fauſſes : il n'en avoit point, il n'en avoit que l'image : à la vérité ſi bien repréſentée que luy-même s'y méprenoit & l'éprouvoit même dans le moment, ce qui le rendoit plus propre à entraîner & à perſuader. Dans le fond, il ne prenoit les hommes qu'en qualité d'inſtrumens; il ne haïſſoit que les obſtacles & n'aimoit que les moyens. Auſſi ſe ſervoit-il de tout, & tout devenoit inſtrument apte & utile entre ſes mains, mais il les uſoit trop vite & ne pouvoit pas comprendre qu'on pût avoir beſoin plus d'une fois des mêmes moyens, ſemblable à ceux qui dans le moment de la digeſtion ne ſauroient penſer qu'on puiſſe avoir faim.

« Il n'avoit, dans le fond, ny gratitude ny fidélité, mais il en connoiſſoit l'uſage & étoit aſſez habile pour n'être ny ingrat ny infidèle, & pour ne ſe point méprendre dans le calcul du bien & du mal qui en pouvoit revenir.

« Il ne haïſſoit pas aſſez les ſcélérats, mais il mépriſoit les friponneaux, & de tout cela on peut conclure qu'il avoit réellement de l'élévation dans l'eſprit, & quelquefois même dans le cœur, maïs celle-ci ne luy étoit ny naturelle, ny ordinaire. Elle luy étoit étrangère, & on le reconnoiſſoit à l'effort. »

Tel eſt le portrait qu'Hoym nous a laiſſé du cardinal Dubois. Tel qu'il eſt il eſt exceſſivement remarquable. Il l'eût été bien davantage ſi Hoym l'avoit complétement terminé.

Après ſon retour (1), Hoym ne vit le Régent qu'au com-

(1) Il écrivoit le 20 août que les eaux lui avoient affoibli la tête & les yeux. (*Archives de Dreſde.*)

mencement de ſeptembre. Ce prince, qui, dit Hoym (1), ſavoit bon gré à tous ceux qu'il ſavoit avoir été bien avec Dubois, l'aſſura que ſa politique ne changeroit pas.

En 1723, la fortune d'Hoym s'augmenta encore par la mort de ſon frère aîné, celui que nous avons vu à Londres en 1721, qui paroît avoir diſpoſé en ſa faveur de la moitié de ſes biens allodiaux (2), & par ſa nomination de conſeiller privé, qui avoit augmenté ſes appointemens d'environ 12 000 francs. Sa ſœur, Mme de Vitzthum, qui venoit de marier ſa fille Henriette (3) au fils aîné du comte de Watzdorff, obtint du Roi un congé pour lui. Hoym quitta donc Paris pour ſe rendre en Saxe à la fin de novembre 1723 (4), apportant avec lui une lettre du Régent (mais de chancellerie) pour le roi de Pologne, où ce prince ſe louoit fort des rapports de ſon gouvernement avec Hoym.

Ce ne fut que le 10 août 1724 qu'Hoym revint à Paris (5).

Pendant ſon abſence le Régent étoit mort, & le duc de Bourbon avoit été déclaré premier miniſtre. Hoym avoit écrit d'Allemagne à ce prince pour le complimenter.

A peine arrivé à Paris, Hoym retourna aux eaux de Forges; il y étoit le 9 ſeptembre & étoit de retour à Paris le 27 octobre.

---

(1) *Archives de Dreſde*, au 6 ſeptembre.

(2) Lettre du comte Watzdorff, du 27 octobre 1723.

(3) Lettres du comte Watzdorff père à Hoym, du 23 mars, & de ſa femme, du 28 février.

(4) Lettre à M. de Fleming, du 15 novembre.

(5) Lettre du 11 août 1724.

Au commencement de l'année suivante, 1725, le 28 février, mourut Mme de Coligny, fille du marquis de Laffay, dont nous avons parlé ci-deffus. Il paroît qu'Hoym s'étoit brouillé avec elle ou au moins qu'il avoit pris très-mauvaife opinion d'elle, car la comteffe de Platen, que je crois la même que l'ancienne maîtreffe de Georges I[er], & la mère de Mme de Saint-Florentin, lui ayant écrit pour le complimenter fur fa mort, Hoym écrivit à Mme de Saint-Florentin une lettre où fe trouvoient les paroles fuivantes, dont il avoit feulement confervé la minute. « Je ne parlerai point de Mme de Coligny, parce qu'il faut refpecter les morts & leurs erreurs. J'en fais plus fur fon compte que je ne voudrois en favoir, mais je me repofe (du foin) de ma réputation fur la fienne, & tout ce que je puis faire eft de tâcher de profiter pour l'avenir d'une leçon qui m'apprend qu'il y a de la témérité à ne pas avoir égard aux jugemens du public lorfqu'il a prononcé auffi unanimement fur le compte de quelqu'un qu'il l'avoit fait fur le fien. » Mme de Platen lui répondoit le 25 mars qu'elle croyoit toujours à la fincérité de l'amitié de Mme de Coligny pour lui.

Cette même année vit arriver un événement qui fut l'occafion de très-graves préoccupations pour Hoym. Le duc de Bourbon, défireux d'affurer le plus tôt poffible un héritier direct au Roi, avoit fait reconduire en Efpagne (1) l'Infante deftinée à Louis XV. Le jeune âge

(1) Le maréchal de Teffé, chargé de fonder le roi d'Efpagne fur le renvoi de l'Infante, a répondu d'un ftyle auquel on ne pouvoit s'attendre que de fa part, difant qu'il étoit fait pour faire des mariages, & non pour les rompre, & qu'il avoit trop d'égards pour le roi d'Efpagne pour lui faire une femblable déclaration. Il a en même temps demandé

de cette princeſſe renvoyoit à une époque trop éloignée la poſſibilité de la naiſſance d'un dauphin ; on vouloit à tout prix & très-promptement marier le Roi. Après avoir vainement demandé une princeſſe d'Angleterre, que le roi Georges refuſa à cauſe de l'abjuration qui étoit néceſſaire & des éventualités de ſucceſſion à la couronne d'Angleterre, & avoir refuſé très mal à propos une princeſſe ruſſe (1) dont l'alliance eût été fort avantageuſe à la France, & cela par des conſidérations très-blâmables d'ambition perſonnelle, le duc de Bourbon jeta les yeux ſur la fille de Staniſlas Leczinski, qui avoit été régulièrement élu roi de Pologne, & qu'Auguſte le Fort avoit dépoſſédé par le ſecours & la protection des Ruſſes. C'eſt le 7 avril qu'Hoym apprit le projet de mariage, & le 9 il écrivoit à Fleming une longue lettre où il propoſoit d'eſſayer de ſubſtituer une princeſſe de Saxe à Marie Leczinska. Je donne cette lettre aux pièces juſtificatives, n° XXIV (2).

Hoym mit tout en uſage pour empêcher le mariage. Il demandoit à Dreſde qu'on le mît à même de prouver qu'un Leczinski avoit été page de Louis XIII (3). Il avoit eu quatre ou cinq entrevues avec Mme de Prie &

ſon rappel, qui, comme de raiſon, lui a été accordé ſur-le-champ. Lettre d'Hoym, du 23 mars 1725 (Dreſde).

(1) Je prends ces faits dans l'*Hiſtoire de la Régence* de Lémontey, faite ſur des ſources excellentes, mais ſans détails ſuffiſans & avec des prétentions littéraires là où il ne falloit que le goût de l'étude approfondie de l'*Hiſtoire*. Évidemment Hoym n'a pas connu les propoſitions ſi ſéduiſantes faites par la Ruſſie à la cour de France.

(2) Je donne encore au n° XXV une lettre curieuſe du comte de Saxe, qui tâchoit auſſi de rompre le mariage.

(3) On ſavoit bien que le trône de Pologne n'étoit pas héréditaire, & que Leczinski, comme tous les autres rois de ce pays, n'étoit qu'un gentilhomme, de ſorte que cela n'auroit pas prouvé grand'choſe.

avoit eſſayé de l'amener à rompre le mariage du Roi (1), mais tout fut inutile.

Pour ſe conſoler, il accueilloit & tranſmettoit tous les bruits qui couroient ſur le peu d'attraits de la future reine. Le Roi, écrit-il le 7 mai, a refuſé le mariage & donné des chiquenaudes au portrait de ſa femme (2). Bref, il ſe remua tant que le 27 avril il en tomboit malade.

Cependant la cour de Saxe, plus raiſonnable que lui, le blâma de l'excès de ſon oppoſition, & lui fit ſavoir que le Roi ne ſe brouilleroit pas pour cela avec la France, mais qu'il préféroit que le mariage ne lui fût pas notifié. (Lettre du 15 juin.)

Le reſpectable premier commis des affaires étrangères, M. Pecquet, vint voir Hoym & l'aſſura que cette union, contractée pour rapprocher les eſpérances d'une ſucceſſion directe, ne changeroit rien aux rapports de la France avec Auguſte II.

Cependant le mariage eut lieu le 5 ſeptembre, & le 24, Hoym, qu'on ne peut certes pas taxer de partialité, traçoit de la nouvelle reine le portrait ſuivant :

« Pour ce qui eſt de la perſonne de cette princeſſe, on ne ſauroit dire du bien de ſa beauté, & je crois même que les courtiſans les plus déterminés ne s'aviſeront pas de la flatter par cet endroit. Mais on peut avec juſtice en dire beaucoup de ſon maintien & de ſa conduite. Sa perſonne même n'eſt point déſagréable ; je l'ay du moins trouvée beaucoup mieux qu'on ne l'avoit annoncée. Ce qui paroît de plus marqué dans ſa phyſionomie, c'eſt un

(1) Lettre d'Hoym, du 29 avril (Dreſde).

(2) *Archives de Dreſde.*

caractère de douceur & de sagesse qui se manifeste aussi dans ses discours & dans l'attention qu'elle a pour dire autant qu'elle peut des choses obligeantes à tous ceux qui l'approchent : ce qui, joint à sa dévotion & à la régularité de ses mœurs, la rend fort agréable au public, & surtout au peuple, par la facilité de son accès & par son affabilité. Il est certain aussi qu'elle a rëussi avec le Roy T. C. au-delà de ce qu'on pouvoit espérer, mais il n'est pas vray que cela aille au point où on l'a voulu publier. Il est même fort apparent que les marques sur lesquelles on fonde cette prétendüe passion sont plutôt un effet de l'âge & des forces de ce jeune prince, qu'un goût personnel pour la Rcine, à laquelle il ne témoigne aucun empressement en public, & des personnes bien instruites assurent qu'il en est de même en particulier. » (Lettre du 24 septembre 1725. Dresde, vol. VII, 59ᵉ vᵒ.)

Hoym, qui avoit reçu depuis peu le titre d'ambassadeur, plus susceptible pour son maître que son maître lui-même, s'appliqua à obtenir pour lui, de la bouche même de la Reine, la qualification de roi de Pologne. Auguste étant reconnu en cette qualité par la France, la chose alloit de soi, & il ne sembloit pas nécessaire de mettre aussi désagréablement les points sur les i. Mais le patriotisme jaloux d'Hoym avoit été irrité par un discours du duc d'Antin à Strasbourg, dans lequel il avoit donné le titre de roi de Pologne à Stanislas Leczinski.

Hoym a raconté avec une minutie cruelle & bien faite pour éloigner de lui la sympathie d'un lecteur françois, le supplice que l'étiquette & les rapports des deux cours infligèrent alors à Marie Leczinska, & on s'étonne que les ministres françois aient cédé à des exi-

gences qu'on peut dire ſi peu convenables (1). La Reine, penſant apparemment que cette conduite étoit impoſée à Hoym par la cour de Saxe, ne paroît pas lui en avoir gardé rancune. Elle lui fit en effet demander par ſon confeſſeur d'obtenir la liberté d'un ſieur Buczinsky, détenu à Königſtein, pour être venu de Pologne en Saxe ſans permiſſion, & il fut en effet mis en liberté (2).

La conduite d'Hoym lors du mariage de la Reine paroît avoir été remarquée, & je penſe que le maréchal de Villars voulut le lui faire ſentir dans une converſation qu'Hoym a rapportée dans une lettre du 24 décembre 1725, & où il s'étendit longuement ſur les devoirs que ſa charge lui avoit impoſés dans ces conjonctures. (Pièce juſtificative n° XXVII.)

Malgré cette excuſe, car c'en étoit une, tout fièrement qu'elle fût préſentée & malgré les ſentimens d'eſtime & de reſpect pour la Reine qui percent dans ſa correſpondance, on voit qu'Hoym ſaiſiſſoit aſſez volontiers les occaſions de tourner cette princeſſe en ridicule. C'eſt à cette diſpoſition autant qu'au déſir d'amuſer le Roi qu'il faut attribuer ſa lettre du 22 janvier 1726, où il raconte une démarche de la princeſſe de Conti tellement impertinente pour la Reine, qu'on peut très-bien en révoquer l'exiſtence en doute. (Pièce XXVIII.)

Son ambition ſe tournoit alors vers l'adminiſtration intérieure de la Saxe. Il réſulte d'une lettre adreſſée par lui le 30 mars 1726 au baron de Gaultier, qu'il auroit voulu qu'on lui offrît la ſurvivance de l'office de grand maréchal de Saxe (3), alors poſſédé par M. de Fleming.

---

(1) Lettre du 9 octobre 1725, n° XXVI des pièces juſtificatives.

(2) Lettre du 11 février 1726.

(3) *Archives de Dreſde.*

Je ne vois pas que cette infinuation ait abouti. Plus tard, le 24 décembre 1727, il demandoit fubfidiairement pour lui la charge de fon beau-frère, M. de Vitzthum. Il avoit reçu l'ordre de l'Aigle-Blanc ; il voulut faire ajouter à fon portrait, fait par Rigaud en 1716, les infignes de cet ordre. Ce fut certainement Rigaud, avec qui il avoit confervé des relations, qui fit cette adjonction. Hoym imagina alors de faire faire une gracieufeté à ce grand artifte par le roi de Pologne, & il écrivit à cet effet deux lettres au baron de Gaultier pour demander une médaille du Roi & une du Prince royal pour Rigaud (1).

Cependant le duc de Bourbon avoit été difgracié, & le jeune roi avoit montré en cette circonftance une diffimulation & une indifférence qui avoient, dit Hoym, fait plus d'honneur à fon efprit qu'à fon cœur (2). Hoym écrivoit à ce fujet le 17 juin 1726 à fa cour : « La nation, au milieu de la joie du changement d'une adminiftration généralement improuvée, ne laiffe pas de faire paroître un fentiment qui vife plutôt à la douleur qu'à l'applaudiffement, témoignant quelque inquiétude de voir développer de fi bonne heure, dans fon prince, des

(1) Pièces juftificatives, nos XXIX & XXX. Hoym avoit toujours confervé des relations avec ce grand peintre. Mme de Coligny (née de Laffay) lui écrivoit, en 1723 je crois : « Mandez-moi, mon cher Comte, s'il n'y a point de changement à ce que nous devions faire aujourd'huy, qui étoit que la Palatine & vous deviez me prendre ce matin pour aller chez Rigaud & de là dîner chez le petit (Schaub). »

(2) Louis XV étoit cependant un fort bon prince. Mais il étoit affez naturel que contrecarré par le Régent dans fon goût pour le maréchal de Villeroy, marié par le duc de Bourbon fuivant les convenances de ce prince fans qu'on eût confulté les fiennes ; il étoit affez naturel, dis-je, qu'il fût fort indifférent pour le Régent & M. le Duc & pour tout ce qui pouvoit leur advenir.

difpofitions dont les fuites pourroient être à craindre fi la jeuneffe & le manque de connoiffance des chofes ne rendoient en quelque manière excufable cette diffimulation, eftimée vicieufe, & cette infenfibilité à faire des malheureux. »

Cette infenfibilité du Roi fe démentit toutefois, car lorfque la perfonne chargée de conduire le duc de Bourbon à Chantilly vint rendre compte de fa miffion, le Roi pleura ; Hoym, mandant ce fait à fa cour le 24 juin, ajoutoit que la nation lui « en avoit fu gré, la première infenfibilité du jeune prince ayant eu befoin de correctif. »

J'ai trouvé dans les papiers de Lichtewalde, & je donne aux pièces juftificatives, n° XXXI, une lettre très-joliment écrite, dont j'ignore l'auteur, fur la mort de *Deftouches-Canon*, père de Dalembert, qui eut, comme chacun fait, Mme de Tencin pour mère. Deftouches-Canon, dont j'ai vu une lettre à Hoym, mourut cette année 1726.

Hoym, toujours mal portant, fe décida à aller aux eaux de Bourbon-l'Archambault. Il y étoit le 12 feptembre 1726, & étoit de retour à Paris le 28 octobre, après s'être arrêté à Fontainebleau.

Il eut l'année fuivante, 1727, le déplaifir de voir MM. de Fleuriau père & fils quitter le miniftère. Il étoit très-bien avec M. de Morville, & avoit même fait des affaires de tableaux avec lui. Dans fa lettre du 24 août 1727, & dans celle du 1er feptembre, que je donne aux pièces juftificatives, nos XXXII & XXXIII, il raconte ces faits & leurs motifs, & la manière flatteufe dont le cardinal de Fleury lui avoit préfenté le nouveau miniftre, M. de Chauvelin. Quelque temps auparavant, le 2 juin,

il avoit reçu chez lui à dîner le cardinal de Fleury, tous les miniſtres, & les ambaſſadeurs & miniſtres étrangers (lettre du 2 juin 1727), pour fêter le rétabliſſement de la ſanté du roi de Pologne.

Le maréchal de Fleming, qui conduiſoit habilement les affaires de Saxe, étant mort à Vienne au commencement de mai (1), M. de Chauvelin penſoit qu'Hoym pourroit être appelé à lui ſuccéder; & quoiqu'il le ſoupçonnât, à tort, d'être prévenu en faveur de la cour impériale, il écrivoit à l'abbé de Livry (2), miniſtre de France en Saxe, qu'il l'aimeroit fort pour ſucceſſeur de Fleming. « Il eſt homme d'eſprit, ajoutoit-il, avec qui l'on traite volontiers, & d'ailleurs, à ce qu'il a paru, aſſez ſage dans ſes vues. »

Hoym avoit en effet été mandé à Dreſde par ſon ſouverain, & il arrivoit dans cette ville le 19 mars 1728. Il vit le Roi à Moritzbourg & en fut bien reçu, mais il n'aſpiroit, dit l'abbé de Livry, qu'au moment de retourner à Paris (3). Ce n'étoit pas la ſucceſſion du feld-maréchal de Fleming que le Roi lui deſtinoit. Le vieux comte de Watzdorff, chancelier de l'Intérieur & des Finances de la Saxe, qui avoit fait nommer Hoym à Paris, & dont le fils aîné avoit épouſé Mlle de Vitzthum, nièce d'Hoym, déſiroit ſe retirer depuis deux ans ſans que le Roi y voulût conſentir. Il avoit inſinué au Roi de le remplacer

(1) Le 21 avril, il écrivoit de Vienne à Hoym qu'il avoit parlé de ſes affaires à la cour impériale (Hoym avoit un procès pendant à la chancellerie de Bohême, probablement pour ſes terres de Siléſie), mais qu'on y étoit mal diſpoſé pour lui, ſurtout M. de Kinski.

(2) Le 31 may 1728. (*Archives des Affaires étrangères*. Pologne. Livry reſtitué.)

(3) L'abbé de Livry, Moritzbourg, 27 mars 1728.

par Hoym, & avoit tâché d'obtenir l'assentiment de celui-ci à cet arrangement. M. de Livry désiroit voir réussir cette combinaison, qui pouvoit avoir pour conséquence de faire d'Hoym le premier ministre de Saxe. « Il aime & prise la France, disoit-il; il a des talens & des idées justes, & je n'en vois aucun autre à cette cour qui puisse lui être comparé à cet égard (1). »

Pendant son séjour à Dresde, Hoym avoit porté un *surtout* de velours noir à double poil, long en dedans & court en dehors, qui fit fureur. Ce fut d'abord le feld-maréchal Guido de Staremberg qui lui en fit demander un semblable par le comte de Wackerbarth, ambassadeur de Pologne à Vienne, pour mettre ses blessures à couvert des injures de la saison (lettre de Wackerbarth, du 6 novembre 1728). En même temps, Wackerbarth en demandoit un pareil pour lui-même. Enfin la réputation du surtout d'Hoym faisant son chemin, l'impératrice d'Allemagne lui fit demander 30 aunes de velours semblable pour en faire présent à l'Empereur, mais elle le demandoit marron ou café au lieu de noir, & exprimoit le désir qu'on n'en parlât pas au comte de Zinzendorf, ambassadeur d'Allemagne à Paris, afin que l'Empereur en eût la surprise (plus probablement pour ménager la jalousie qu'auroit pu lui causer la confiance de l'Impératrice dans le bon goût d'Hoym).

« Si Votre Excellence, ajoutoit M. de Wackerbarth, trouvoit encore quelqu'autre mode de velours de bon goût, l'Impératrice en souhaiteroit une pièce entière. Elle vous laisse le choix de la couleur, pourvu qu'elle

---

(1) Lettre du 7 mai.

convienne à une beauté blonde & que ce ne foit ni du rouge, ni du verd. »

La comteffe de Fuchs, gouvernante des jeunes archiducheffes, qui avoit donné cette idée à l'Impératrice, demandoit auffi une pièce de velours gaufré noir.

Hoym s'acquitta de ces commiffions à merveille, & l'Impératrice lui fit dire qu'elle en étoit très-contente. C'étoient les fieurs Gaultier & Dupré qui vendoient ce velours (velours de Gênes à peluche) à raifon de 48 francs l'aune. Le velours cifelé agate, envoyé à l'Impératrice pour elle, coûtoit 33 francs l'aune chez les mêmes marchands, & le velours noir de Gênes cifelé pour la comteffe de Fuchs 35 francs. (Livres d'Hoym.)

Hoym quitta Drefde le 28 mai 1728 pour revenir en France, avec le titre de miniftre du Cabinet & une augmentation de traitement de 8000 écus. Il arriva à Paris le 11 juin (1); mais prefque auffitôt après fon retour il tomba malade, & la petite vérole fe déclara. Elle fut longue & violente, & fut fuivie de clous & même d'une tumeur au bras droit. La cour de Saxe avoit défigné pour le fuppléer pendant fa maladie M. Lecoq (2), an-

(1) Voici ce que lui coûta ce voyage : de Paris à Strasbourg (26 février au 9 mars), 1775 livres, 17 fols, 6 deniers; de Strasbourg à Drefde (du 9 au 19 mars), 1441 livres, 9 fols, 8 deniers; féjour à Drefde (du 19 mars au 28 mai), 8123 livres, 5 fols, 7 deniers 1/2; de Drefde à Strasbourg (28 mai au 8 juin), 1326 livres, 1 fol, 10 deniers; de Strasbourg à Paris (du 8 au 11 juin), 1365 livres, 19 fols; voyage de la femme de charge & du laquais Rouffel, 367 livres, 7 fols.

(2) C'étoit un calvinifte de Metz retiré en Allemagne, homme d'efprit & inftruit de la politique générale. M. de Fleming l'avoit connu précepteur des enfans du grand tréforier de Pologne, & l'avoit employé & avancé (*Archives des Affaires étrangères*). Les archives de Lichtewalde contiennent beaucoup de lettres adreffées par lui à Hoym; elles font en général intéreffantes.

cien envoyé extraordinaire de Pologne à Londres. Mais lorſqu'il arriva, à la fin de juillet, Hoym étoit déjà convaleſcent.

Cependant, le 20 juillet, Hoym avoit reçu ſa nomination en date du 13, comme miniſtre-adjoint au comte de Watzdorff, mais on laiſſoit indéterminée l'époque de ſon retour en Saxe. Il recommença à voir le monde en octobre. Le 16, il écrivoit au Roi que le cardinal de Fleury l'avoit laiſſé ſeul une heure dans ſon cabinet, où il y avoit pluſieurs lettres de la Reine & de ſa famille. Hoym n'abuſa pas de cette confiance, dont il ſut grand gré au Cardinal.

Louis XV avoit eu auſſi la petite vérole & en avoit été peu marqué. Hoym n'avoit pas eu le même bonheur. « Le contraſte de l'impreſſion que cette maladie a faite ſur mon viſage avec celui du Roy, a donné matière aux courtiſans de faire leur cour, ce qui m'a mis fort à la mode, & peu s'en faut qu'on ne m'ait fait compliment ſur le bonheur d'être défiguré. Je ne m'attendois pas qu'on pût tirer parti d'une ſi pénible circonſtance, mais auſſi ne pouvois-je choiſir un tems plus favorable pour reparoître dans le monde, & c'eſt ce qui m'a fait anticiper ſur le terme que je m'étois preſcrit pour me montrer à la cour (1). »

M. de Watzdorff mourut le 3 janvier 1729, *étouffé de graiſſe & de mangeaille*, écrivoit le 8 janvier au miniſtère françois le chanoine Langlois (2), qui remplaçoit M. de

(1) Lettre du 25 novembre 1728 (*Archives de Dreſde*).

(2) Voyez ſur l'abbé de Livry, d'abord ambaſſadeur en Portugal & en Eſpagne, un paſſage plaiſant (tome I, p. 54) des *Mémoires inſtructifs pour un voyageur*. Amſterdam, 1738, in-12.

P. 58 : « La maiſon de cet ambaſſadeur étoit compoſée d'un chanoine

Livry malade (1). « C'étoit, dit-il, *un terrible mangeur*, qui au reſte a bien ſervi ſon maître. Les ſujets de ce prince eſpèrent du ſoulagement de M. le comte d'Hoym. »

Hoym avoit déjà été invité à quitter la France & à ſe rendre en Saxe. Cette mort le fit preſſer davantage. Il avoit peine à ſe réſoudre à quitter cette France où il avoit mené une vie ſi brillante & ſi heureuſe. Étoit-ce un preſſentiment des malheurs qui alloient l'accabler? Quoi qu'il en ſoit, ſon héſitation, exploitée par ſes envieux, faiſoit une mauvaiſe impreſſion ſur un roi naturellement abſolu & violent. Enfin, il ſe décida à obéir, quitta Paris le 3 mars 1729 & arriva à Dreſde le 19.

Sa maiſon de Paris reſtoit toute montée. Outre M. de Brais, ſon ſecrétaire d'ambaſſade, dont il ſe ſervoit aſſez volontiers pour des acquiſitions de tableaux, &c., il avoit pour ſuivre ſes affaires M. Milſonneau, avocat au Parlement, plutôt homme d'affaires, très-capable & très-eſtimé des Pâris & de Samuel Bernard. Hoym avoit une très-grande confiance en Milſonneau, & celui-ci lui rendit, comme nous le verrons, de très-grands ſervices pendant ſes malheurs.

---

nommé Langlois, ſon ſecrétaire, mais qui ne vouloit pas paroître en cette qualité, ſe diſant ami de M. de Livry, &c. »

(1) Il mourut le 15 février ſuivant ſelon le *Mercure*, & le 25 ſelon la Cheſnaye des Bois.



CHAPITRE III

DEPUIS LE RETOUR D'HOYM EN SAXE JUSQU'A SA MORT.



i Hoym avoit défiré avoir une pofition élevée dans l'adminiftration intérieure de la Saxe, il ne perfévéra pas longtemps dans ce défir. Il nourriffoit certainement l'efpoir de retourner prochainement en France & affectoit de fe croire une forte de miniftre provifoire, deftiné à organifer feulement le fervice confié pour quelque temps à fes foins. C'eft ce qui réfulte d'une longue lettre qu'il écrivoit le 7 mai au cardinal de Fleury (1).

(1) Affaires étrangères.

A peine arrivé en Saxe, il eut à lutter contre l'influence prussienne & celle de la cour impériale. Seckendorff, envoyé de l'Empereur, avoit pris quelque empire sur Auguste II. Hoym combattit si vivement ses efforts que la cour de Vienne s'en émut (1). Mais malgré tout ce qu'il pouvoit faire, malgré tout ce qu'attestoit en faveur de ses intentions & de ses actes l'abbé de Livry, ministre de France en Saxe, M. de Chauvelin s'obstinoit à le croire partisan de la cour de Vienne.

Il partit le 8 mai 1729 pour Varsovie; le Roi avoit quitté Dresde le 26 avril pour s'y rendre également. La France y étoit représentée par le marquis de Monti, diplomate distingué, mais très-mal disposé pour Hoym (2). La France s'occupoit alors, comme c'étoit son intérêt & celui du corps germanique, de réunir dans une alliancc commune les princes allemands pour les opposer à l'Empire, & probablement à la Prusse, qui commençoit dès lors à devenir menaçante. La Saxe ayant cru que la France traitoit avec la Bavière, s'en étoit émue, & Auguste le Fort disoit à Hoym, qui le répétoit à M. de Monti, qu'il avoit, en refusant les propositions de Seckendorff, indisposé la cour de Vienne contre lui : qu'il falloit prendre des mesures & fondre la cloche avec la France (3); mais M. de Chauvelin, craignant de mécontenter les Polonois attachés au roi Stanislas, ne se soucioit pas de prendre des engagemens bien intimes avec

(1) Voyez à l'année suivante, 1730.

(2) Celui-ci, qui avoit pénétré ses dispositions, les attribuoit à son attachement pour le roi Stanislas, qu'Hoym, lors du mariage du Roi, avoit attaqué, il faut en convenir, encore plus vivement que ne le demandoit sa position.

(3) Lettre de Monti à Chauvelin, du 13 août 1729.

la Saxe & écrivoit à M. de Monti de gagner du temps (1). Plus tard M. de Chauvelin, évidemment mal difpofé, écrivoit (de Rambouillet le 26 octobre 1730) à M. de Monti qu'Hoym lui avoit fait parler *affez indifcrètement* par les miniftres d'Angleterre & d'Efpagne, que l'Empereur en avoit été informé & que la première condition eût été le fecret (*Archives des Affaires étrangères*).

Pendant fon féjour à Varfovie, Hoym avoit fait en Saxe trois importantes acquifitions. L'une (en date du 20 juillet 1729) étoit la terre de Putzkau, près de Bifchofwerda; la deuxième l'hôtel de fon beau-frère, le comte de Vitzthum, l'un des plus beaux de Drefde, & que le maréchal Fleming avoit acheté depuis à bon marché. La troifième acquifition étoit la terre de Skaska, fituée à 3 lieues de Drefde. Le tout lui coûta environ 200 000 écus d'Allemagne, ou 750 000 francs. On prétendoit que ces propriétés n'avoient été achetées que 120 000 thalers, ou 450 000 francs (2). Il quitta Varfovie vers le 14 août pour retourner à Drefde (3).

S'étoit-il dans ce voyage ouvert avec franchife fur fes inclinations françoifes avec M. de Monti, & celui-ci par

---

(1) Lettre de M. de Chauvelin, du 11 feptembre 1729. Augufte, probablement fous l'infpiration d'Hoym, regardoit comme poffible l'abandon de la Pologne & l'annexion à la Saxe, comme compenfation de la Siléfie ou de la Bohême après la mort de l'Empereur. (Monti, de Grodno, le 10 feptembre 1729.) Le miniftère faxon penfoit auffi que le prince électoral de Saxe pourroit parvenir à l'empire.

(2) Autre lettre que je crois auffi de Monti, de Varfovie, du 13 août 1729. Cela ne fe pouvoit pas, puifque Putzkau coûta 80 000 thalers, & Skaska 78 500. Cela fait déjà 158 500 écus. Il acheta encore, le 14 avril 1729, la terre d'Ober-Lauba, contiguë à Nieder-Lauba, qu'il poffédoit déjà.

(3) Il écrivoit de Drefde au cardinal de Fleury, le 24 feptembre 1729.

légèreté (1) ou par antipathie contre Hoym (2) auroit-il mal gardé le fecret? Toujours eft-il que le prince Eugène, cet implacable ennemi de la France, chargea Wackerbarth de faire favoir directement au roi de Pologne qu'un de fes plus intimes & confidens miniftres communiquoit *tout* à la cour de France, à tel point qu'il avoit affuré le marquis de Monti (3) que nonobftant toutes les négociations, le roi de Pologne ne concluroit jamais aucun traité avec l'Empereur.

Ce prince ayant reçu la lettre du 14 décembre 1729, où Wackerbarth lui rendoit compte de cette affaire, lui répondit le 25 que c'étoit par fon ordre qu'on avoit informé la France, inquiétée par les négociations du

---

(1) M. de Monti, quoique habile diplomate, étoit certainement un peu léger. Voyez dans la lettre du roi Staniflas fur fa fuite le choix déteftable qu'il avoit fait de l'efcorte du Roi, & fon exclamation publique : *Le Roi eft donc pris!* quand il entendit une décharge générale des Ruffes contre la ville de Dantzig.

(2) Il déteftoit Hoym (voyez p. 72, note 2) par fuite de fon attachement pour le roi Staniflas, puis Hoym avoit eu plufieurs abordages avec lui. Monti affectoit de fe regarder comme accrédité plutôt auprès de la *république* de Pologne qu'auprès du Roi, & avoit peine à fe réfoudre à fuivre le Roi à Drefde. Il étoit même allé jufqu'à dire que le *Roi ne troubleroit pas le repos de la Pologne, pourvu que le roi Augufte n'attentât en rien contre fes libertés*, à quoi Hoym répondoit très-judicieufement qu'il ne comprenoit pas quelle utilité pouvoit retirer la France d'avoir un roi de Pologne dépendant d'elle : qu'il étoit au contraire de fon intérêt d'agrandir la maifon de Saxe en rendant le royaume héréditaire, parce que c'étoit élever une puiffance qui ne pourroit jamais lui donner d'ombrage. (Lettre de Monti, 10 février 1730.) Le roi Augufte difoit, en parlant du roi Staniflas, Staniflas tout court. Monti pria Hoym de le prévenir que s'il s'exprimoit ainfi devant lui, il feroit la révérence & fe retireroit. (Lettre du 4 mars, *Archives des Affaires étrangères*.) Malgré fa fierté & fa violence, Hoym, efpérant & recherchant toujours l'alliance françoife, fupportoit patiemment ces attaques.

(3) C'étoit peut-être pour dérouter ou pour mettre Hoym en défiance de M. de Monti, que le prince Eugène citoit ce diplomate.

comte de Seckendorff, qu'il n'y avoit eu jufque-là aucun traité de conclu avec l'Empereur (1).

Hoym avoit pu parer ce coup, & le chevalier Schaub, dans fa lettre fi remarquable à lord Harrington (voir p. 299 des pièces), a judicieufement remarqué que ces attaques, venant de l'étranger, n'avoient fait que fortifier la faveur d'Hoym ; mais la haine des cours de Vienne & de Berlin n'en devint que plus vive. Nous avons pu reconnoître les grandes qualités d'Hoym, mais il manquoit de retenue & de mefure, & avoit dans l'âme une indépendance telle, qu'elle finiffoit par devenir un véritable efprit de domination. A force de ne pas vouloir être courtifan, il en venoit à vouloir impofer fes volontés au Roi, & on peut même dire à manquer d'égards pour lui.

Le roi Augufte maria, en février 1730, la comteffe de Cofel, fille de Mme de Cofel (d'abord belle-fœur d'Hoym), avec le comte Moginski. Il y eut des fêtes brillantes à cette occafion. Le roi de Pruffe arriva mafqué, le famedi 18, au milieu du bal. On but à l'étranger inconnu & les rois s'embrafferent mafqués. Hoym étoit entré à ce bal déguifé en pêcheur & donnant le bras à Mme de Loff, très-belle perfonne (2) revêtue d'un coftume appa-

---

(1) *Mémoires de Seckendorff*, 1794, 4 vol. in-12. Tome IV, p. 293 & 297.

(2) M. de König, poëte de la cour d'Augufte le Fort, a chanté cette entrée d'Hoym dans l'*Almanach de l'État & de la Cour* pour 1731. « Ce n'eft pas un mauvais pêcheur, dit-il, qui entre ainfi coftumé ; il peut même être un bon navigateur.... il obferve fon temps & connoît fon compas politique.... & ne touche pas les écueils parce qu'il eft prudent. Il prend encore des poiffons pour fon amufement & fait la chaffe aux perles de la bouche & aux coraux du fein féminin. Je ne penfe pas qu'il s'en cache à fa compagne, mais elle, qui eft très-belle, ne laiffe aucun poiffon étranger entrer dans fon réfervoir. » (M. de Sahr, article fur Skaska.)

reillé au ſien. Il eſpéroit détacher le roi de Pruſſe de l'alliance de l'Empereur, & l'abordant maſqué, il le pria de s'écarter de la foule. « Qui êtes-vous? demanda le Roi. — Ma converſation vous apprendra mon nom & mes ſentimens. » Alors Hoym dit au roi de Pruſſe qu'aucun miniſtre du Roi ſon maître n'étoit plus heureux que lui de voir l'harmonie régner entre eux, & qu'il prenoit la liberté de le ſupplier de ne pas allumer la guerre en ſuivant les inſpirations de ſa haine pour le roi d'Angleterre (1) (le roi Georges lui avoit refuſé ſa fille). Suivant le roi de Pruſſe, Hoym auroit ajouté que l'Empereur étoit trop gueux (Hoym nioit avoir prononcé ces mots) pour pouvoir rien donner à perſonne (2), & que ſon alliance n'offroit aucun avantage.

Peu de temps après cette fête, & le 27 février 1730, Hoym adreſſa au prince Eugène une lettre dont la fierté acheva d'exaſpérer les cours de Vienne & de Berlin. Dans cette lettre (imprimée tome IV, p. 300 & ſuivantes des *Mémoires de Seckendorff*), il parle ironiquement du malheur qu'il a eu de déplaire à M. le comte de Seckendorff. Il proteſte de ſa ſympathie pour la cour impériale & du déſir qu'il a de voir la cour de Saxe unie avec elle.

« Qu'on nous mette ſur cela à l'épreuve, continue Hoym, & qu'on nous faſſe faire *par un homme ſage* des propoſitions ſolides & qui préſentent quelque réalité, V. A. S. verra alors quels ſont nos principes...; mais que M. le comte de Seckendorff s'imagine pouvoir

---

(1) Lettres de Monti, des 25 février & 4 mars 1730 (*Archives des Affaires étrangères*).

(2) Lettre de Monti à Chauvelin, du 4 mars 1730 (*ibid.*).

gouverner cette cour *& traiter icy les affaires sur le pied qu'il les traite à Berlin*, qu'il croie qu'on le laiffera s'ingérer dans des intrigues.... jufqu'à vouloir bouleverfer tout l'intérieur d'une cour, qu'il fe rende le promoteur des affaires les plus odieufes & les plus étrangères aux intérêts de S. M. I., qu'il cherche à entraîner le Roy dans des démarches capables d'allumer le feu dans l'Empire & de nous mettre hors de toutes mefures avec des puiffances que nous avons à craindre & à ménager.... c'eft ce qui ne fauroit jamais être dans l'intention de l'Empereur, & c'eft auffi en quoy M. le comte de Seckendorff ne réuffira jamais avec un prince auffi éclairé que le Roy & dans une cour où il trouvera toujours fur fon chemin *des gens affez fermes pour foutenir les intérêts de leur maître au péril de tout ce qui en peut arriver.*

« Si s'oppofer à de pareilles menées & être inacceffible à de certaines chofes qui peuvent avoir leur commodité pour un négociateur de fon efpèce, mais qui ne fauroient fe concilier avec les intérêts du maître & les principes d'un homme qui aime fon honneur & fon devoir, *fi tout cela, Monfeigneur, s'appelle être François, j'en adopte le titre, & je me fais gloire de l'être.* »

Hoym terminoit en difant que c'étoit être bon ferviteur de l'Empereur que d'être fidèle à fon maître lorfque ce maître avoit tous les fentimens que l'Empereur pouvoit défirer, & qu'il s'expliquoit avec autant de liberté parce qu'il favoit que la candeur & la vérité étoit ce qui réuffiffoit le plus auprès du Prince.

Le prince Eugène ne répondit pas à Hoym ; mais dans une lettre au roi de Pologne, qui fut lue en confeil des miniftres (Monti, 6 mai 1730), il demandoit au Roi de fe défier du penchant d'Hoym pour la France & de le

renvoyer de fon miniftère. Ses premières impreffions s'étoient, paroît-il, adoucies, car, fuivant Seckendorff (tome IV, p. 308 de fes *Mémoires*), le roi de Pruffe auroit dit que le prince Eugène devoit demander à Augufte II fi la lettre qu'il avoit reçue d'Hoym avoit été écrite par fon ordre. Sinon, devoit-il ajouter, vous pouvez voir quel eft le traître qui veut rendre fon maître auffi françois qu'anglois au milieu de l'Allemagne. Le roi de Pologne envoya à Vienne le baron de Gaultier, qui étoit avec Thioly (ancien fecrétaire du baron de Befenval) fon plus intime fecrétaire, pour juftifier Hoym auprès du prince Eugène (1).

Le prince Eugène ne tint pas, à ce qu'il paroît, la lettre d'Hoym fecrète, car le roi de Pruffe écrivoit à ce fujet au comte de Seckendorff, en mars & mai 1730, & prenoit chaudement fon parti, s'offrant, fi l'occafion s'en préfentoit, de dire au roi de Pologne les difcours *extraordinaires* qu'Hoym lui avoit tenus *fur le fujet de S. M. Impériale, & au défavantage de la bonne caufe*. Les chofes allèrent fi loin qu'il fut queftion de duel entre Hoym & Seckendorff, mais le marquis de Fleury, miniftre des affaires étrangères de Pologne, intervint & l'empêcha.

Le roi de Pologne ayant le défir de voir & de faire

(1) Lettre de Monti, du 24 mai 1730. — Hoym, écrivant à M. de Brais le 10 décembre 1730, lui envoyoit un mémoire fur cette affaire, le priant de le communiquer à M. Milfonneau pour lui faire connoître, difoit-il, fur quels principes & fur quel ton nous traitons ici les affaires. « Cet écrit prouve au moins que je ne fuis point de ceux qui cherchent à s'infinuer en flattant la paffion du jour, mais que rien ne m'arrête, pas même la crainte de déplaire, lorfqu'il s'agit de dire la vérité. Ceux qui ne fe fentent point ce courage ne devroient point fe mêler de faire le métier de miniftre, incompatible, felon moy, avec celui de vil & lâche courtifan. »

voir ſon armée, établit un camp de manœuvres près de Muhlberg (1). C'étoit une grande dépenſe, & ce prince ſut grand gré à Hoym de lui avoir procuré les moyens de la faire.

Le Roi partit le 26 mai pour le camp (2), & le roi de Pruſſe y arriva le 31. La table où dînoient les deux rois étoit de quarante couverts, & il y avoit douze autres tables de vingt-quatre couverts chacune, les trois premières ſervies en vaiſſelle d'or & les autres en argenterie d'une grande magnificence (3). Les manœuvres & revues paroiſſent s'être très-bien paſſées, comme auſſi les fêtes qui eurent lieu à cette occaſion.

Le roi de Pruſſe partit le 26 juin, & alla coucher le même jour au château d'Annebourg, où le roi de Pologne lui donna le lendemain le plaiſir d'une grande chaſſe aux toiles.

Toutes ces entrevues ne nuiſoient pas à l'influence

---

(1) M. de Monti, prévoyant qu'il y auroit à ce camp un grand luxe, & craignant apparemment la dépenſe, demanda à revenir en France, où il devoit antérieurement faire un voyage. Il mit en avant, vis-à-vis de M. de Chauvelin, la crainte des difficultés de l'étiquette (lettre du 22 mars 1730), & en Saxe il ſe plaignoit que le quartier qu'on lui deſtinoit au camp n'avoit été ni meublé, ni garni de chevaux. Hoym offroit de réparer ce prétendu tort, mais Monti partit le 29 mars, après avoir vu les troupes du Roi.

(2) On publia, en 1730, un journal de tout ce qui ſe paſſa à ce camp, & il y avoit, en tête, outre une gravure qui repréſentoit le quartier royal & ſix autres vues, un plan du camp avec l'indication des demeures des principaux perſonnages. Hoym étoit logé à Naundörffgen, près de Mörſchwitz, où étoit, près de l'Elbe, ſon ami le comte de Friſe (& tout près auſſi, à ce qu'il ſemble, de ſa nouvelle terre de Skaska). Je poſſède un exemplaire de cette brochure de 20 feuillets, non compris les planches doubles, intitulée *Das Konigl.-Polniſche und Churfurſtl. Sachſiche Feld-Lager*, &c. 1730. Petit in-4°.

(3) Lettre de M. de Perteville, du 3 juin 1730.

prussienne, & Hoym se plaignoit à M. de Perteville, chargé d'affaires de France & presque son ami, que M. de Monti fût parti sans même l'informer de son départ, au lieu de l'aider, en restant au camp, à combattre l'influence du Cabinet de Berlin.

Monti connoissoit bien cette influence. Il savoit & il écrivoit en France que le roi de Pologne entretenoit avec le roi de Prusse une correspondance secrète pour laquelle Brühl, qui de page du Roi étoit devenu grand maître de la garde-robe, lui servoit de secrétaire (1). Toutefois sa haine contre Hoym lui faisoit non-seulement négliger, mais encore attaquer le ministre le plus favorable à l'influence françoise & le plus opposé aux influences de la Prusse & de l'Empire. Ainsi Hoym étant brouillé avec le marquis de Fleury, il écrit en France qu'il est bon qu'Hoym ait un concurrent; il considère le marquis de Fleury comme un homme sage & fort secret. (Lettre du 23 septembre 1730.) A M. de Chauvelin, qui lui dit que Fleury devient chaque jour plus suspect, qu'il a réconcilié le roi de Pologne avec la cour de Vienne, qu'il n'est personne en Saxe sur qui on puisse plus compter que sur Hoym, *quoiqu'on ne le puisse que médiocrement* (10 décembre 1730), il répond le 6 janvier 1731 que c'est Hoym qui a répandu ce bruit-là, & que lui, Hoym, désiroit cette réconciliation des deux rois pour ne pas se battre avec Seckendorff.

Il parle sans cesse de la hauteur & de la jalousie qu'Hoym avoit pour tous ceux dont il craignoit l'ascendant (quant à la hauteur, s'il exagère, au moins il n'invente pas). Puis connoissant la puissance du ridicule en France (& je

---

(1) Lettre de Monti, du 25 octobre 1730, de Grodno.

crois un peu partout), il repréſente cet Hoym ſi apprécié à Paris par Fontenelle, par Richelieu, par Schaub, & par tant de femmes ſpirituelles, cet Hoym dont nous connoiſſons tant de charmantes lettres (il prétend, il eſt vrai, que Thioly lui en fait de temps en temps, ce qui eſt abſurde pour ceux qui, comme les lecteurs de ce Mémoire, ont vu tant de lettres d'Hoym ſur tous les ſujets & ſon portrait de Dubois), *comme un intolérable bavard.*

Quand Hoym entre chez le Roi, dit-il, il ſe rend ſi importun par un torrent de paroles, que bien des fois ce prince lui accorde ce qu'il demande pour s'en débarraſſer (25 octobre 1730). Puis il dit que le Roi eſt accablé par la longueur de ſes raiſonnemens (11 novembre 1730), enfin (le 29 novembre) que lui, Monti, n'eſt pas le ſeul à craindre ſon arrivée à Varſovie, ſes converſations, qui durent cinq ou ſix heures, accablant les gens.

Au commencement du printemps de 1731, Hoym ayant joué avec ſes deux charmantes nièces, & d'autres perſonnes de ſa ſociété, l'*Andromaque* de Racine, dans laquelle il rempliſſoit le rôle de Pyrrhus, Monti dit, dans ſa lettre du 4 avril 1731, qu'il s'eſt couvert de ridicule aux yeux du Roi & des courtiſans qui lui en ont parlé dans ce ſens; puis, repréſentant tout à coup ce bavard, ce ridicule comme un homme dangereux, il prétend ailleurs que ſi le Roi venoit à mourir & que lui, Monti, fût en Saxe, Hoym l'empêcheroit d'en ſortir & d'aller en Pologne. N'a-t-il pas dit ſouvent qu'il falloit frapper de grands coups, qu'un compliment & une ſatisfaction réparoient tout? (Lettre du 22 mars 1730.) Ainſi le miniſtre de France repréſente ſans ceſſe à ſa cour Hoym comme un lâche, comme un partiſan ſecret de l'alliance impériale, comme un homme violent, incapable, ridicule,

& dangereux, ce qui ne s'accorde guère, & la France eſt la ſeule puiſſance dont Hoym puiſſe eſpérer l'appui !

Se ſentant ſi mal ſoutenu par la France, Hoym obtient que ſon ami, le chevalier Schaub, vienne avec une miſſion du gouvernement anglois à Dreſde. Alors c'eſt un nouveau déchaînement. *Il y a apparence*, écrit Monti le 16 octobre 1730, *que le comte d'Hoym, ancien ami de Schaub, fait inſinuer à la cour d'Angleterre que ce miniſtre ſeroit agréable au roi de Pologne, pour tâcher de le faire employer, en reconnoiſſance des avantages qu'il lui a procurés pendant la régence*. Le 31 juillet 1731, il raconte que le Roi lui a dit (ne faudroit-il pas croire plutôt que Monti a dit au Roi ?) qu'Hoym ayant lié en France une grande amitié avec Schaub, a cherché à le faire venir ici, mais depuis qu'il eſt arrivé, *il ne m'a parlé d'aucune affaire*.

Au fond, le Roi craignoit que Schaub ne fût venu pour intriguer contre lui avec les proteſtans à la requête de la France (lettre de Perteville, du 31 janvier 1731). Schaub fit un traité d'amitié entre le Hanovre & la Saxe (correſp. de Pologne, entre le 25 & le 28 juillet 1731) ; il n'étoit donc pas venu en Saxe ſans miſſion & ſans but.

Dans la poſition où ſe trouvoit Hoym, & ſur laquelle il ne pouvoit ſe faire aucune illuſion, qu'auroit-il dû faire ? Évidemment abandonner à eux-mêmes un roi & une cour qui lui préféroient les Fleury, les Brühl & les Sulkowski, retourner en France s'il le pouvoit, ou vivre tranquillement chez lui dans ſes terres, jouiſſant de ſes livres & de ſes tableaux.

Mais ſon caractère altier & violent ne lui permit pas de prendre ce parti. Il ſe préſenta en face & ſans crainte à ceux qui l'attaquoient. Voulant découvrir les manœuvres de ſes ennemis, il faiſoit ouvrir les lettres écrites en

Saxe par les gens qui entouroient le Roi : ceux-ci le ſavoient, en étoient fort mécontens (1), & le faiſoient ſavoir au Roi. Mépriſant l'incapacité de ſes collègues & la foibleſſe du Roi, il vouloit tout faire & tout décider. Il ſe faiſoit adreſſer directement les dépêches de certains miniſtres à l'étranger (2). Il ne ménageoit pas plus le Roi ſur les petites choſes que ſur les grandes; il blâmoit (probablement avec toute raiſon) les formes des porcelaines commandées par le Roi, & faiſoit ajourner les commandes de ce prince pour en faire paſſer d'autres avant.

Enfin le mécontentement du roi de Pologne, attiſé ſoigneuſement & habilement par Brühl (3), fut exaſpéré par le manque d'argent où Hoym l'avoit laiſſé à Varſovie afin de lui en faire trouver davantage à ſon arrivée en Saxe (4), & ſa perte fut réſolue.

Peu de jours avant l'arrivée du Roi à Dreſde, Hoym, prévoyant qu'il alloit avoir à ſoutenir une lutte fort vive, diſoit à M. de Perteville qu'il ne ſouffriroit jamais que ſon maître ſe rendît eſclave de la cour de Vienne & qu'il entretînt des liaiſons avec un voiſin auſſi dangereux que l'étoit le roi de Pruſſe, & que ſi Fleury étoit ſoutenu, lui, Hoym, retourneroit en France & ne ſe mêleroit plus des affaires. Certes, c'eſt là le langage du patriotiſme.

(1) Monti, de Varſovie, le 31 janvier 1731.

(2) Le baron de Schomberg, qui négocioit avec M. de Chavigny. Monti, 6 décembre 1730.

(3) Monti prétend, dans ſa lettre du 7 mars 1731, que Brühl n'étoit pas mal diſpoſé pour Hoym, & s'étoit même jeté aux genoux du roi de Pologne pour l'empêcher de l'exiler avant ſon départ de Varſovie, mais ce n'étoit pas l'opinion de M. de Perteville, & rien n'eſt moins probable.

(4) Monti, lettre du 7 mars 1731.

Cependant le roi de Pologne arriva à Drefde le 10 mars. Voici en quels termes M. de Perteville, chargé d'affaires de France, homme de cœur & d'honneur (1), qui rendoit pleine juftice à Hoym & l'aimoit beaucoup, racontoit, le 14 mars 1731, à M. de Chauvelin ce qui fe paffa alors :

« Le roy de Pologne arriva icy le 10 de ce mois. Cette arrivée a penfé eftre précédée d'un événement bien funefte pour M. le comte d'Hoym, & auquel il ne s'attendoit nullement. Vous avés efté informé, Monfeigneur, que les ennemis de ce miniftre avoient fait naître des foupçons dans l'efprit du roy de Pologne (2). Ce prince en a conçu tant de craintes, & il a efté d'ailleurs tellement féduit par le général Grumkaw (3) dans l'en-

(1) M. de Chauvelin lui écrivoit, le 10 décembre 1730 : « En général je ne puis qu'approuver votre conduite & la manière dont vous avez parlé, mais je crains que vous ne mettiez dans les affaires un peu trop d'affection perfonnelle. Pour les bien traiter, il ne faut point fe laiffer féduire par les mouvemens du cœur, il ne les faut écouter que pour être droit & de bonne foy. » On fent bien là cette injufte prévention de M. de Chauvelin contre Hoym, qui réfiftoit à tout.

(2) Sur le parti pris d'Hoym de le dominer.

(3) Miniftre d'État & général pruffien, dont le nom s'écrivoit Grumbkow. C'eft à lui qu'eft dédié le livre intitulé *Obfervations fur l'art de faire la guerre*. Berlin, Toller, 1719, in-12. C'étoit un terrible buveur; auffi c'étoit le plus fouvent lui que Frédéric I[er], roi de Pruffe, envoyoit à Augufte le Fort, lequel étoit auffi très-ami des plaifirs de la table. Ce fut dans un dîner donné à ce prince à Groffen par M. de Grumbkow au nom du roi de Pruffe, qu'Augufte II fut pris d'un éréfipèle à la jambe, qui l'enleva le 1[er] février 1733. Au refte, tous les convives avoient noblement fecondé le Roi. En fortant de ce dîner, Brühl, tout à fait malade, avoit été obligé de s'aliter, & Grumbkow étoit tombé de carroffe & s'étoit caffé deux côtes. (Lettre de Perteville, Drefde, 6 février 1733.)

Il faut voir dans les Mémoires de Seckendorff le récit adreffé, le 30 août 1731, par Manteufel, précifément à M. de Grumbkow, d'un repas que lui donna le roi de Pruffe à Schartau. Ce font de profonds

trevue qu'il a eue avec luy à ſon paſſage, qu'il y prit la réſolution de faire arrêter M. le comte d'Hoym & de le reléguer. M. Brill, favori du roy de Pologne, & qui a eſté gagné par le parti pruſſien, preſſa l'expédition de ces ordres, qui furent ſignés le même jour. Ils eſtoient adreſſés au Prince royal, à qui l'exécution en eſtoit remiſe. Comme le courrier eſtoit preſt à partir, le Roy le fit retarder, & dit qu'il vouloit encore avoir une explication avec le comte d'Hoym. Dès que ce prince fut arrivé, M. le comte d'Hoym, qui n'eſtoit point informé de ce qui s'eſtoit paſſé, mais ſeulement que ſon maître paroiſſoit très-mécontent, ſe préſenta devant luy. Il en fut receu avec beaucoup de froideur. Ce jour-là il ne put luy parler. Le lendemain, il retourna à la cour. Il fit demander audience. Le roy de Pologne luy fit dire qu'il le feroit appeler lorſqu'il ſeroit néceſſaire. Ce fut dans ce moment que le comte d'Hoym apprit le deſſein qu'on avoit de l'arrêter. J'eſtois préſent, & il m'en fit confidence. Je l'engageai à montrer de la fermeté, de faire en ſorte d'avoir une explication avec ſon maître, & ſurtout de prendre garde de ne luy point aigrir l'eſprit.

« Le même jour (le 11 mars) on vint avertir M. le comte d'Hoym que le Roy le demandoit. Il ſe rendit auſſitôt chez luy. Ce prince luy dit d'abord d'un ton dur qu'il vouloit connoître l'état de ſes affaires. Le comte d'Hoym

---

plats d'argent remplis de pois & de petit ſalé, deux pièces tremblantes de bœuf, des carpes à ſauce de ceriſes, puis une très-bonne fricaſſée, *je ne ſais plus de quoi*, dit Manteufel, car dès l'époque (le moment) des pois, Bodenbruck m'adreſſa *par ordre* un tönnchen (petit tonneau, barillet, grand verre), de la valeur d'une bouteille, &c. Là le Roi ſe répandit ſur la cour de Saxe, ſur les Blitz-Franzöſen, Canaillen pek (tonnerres de François, tas de canailles), & en autres aménités. C'étoient Fleury, Gaultier, Thioly, &c., que cet aimable monarque déſignoit ainſi.

luy répondit qu'il efpéroit que S. M. feroit contente du compte qu'il eftoit preft de luy en rendre. « Cela me « furprendroit, » repliqua le Roy. Il luy demanda enfuite pourquoy il n'avoit pas fait payer une certaine fomme comme il l'avoit ordonné. Il fe trouva que l'argent avoit efté donné. Le comte d'Hoym fe juftifia pareillement fur tous les articles dont il fut queftion. Il ajouta qu'il s'eftoit acquitté de fon adminiftration avec droiture, & qu'il demandoit pour toute grâce que S. M. lui rendît juftice. « Il ne s'agit pas de probité; je fais que vous eftes hon-« nête homme, dit le Roy, & je ne me plains pas de votre « travail, mais je veux eftre obéi. » M. le comte d'Hoym entra en matière. Il fit voir qu'il n'avoit prétendu à aucune autorité qu'à celle que S. M. vouloit luy laiffer & qu'il luy convenoit d'avoir, qu'il avoit refufé d'envoyer de certains détails qu'on luy avoit demandés parce qu'il y avoit de certaines chofes dont le maître feul devoit eftre inftruit; qu'il n'avoit attendu que fon arrivée pour l'entretenir. Il le pria de ne point ajouter foy, fans s'eftre éclairci, aux accufations de fes ennemis, dont il favoit la réfolution qu'ils avoient infpirée contre luy à S. M. Le roy de Pologne parut avoir honte de ce reproche, fur lequel le comte d'Hoym paffa légèrement & quitta le Roy, que cette première explication rendit plus tranquille.

« Le comte d'Hoym alla tout de fuite chez le Prince royal, à qui il fit le détail de la confpiration. Le Prince, qui d'ailleurs fe communique peu, s'emporta vivement contre cette conduite. Il raffeura le comte d'Hoym, dont il promit de prendre la défenfe. Cette fermeté du Prince, la manière haute avec laquelle il a receu le favori & la bonne contenance de M. le comte d'Hoym,

ont étonné les conjurés, en forte que je ne crois pas qu'il foit préfentement queftion d'exil. Le comte d'Hoym eft perfuadé que le marquis de Fleury n'a point de part au complot, & que même il n'en fçavoit rien lorfqu'il eft party de Varfovie, mais qu'il a feulement entretenu l'indifpofition qu'il a remarquée dans l'efprit de fon maître. Le plan du favory étoit de chaffer tous les miniftres & de rapporter luy-même les affaires au Roy & de placer feulement des commis dans chaque département, en forte que le roy de Pologne auroit cru tout gouverner par luy-mefme, ce qui le flatte fenfiblement. Comme M. Brill eft un jeune homme encore fans expérience & incapable même de foutenir un pareil ouvrage, on croit l'auteur le fieur Pauly, fon premier commis de la guerre, qui s'eft déjà fouftrait à l'autorité du miniftre, & qui fait feul fes rapports au Roy. Comme il a veu que M. le comte d'Hoym fongeoit à faire rentrer cette partie dans fon département, il a jugé qu'il pouvoit le perdre. Il s'eft ligué avec le favory, & ils ont profité du long féjour à Varfovie pour préparer le roy de Pologne à ce changement, qui feroit fort de fon goût.

« M. Brill paroît très-inquiet. Il vint hier au foir chez M. le comte d'Hoym. Ils eurent enfemble une longue conférence, dans laquelle le comte d'Hoym fit fentir à l'autre qu'il fe perdoit le premier & qu'il devoit mieux penfer à l'avenir. Il lui offrit d'oublier le paffé & d'eftre fon amy, pourveu qu'il fe contentât d'eftre favori fans fe mêler du miniftère, parce que luy, comte d'Hoym, ne le fouffriroit pas tant qu'il feroit en place, *même malgré le Roy*. Il exigea abfolument l'éloignement du fieur Pauly, à qui il faciliteroit le moyen de fe retirer. Il promit à M. Brill de le laiffer jouir de tout l'agrément de fon

poste.... qu'une bonne intelligence paroissoit leur convenir à l'un & à l'autre, d'autant *que tout disgracié qu'il seroit, luy, comte d'Hoym, il seroit toujours en état de faire trembler* quiconque seroit contre luy. M. Brill s'est défendu d'avoir pensé à former aucune division. Il a prié le comte d'Hoym de luy rendre son amitié & de luy conserver les bonnes grâces du Prince royal, auprès duquel il voyoit qu'il estoit fort mal. « *Comment voulez-vous* « *qu'il vous regarde de bon œil, reprit M. le comte d'Hoym,* « *en voyant votre mauvaise besogne?* Vous vous en rappor- « tez à un Pauly, qui verroit le gibet préparé sans en estre « étonné, mais je vous crois plus sensé, & il ne tiendra « qu'à vous de bien vivre avec moy. » Après cette conversation, dont j'ay entendu une partie, & à laquelle M. de Binau (Bunau) & M. Thioly estoient présens, on se mit à table, & M. Brill parut très-embarrassé. M. le comte d'Hoym doit avoir aujourd'hui une deuxième audience, qui décidera de son sort. »

En lisant ce récit d'un témoin oculaire, & dont la véracité ne peut pas faire de doute, on se demande comment Hoym pouvoit parler ainsi à un homme qu'il savoit être son ennemi. Faire montre de sa faveur auprès du Prince royal, c'étoit exciter la jalousie du Roi, se donner comme redoutable même en cas de disgrâce; c'étoit braver sa puissance & irriter son orgueil, & il ne pouvoit pas douter que ses paroles ne seroient rapportées au Roi, plutôt avec exagération : mais, hélas! un récit exact & véridique suffisoit bien pour le perdre!

Le calme parut cependant se rétablir. Hoym, soutenu par le Prince royal, ne ménageoit pas le marquis de Fleury, & achevoit de s'en faire un ennemi. Ce dernier ayant dit à Schaub : *Le comte d'Hoym ne veut pas tout ce*

que le Roi ſon maître veut, & moi j'obéis en tout. — *C'eſt,* lui répondit bruſquement Schaub, *que le comte d'Hoym fait ſon métier de miniſtre, & vous celui de courtiſan* (1).

Le Roi étoit à Moritzbourg. Le 22 mars 1731, Hoym s'y rendoit pour travailler avec lui, lorſqu'il reçut en chemin l'ordre de retourner ſur ſes pas, & celui de revenir le lendemain 23. Il obéit; mais en arrivant, il trouva devant lui le feld-maréchal de Wackerbarth, qui lui déclara que le Roi le déchargeoit du ſoin de ſes affaires domeſtiques, & lui commandoit de ſe retirer dans une de ſes terres. Le comte d'Hoym, obéiſſant auſſitôt, monta dans un des carroſſes du Roi, accompagné de deux adjudans, & prit le chemin de Luſace & de ſa terre de Skaska (2), récemment achetée par lui, & ſituée dans cette province. Le Roi envoya auſſitôt Brühl à Dreſde pour faire mettre les ſcellés ſur les papiers d'Hoym & les faire tranſporter au château. Brühl ayant rendu compte de ſa commiſſion au Prince royal, ce prince ſe rendit auſſitôt à Moritzbourg & en revint le même jour, ſans qu'on ſût le ſujet ni le réſultat de ſon voyage (3).

---

(1) Lettre de Perteville, du 21 mars 1731.

(2) Skaska eſt une terre en Luſace, au delà de Kamentz, près de la frontière de Pruſſe, qu'Hoym avoit achetée 78 200 thalers & 100 ducats pour épingles d'une dame de Seyſſertitz, le 30 avril 1730. M. de Sahr a publié, dans une Revue ſaxonne, un article intéreſſant ſur cette terre, que nous allâmes voir enſemble le vendredi 21 mai 1869. Le pays eſt plat & humide & la végétation médiocre. La maiſon a dû être modifiée depuis Hoym, mais il y a devant la maiſon un parterre qui paroît bien de ſon époque ; c'eſt un demi-cercle formé par des palmettes concentriques comme on en voit ſur des tabatières, forme de coquille, du temps de la régence. J'ai pu acheter la jolie garniture en fer découpé de la porte, qui eſt certainement celle par laquelle paſſoit Hoym, & je l'ai fait placer à la porte de ma chambre au quai d'Anjou.

(3) Plus tard, ſuivant M. de Perteville (lettre du 4 avril 1731), ce prince auroit repréſenté au Conſeil que la conduite d'Hoym avoit été

Le Roi fit aſſurer la princeſſe Lubomirska & la comteſſe de Watzdorff, nièces d'Hoym, que leur oncle n'avoit rien à craindre, qu'il le conſidéroit comme un très-honnête homme, & qu'il ne l'avoit éloigné que parce que leurs humeurs étoient incompatibles.

Le marquis de Fleury lut aux miniſtres de France & d'Angleterre un écrit dicté, diſoit-il, par le Roi, dans lequel étoient répétées les mêmes aſſurances; mais on ajoutoit que S. M. vouloit éclaircir quelques accuſations graves portées contre ce miniſtre, afin de punir ſévèrement les calomniateurs dès que la vérité ſeroit reconnue (1).

C'étoit là laiſſer une porte ouverte à la perſécution, & elle ne tarda pas en effet à s'ouvrir. D'abord il ne fut permis à Hoym de voir aucun de ſes parens ou amis. Enſuite on nomma une commiſſion compoſée de deux membres, le colonel de Rochow & le conſeiller Gunther, qui fut depuis un agent très-accrédité de Brühl,

---

ſage & qu'il n'auroit pas cru qu'il eût mérité cette diſgrâce. Le Roi répondit qu'Hoym étoit honnête homme, mais n'exécutoit pas ſes ordres; que d'ailleurs il étoit le maître & vouloit être obéi. Le Prince royal ne répliqua pas.

(1) Je prends ces faits dans la lettre de M. de Perteville, du 31 mars 1731. Il ajoutoit, avec toute raiſon, que la cour de Berlin avoit eu beaucoup de part à cette diſgrâce, & que l'accommodement de l'Angleterre avec l'Empereur y avoit auſſi contribué; comme auſſi la confiance qu'accordoit le Prince électoral à Hoym, ce qui avoit excité la jalouſie du Roi. Il terminoit ainſi ſa lettre (malgré l'eſpèce d'avertiſſement que lui avoit donné M. de Chauvelin le 10 décembre 1731 : voyez p. 84) : « La diſgrâce de M. le comte d'Hoym m'a ſenſiblement touché, non-ſeulement par la confiance particulière qu'il me témoignoit, mais encore parce que je crois que le ſervice du Roy ſouffrira par ſon éloignement. Il cherchoit de bonne foi à concilier les intérêts de ſon maître avec ceux de S. M., & la cour de Vienne auroit toujours trouvé en luy un ennemi irréconciliable. » M. de Perteville jugeoit bien.

& qui l'étoit peut-être déjà, pour examiner sa conduite.

Ces commissaires se transportèrent à Skaska le 23 juin 1731 & lui remirent une liste de 18 points ou chefs d'accusation, en lui laissant le choix ou de se reconnoître coupable de tous *ces crimes*, & de s'en remettre à la clémence du Roi, ou alors de comparoître devant une commission particulière, pour être jugé par elle, & voir exécuter contre lui, à la rigueur, les peines qu'elle prononceroit contre lui.

Le pauvre Hoym savoit bien que cette commission particulière prononceroit contre lui le jugement qui seroit dicté par Brühl & ses autres ennemis, & il préféra, pensant apparemment qu'un jour l'avénement du Prince électoral à la couronne lui permettroit de revenir sur ce qu'il alloit signer, il préféra, dis-je, plier devant l'orage & se reconnoître coupable pour conserver sa tête (1), ses biens & sa liberté.

On trouvera aux pièces justificatives ce procès-verbal. En le lisant on est stupéfait de voir un prince qui si peu de jours avant faisoit dire aux nièces d'Hoym que leur oncle n'avoit rien à craindre, qu'il le déclaroit honnête homme & annonçoit qu'il ne lui retiroit pas sa protection, de voir ce prince, dis-je, donner à cet homme qui l'avoit si dignement représenté à Paris pendant neuf ans, qui le servoit depuis deux ans comme ministre, dont le père

---

(1) Cette crainte n'étoit pas sans fondement. Le roi de Pologne a dit, écrivoit Monti le 30 juin 1731, que s'il lui avoit nommé des commissaires, il auroit perdu son bien & sa tête, suivant les lois de ce pays-ci, qui sont très-sévères (en effet, c'eût été *sévère*). On voit, dans la remarquable lettre de Schaub à lord Harrington, qu'Hoym ne pouvoit agir autrement.

& le frère aîné avoient été ſes miniſtres, le choix ou de ſe déshonorer par un aveu de culpabilité, ou d'expoſer ſa tête aux arrêts capricieux d'une commiſſion nommée par ſes ennemis. Nous en verrons bien d'autres en 1736.

Quels ſont au reſte ces *crimes?*

Les accuſations étoient au nombre de dix-huit :

A la première, intitulée : *L'avertiſſement pour qu'il ſe corrige*, Hoym répondoit : *Il n'y a point de réponſe à faire à un chef d'accuſation ſi nouveau & ſi ſingulier.* Je crois que le lecteur ſera de ſon avis.

La deuxième avoit pour titre : *La déſobéiſſance.*

C'étoit de ne pas avoir envoyé à la Chambre des Comptes un règlement arrêté par le Roi. Hoym répondoit que ce règlement n'avoit pas pu être achevé à cauſe de la mort du Kammer-Meiſter (maître de la Chambre), Kanitzki.

La troiſième : *Le deſpotiſme* (voyez aux articles 6, 7, 8 & 15). Hoym répondoit qu'il avoit toujours obéi au Roi & fait exécuter ſes volontés, mais qu'à l'égard de ſes inférieurs il avoit exigé une ſubordination complète, néceſſaire, ſuivant lui (& le bon ſens), à la réuſſite des affaires, & n'avoit pas cru mal faire en l'exigeant.

La quatrième : *L'intérêt particulier.* On reprochoit à Hoym d'avoir ſollicité & obtenu, étant encore à Paris, en 1729, une penſion viagère de 12 000 écus pour indemnité des prétendues pertes faites au ſervice du Roi; d'avoir fait augmenter ſes appointemens après avoir dit d'abord qu'il ſe contenteroit de 12 000 thalers; de s'être fait donner une créance du Tréſor de 18 000 thalers ſur la terre de Putzkau, achetée par lui de la ſucceſſion du maréchal Fleming, plus une ſomme de 50 000 écus

comme reſtitution d'une ſomme égale payée par ſon père pour l'abandon des recherches dirigées contre lui.

Hoym répondoit à cela :

1° Que le don de l'hypothèque de 18000 thalers ſur Putzkau avoit été fait non pas à lui, mais au maréchal Fleming, & qu'achetant cette terre de la ſucceſſion du maréchal, elle lui étoit parvenuë dans l'état où elle étoit, c'eſt-à-dire libre de l'hypothèque levée au profit du maréchal;

2° Qu'avant d'être miniſtre, il jouiſſoit, ſous les miniſtères de MM. de Fleming & de Watzdorff, de 26000 écus d'appointement, & qu'on ne pouvoit lui reprocher des grâces que le Roi lui avoit accordées régulièrement & publiquement.

La cinquième, intitulée : *Maltraitement des autres*, étoit relative à des menaces & des violences d'Hoym envers des ſubordonnés qu'il croyoit (& cela paroît vrai) en rapports ſecrets avec ſon ennemi Manteufel.

Il eſt certain qu'Hoym étoit violent & hautain, mais ces violences, ſi répréhenſibles qu'elles fuſſent, ſe bornoient à des menaces, des priſes au collet, &c. : ce ne ſont pas là des *crimes*.

La ſixième : *Tenir tout caché au Roi*. Hoym répondoit que le Roi avoit vu & ſigné toutes les meſures qu'il avoit priſes.

La ſeptième : *Agir contre les ordonnances*. C'étoit au contraire revenir aux anciens règlemens que d'avoir fait décider par le Conſeil, le 23 avril 1729 (& puiſque le Conſeil l'avoit décidé, la reſponſabilité d'Hoym n'étoit plus engagée), qu'aucun ordre de payement ne fût exécuté ſans avoir été ſcellé du ſceau des affaires militaires ou de celui des affaires domeſtiques, & qu'on avoit ob-

tenu par le livre du fceau le même réfultat que celui auquel tendoit l'inventaire des expéditions prefcrit par le règlement de 1728, celui de conferver la trace & la fubftance de toutes les décifions prifes.

La huitième : *S'arrogeant tout.* On lui reprochoit d'avoir deftitué le contre-maître Chladai & l'infpecteur Reinhardt de la manufacture de porcelaines, d'avoir calomnié Manteufel & Leipziger, enfin d'avoir mis en place fes parens & fes créatures.

Depuis quand un miniftre eft-il coupable de renvoyer les employés qui lui femblent mal faire & de les remplacer par d'autres qu'il croit meilleurs? de dire à fon maître ce qu'il penfe des miniftres fes collègues? (M. de Manteufel étoit tout à fait inféodé à la cour de Pruffe: voyez une lettre de lui dans les *Mémoires de Seckendorff*, tome IV, ci-deffus, p. 84, & la lettre fi intéreffante de Schaub à lord Harrington, pièce XXXV, p. 298.)

Quant à la neuvième, on difoit, fous le titre : *Donnant le démenti & fe dédifant*, que le Roi, ayant affigné fur les revenus de l'année 1730, 200 000 écus pour un juif nommé Lehmann, & 30 000 écus pour l'intendance des bâtimens, Hoym avoit demandé au Roi de lui permettre d'affecter ces fonds à d'autres dépenfes, promettant de pourvoir à celles-là avant la fin de l'année, mais que loin de tenir cette promeffe il avoit nié l'avoir faite.

Hoym répondoit que ce fait avoit été éclairci & qu'il avoit montré au Roi un ordre des payemens à faire en 1730, figné du Roi lui-même, fur lequel n'étoient portés ni Lehmann ni la caiffe des bâtimens.

La dixième : *Crime de la pofte.* Il paroît établi qu'Hoym avoit contraint Poppelmann, le maître de la pofte, à lui livrer certaines lettres écrites, foit par un journalifte

nommé Hamman ou à lui adreſſées, ſoit de la Chancellerie de Vienne, de Manteufel & de Brühl. Mais Hoym diſoit avoir agi par l'autoriſation du Roi (pour Brühl c'eſt peu probable). On prétendit enſuite, & Monti dans ſa lettre du 20 juin s'empreſſoit de tranſmettre à Paris ce bruit malveillant, qu'il avoit de plus ouvert des lettres que le Roi envoyoit aux cours étrangères, & auſſi des lettres particulières du Prince & de la Princeſſe électorale; mais dans le rapport de Poppelmann du 3 avril 1731, rapport demandé à ce fonctionnaire après une audience qu'il avoit eue du Roi & pendant laquelle on avoit penſé que l'*auguſte préſence* avoit pu le décontenancer, Poppelmann dit ſeulement qu'une fois il remit à Hoym une lettre venue de Vienne pour la Princeſſe électorale, & qu'Hoym la garda pour la remettre lui-même. Il ne dit pas qu'Hoym l'eût ouverte. Il ne vit ouvrir qu'un paquet adreſſé de Vienne à Brühl; pour tout le reſte, *il a ouï dire*, *il eſt convaincu*, &c., rien de poſitif. Zecht, l'un des commiſſaires & ennemi mortel d'Hoym, chez le père duquel le ſien avoit été précepteur & chaſſé, prétendoit que cette conduite, en diſcréditant la poſte, avoit dû diminuer ſes recettes, & qu'Hoym avoit ainſi nui au Roi. Il ne diſoit pas comment les gens qui craignoient les indiſcrétions de la poſte s'y prenoient pour écrire à Vienne, en France ou en Angleterre ſans avoir recours à elle.

La onzième : *Faux comptes & fauſſes dettes*. Peut-on appeler ainſi, diſoit Hoym dans un mémoire trop ſuccinct qui eſt plutôt une ſorte de canevas de ſa défenſe (1)

(1) Je n'ai ſous les yeux qu'une copie ou traduction faite par M. de Sahr, ſans indication d'origine.

que cette défenfe elle-même, de fages épargnes faites pour ne pas groffir inutilement la maffe des dettes? Les 50 000 écus(1) empruntés en 1730 de la ville de Leipzig n'avoient point été employés parce qu'on avoit trouvé moyen de les remplacer par les épargnes faites dans la caiffe de l'accife (contributions indirectes), comme cela étoit prouvé par les livres de Baffius.

Zecht prétendoit qu'Hoym avoit dit au Roi qu'il devoit 50 000 écus au Sénat de Leipzig, & qu'on avoit retrouvé les reçus dans fes papiers. Il auroit agi ainfi pour utilifer fes capitaux & fait perdre 5000 écus d'intérêt à la caiffe de guerre (on remarquera que Zecht ne l'accufe pas d'avoir voulu s'appliquer cette fomme de 50 000 écus). C'eft évidemment à cette affaire que Monti faifoit allufion dans fa lettre du 7 mars 1731. Le roi de Pologne, difoit-il, qui paffe des journées entières à fon bureau à examiner les états de fes finances, a travaillé plufieurs jours à chercher une erreur dans un compte général que le comte d'Hoym lui a envoyé fans pouvoir la trouver. Je fais de bonne part que c'eft une fomme de 200 000 écus (*fic*) que le comte d'Hoym a mife à part pour furprendre agréablement ce prince quand il arrivera à Drefden.

On ne comprendroit guère un badinage auffi puéril & auffi dangereux, & Monti a pu fe tromper fur la feconde partie de fa nouvelle comme fur les chiffres de la fomme dont il s'agiffoit.

La douzième : *Les difcours & la conduite indécente pendant le féjour du roi de Pruffe tant à Drefde qu'au camp &*

---

(1) J'ai vu ailleurs le chiffre de 500 000 écus, qui me paroît plus probable.

ailleurs. Cet article avoit rapport au bal du mariage de la comteffe Moginska & aux difcours tenus (peut-être exagérés) par Hoym au roi de Pruffe. J'ai raconté cette affaire en détail à la page 76. On reprochoit à Hoym d'avoir rifqué de brouiller les rois de Pruffe & de Pologne & de n'avoir pas parlé du projet qu'avoit dès lors formé le Prince royal de quitter la cour de fon père.

Hoym, dans le mémoire cité, fe bornoit à dire que le refpect dû aux têtes couronnées ne lui permettoit pas de répondre à cet article.

Ajoutons que cette conduite & ces difcours, dont on lui faifoit un crime en 1731, avoient été tenus pour ainfi dire fous les yeux du roi de Pologne, qui avoit énergiquement alors foutenu fon miniftre contre Seckendorff & le prince Eugène. Si le roi de Pologne les trouvoit répréhenfibles, comment laiffoit-il au pouvoir le miniftre qui s'en étoit rendu coupable, pourquoi laiffoit-il écouler plus d'une année avant de le punir?

La treizième : *Vouloir traiter fans la volonté du maître avec les cours étrangères*. Hoym auroit écrit en Angleterre pour demander l'envoi du chevalier Schaub afin de faire un traité avec le roi d'Angleterre comme électeur de Hanovre, *comme fi le roi de Pologne avoit eu abfolument befoin de fon amitié* (fic). Or il y avoit déjà à Drefde un miniftre anglois, M. Woodword, & il avoit retenu Schaub à Drefde quand la cour étoit à Varfovie afin de traiter feul avec lui.

Hoym répondoit que fi cette négociation eût été inutile ou contraire à l'honneur du roi de Pologne, on n'auroit pas, depuis fa difgrâce, conclu un traité avec Schaub. Il auroit pu ajouter qu'il n'auroit pu traiter avec Schaub fans l'autorifation du Roi, & que la fignature de ce prince

donnant feule de la valeur au traité, le Roi pouvoit fort bien ne pas figner, & par conféquent ne pas faire de traité s'il l'avoit jugé préjudiciable à fes intérêts.

La quatorzième : *Agir contre la réputation du maître & fes prérogatives*. Un refcrit du 29 feptembre 1729 portoit entre autres difpofitions que les emplois feroient donnés aux enfans du pays. Zecht prétendoit que cette difpofition avoit été inférée dans le décret à l'infu du Roi.

Hoym ne daignoit pas répondre à cette fuppofition inepte & fe bornoit à dire qu'il n'y avoit qu'à voir ce refcrit pour décider s'il méritoit blâme ou approbation.

J'ajouterai qu'en fuppofant que le Roi eût figné ce refcrit fans le lire, il n'étoit pas poffible qu'il lui reftât inconnu pendant deux ans. A qui fera-t-on croire qu'un prince auffi jaloux de fon autorité n'eût pas révoqué avec indignation un décret ainfi arraché par une furprife auffi groffière, & n'eût pas chaffé immédiatement le miniftre qui s'en feroit rendu coupable?

La quinzième : *S'emparant des chofes qui n'étoient pas de fon emploi*. Un décret du 11 février 1730 avoit décidé que les confeillers intimes ne devroient plus travailler directement avec le Roi, mais recourir à l'intermédiaire du miniftre chargé des affaires domeftiques. Ce décret étoit embarraffant pour les confeillers privés & leur étoit nuifible, & Hoym accaparoit ainfi l'oreille du Roi.

Du moment que le Roi l'avoit trouvé bon & ordonné ainfi, quel reproche avoit-on à faire à Hoym? N'étoit-il pas complétement couvert par la volonté & la fignature du Roi? Hoym s'écrioit à ce fujet : « Il feroit à fouhaiter que d'autres ne fe fuffent pas plus emparés de ce qui n'étoit pas du leur! »

La feizième : *L'affaire de la porcelaine*, fera traitée la dernière.

La dix-feptième : *Faire rayer ou changer quelque chofe dans les ordres du Roi & en retenir fans les faire expédier.* On fera fort étonné, difoit Hoym fur cet article, quand on faura que ces prétendues falfifications de deux refcrits qu'on a produits font des fautes de copifte, & quant au troifième, c'étoit une correction néceffaire d'un titre qui ne devoit pas être publié. Les ordres retenus font ceux qui n'avoient encore pu être fcellés, ou d'autres arrêtés par des contre-ordres de S. M.

La dix-huitième : *Augmentation des dépenfes qu'on ne peut pas fpécifier.* On a eu raifon, difoit Hoym, de ne pas les fpécifier. Il s'agit de quelques légères augmentations dans les dépenfes de la maifon du Prince électoral & celle du prince Frédéric.

Je reviens maintenant à l'article relatif à la porcelaine, & je le traiterai un peu longuement à caufe du fujet qui intéreffe plus que ce qui précède les amateurs françois. La porcelaine de Saxe a joué & joue encore un rôle affez important dans la curiofité pour que tout ce qui s'y rattache ait de la valeur pour nous.

On peut voir dans l'*Hiftoire des poteries* de M. J. Marryat le précis de l'hiftoire de la Manufacture de Meiffen, & le véritable efclavage dans lequel fut maintenu l'inventeur par Augufte II; mais ce qu'on n'y voit pas & ce que l'étude de la vie d'Hoym a permis de précifer, c'eft comment des formes & décors de mauvais goût dont on peut voir le fpécimen dans la figure 330, page 110 du tome II de *Marryat*, cette manufacture arriva aux jolies formes & aux charmans décors qui la diftinguèrent de-

puis: C'eſt au comte d'Hoym & à la France que cette transformation eſt due.

Dès 1728, Rodolphe Lemaire (frère d'un ſecrétaire de M. de Chavigny), marchand & bourgeois de Paris & grand connoiſſeur en porcelaines, qui fut depuis l'aſſocié du ſieur Huet, autre grand marchand de porcelaines très-connu & très-eſtimé, étoit venu en Saxe recommandé par M. de Chavigny. L'abbé Langlois, chargé d'affaires de France par intérim en l'abſence de l'abbé de Livry, dont il étoit le ſecrétaire & l'ami (1), écrivoit le 20 novembre 1728 (2) qu'Auguſte II, allant à Moritzbourg, s'étoit arrêté à une maiſon pleine d'une prodigieuſe quantité de porcelaines qu'il avoit dans les faubourgs de Dreſde (probablement le Palais chinois) & y avoit entretenu Lemaire pendant trois quarts d'heure. C'étoit l'abbé Langlois qui avoit propoſé au Roi de le voir, & c'étoit à cet abbé que M. de Chavigny l'avoit recommandé; mais plus tard (3), en 1731, on accuſa hautement Hoym d'avoir fait venir ce François pour lui donner la direction de la Manufacture.

Il eſt dit formellement dans le haineux factum de Zecht, auquel je réponds, que Hoym, parvenu au miniſtère, avoit donné la place du contre-maître Chladai à Lemaire (& celle de l'inſpecteur Reinhard au frère de ſon ſecrétaire Nohr), & M. de Perteville, dans ſa lettre déjà citée du 11 avril 1731, raconte que Lemaire avoit mis la fabrique ſur un très-bon pied & avoit tellement dépenſé d'argent qu'il n'avoit pas de quoi retourner en France.

---

(1) Voyez page 68.

(2) *Archives des Affaires étrangères.*

(3) Lettre de M. de Perteville, du 11 avril 1731.

On ne conçoit guère qu'un employé tel qu'un contremaître ait à dépenſer de l'argent dans la fabrique à laquelle il eſt attaché. J'aime donc mieux croire que ſi, comme cela me paroît certain, Lemaire contribua à la direction de Meiſſen, cela ne fut jamais officiellement, mais par ſuite du marché qu'il fit avec elle, le 22 juillet 1729, & dont je dois la copie à M. Léon de Sahr, le digne neveu de mon ami M. Charles de Sahr, à qui j'avois demandé s'il n'y avoit pas aux Archives de Dreſde des pièces relatives à Lemaire & à Huet. Ce traité, fait, comme je l'ai dit, le 22 juillet 1729, ſous le miniſtère d'Hoym, porte à l'article premier qu'on procurera au marchand Lemaire toutes les ſortes de porcelaines qu'il commandera, D'APRÈS SES MODÈLES ET SES DESSINS, à la Manufacture de Meiſſen ou au dépôt de Dreſde.

Lemaire donnoit donc des modèles & des deſſins.

Il paroît en effet que les formes imaginées par les ſculpteurs allemands laiſſoient fort à déſirer. Suivant le factum de Zecht, Hoym auroit dit qu'un modèle de plat donné par le Roi pour en faire 250 ſemblables *étoit d'une forme horrible*, de mauvais émail, & qu'il ne falloit pas exécuter l'ordre avant qu'il en eût parlé au Roi. Il auroit même tenu publiquement à la cour d'Auerbach des propos analogues. La même pièce énumère complaiſamment toutes les faveurs accordées par Hoym à Lemaire. On prétendoit qu'il avoit baiſſé les prix pour Lemaire (1) & pour lui-même, tandis qu'il les hauſſoit pour les marchands étrangers ; qu'il avoit fait paſſer les commandes

(1) Voyez l'article 4° du traité avec Lemaire, qui autoriſoit cette baiſſe en cas de non-réuſſite des pièces. Pièces juſtificatives, n° XXXVII.

de Lemaire avant celles du Roi (1); qu'il avoit fait enlever du palais les plus belles pièces de la collection du Roi pour que Lemaire les pût copier ; qu'il avoit permis que Lemaire entrât dans la chambre des tourneurs & même dans le four, de manière à se mettre au courant des procédés de fabrication (2).

Un article fort curieux du *Mercure de France*, de février 1731, vient confirmer pleinement l'intervention de la France dans la confection des porcelaines de Meissen. Dans cet article, que je donne aux pièces justificatives, XXXVII D, & qui paroît émaner d'un marchand nommé Lebrun, prenant la qualité de bijoutier & d'*intéressé* à la Manufacture royale de Dresde (ce devoit être un associé de Lemaire & de Huet, les seuls marchands françois qui paroissent dans nos pièces officielles), dans cet article, dis-je, il est affirmé que depuis deux ou trois ans (3) qu'on avoit envoyé de France des *modèles*, des *dessins* & des *personnes intelligentes*, la Manufacture avoit fait de si grands progrès qu'il en venoit alors quantité de pièces comparables à ce qui vient de plus beau de la Chine & du Japon, & communément de plus belles formes : les figures, les animaux, les arbres, les plantes & les fleurs mieux dessinées & plus de variété & d'union dans les couleurs, &c., de telle sorte que *les plus habiles connoisseurs sont souvent en défaut* (4).

---

(1) Voyez l'article 2° du traité avec Lemaire.

(2) Ceci exclut l'idée que Lemaire ait jamais été directeur ou contrôleur de la Manufacture.

(3) Cette date est aussi précise que possible; elle concorde parfaitement avec le voyage de Lemaire en 1728. Voyez cet article *in extenso* aux pièces justificatives, n° XXXVII.

(4) D'après cette dernière phrase, on faisoit donc encore à Meissen le décor chinois & japonais. Mais s'il en est ainsi, comment pouvoit-on

Il réfulte de tout ce qui précède qu'Hoym, homme de goût par excellence, trouvoit *horribles* les formes allemandes, & qu'il a finon envoyé Lemaire, au moins favorifé fon œuvre autant qu'il l'a pu. En donnant, comme on l'a vu mentionné officiellement ci-deffus, des modèles & des deffins, fuivant moi de Meiffonnier (1), Lemaire, infpiré peut-être & en tout cas vigoureufement foutenu par Hoym, donna à la Manufacture de Meiffen une fupériorité que Sèvres feul put lui ravir vingt ans plus tard, &, comme on l'a vu par l'article du *Mercure*, une augmentation confidérable de l'exportation des porcelaines de Saxe. Voilà un des *crimes* d'Hoym !

Ce qu'on ne peut contefter, par exemple, & ce que Schaub, dans fon intéreffante lettre à lord Harrington, a reconnu & blâmé avec raifon, c'eft qu'Hoym faifoit paffer fes commandes avant celles du Roi. On a peine à comprendre un pareil procédé.

Une autre imputation fâcheufe eft celle qui reproche à Hoym d'avoir voulu que la porcelaine livrée à Lemaire

---

dire que les perfonnages, les animaux, les arbres étoient mieux deffinés? C'eût été leur ôter l'afpect chinois. Jean-Grégoire Hérold, que M. Marryat dit avoir fuccédé en 1720 à Bötcher, l'inventeur de la porcelaine faxonne, comme directeur de Meiffen, & qui n'eft qualifié dans le récit de M. de Sahr, fait fur les pièces, que de *peintre de la cour*, dépofoit qu'Hoym avoit fait changer l'émail pour qu'il reffemblât plus au vieux japon. Seroit-ce donc feulement Huet qui plus tard auroit introduit les paftorales & les payfages, & Hoym avec Lemaire n'auroient-ils changé que les formes?

(1) On voit dans l'œuvre de cet orfévre, devenu architecte, puis deffinateur du cabinet du Roi, des écritoires, des flambeaux *de porcelaine*. On n'a jamais vu des pièces de ce genre rocaille en Chantilly ni en Saint-Cloud, feules porcelaines fines qu'on fit alors en France. C'étoit donc, felon toute apparence, pour Lemaire & pour Meiffen que Meiffonnier avoit fait ces modèles, dont certains (les candélabres) font encore aujourd'hui reproduits en porcelaine par cette manufacture.

ne portât pas les épées (il acceptoit encore le caducée), ou du moins les portât ſur l'*émail*, & non pas *deſſous*, de manière à pouvoir être effacée.

Dans l'article du *Mercure*, que j'ai cité plus haut, il eſt dit que les plus habiles connoiſſeurs étoient ſouvent en défaut. Les marchands de Paris auroient-ils eſſayé quelquefois de faire paſſer des porcelaines de Saxe qui ſe vendoient le tiers de celles de Chine pour celles-ci, & Hoym auroit-il eu la foibleſſe de ſe prêter à leurs déſirs? Cela ne paroît pas bien probable en préſence de l'annonce du *Mercure* de 1731, & Lemaire proteſtoit qu'il ne vendoit cette porcelaine que comme porcelaine de Saxe & ne ſe foucioit nullement de la vendre autrement. Peut-être Hoym trouvoit-il ſeulement que cette marque étoit laide & qu'on pouvoit s'en paſſer. En tout cas, il répondoit aſſez dédaigneuſement à cet article qu'il ne méritoit pas de réponſe ſérieuſe & qu'on ſuppoſoit qu'il étoit aſſez indifférent au Roi de quelle manière on mettoit les épées ſur les porcelaines & ſi le garçon de magaſin avoit été grondé ou non. Pour la direction financière, c'étoit la Chambre du Roi (les chambellans), & non pas lui qui s'en mêloit, & il avoit payé au prix marchand non-ſeulement les porcelaines qu'il avoit achetées, mais même d'autres *qui avoient été portées de chez lui chez le Roi.*

Dans une lettre ou projet de lettre adreſſée au Roi à cette époque, Hoym nioit avoir jamais parlé d'une manière irreſpectueuſe des goûts du Roi. « Votre Majeſté, ajoutoit-il, ſait que le ſecret de la porcelaine ne conſiſte que dans la qualité de la terre même qui ne ſe trouve que dans le pays, & pour la compoſition elle eſt connue à Vienne, en France, en Hollande & ailleurs. Les infor-

mations ont été faites par des gens ſuſpects de paſſion, & les dépoſitions par d'autres qui ont été convaincus de friponneries & que je me ſuis attiré à dos pour avoir voulu mettre ordre aux abus abſorbant tout le profit de la Manufacture. »

Ajoutons encore que Zecht ſavoit, ſans aucun doute, que depuis 1720 un ouvrier ou contre-maître, que Marryat appelle Stobzel (1), avoit porté à Vienne la connoiſſance des procédés de fabrication & y avoit établi une manufacture. D'ailleurs tous les gens un peu compétens, tant en France qu'en Saxe, ſavoient de reſte, comme le diſoit Hoym, que la porcelaine de Saxe étoit faite avec du kaolin qui ſe trouvoit en Saxe, & qu'on ne ſavoit pas exiſter en France. M. de Perteville le diſoit dans ſa lettre du 11 avril 1731. M. Orry de Fulvy, dans une lettre fort curieuſe que je donne aux pièces juſtificatives (nº XXXVII), quoiqu'elle n'ait qu'un rapport lointain avec mon ſujet, écrivoit au Garde des ſceaux, M. de Chauvelin, le 4 juillet 1735 : « On ne connoît en France que deux ſortes de terre (il auroit dû dire pâte) qui puiſſent ſervir à la fabrication de la porcelaine, celle de la Manufacture de Saint-Cloud & celle de Chantilly. On ne connoît pas la matière avec laquelle on fabrique la porcelaine de Chantilly. » Puis, prévoyant en quelque ſorte prophétiquement le ſuccès de la porcelaine françoiſe, que les progrès de Chantilly lui faiſoient preſſentir, il terminoit ſa lettre en diſant : *Il y a tout lieu d'eſpérer que la fabrique de porcelaine de Chantilly aura la préférence*

(1) Je vois ici un Stobzel à qui on prétend qu'Hoym avoit fait des queſtions ſur la fabrication. Il y en avoit-il deux? Si c'eſt le même, il ſe feroit enfui plus tard que ne le dit Marryat à Vienne.

ſur la porcelaine de Saxe. Depuis Louis XIV on connoiſſoit la manière de décorer & d'émailler la porcelaine : c'étoit la terre qui manquoit, & on cherchoit à faire une terre ou pâte artificielle. On y réuſſit admirablement, à Chantilly d'abord, & enſuite & ſurtout à Vincennes, vers 1740, puis à Sèvres. Mais pour ces recherches on ne pouvoit rien demander à la Saxe, qui, elle, avoit le kaolin.

Diſons pour terminer que ce Lemaire, qui avoit, au fait, rendu de grands ſervices à la Manufacture de Meiſſen, arrêté & empriſonné après la diſgrâce d'Hoym, fut relâché, ſur les réclamations de M. de Perteville, au commencement de mai 1731, & reçut l'ordre de quitter la Saxe dans les cinq jours (1). Le ſieur Huet (2), ſon aſſocié, apprenant ce qui ſe paſſoit, étoit arrivé à Dreſde, & M. de Perteville annonçoit qu'on lui continueroit le bail (ou traité) que Lemaire avoit avec la fabrique.

Ce reproche inſenſé d'avoir *livré* le ſecret de la porcelaine reſta dans la tradition. Dans les mémoires du marquis de S.-A., l'auteur raconte qu'il paſſa près de Königſtein, où étoit renfermé un miniſtre ſaxon, pour avoir donné ce prétendu ſecret (3).

---

(1) Lettre de Perteville, du 21 mai.

(2) Le 7 mars 1730, Monti écrivoit à M. de Chauvelin : « Le ſieur Huet, qui eſt un très-honnête commerçant de Paris, aura l'honneur de vous préſenter ces dépêches. Il eſt reſté ici (à Dreſde) quelque temps pour ſon commerce; il s'y eſt fait aimer & eſtimer. Permettez-moi, Monſeigneur, de vous demander votre protection pour luy. » Et plus loin : « Le ſieur Huet l'a retenu pour luy donner des dépêches pour M. de Brais, qui a ordre de les communiquer à Votre Excellence. »

(3) Enſuite ſont venus les commentateurs. Un auteur, d'ailleurs ſachant beaucoup, a eu la légèreté d'écrire : « Notre Manufacture de Sèvres *(dont les premiers eſſais eurent lieu à Vincennes en* 1740, *quatre ans après la mort d'Hoym!)* ne pouvoit lutter avec celle de la Saxe pour des porcelaines *d'une certaine pâte*. Vainement on s'ingénioit pour découvrir

Je prie le lecteur de bien tenir compte d'une chose en lisant cette justification du malheureux Hoym, qui est une des choses qui nous tenoient le plus au cœur, à M. de Sahr & à moi. Pour répondre aux accusations portées contre Hoym, les documens n'ont pas été nombreux. Nous avons eu surtout les témoignages de ses ennemis, les procès-verbaux des commissaires, le factum de Zecht & la correspondance de M. de Monti. Je n'ai trouvé dans les papiers de M. de Sahr qu'une réponse très-succincte d'Hoym & qui paroît plutôt, comme je l'ai dit, le plan d'une réfutation qu'une réfutation même. Quelquefois aussi il parle des choses comme à des gens qui les connoissoient aussi bien que lui, & trop succinctement pour se faire comprendre de nous. Le lecteur a pu en juger. Dans tous les cas, mon ami si regretté connoissoit & proclamoit l'innocence d'Hoym, & il a consigné sa conviction dans sa *Visite à Skaska* (1).

---

le procédé des Saxons. *Le Comte le donna. C'étoit une trahison, mais qui le mettoit bien en cour, & dont il espéroit tirer profit.* Il se trompa. Son maître, l'électeur de Saxe, se fâcha. M. d'Hoym fut disgracié & dut s'en aller mourir à Nancy, près de Stanislas, &c. » Ainsi voilà un procès en règle fait à Hoym sur des données complétement fausses & dans lesquelles la chronologie des faits allégués, ces faits eux-mêmes, la composition de la porcelaine de Sèvres & l'histoire de cette manufacture sont également ignorés ou dénaturés. Pour rendre l'histoire plus gaillarde, d'autres écrivains ont raconté que c'étoit à Mme de Pompadour qu'Hoym avoit révélé le fameux *secret* de la porcelaine. Or, Mme Lenormand d'Étioles a fait la connoissance du Roi en 1745, neuf ans après qu'Hoym étoit mort.

(1) Une des personnalités les plus intéressantes qu'on rencontre dans l'histoire de Saxe est celle du comte Charles Hoym, ministre du Cabinet, sur lequel nous pouvons attendre de la part de la France des renseignemens précieux qui, joints à ce que je publierai moi-même en sa faveur dans la biographie du comte Bunau, pourront rétablir *l'honneur de ce ministre*, si fâcheusement méconnu. (Article de M. de Sahr, dans une revue saxonne, sur la terre de Skaska.)

Cette juftification d'Hoym, que je crois avoir faite fuivant toutes les règles de la juftice & du bon fens, & fans rien diffimuler des reproches qui avoient été faits à l'illuftre bibliophile dont j'écris la vie, cette juftification, dis-je, étoit la préoccupation conftante du malheureux Hoym. Toujours fous le coup des arreftations & des vifites domiciliaires, il ne pouvoit la rédiger lui-même (un fimple plan trouvé chez lui, lui fut imputé à crime : voyez p. 132). Nous verrons plus tard quelles précautions minutieufes il avoit prifes pour qu'elle fût faite & publiée après lui.

Je reviens maintenant au récit de ce qui fe paffa après l'interrogatoire d'Hoym par MM. de Rochow & Gunther & fon aveu de culpabilité.

Le 15 juin même, les commiffaires envoyèrent au Roi la déclaration d'Hoym & y joignirent une lettre qu'il écrivoit au Roi pour implorer fa grâce; mais comme il difoit dans cette lettre qu'il avoit fait cette déclaration telle qu'elle lui avoit été prefcrite par les ordres de S. M., le Roi ne voulut pas recevoir fa lettre & la lui fit rendre le jour même.

Le 16, le Roi ordonna aux commiffaires de déclarer en fon nom au comte d'Hoym :

1° Que modérant le châtiment mérité, il fe contentoit de le priver de toutes fes charges ;

2° Qu'il lui défendoit de jamais venir à Drefde ni là où la cour pourroit fe trouver ;

3° Qu'il lui ordonnoit de refter fur fes terres, de n'en point bouger fans fa permiffion expreffe, & de n'entretenir aucune correfpondance, fi ce n'étoit pour fes affaires domeftiques ;

4° Qu'il lui enjoignoit de réparer promptement les

dommages caufés par fon miniftère, & de l'argent dont il s'étoit faifi d'une manière illicite, au détriment de l'intérêt du Roi.

Pour fatisfaire à cette exigence Hoym *offrit* 100 000 écus, & *quoiqu'il s'en fallût de beaucoup que cette fomme fût* équivalente au dommage (!), S. M. *voulut bien* l'accepter, à condition que moitié en feroit payée à la Saint-Michel 1731, & l'autre au nouvel an de 1732.

5° Le Roi lui défendoit de vendre fes terres de Saxe & de les grever de dettes fans fa permiffion;

6° Il le prévenoit que s'il contrevenoit à une feule de ces conditions, il feroit confidéré comme déchu de la grâce que lui faifoit le Roi & pourfuivi fuivant la rigueur des lois.

Le malheureux Hoym ayant figné un engagement conforme à ces prefcriptions, les commiffaires lui délivrèrent les lettres d'abolition & lui dirent que le Roi étoit porté à lui permettre, comme il le fouhaitoit, de vendre Skaska ou Putzkau, pourvu qu'il remît un mémoire à ce fujet, comme auffi de s'établir chez une de fes fœurs, & d'aller ultérieurement aux eaux.

Les commiffaires revinrent enfuite à Drefde le 29 juin & on put croire l'affaire terminée.

Dans ces triftes circonftances, Hoym ne s'étoit pas fait d'illufions & avoit tâché de mettre à couvert au moins fes biens de France. Il avoit fait remettre à M. de Perteville une note ainfi conçue :

« M. de Perteville eft prié d'écrire à M. Pecquet, en chiffre, de dire à M. Milfonneau de faire démeubler la maifon & de mettre tout dans la maifon voifine, dans laquelle on peut entrer fans paffer par la rue; qu'on renvoye tous les domeftiques, excepté le fuiffe & fa

femme; qu'on faffe mettre un écriteau pour louer la maifon, & qu'au contraire on renouvelle le bail & qu'on la garde. Que pour tout cecy on s'en tienne à ce que M. Pecquet aura dit, quoi qu'on écrive tout autrement par la voie du marquis de Fleury, qui ne fignifiera rien, & qu'on mande en chiffre ce qu'on aura fait, à M. l'ambaffadeur. »

M. de Perteville remit cette note à M. de Monti, qui l'envoya le 30 juin à M. Pecquet, premier commis des Affaires étrangères.

Hoym avoit fait prier Monti d'habiter fon hôtel & de lui faire un achat fimulé de fes meubles & de fa vaiffelle, mais celui-ci ne crut pas, & avec raifon il faut le dire, devoir le faire, non plus que recevoir en dépôt de la vaiffelle ou autres chofes précieufes (1). Je crois qu'il fut d'ailleurs fort aife d'avoir à mettre en avant les devoirs que lui impofoit fon caractère d'ambaffadeur pour diffimuler le plaifir qu'il avoit à voir & à laiffer Hoym dans ces angoiffes. Le 7 juillet, il écrivoit encore en France que le roi de Pologne étoit entré avec lui dans un long détail fur la conduite du comte d'Hoym, *qu'on ne pouvoit affez blâmer*. C'eft ainfi qu'il s'efforçoit d'enlever au miniftère françois tout intérêt (2) pour un miniftre vérita-

(1) Le 19 juillet, M. de Chauvelin écrivoit à Monti : « Vous avez fagement fait de ne vous point prêter aux inftances du comte d'Hoym. En vérité, rien n'eft fi déshonorant que l'aveu qu'il a fait des crimes & prévarications qu'on lui impute. C'eft fe déshonorer deux fois; il eft à plaindre. » M. de Chauvelin en parloit à fon aife.

(2) M. de Monti ne pouvoit pas être de bonne foi quand il difoit que les cours de Berlin & de Vienne n'avoient pas contribué à la difgrâce d'Hoym. Le roi de Pruffe, dans le fameux dîner des carpes aux cerifes, difoit à Manteufel que le roi de Pologne étoit mal confeillé, mais que cela alloit changer (*Seckendorff*, tome IV). Il ne l'étoit pas davantage

blement ami de la France, qui avoit vécu à Paris pendant douze ou treize ans, eftimé & aimé de la meilleure compagnie, & il y réuffiffoit.

Je n'ai pas voulu interrompre le cours des affaires de Saxe dans lefquelles Hoym fut fi cruellement frappé; nous allons maintenant revenir en arrière fur celles de France & voir quels rapports il avoit continué à entretenir avec fes amis & connoiffances de Paris.

J'ignore au jufte à quelle époque Hoym avoit fait la connoiffance de M. Milfonneau, qui pofféda fa confiance au plus haut degré, & dont on pourroit dire qu'il la mérita pleinement, s'il n'avoit pas laiffé faire & même approuvé, comme nous le verrons page 144, l'abominable conduite d'Aftruc en 1738.

Ifaac Milfonneau, iffu d'une famille proteftante, puis convertie, étoit avocat au Parlement, mais plutôt comptable & agent d'affaires. Il étoit connu des frères Paris & de Samuel Bernard, & employé par eux. A l'époque où nous fommes, il étoit attaché pour Samuel Bernard à une affaire de relèvement de vaiffeaux à Bordeaux. Hoym apprécioit beaucoup fa probité & fa fcience dans la comptabilité, & il avoit un vif défir de l'emmener avec lui à Drefde pour l'aider à établir cette comptabilité méticuleufe dans les finances très-peu réglées du royaume de Pologne.

---

quand il repréfentoit Brühl comme plein de bonnes intentions pour Hoym. C'eft à lui, fuivant Monti, qu'Hoym auroit dû de ne pas être dégradé de l'ordre de l'Aigle-Blanc & mis à Königftein. Or c'eft précifément ce que Brühl fit fubir à Hoym en 1735, & certes depuis fon exil il n'avoit rien fait pour irriter Brühl. Si M. Amelot avoit, comme M. de Chauvelin, fubi l'influence de Monti, on auroit peut-être laiffé le roi de Pologne difpofer des biens d'Hoym en France.

Milfonneau ayant à Paris une pofition toute faite & au moins de l'aifance (car on lui voit faire des avances de fonds à Hoym), ne fe foucioit nullement de courir les hafards d'un établiffement à l'étranger; mais touché de la vive amitié que lui témoignoit Hoym, il craignoit de l'affliger & peut-être auffi de perdre des relations d'affaires avantageufes en lui avouant fa répugnance. Il difoit donc à Hoym qu'il défiroit le fuivre en Saxe & s'y établir; mais qu'étant d'une famille proteftante convertie, il ne pouvoit quitter la France fans autorifation; puis en fous-main il affirmoit aux Paris & à Bernard qu'il vouloit refter à Paris, & les prioit de faire tous leurs efforts pour que l'autorifation néceffaire lui fût refufée(1), mais fans qu'Hoym pût connoître fa façon de penfer & l'accufer de ne pas reconnoître fes bonnes intentions.

Hoym lui offroit en effet au nom du roi de Pologne(2) 2000 thalers par an, dont moitié à titre de rente viagère, & le laiffoit maître de déterminer le titre de fes fonctions. Tout cela ne tenta pas Milfonneau, & ce fut heureux pour lui, car nul doute que lors de la difgrâce d'Hoym il n'eût été maltraité, emprifonné, & finalement expulfé fans aucune indemnité.

On ne peut imaginer au refte à quel point Hoym défi-

---

(1) Samuel Bernard écrivoit le 5 août 1730 au miniftre : « Je vous fupplie, Monfeigneur, que M. le comte d'Hoym ne fache point que vous ayiez (*fic*) eu la bonté de me faire la confidence de la perfonne en queftion. Il a un beau prétexte pour refufer. Il eft directeur général de l'affaire du relèvement des vaiffeaux. Il y eft fort entendu. Si il s'en défifte, je compte une très-groffe fomme que j'y ai, comme perdue. » (Affaires étrangères.) — Hoym difoit que Milfonneau n'étoit que caiffier de cette entreprife, qui devoit d'ailleurs être terminée à la fin de l'année. (Lettre du 27 août, *ib.*)

(2) Lettre d'Hoym à Milfonneau, 20 août 1730. (Mes archives.)

roit l'avoir avec lui à Drefde & à quelles violences de langage il fe porta quand le miniftère françois, pouffé par Samuel Bernard & Paris de Montmartel, refufa de laiffer partir Milfonneau. Peu s'en faut qu'il ne menace la France de la guerre fi elle perfifte à garder fon cher Milfonneau.

« On connoît mal le Roy & fon Miniftère (écrivoit-il le 18 octobre 1730 à M. de Brais, le chargé d'affaires de Pologne), fi l'on croit que nous fommes ici gens infenfibles au mépris, & c'en feroit un des plus fignalés que de préférer des banqueroutiers (1) & des maltôtiers (2), & d'être plus occupé à fe prêter à leurs fantaifies qu'aux défirs d'une tête couronnée & d'un miniftre qui ne croit pas avoir mérité un pareil traitement.... On me croit peut-être hors de toutes mefures avec la cour de Vienne, & cela eft vray pour le préfent, mais.... j'ai en main des moyens tout prêts pour ramener toujours les chofes au point où il nous conviendra qu'elles foient (3). »

Milfonneau n'étoit pas, au refte, le feul habitant de Paris qu'il eût voulu emmener avec lui. Il femble qu'il auroit voulu tranfporter à Drefde tout ce qui faifoit le charme de fa vie à Paris, & cela fe conçoit. Il étoit parvenu à avoir à Drefde fon ami Schaub (4). Il vouloit encore un fecrétaire françois, & fouillant dans fes fouvenirs, il demandoit à Milfonneau de lui en chercher un jufque

(1) Politeffe à l'adreffe de Samuel Bernard.
(2) *Id.* à celle de Montmartel.
(3) Lettre à M. de Brais, du 18 octobre 1730 (chez moi). M. de Brais ne communiqua certainement pas cette lettre au miniftère françois.
(4) Après le bonheur que j'ay de pofféder ici mon amy le chevalier Schaub, fi je pouvois encore vous y attirer, rien ne manqueroit à ma félicité. — Lettre du 22 novembre 1730 à Milfonneau (chez moi).

chez le Maître *du Chagrin de Turquie* (1), dont le teneur de livres lui avoit ſemblé *un joli ſujet.*

Il a conſigné dans une très-jolie lettre à Milſonneau du 23 juillet 1730, que je poſſède, la penſée qu'il eut auſſi de faire venir à Dreſde Mlle Lemaure, alors brouillée avec l'Opéra. Il parle de 100 piſtoles (2) & d'un préſent pour la faire venir à Dreſde (nos virtuoſes ne ſe déplacent plus pour ſi peu). Il ajoute, il eſt vrai, qu'il ſe trouveroit peut-être des *agrémens* qui pourroient rendre ſon ſéjour plus *gracieux;* puis, qu'il lui prépare (probablement ſous la ſurveillance de Lemaire) le plus beau cabaret du monde (3). « D'ailleurs, dit-il encore, elle ne verra ici que des François, n'entendra parler que ſa langue, & dans la ſociété où elle tombera, elle ſera à peu près comme au milieu de Paris. »

Cette affaire n'eut pas de ſuite, & Mlle Lemaure, comme M. Milſonneau, reſta à Paris.

Ce dernier continuoit à y être très-employé par Hoym & très-utile à ſes intérêts. Il y touchoit ſes revenus & plaçoit à courte échéance les fonds qui n'étoient pas employés; mais c'étoit ſouvent peu de choſe. Ainſi, du 10 mars 1729 au 7 janvier 1730, il reçut pour Hoym

(1) C'étoit un joaillier. Voyez *Angola*, 1751, tome II, p. 82.

(2) Voyez page 178, où il ſemble entendre par 100 piſtoles 2000 fr., & non 1000, comme cela étoit effectivement.

(3) J'ai reçu les deux cabarets en queſtion. La jatte que le ſieur Huet dit avoir été caſſée l'eſt effectivement. Ce qu'il dit d'un grand coup de feu n'eſt qu'une bagatelle, & ce dernier cabaret eſt venu icy en très-bon état, au lieu qu'à l'autre, il manque encore, outre la jatte, une taſſe & une ſoucoupe qui ne ſe ſont point trouvées. Je tâcherai de compléter cela. J'ai déjà reçu un plateau que *Juliot* a fait accommoder avec des pieds dorés, le tout coûtant 48 livres. Cela me paroît bien joly, *& je compte aujourd'hui de remettre cela à Mlle Lemaure.* (Lettre de de Brais à Hoym du 27 mars 1731.)

54516 livres & en paya 51200. C'eſt Chriſtian, le maître d'hôtel & l'homme de confiance d'Hoym, qui en reçut la plus grande partie (40 à 41000), chargé qu'il étoit par ſon maître de payer diverſes acquiſitions & ce qui reſtoit dû ſur les dépenſes courantes.

Ce Chriſtian (1) étoit devenu pour Hoym un véritable homme d'affaires & on pourroit dire un ami, ſi l'on ne conſidéroit que la confiance du maître & le dévouement du ſerviteur. Il faut auſſi obſerver que Milſonneau & même M. de Brais correſpondoient avec lui preſque dans les termes de l'égalité.

Il reſta en France depuis le départ d'Hoym, en mars 1729, juſqu'en octobre 1730 qu'il arriva à Dreſde.

La diſgrâce d'Hoym ayant eu lieu à la fin de mars 1731, il s'empreſſa de prendre des meſures pour payer différens objets dont il devoit le montant. Il devoit à Aſtruc 4000 thalers (2) que celui-ci devoit ſoi-diſant faire payer à Milſonneau pour une croix de diamans deſtinée à M. de Livry (3). Cet argent avoit été employé & la croix reſ-

(1) Chriſtophe Caſſianus, né en 1685 à Copenhague, avoit été élevé & avoit reçu une certaine éducation dans la maiſon du comte de Chamilly (1699-1714), où on lui donna le nom de Chriſtian. En 1714, il étoit entré au ſervice du marquis de Caumont, qui l'avoit cédé, non ſans regret, à Hoym, en novembre 1717, au moment où celui-ci alloit retourner en Allemagne. Quand Hoym fut nommé à Paris en 1720, Chriſtian devint ſon maître d'hôtel, & c'eſt lui qui menoit la maiſon. Chriſtian ſemble avoir épouſé une femme de chambre favorite de Mme de Mimeure, car cette dame écrivoit à Hoym le 12 juillet 1719 : « Que dites-vous du mariage de Chriſtian & de Debar? Je ne l'ai ſu qu'à Bourbon l'année paſſée, que ſa taille changea indiſcrètement. Êtes vous content du mari? Elle eſt bien en peine de le ſavoir. »

(2) Je ne vois pas cette ſomme aux recettes de Milſonneau. La reconnoiſſance d'Hoym eſt de Dreſde, 3 ſeptembre 1729.

(3) Je vois ſur les comptes de Milſonneau pour 1731, à la date du 5 mars, au ſieur Deſgranges, pour portrait de S. M. (le roi de Pologne)

toit due ou non achetée. Il voulut d'abord vendre des livres ou des tableaux, puis, fe ravifant, il fit écrire à Milfonneau par fon fecrétaire Nohren, le 8 mai, de tirer pour 8000 écus fur fes banquiers de Leipzig. Milfonneau, qui avoit déjà tiré pour 5000 écus le 29 janvier, avoit déjà payé le portrait enrichi de diamans (14 800 livres); il paya encore à Aftruc, le 6 juin 1731, 15 540 livres.

Le 30 mai, Hoym penfoit qu'on avoit vendu les tableaux qu'il avoit eus du duc d'Orléans (voir l'Inventaire) & fes porcelaines, & engageoit encore Milfonneau à tirer fur fes banquiers de Leipzig. Il donnoit ordre de ne laiffer entrer perfonne chez lui ni voir les appartemens à qui que ce fût, jufqu'à ce qu'il eût pu fe défaire d'une charge inutile. En conféquence de cette lettre & de celle du 8 mai, Milfonneau tira le 4 juin fur Leipzig pour 8000 écus ou 31 080 francs.

Au mois de novembre 1731, Hoym renvoya Chriftian à Paris (1) & lui remit le 17 la plus grande partie de fes bijoux, qu'il avoit emportés en quittant Paris. C'eft alors, en 1732, que Chriftian & Milfonneau purent débarraffer Hoym de fes loyers de la rue Caffette, & louèrent près de Milfonneau, demeurant alors rue Michel-le-Comte, la petite maifon dont j'ai parlé plus haut, où reftèrent emballés, fous la garde de Jean Francey, fuiffe d'Hoym, & de Marguerite de Launay, fa femme (2), laquelle figna l'inventaire affez fommaire qui fut dreffé le 5 juin, les livres, les tableaux & la plus grande partie des chofes

---

enrichi de diamans, 14 800 livres. Ce portrait me fait l'effet d'avoir remplacé la croix de diamans de M. de Livry. Mais je n'ai pas trouvé d'éclairciffemens à ce fujet.

(1) Pièce citée & analyfée dans l'Inventaire de 1737.

(2) Ils avoient 60 livres de gages par mois, plus du bois à brûler.

précieufes qu'Hoym poffédoit. On fit lors du déménagement une vente apparemment de débarras, qui produifit 1350 livres 17 fols 6 deniers, remis à Chriftian.

Chriftian partit au commencement de juin pour retourner en Allemagne, mais il ne refta pas à demeure à Lichtewalde, où fe tenoit Hoym. Il habitoit l'hôtel de Drefde, s'y occupoit des affaires de fon maître, gardoit la maifon & faifoit fes commiffions : il avoit un domeftique pour le fervir (1). Il étoit cependant à Lichtewalde le 16 août de cette année qu'il demandoit à Milfonneau d'envoyer à Hoym quatre feuillettes de vin de Nuits & une demi-barrique de vin de Pontac (2).

A cette époque Hoym paroît avoir été fort fobre de correfpondance ; il fe fentoit furveillé avec tant de haine que cette conduite réfervée étoit une néceffité pour lui.

Le 1er feptembre 1732, à Lichtewalde, il approuvoit le compte de Milfonneau & l'emploi d'une partie de fes fonds ; il avoit déclaré approuver d'avance tous les autres emplois qu'en feroit à l'avenir M. Milfonneau. Hélas ! ce fut à fa fucceffion que les comptes fubféquens furent rendus !

On voit que Milfonneau payoit à cette époque fur les

---

(1) Notes de M. de Sahr.

(2) C'eft du vin de Conftance Pontac. Déjà, le 26 mars 1731, de Brais écrivoit à Chriftian : « J'aurai foin de faire pour S. E. la provifion qu'elle demande par vous *d'un*(?) panier de 400 bouteilles de Pontac pour les lui envoyer ou les garder ici, felon les ordres que je recevrai. » C'étoit un abbé Toréno, fans doute Portugais, qui envoyoit ce vin. Les vins de Nuits & de la Chaffagne que buvoit Hoym lui étoient fournis par M. Lardot de Beaune. Je donne aux pièces juftificatives, n° XL, une lettre relative au vin de Tokai, qui fait voir à quel point Hoym étoit connoiffeur & amateur de vin.

demandes de Chriſtian, quelquefois de M. d'Obenheim (1), qui a demeuré auſſi avec Hoym à Lichtewalde. Hoym paroît avoir eu beaucoup d'affection pour lui.

En 1733, Hoym ſe ſentant plus menacé, put faire envoyer à Paris par Francfort neuf caiſſes contenant ſon argenterie, de nombreux & riches habits, des tapiſſeries, &c. Ces ballots arrivèrent à Paris au mois d'octobre 1733 & furent reçus à la petite maiſon de la rue des Petits-Champs-Saint-Martin. L'envoi de ces caiſſes avoit fait penſer à M. de Sahr qu'Hoym projetoit alors de ſe retirer en France (2), mais la crainte de perdre ſes biens d'Allemagne & celle de paſſer pour un coupable dans le pays où il ſe réfugieroit le retinrent ſans doute.

Le 9 février 1734, on reçut encore à la petite maiſon huit ballots venant auſſi de Francfort, contenant beaucoup de linge de corps & de maiſon, des étoffes & des porcelaines. Ces ballots coûtèrent pour port, entrées & frais, 1187 livres 15 ſols; deux autres ballots arrivés le 2 mars, coûtant 108 livres 17 ſols, renfermoient des papiers & des livres (3).

A partir de cette époque nous n'avons plus de renſeignemens ſur les rapports d'Hoym avec la France que par une très-curieuſe lettre de Chriſtian (4) adreſſée, à ce qu'il me ſemble, à M. Becquerel, que je crois avoir été un négociant en vins, demeurant rue du Bac, & qui faiſoit auſſi des commiſſions pour Hoym. Dans cette

(1) 1734, 2 janvier, à M. d'Obenheim, par contrat de conſtitution, 8000 livres. Comptes de Milſonneau. Voyez p. 142.

(2) Dans les interrogatoires de 1736, on lui reproche l'acquiſition d'une voiture de voyage. Voyez p. 133.

(3) Comptes de Milſonneau.

(4) Papiers Milſonneau-Villenave à moi appartenant. Pièce nº XL.

lettre, empreinte, & non ſans cauſe, d'une grande inquiétude, Chriſtian le prie de prendre des meſures avec Milſonneau (qu'il appelle Gradeau) pour ſauver Hoym (il le déſigne ſous le nom de Danneville) d'une ruine totale, car il a affaire à des gens bien malintentionnés & *bien affamés*, dit-il. Chriſtian rappelle à ſon correſpondant qu'il lui a envoyé par Martin, pour M. Milſonneau, une décharge de toutes les affaires qui lui ont paſſé par les mains, afin que s'il étoit interrogé il pût prouver par cette pièce qu'il n'avoit plus rien, ayant tout envoyé par lettres de change ſur la Hollande & ſur Hambourg.

Il joignoit à cette lettre une quittance générale pour les Franciſque (Franceye), gardiens de la maiſon rue des Petits-Champs. « Ils n'ont qu'à dire, ajoutoit-il, qu'en ſeptembre 1733 il eſt venu une perſonne inconnue pour leur demander tout ce dont ils étoient chargés par l'inventaire, la crainte de la guerre ayant obligé Danneville de retirer ſes affaires de France, & que le tout remis par eux à cette perſonne a été vendu à Paris ou envoyé à l'étranger. » Ce qui donnoit tant de crainte à Chriſtian, c'eſt que lors de la première détention d'Hoym, on lui avoit rendu tous ſes papiers, à l'exception des inventaires, qu'on avoit gardés.

Chriſtian recommandoit qu'on ne lui écrivît jamais directement, mais à une perſonne qu'il déſignoit, en la priant de remettre l'inclus au neveu Thomas.

Ces précautions n'étoient pas ſuperflues; moins d'un mois après avoir écrit cette lettre, le 27 mai 1735, il étoit arrêté. Il reſta captif pendant 11 mois & ſortit de priſon à la fin de février 1737. Peu de mois après il arrivoit à Paris, & écrivoit le 28 juillet au cardinal de Fleury une lettre très-noble & très-touchante que je

donne aux pièces juſtificatives (nº XLII). Diſons pour terminer que ſon dévouement fut récompenſé. Il recevoit un an après, non-ſeulement ſa rente viagère aſſurée par un contrat, de 80 000 livres, mais encore 67 537 livres en argent. Je ne ſais ce qu'il devint enſuite. Quel dommage que ce fidèle & intelligent ſerviteur ne nous ait pas laiſſé une vie de ſon maître!

Revenons maintenant en Saxe, où nous avons laiſſé Hoym en exil à Skaska.

Il paroît avoir quitté cette terre dans les ſix derniers mois de 1731 & s'être établi à Lichtewalde, chez ſa ſœur, Mme de Vitzthum, avec M. & Mme de Watzdorff, & avoir mené là une vie aſſez tranquille, eſpérant toujours qu'à la mort d'Auguſte II le nouveau roi le rappelleroit aux affaires. Il s'occupoit de fleurs & de jardinage, & dans ſon habitude de recourir à la France pour la ſatisfaction de ſes goûts, il y faiſoit acheter des arbres (1). On voit par quelques rares lettres de cette époque que tous ſes amis lui conſeilloient de patienter & de ſe faire oublier. On eſpéroit que la cour lui permettroit d'abord d'aller aux eaux de Pfeffers & peut-être même plus tard à Paris.

Cependant Auguſte le Fort mourut à Varſovie, le 1er février 1733, à quatre heures du matin, ſans agonie, à la ſuite d'un dîner que lui avoit donné à Groſſen le général de Grumbkow, & où il avoit bu plus de vin que ſa ſanté ne le lui permettoit. L'inflammation qu'il avoit à un pied s'augmenta au point de cauſer la mort (2). C'eſt Thioli, François, ſecrétaire du Cabinet & ami d'Hoym,

(1) Mémoire de 828 livres pour un envoi d'arbres le 15 janvier 1733.
(2) Lettre de M. de Perteville, du 6 février 1733.

qui propofa au Roi de fe confeffer : ce prince y confentit. Thioli alla chercher l'abbé de Saint-Germain, prédicateur de la cour, auffi François, qui le confeffa, & un troifième François, le P. Baudouin, de l'ordre de Saint-Lazare, lui donna le viatique (1), qu'il reçut avec beaucoup de piété.

Ce prince fut vivement regretté. On ne fauroit, écrivoit M. de Perteville, exprimer l'affliction des habitans. On ne voit partout qu'un morne filence. Chez la princeffe de Holftein, fille du Roi, la défolation eft incroyable.

C'eft qu'en effet ce prince avoit de grandes qualités, & fon règne eft un de ceux qui ont le plus marqué dans l'hiftoire de Saxe. Encore aujourd'hui fon nom y eft refté très-populaire. S'il eut des foibleffes, c'étoient de ces foibleffes que dans ce temps-là les peuples excufoient volontiers chez les princes; ils font devenus aujourd'hui plus févères (pour les princes bien entendu) (2).

Hoym écrivit au nouvel électeur dans les termes les plus mefurés & les plus convenables; mais ce prince avoit, comme fon père, fubi l'influence de Brühl, & il fe faifoit d'ailleurs un point d'honneur de fuivre pas à pas les intentions & la conduite politique de fon père (3). La pofition d'Hoym ne changea donc pas.

Une circonftance ridicule, & qui à Paris n'auroit eu

---

(1) Lettres de Monti. Varfovie, 31 janvier & 1er février (Affaires étrangères).

(2) Il faut convenir que l'exemple d'une cour fi *gaie* avoit pu être affez généralement fuivi. Je donne aux pièces juftificatives (no XX) une lettre fort fpirituelle du baron de Fontenay, un de ces nombreux François attachés à la cour de Saxe, qui raconte une fête donnée à Varfovie au carnaval de 1721. Son récit n'eft pas précifément édifiant, mais il eft fort plaifant.

(3) Voyez une lettre de Manteufel. *Seckendorff*, tome IV.

de fuites fâcheufes que pour ceux qui l'auroient ébruitée, vint mettre le comble aux malheurs d'Hoym.

Une des filles de la comteffe de Bothmar, fa fœur, avoit époufé M. de Bunau, confeiller intime du roi de Pologne, qui pendant le miniftère d'Hoym avoit été fort employé par lui. Cette dame, étant devenue groffe, avoua à fon mari qu'il lui étoit impoffible de favoir qui étoit l'auteur de fa groffeffe, mais elle lui donna, écrivoit le 1[er] juillet 1733 le marquis de Chalmazel (Talaru), miniftre de France à Drefde, une longue lifte affirmée & fignée par elle, de tous ceux qui pouvoient y avoir pris part. Le comte d'Hoym y étoit, dit M. de Chalmazel, nommé comme le premier qui l'avoit inftruite de toute façon & manière.

L'Électeur prétendit que la Conftitution exigeoit l'emprifonnement des coupables, & le malheureux Hoym, arrêté en vertu d'un refcrit daté de Moritzbourg, du 28 juin 1733, fut conduit par le colonel Block à Sonnenftein (1), le 29 juin 1733.

Hoym comptoit refter longtemps détenu, car il avoit demandé des livres. Il en avoit reçu, & auffi 50 bouteilles de vin de Bourgogne, & 50 de Mofelle; il avoit avec lui Laribeau, Augufte, Chambéry, Martin fon lecteur. Chriftian paroît y avoir été auffi quelque temps. Il écrivit le 25 juillet à l'Électeur (Augufte III n'avoit pas encore été réélu roi de Pologne, on fait comment il le fut) pour demander fa liberté. Le 28, un refcrit adreffé aux membres de la Commiffion chargée de le juger déclara qu'Hoym étoit abfous & qu'il devoit être reconduit où il avoit été

(1) Château ancien qui fait pendant au Königftein, de l'autre côté de l'Elbe.

arrêté après qu'il auroit figné un engagement confirmatif de celui pris par lui en 1731 (1). Le prince Lubomirski, porte-glaive de la couronne & neveu d'Hoym, avoit évidemment obtenu fa délivrance, car l'ordre de mife en liberté lui fut remis, & c'eft lui qui fut chargé de reconduire Hoym à Lichtewalde.

Hoym quitta la forterefle de Sonnenftein le 29 juillet 1733 & revint à Lichtewalde, mais cette arreftation lui avoit fait voir qu'il devoit renoncer à l'efpoir de reconquérir jamais la faveur du nouveau roi. Il penfa qu'il étoit opportun de mettre ordre à fes affaires, & le 15 avril 1733, probablement fous l'empire de triftes preffentimens, il fit fon teftament.

Brühl fentoit apparemment que l'Électeur, une fois affuré de la couronne de Pologne, ne tiendroit plus autant à obliger le prince Lubomirski, & fon empire fur le Roi étant bien établi, il fe décida, en 1734, à reprendre la campagne commencée l'année précédente, & cette fois fa haine obtint le plus complet & le plus odieux fuccès.

En novembre 1734, la cour avoit quitté Drefde pour fe rendre à Varfovie. Elle y arriva le 21. Dès le 4 décembre trois refcrits furent adreffés au comte de Wackerbarth, miniftre du Cabinet, & à MM. le baron de Gernftorff & de Zecht, miniftre de confiance, au comte de Friefe, gouverneur de Drefde, & au général de Milkau, les engageant à furveiller *les intrigues* du comte d'Hoym, qui ne fe tenoit pas dans la tranquillité qui lui avoit été prefcrite; puis plus tard, le 11 du même mois, Brühl obtint du Roi un refcrit adreffé au général de

(1) Interrogatoire du 17 avril 1736 à Königftein.

Milkau & lui ordonnant de faifir les papiers d'Hoym & de le conduire à Königftein (1).

Le refcrit arriva le 17 au foir à Drefde, & le même jour, à onze heures, fur l'ordre du général de Milkau, le colonel de Natzmer, dont le régiment (2ᵉ des gardes) étoit à Chemnitz, partit pour Lichtewalde & y arriva le 18. Il avoit avec lui deux capitaines, deux lieutenans & douze fimples foldats & étoit cenfé aller au fourrage. Après avoir envoyé, devant, fon aide de camp (*fic*) le lieutenant de Métzradt pour favoir fi Hoym étoit là & la fituation de fes appartemens, il fe fit annoncer par cet officier & fit demander à Hoym la permiffion de lui faire une vifite.

Hoym répondit qu'il le verroit avec plaifir; & quand Natzmer entra dans le château, la belle comteffe de Watzdorff & fon jeune frère, M. de Vitzthum, le reçurent au haut de l'efcalier & firent entrer les officiers au falon. Après une converfation de quelques inftans, Natzmer, voyant qu'Hoym ne paroiffoit pas, dit au comte de Vitzthum qu'il avoit à parler à fon oncle. M. de Vitz-

(1) Comme explication de ce refcrit, Brühl écrivoit le 18 à Wackerbarth qu'Hoym avoit offert fes fervices au prince royal de Pruffe après la mort de fon père. « Votre Excellence, difoit-il, en comprendra les conféquences, & je la conjure que ceci refte entre nous. » Jamais imputation ne fut moins vraifemblable. Hoym étoit particulièrement mal avec la Pruffe. Pour le public, Brühl auroit voulu qu'on attribuât fon arreftation à des intrigues avec la France. Hoym avoit à fon fervice, mais à Drefde, plufieurs François, que comme beaucoup de feigneurs faxons il avoit confervés malgré l'ordre de l'empire du 13 mars 1734. On arrêta fon lecteur & bibliothécaire Martin, qu'il avoit demandé à Königftein, & après quelques jours de détention on le relâcha, en février 1737, & on le bannit de Saxe avec Toriliers de Châlons en Champagne, ancien fecrétaire du comte de Saxe & depuis d'Hoym, pour qui il copioit, avec Martin, des extraits d'ouvrage, Laribeau, valet de chambre & chirurgien, & Rouffel, laquais.

thum amena alors Hoym, & Natzmer, le tirant à part, lui dit qu'il étoit fon prifonnier par ordre du Roi.

Hoym reçut cette communication avec un grand calme & s'efforça de confoler fa nièce, en proie à un violent défefpoir : il l'engagea à avoir confiance dans la juftice de Dieu & dans l'équité du Roi, ajoutant que pour lui il fe fioit en Dieu & en fa confcience.

Natzmer demanda alors à être conduit dans la chambre du Comte pour faifir fes papiers. Hoym lui remit la clef de fon fecrétaire & quitta le falon, avec lui & fes officiers. Puis rencontrant un domeftique dans le veftibule, il lui dit de faire mettre les chevaux à la grande voiture & de tout préparer pour le départ. Tout en parlant il entra dans la falle de billard & la traverfa pour entrer dans fa chambre, dont la porte étoit à droite & ouverte. Natzmer, ayant remarqué une autre porte à gauche, s'arrêta un inftant pour dire à fes officiers de s'affurer de cette porte & laiffa ainfi cinq ou fix pas d'avance à Hoym. Le malheureux entra alors dans fa chambre & en ferma la porte fur lui. Natzmer fe précipita auffitôt fur la porte, s'efforçant vainement de l'ouvrir. Alors on entendit l'explofion d'une arme à feu.

La porte ayant cédé aux efforts de Natzmer & des domeftiques, on trouva le Comte étendu fur fon lit, la figure & la perruque couvertes de fang; le piftolet dont on avoit entendu l'explofion étoit jeté à terre. Hoym avoit toute fa connoiffance. « Grand Dieu, dit-il, que m'eft-il donc arrivé? » Il demanda à voir un prêtre, qui n'arriva qu'une heure & demie après. Pendant ce temps tout le monde étoit accouru; les deux comteffes (fa fœur & fa nièce) & le jeune Vitzthum étoient à genoux & prioient avec le bleffé. Le pafteur luthérien du village

d'Eberſdorff étant venu, Hoym ſe confeſſa & communia avec beaucoup de ferveur, édifiant tous les aſſiſtans par ſes diſcours. Il perſiſta à dire qu'il ne comprenoit rien à ce qui lui étoit arrivé : que le jour étant déjà bas, il avoit, en cherchant ſes clefs ſur la table de nuit, fait partir le piſtolet qui y étoit également placé (1).

Natzmer l'engagea à ſe faire panſer. Hoym, après s'y être refuſé d'abord, conſentit à l'être par ſon valet de chambre, probablement le fidèle Chriſtian, dont nous avons eu occaſion de parler. Il paroît que ni le crâne ni le périoſte n'avoient été léſés, & que la balle n'avoit fait que labourer les chairs.

Le général de Milkau ayant été prévenu de ce qui ſe paſſoit par Natzmer le 20 au matin, envoya à Lichtewalde l'auditeur général Vockel avec de nouvelles inſtructions concertées avec Wackerbarth & le conſeiller intime Heinecke, un des plus odieux miniſtres de la haine de Brühl.

Vockel avoit ordre de ſaiſir auſſi les papiers de la jeune comteſſe Watzdorff (Henriette de Vitzthum), & avoit été ſpécialement chargé de ſurveiller Chriſtian & une femme qu'on ne nomme pas, qu'on ſuppoſoit avoir des lettres adreſſées à Hoym.

Le chirurgien ayant trouvé qu'Hoym pouvoit être tranſporté ſans danger, Vockel le fit partir pour König-

(1) Cette verſion paroît bien peu vraiſemblable, & la tentative de ſuicide que Brühl fit proclamer bien haut parce qu'elle annonçoit, ſuivant lui, une mauvaiſe conſcience, paroît bien plus probable, il faut en convenir. C'étoit auſſi l'opinion de la famille dans le premier moment, car la ſupplique que Mme de Vitzthum, le prince & la princeſſe Lubomirski & M. de Watzdorff adreſſèrent le 20 de Dreſde au Roi contient ces mots : *Les triſtes effets du déſeſpoir où il avoit été jeté pour le malheur d'avoir déplu à Votre Majeſté nous laiſſent encore incertains ſur ſa vie.*

ſtein, en compagnie de Natzmer, de deux officiers ſupérieurs & d'un chirurgien-major, le 20, vers cinq heures du ſoir.

Quant aux papiers de Mme de Watzdorff, les recherches les plus minutieuſes n'y firent rien découvrir. Vockel ajoutoit que la conſternation de cette dame ne pouvoit ſe décrire.

Après un voyage de deux jours que ſon état de ſanté dut rendre extrêmement pénible au malheureux Hoym, il arriva à Königſtein vers minuit dans la nuit du 21 au 22 décembre 1734. Auſſitôt après avoir remis ſon priſonnier à Königſtein, Natzmer porta les papiers d'Hoym au général de Milkau, qui les remit, ſur l'ordre de Brühl, à Wackerbarth & à Heinecke.

Dès le lendemain de ſon arrivée à Königſtein, Hoym écrivit au Roi une lettre très-ſoumiſe & très-touchante dans laquelle il demandoit à être entendu, non pas par ſes ennemis déclarés, mais par Sulkowski, ou ſi ſon abſence de Dreſde rendoit la choſe impoſſible, par les conſeillers de Gerſdorff & de Miltitz. Plus tard, le 13 janvier 1735, la ſœur d'Hoym, Mme de Vitzthum, prête, diſoit-elle, à deſcendre dans la tombe, & ſoutenue par le ſouvenir des recommandations de ſon père, qui, au lit de la mort, l'avoit chargée de ſervir de mère à ſon frère encore enfant, écrivoit au Roi la lettre la plus forte & la plus émouvante pour lui demander la liberté de ce frère chéri. Mais ſes efforts furent ſans effet.

Hoym avoit avec lui à Königſtein un cuiſinier & deux domeſtiques attachés à ſa perſonne : Jean Teichmann, depuis cinq ans chez lui, & Auguſte Lieſche, depuis trois ans. Ces deux derniers furent enfermés dans une chambre attenante à celle du priſonnier. A huit heures, on appor-

toit de l'eau à Hoym pour faire fon thé. Il dînoit à midi & foupoit à huit heures du foir. Les foldats de garde pofoient les mets devant l'appartement du Comte. Un capitaine (Wirmuth) les foumettoit encore à un examen minutieux, coupant le pain & les pâtifferies pour voir fi elles ne contenoient aucune lettre. Enfuite le fergent remettoit les plats aux gens du Comte enfermés avec lui. Une fentinelle étoit placée devant la porte d'Hoym, à qui perfonne ne parloit. Sa porte n'étoit ouverte qu'à huit heures : alors on lui apportoit de l'eau & on remportoit les plats d'étain où fon fouper de la veille avoit été fervi; on entroit encore à midi pour fon dîner & à trois heures pour enlever les plats; enfin à huit heures du foir pour lui fervir fon fouper.

Au commencement de fa détention, le chirurgien-major panfoit fa bleffure en préfence du fergent, chaque matin & chaque foir; mais Hoym étant guéri avant la fin de janvier, le chirurgien ne revint plus.

Hoym demanda en vain la permiffion de fe promener autour de la fortereffe en préfence d'un officier & de voir le commandant de la fortereffe Riedefel & le lieutenant-colonel Radtzky, qui étoit fous lui. — En vain il demanda fon lecteur Martin & fon valet de chambre barbier (Laribeau?) pour lui faire la barbe. Le 9 février, le major général de Riedefel, commandant à Königftein, demanda à la Commiffion la première édition in-8° de la *Théodicée* de Leibnitz, qui, étant imprimée en gros caractères, pouvoit être lue par les yeux délicats d'Hoym. Ce vœu paroît avoir été exaucé.

Dès le 28 décembre, le major de Riedefel avoit redemandé au Comte les infignes de l'ordre de l'Aigle-Blanc. Hoym les remit en difant qu'ils feroient mieux entre les

mains du Roi que dans les ſiennes, puiſqu'il ne ſortoit pas & ne pouvoit s'en ſervir(1). On lui redemanda également une bourſe contenant 100 ducats & 2 louis, que Natzmer avoit dépoſé avoir été donnée à Hoym par Mme de Watzdorff. On s'inquiéta fort de ce qu'il manquoit un louis. Hoym dit l'avoir donné à l'inſpecteur des vivres pour acheter du bois. Il fut ordonné que ſa nourriture, qui juſque-là avoit été envoyée de Dreſde, de Lichtewalde & de Putskau, ne feroit plus reçue, mais feroit achetée par Riedeſel, proviſoirement, ſur la bourſe des 100 ducats.

En ſeptembre 1735, Riedeſel, qu'un jeune comte de Watzdorff, frère du neveu d'Hoym, fort mal avec toute ſa famille & priſonnier à Königſtein, avoit dénoncé comme allant voir Hoym, fut remplacé par le lieutenant-colonel Römer.

Hoym affirmoit que le manque d'air, l'humidité de ſa chambre, l'odeur du charbon, qu'il étoit obligé d'allumer pour faire ſon thé & chauffer ſon dîner, lui faiſoient le plus grand mal. — Le médecin de la fortereſſe chargé d'examiner les choſes (J. A. Külbel) déclara qu'Hoym ſe plaignoit de vertiges continuels, de la foibleſſe de ſes yeux, de douleurs rhumatiſmales dans le bras, le pied & tout le côté gauche, aſſertion que ſembloient confirmer le dépériſſement du bras gauche (2), l'enflure des pieds & *l'exténuation* de tout ſon corps. Le médecin avoit également reconnu l'humidité de la

(1) Brühl prétendit que pluſieurs ſeigneurs polonois avoient réclamé & dit qu'Hoym ayant tenté de ſe ſuicider, étoit indigne de figurer parmi les chevaliers de l'Ordre.

(2) Le docteur Douckwitz dit l'avoir meſuré & trouvé pareil à l'autre.

chambre, fur les murs de laquelle on voyoit des champignons.

La commiffion chargée de l'affaire d'Hoym fit contrôler ce rapport par un aûtre médecin, le docteur Douckwitz. On voit par fon rapport que les deux pièces occupées par Hoym étoient au troifième étage, de côté à l'oueft & de face au midi, hautes de 11 pieds, larges de 3 pas géométriques & longues de 10. La chambre à coucher avoit deux fenêtres, l'une à l'oueft & l'autre au fud & à doubles croifées. Le petit falon avoit une fenêtre au fud; les fenêtres avoient 5 pieds de hauteur fur 3 pieds 1/2 de largeur. La chambre à coucher étoit tapiffée de calemande, & le falon de toile imprimée. Il déclara qu'Hoym n'étoit pas malade & prit la peine de citer fon menu dans fon rapport (1). Il conclut que l'appartement d'Hoym n'étoit pas malfain & que fon indifpofition ne provenoit pas de fa détention, mais de fon tempérament & de l'état de fon efprit.

Après avoir rédigé fon rapport, il demanda que Römer & Külbel le fignaffent avec lui, mais ils s'y refufèrent. Cela fait, il réclama 16 écus, mais la Commiffion ne lui en alloua que 14 (*fur l'argent d'Hoym*). Ceci fe paffoit, à ce qu'il femble, en novembre 1735. En recevant ce rapport, le Roi (ou Brühl), par un refcrit du 7 décembre, ordonna à la Commiffion de réprimander le médecin de la forterefle (Külbel) pour avoir rendu un avis plus con-

---

(1) A midi, foupe au macaroni, bœuf, choux, pieds de veau grillés, rognon de veau. — Le foir, un ragoût, un chapon, des choux-fleurs, cimiers de gibier (cerf), pain blanc & pain bis. La queftion eft de favoir ce qu'Hoym mangeoit de tout cela, & d'ailleurs les rhumatifmes n'empêchent pas de manger.

forme aux défirs d'Hoym, dont il paroiffoit rechercher la faveur (*fic!*), qu'à la vérité.

Ce fut feulement le 1er mars 1736 que le malheureux Hoym fut interrogé par une commiffion compofée du comte de Stoubenberg, de Gunther, tous deux confeillers de cour & de juftice, & du grand bailli Effenius.

Hoym protefta contre la préfence dans la Commiffion de Zecht & de Gunther, qui étoient fes ennemis, pour avoir été l'un deftitué fous fon miniftère, & l'autre (Gunther) pour avoir reçu un adjoint, & demanda que le comte de Lutzelbourg, grand maréchal de la cour, & les confeillers de Gerfdorff & de Miltitz fuffent adjoins à fes juges, priant qu'on lui donnât de quoi écrire au Roi & qu'on lui fît quitter Königftein, où fa fanté fe détruifoit. Il offroit fa terre de Putzkau & fon hôtel à Drefde comme caution.

Ces demandes ayant été tranfmifes au Roi, un refcrit royal du 24 mars 1736 fit connoître aux commiffaires que le Roi les trouvoit inconvenantes & qu'on ne devoit pas y avoir égard.

Les commiffaires revinrent à Königftein le 16 avril 1736, & dès le lendemain 17, ils interrogèrent Hoym de huit heures du matin jufqu'à deux heures, & recommencèrent dans l'après-dîné.

Dans cette féance Hoym excipa d'un refcrit royal de 1697 ou 1698 adreffé à fon père, dans lequel il étoit dit que fi lui ou l'un des fiens étoit jamais accufé, il ne feroit pris contre eux aucune mefure inquifitoriale, encore bien moins exécutive, mais que l'affaire feroit examinée par des commiffaires impartiaux ayant prêté un ferment fpécial, *& que la Commiffion s'affembleroit en pays neutre* (difpofition bien étrange, il faut en convenir). Il ajouta qu'il

propofoit cette exception en droit, mais qu'en fait, par refpect pour le Roi, il étoit prêt à répondre.

Les commiffaires voulant revenir fur les faits antérieurs à 1731, Hoym répondit avec raifon que ces faits étoient réglés par fon abolition, & que depuis cette époque il avoit vécu dans la retraite fans entretenir d'autres correfpondances que celles qui lui étoient permifes pour fes affaires perfonnelles. — Interrogé s'il n'avoit pas voulu fe tuer à Lichtewalde, il répondit négativement, ajoutant que fi cela avoit été, il auroit été plus à plaindre qu'à punir d'une action réfultant de l'excès de fa douleur. Hoym nia avoir écrit à l'Empereur pour fe juftifier d'avoir été oppofé à la politique impériale. Craignant, d'après ce qu'on lui avoit dit, que l'Empereur ne fît faifir fes terres en Siléfie, il avoit prié le Roi, depuis fon avénement, d'écrire en fa faveur à l'Empereur. Il nia avoir connoiffance d'une pièce écrite en françois contenant fa juftification à l'égard des dix-huit points(1). Dans la féance du lendemain 18 avril, Hoym nia toute demande de protection à Vienne, toute idée de mariage à cette cour, tout projet de changement de religion. « Je le nie, difoit-il, parce que cela n'eft pas, car étant vaffal de l'Empereur, je pouvois agir ainfi, & rien de tout cela n'eût été contraire aux engagemens foufcrits par moi. Il eft vrai qu'on m'avoit confeillé de prendre cette voie, mais je ne veux pas me rappeler le nom de la perfonne qui me donna ce confeil. »

Il eft dit que trois ou quatre femaines avant fon arref-

(1) Peut-être eft-ce cette pièce qui fe trouve dans les papiers de M. de Sahr, & dont je me fuis fervi (voyez page 95); elle eft fort fuccincte. Quel crime que de vouloir fe juftifier!

tation, allant à une de ſes terres, il s'arrêta à Radebourg, chez la comteſſe de Bothmar, ſa ſœur, & qu'il y vit un Sr Stockmann, qu'il ne connoiſſoit pas, mais il ne lui parla qu'à table, en préſence des domeſtiques, & n'accepta pas les offres de ſervices que Stockmann lui fit pour Vienne. Plus tard cet homme lui ayant écrit pour lui réitérer ſes offres & lui dire qu'il croyoit pouvoir lui rendre dans cette capitale des ſervices agréables, Hoym ne lui répondit pas & lui fit dire par Chriſtian qu'il s'abſtînt de lui écrire. Il nia avoir jamais connu le P. Tonnemann, confeſſeur de l'Empereur, & ajouta que s'il avoit écrit à Chriſtian & approuvé ſa conduite, c'eſt que Chriſtian, par ſon ordre, s'étoit abſtenu de rien dire ni rien faire avec Stockmann, qui le pourſuivoit ſans ceſſe de ſes offres & de ſes chimères.

On lui reprochoit d'avoir acheté une voiture de voyage en 1734, & de l'avoir fait envoyer de Leipzig à Gera; il répondoit qu'il avoit eu l'eſpoir d'obtenir la permiſſion d'aller aux eaux; que s'il l'eût voulu, il auroit pu partir, mais qu'il ſe ſeroit bien gardé de donner cette ſatisfaction à ſes ennemis.

Il parla d'un prêtre catholique nommé Götze, qui, étant venu à Lichtewalde, lui avoit aſſuré que Brühl étoit bien diſpoſé pour lui & lui avoit offert ſes bons offices auprès de lui & de M. de Sulkowski. Il ajouta qu'on n'avoit nullement caché ſa préſence à Lichtewalde, mais que c'étoit Götze qui avoit tenu à diſſimuler ſa qualité de prêtre.

L'interrogatoire étant terminé, Hoym dit qu'il croyoit avoir répondu d'une manière ſatisfaiſante aux accuſations portées contre lui, mais que, s'il devoit être interrogé encore, il demandoit à prendre un défenſeur, & il déſigna

le conſeiller Führmann; il demanda enſuite qu'on lui fît connoître toutes les accuſations portées contre lui devant le Roi, & qu'on n'en diſſimulât aucune, comme il croyoit que cela avoit été fait précédemment.

Le 21 avril 1736, la Commiſſion reçut une lettre du colonel Römer, annonçant qu'Hoym étoit très-malade & demandoit un médecin.

Wackerbarth, ſeul préſent à Dreſde, renvoya la lettre, parce qu'elle n'étoit pas ſignée de Römer, & lui fit dire qu'il recevroit ultérieurement d'autres ordres. Mais le 22, à ſept heures du ſoir, Wackerbarth reçut un courrier qui lui apportoit d'autres nouvelles.

Voici ce qui s'étoit paſſé.

Samedi ſoir, 21 avril 1736, le ſergent ayant apporté les plats deſtinés au ſouper du priſonnier, Hoym, qui gardoit le lit depuis quelques jours, refuſa d'abord de manger, mais enſuite il dit qu'il prendroit quelque choſe pendant qu'on referoit ſon lit, & il fit mettre la table dans la chambre à coucher. A peine eut-il pris deux bouchées qu'il ceſſa de manger, fit remporter la table & dit qu'il vouloit ſe coucher. Tandis que Teichmann & Lieſche ſoupoient dans leur chambre, Hoym y entra & leur dit : « Mes enfans, ne troublez pas mon ſommeil! » Il rentra. Ils ne l'entendirent plus & ſe couchèrent après avoir fait leur prière.

Dimanche matin le ſergent ayant apporté l'eau chaude, Teichmann frappa à la porte & dit : « Plaît-il à Son Excellence de prendre le thé? » Il parla ainſi à trois repriſes & ne reçut aucune réponſe. Il étoit alors dix heures moins 1/4 du matin. Teichmann retourna dans ſa chambre & y chanta pluſieurs cantiques. A dix heures, Lieſche alla frapper à ſon tour à la porte, & ne recevant pas plus

de réponſe : « Que ſignifie ceci? dit-il à Teichmann; il eſt arrivé quelque malheur au Comte! — Le Comte eſt malade, répondit Teichmann, peut-être va-t-il plus mal. » Ils avertirent alors la ſentinelle de ce qui ſe paſſoit.

Le capitaine & le ſergent, appelés par la ſentinelle, arrivèrent, & alors Teichmann ayant ouvert la porte, qui n'étoit fermée qu'au loquet, ils entrèrent tous dans la chambre. Le lit étoit vide. Teichmann tira les rideaux de la fenêtre & auſſitôt on vit le corps de l'infortuné comte d'Hoym ſuſpendu à un crochet deſtiné à porter une glace qu'il avoit fait mettre à cet effet, dès ſon arrivée, dans le mur qui ſéparoit la chambre à coucher du ſalon. Pour atteindre à ce crochet, Hoym avoit placé une chaiſe (recouverte de drap verd) ſur le marbre de la commode (elle étoit couleur de noyer, peinte?); il étoit monté ſur la commode, puis ſur la chaiſe, & avoit paſſé dans le crochet un mouchoir de poche dont l'autre bout étoit noué autour de ſon cou. Une table de nuit ſur laquelle étoit un flambeau, dans lequel la bougie avoit été entièrement conſumée, avoit été placée près de la commode, ſans doute pour éclairer les funeſtes préparatifs. Les pieds d'Hoym, paſſés à côté de la chaiſe, touchoient au marbre de la commode. Sa tête étoit couverte d'un bonnet de nuit en toile blanche noué d'un ruban noir. Il avoit une chemiſe à manchettes & pardeſſus une camiſole en baſin, puis une courte jaquette en ſoie blanche & une culotte de velours noir. Le lit n'étoit pas défait; il s'étoit donc tué dès le 21 au ſoir.

Une vingtaine de volumes étoient épars çà & là. Par terre, à côté de la commode, étoit un petit papier qu'Eſſenius ramaſſa. Il contenoit ces mots écrits de la main d'Hoym à cet inſtant ſuprême :

Soyez bien prudens & ne faites pas de bruit, mais détachez-moi de ſuite, mettez-moi au lit, tirez par dehors le verrou de la porte à l'aide de la ficelle qui y eſt attachée; perſonne ne ſaura que vous avez été dans la chambre & on croira que je ſuis mort d'une attaque d'apoplexie. Si vous faites tout cela prudemment & ſagement, vous aurez pour récompenſe mille ducats que ma famille vous paiera ſur la préſentation de ce papier.

Hoym avoit au doigt une bague de prix (*ſic*). Dans la poche de ſa culotte on trouva un long raſoir fermé, des tablettes à écrire en ivoire dans un étui de chagrin noir, un canif dans ſon étui, un cachet en argent à ſes armes, une petite boîte contenant un cure-dent & un cure-oreille en acier, un crayon, des ciſeaux dans un étui, un billet ſans enveloppe contenant ſa confeſſion, un petit bonnet d'enfant (1) & deux papiers ſur leſquels étoit noté le jour de ſa naiſſance. A la colonne du chevet du lit étoit accrochée une montre d'or. Outre une étagère dont cinq rayons étoient remplis de livres, il y avoit une petite table chargée d'autres volumes, parmi leſquels une Imitation de Jéſus-Chriſt, de la traduction du S[r] de Bueil (Le Maiſtre de Sacy), de l'édition de Paris, 1719 (catalogue d'Hoym, n° 436) (2). Quelques-uns de ces volumes apparemment en maroquin étoient recouverts de papier pour conſerver la

(1) Il eſt bien probable que ce bonnet étoit celui d'un enfant dont Hoym étoit le père. Dans la galeric, fort remarquable, du château de Lichtewalde, il y a deux fois le portrait d'une jeune fille que la tradition dit avoir été trouvée dans le beau parc de Lichtewalde & élevée par M. & Mme de Watzdorff. Peut-être étoit-ce une fille d'Hoym.

(2) Ce volume manquoit naturellement & étoit reſté à Dreſde *en Pologne*, comme l'écrit à propos d'autres livres l'annotateur du catalogue du baron Portalis.

reliure, ce qui étonna fort les commiſſaires. (Voyez appendice I.)

Il paroît qu'Hoym auroit trouvé moyen de correſpondre pendant ſa captivité. Quatre ſoldats & deux ſergens furent arrêtés en février 1737, paſſés par les baguettes de 300 hommes & condamnés aux travaux forcés pour lui avoir donné de l'encre, lui avoir laiſſé de l'argent & fait parvenir des lettres de lui à Dreſde. Le capitaine Wirmuth avoit accepté de la table d'Hoym des pâtés, des faiſans, des chapons & du vin. Un officier commandant avoit reçu 100 ducats d'un chancelier (Watzdorff?) & d'un prince polonois (Lubomirski?).

On eut beaucoup de peine à trouver quelqu'un qui voulût détacher le corps & le mettre dans le cercueil. Il fallut donner 100 florins d'empire (environ 225 francs) à un homme & à une femme pour l'enſevelir & l'emporter. Il fut enterré hors du cimetière de la fortereſſe & ſans aucune cérémonie, *comme ayant cherché à ſe ſouſtraire à la peine temporelle bien* MÉRITÉE *par ſes divers délits* (1).

---

(1) Tout ce qui précède depuis la captivité d'Hoym à Sonnenſtein eſt tiré du travail fait par M. de Sahr ſur les pièces originales du procès d'Hoym & de l'enquête faite après ſon décès, leſquelles ſont aux Archives de Dreſde. Mme de Sahr, née de Könneritz, ſa belle-ſœur, a bien voulu me traduire cet excellent travail.

Voici une ſorte de nouvelle à la main que M. de Chalmazel (Talaru), alors miniſtre à Dreſde, envoya au miniſtère françois :

« Nous venons de recevoir la nouvelle extraordinaire de la mort tragique du comte d'Hoym à Königſtein, où il s'eſt pendu dans toutes les formes, dimanche dernier 22e au matin, au moyen d'un mouchoir découpé dont il avoit fait une corde qu'il avoit attaché au cloud à crochet du miroir de ſon appartement. Les particularités de cette ſcène funeſte ne ſont pas bien connues, mais il eſt ſûr que les commiſſaires du Roy, qui y avoient eſté la veille, luy avoient préſenté juſqu'à cent points d'interrogation en forme d'inquiſition. La comteſſe de Watzdorff, ſa

C'eſt ainſi que s'exprimèrent les véritables aſſaſſins d'Hoym, ces miſérables qui pour un peu de faveur & d'or perſécutèrent un innocent juſqu'à le réduire au déſeſpoir & le forcer à attenter à ſes jours, ou plutôt ce ſont les paroles que leur dicta ce miniſtre, auſſi incapable que déteſté, qui laiſſa ſon pays ſans défenſe pour avoir plus d'argent à offrir à la ſatisfaction des caprices de ſon digne maître & des ſiens, & dont l'adminiſtration finit enfin par une honteuſe banqueroute & par l'invaſion.

Que ſont aujourd'hui tous ces hommes & qui penſe à eux? Tandis que le nom, les mérites & les ſouffrances

---

nièce, partit après cette nouvelle en hâte pour Welk, afin de l'annoncer à la comteſſe de Vicedom (Vitzthum), ſa mère, &c. (*ſic*).

Du 27. — Le malheureux comte d'Hoym eſt toujours pendu à ſon cloud à crochet, ayant ſa culotte de velours noir, ſa teſte & ſes pieds nus, une bague de prix au doigt & une chemiſe de fort belles dentelles ſur le corps. Il reſtera dans cette poſture juſqu'au retour du courrier envoyé à Warſovie pour ſçavoir les ordres du Roy. L'appartement de cet infortuné comte eſt en attendant ſcellé par deux juridictions différentes, ſçavoir par la juſtice de guerre & la commiſſion royale établie à la pourſuite de cet ancien premier miniſtre qui faiſoit tant de bruit.

La bêtiſe du lieutenant-colonel de Römer, qui pendant l'abſence du gouverneur de Königſtein, général baron Riedeſel, y commande par intérim, a cauſé en cette occaſion une infinité de tracaſſeries touchant le corps mort pendu. Ce ne ſera qu'au premier ordinaire que je feray en état de vous faire un récit circonſtancié & fidèle de cette affaire funeſte. (Archives des Affaires étrangères. — La ſuite n'exiſte pas.)

Le frontiſpice du livre intitulé *Merkwürdige ſtaats aſſemblée in dem reiche derer Todtem* (Mémorable aſſemblée des États du royaume des morts), Amſterdam, 1738, in-4°, repréſente Ripperda & le juif Oppenheim au premier plan, & au ſecond, Hoym pendu. C'eſt un dialogue entre ces trois perſonnages. M. de Sahr ne faiſoit aucun cas de ce livre. L'auteur raconte au commencement qu'il a vu un gentilhomme weſtphalien ſoutenir l'innocence d'Hoym, mais qu'Hoym ne pouvoit être innocent puiſqu'il avoit été diſgracié par un prince auſſi juſte qu'Auguſte le Fort. Un prince très-juſte peut être irrité par des procédés inconvenans, puis prévenu & trompé, & ce fut ici le cas.

de leur victime resteront éternellement gravés dans la mémoire des bibliophiles & des hommes de goût. Heureux si par ce récit j'ai pu ajouter un rayon à la gloire de la victime & un stigmate de plus à la face des bourreaux!

Après la mort du malheureux Hoym les commissaires se livrèrent à un examen minutieux des livres & papiers qu'il laissoit à Königstein & à son hôtel de Dresde. Ils ne paroissent pas avoir rien trouvé dans ses papiers, mais plusieurs passages de certains ouvrages soulignés par Hoym & quelques notes de lui leur donnèrent lieu de penser, non sans raison, qu'il préféroit la mort à la captivité, & que son suicide étoit résolu d'avance & ainsi prouvé (1). Leur conscience troublée leur faisoit supposer que bien des gens penseroient que la mort d'Hoym n'étoit ni volontaire ni naturelle. Ces gens-là se seroient trompés, car Hoym se tua bien lui-même & ses bourreaux ne l'assassinèrent que moralement.

Le testament d'Hoym, ouvert judiciairement à Lichtewalde, le 6 juillet 1736, fut déclaré nul par le roi de Pologne le 23 février 1737, & les biens d'Hoym confisqués. Mais ce n'étoit pas tout. Hoym laissoit en France une fortune considérable, & le Roi, par lettres patentes d'octobre 1727, enregistrées le 15 décembre au Parlement, puis à la Chambre des Comptes & à celle du Domaine, lui avoit permis de posséder en France, & déclaré renoncer, en cas de mort de l'impétrant, à exercer sur ses biens le droit d'aubaine. C'étoient ces biens, montant à environ 1 700 000 livres, que le roi de Pologne, ou plutôt Brühl, auroit voulu s'approprier.

Le comte (depuis maréchal) de Saxe, retournant en

(1) Voyez lettre de M. de Sahr, appendice I.

France en mai 1737, fut chargé de preſſentir ſur ce point les intentions du miniſtère françois. Dans une note qui exiſte aux Archives des Affaires étrangères, & qui ſemble bien avoir été remiſe au cardinal de Fleury par le comte de Saxe, il eſt dit *qu'il avoit paru d'une dangereuſe conſéquence au roi de Pologne qu'un de ſes miniſtres eût oſé prendre ſans ſa permiſſion des lettres patentes, pendant qu'il étoit accrédité, pour mettre ſes biens à couvert du recours que le ſouverain doit naturellement avoir ſur ſes miniſtres, ce qui les ſouſtrairoit à rendre compte des ſommes qui peuvent paſſer par leurs mains. L'intention du roi de Pologne,* ajoutoit cette note, *n'eſt pas de priver le comte de Watzdorff des biens que le comte d'Hoym a laiſſés en France* (1), *mais il lui a paru néceſſaire que ce ſoit à titre de grâce qu'il reçoive ces biens, & non à titre de ſucceſſion ni de teſtament, lequel a été caſſé juridiquement en Saxe avec les précautions les plus ſcrupuleuſes.*

Il faut convenir d'ailleurs que tout étoit bien combiné pour pourſuivre juſque dans la tombe le malheureux Hoym. Il étoit aſſurément impoſſible d'avoir un intermédiaire plus juſtement & plus complétement apprécié que le comte de Saxe, & on comptoit ſur ſon zèle, car on avoit fait ſigner à Watzdorff un engagement par lequel il ſe déclaroit comptable envers le comte de Saxe des trois quarts de ces biens (2). J'aime à croire que ce héros

(1) Voyez, un peu plus bas, la *ſincérité* de cette intention. On remarquera qu'il n'eſt fait aucune mention, dans cette note, des legs particuliers faits par Hoym & dont pluſieurs s'adreſſoient à des François. Le teſtament ayant été annulé en Saxe, ces François auroient été dépouillés par des juges étrangers (& on a pu voir quels juges!) de ce qu'Hoym leur avoit laiſſé. Mais le Cabinet de Dreſde ne s'émouvoit pas pour ſi peu.

(2) M. de Weber, directeur des Archives de Saxe. *Aus vier Jahrhunderſten.* Leipzig, tome II, p. 232, note. On en voit en outre la preuve

n'eut pas la foibleffe de folliciter bien activement cette odieufe revendication, & qu'il étoit toujours le même homme qui écrivoit en 1727 au Roi fon père : « J'occupe un emploi diftingué dans les armées du Roi Très-Chrétien, où je dois m'appliquer à en mériter de plus éminens : dans une armée, dis-je, où la lâcheté & les trahifons ne fouffrent aucune interprétation ni déguifement(1). » Toujours eft-il que je n'ai vu, dans les nombreufes pièces qui me font paffées par les mains, aucune demande ni aucune lettre de lui, & il faut dire qu'il n'en avoit pas befoin. Watzdorff, tout à fait dans la dépendance de fon gouvernement, accepta fans réfiftance la confifcation des trois quarts de ces biens, donnés au comte de Saxe par le roi de Pologne.

M. Amelot, alors miniftre des affaires étrangères, étoit bien convaincu de l'inanité des réclamations de la cour de Drefde, mais pour plus de régularité il confulta M. Lefebvre, confeiller d'honneur au bureau des finances. Celui-ci répondit que la demande fe fondoit fur un attentat imaginaire, car les lettres patentes ne contenoient rien d'irrégulier, & leur objet n'avoit rien que d'innocent; que d'ailleurs fi Hoym ne les avoit pas obtenues, le roi de Pologne n'auroit pas eu plus de chances d'avoir ces biens, puifqu'en vertu du droit d'aubaine, Hoym n'étant plus miniftre de Pologne en France, ils auroient

---

dans les comptes rendus par Milfonneau à Watzdorff. Dans fon teftament le maréchal de Saxe légua 400 000 livres au comte de Watzdorff en forme de reftitution de la portion que le roi de Pologne lui avoit donnée de la confifcation des biens de fon oncle. Mais ce bon maréchal, qui *ne fe connoiffoit pas de dettes* (dit-il dans fon teftament), en avoit tant que M. de Watzdorff ne toucha qu'une foible partie de cette reftitution.

(1) Archives des Affaires étrangères. Pologne (Marron), à l'année 1727. Augufte vouloit empêcher le comte de Saxe d'aller en Courlande.

été dévolus au Roi (1); qu'au reste on ne pouvoit reconnoître le don fait à Watzdorff par le roi de Pologne ni rien lui remettre, s'il n'étoit autorisé par sa femme, héritière testamentaire.

Ce testament d'Hoym, dont il est ici question, avoit été écrit par lui en allemand à Lichtewalde, le 15 août 1733, & trois codicilles en françois, faits également à Lichtewalde les 28 & 30 septembre & 1er novembre 1734, y étoient joints. Par ces actes, que je donne aux pièces justificatives, nº XLI, Hoym laissoit à ses frères les biens substitués, & à sa nièce, Mme de Watzdorff (Henriette de Vitzthum), tous ses biens allodiaux, sauf un assez grand nombre de legs qu'on peut lire dans le testament, & parmi lesquels je remarque les suivans :

1° Sa vaisselle & une tenture des Gobelins de neuf pièces (les bains de Diane : voyez nº 8 de l'Inventaire de 1727) à Mme de Bothmar pour sa fille, la comtesse d'Erpach;

2° A la princesse Wiesnovieska, auparavant veuve du comte de Fleming, sa maison de Dresde qu'il avoit achetée d'elle;

3° A M. d'Obenheim, dont nous avons parlé page 118, & depuis lieutenant-colonel de Royal-allemand, 3000 livres de rente;

4° A M. Milsonneau, son exécuteur testamentaire en France, un diamant de 40 000 livres ou des livres pour pareille somme à son choix;

5° A son lecteur Martin, 10 000 livres;

6° A Mann & Nohr, ses secrétaires, 300 rixdallers de

(1) Lettres de M. Amelot & de M. Lefebvre, des 6, 7, 9 & 11 juin 1737 (Affaires étrangères).

rente viagère & 2000 florins d'empire pour chacun d'eux. Mann eut de plus une petite maiſon à Dreſde attenante à l'hôtel d'Hoym;

7° A ſon maître d'hôtel Chriſtian, 1500 livres de penſion & la moitié de ſa garde-robe, & 2000 florins d'empire, plus 60 000 livres par codicille;

8° A Teichmann, que nous avons vu ſi dévoué à Königſtein, 1000 florins;

9° A l'hôpital général de Paris, 50 000 livres;

10° A un ami non déſigné, mais connu de Chriſtian, 20 000 livres (en deux diſpoſitions; pages 342 & 346).

Cet ami étoit le colonel de Riedeſel, commandant de Königſtein. Il eſt évident que Riedeſel, ancienne connoiſſance d'Hoym, puiſque celui-ci mettoit ſon nom ſur l'enveloppe de lettres adreſſées à Mlle d'Hamal en 1714 (voyez page 9, note 3), eut le courage de ſe prêter à la correſpondance d'Hoym avec ſa famille, & que la dénonciation du jeune Watzdorff étoit fondée. Les 20 000 livres myſtérieuſement léguées *à un ami connu de Chriſtian* étoient un ſouvenir de reconnoiſſance du malheureux Hoym.

Mais le legs qui nous intéreſſe le plus eſt celui qu'Hoym fit à Aſtruc, à la condition d'écrire ſa juſtification.

Dans l'inſtruction pour le ſieur Chriſtian, ſon maître d'hôtel & fidèle ſerviteur, qui eſt annexée au teſtament (1), il eſt dit que ſur 200 000 livres que Chriſtian recevroit de M. Milſonneau, 10 000 livres ſeroient remiſes à M. Aſtruc (2), après qu'il auroit achevé le travail dont il étoit

(1) Pièces juſtificatives, n° XLI.

(2) Aſtruc eſt un de ces médecins érudits & amis des lettres, comme

chargé. Ce travail confiſtoit à mettre en ordre tous les écrits & pièces concernant la juſtification d'Hoym, à en faire un bon mémoire hiſtorique avec le ſecours d'un avocat & à le faire imprimer à Paris ou en Hollande. M. Milſonneau & Chriſtian devoient fournir tous les documens néceſſaires. Le travail des avocats & l'impreſſion du mémoire devoient être payés par Chriſtian en dehors des 10 000 livres léguées à M. Aſtruc.

M. de Watzdorff, craignant que ce mémoire ne mécontentât la cour de Saxe & ne lui attirât quelque affaire déſagréable, requit Aſtruc, en lui payant les 10 000 livres, *de ne point exécuter la clauſe & condition ſous laquelle cette ſomme lui avoit été léguée, à quoi ledit ſieur Aſtruc conſentit en ſe ſoumettant formellement*, dit la pièce (1), *au déſir du comte de Watzdorff, pour ne point écrire ni faire le travail dont eſt fait mention pour ledit legs.*

Cet acte abominable, en date du 18 mars 1738, eſt ſigné

---

le ſiècle dernier en a produit pluſieurs (Falconet, Baron, &c.). Il eſt fortement maltraité dans la *Politique du médecin de Machiavel*, ſous le nom de Chryſologue (1746, page 29) :

Grammaticus, Rhetor, Geometra, Pictor, Aleptes,
Augur, Scenobates, Medicus, Magus, omnia novit.

Il eſt auſſi queſtion de lui dans les Lettres (XII) ſur les diſputes des médecins & des chirurgiens, 1737, in-4°. Enfin, il y a un éloge de lui par Lorry, en tête de ſes Mémoires ſur le Languedoc, où il eſt qualifié d'ami fidèle & dévoué! Aſtruc a fait un aſſez grand nombre d'ouvrages.

Après avoir envoyé, en 1727, au roi de Pologne le chirurgien Petit, qui réuſſit parfaitement auprès de ce prince & partit de Dreſde, diſoit M. de Livry, le 27 mars 1727, avec l'eſtime générale, Hoym eſſaya, en 1728 & 1729, de faire venir Aſtruc à la cour de Saxe. Mais ce projet n'eut pas de ſuite à cauſe du peu de goût d'Auguſte II pour ce médecin. Malgré les reproches qui lui ont été adreſſés ſur le ſuperficiel de ſes connoiſſances, il eſt certain qu'il étoit homme d'eſprit & d'érudition. Hoym l'aimoit beaucoup.

(1) Délivrance des legs.

Watzdorff, Aſtruc & Milſonneau. MILSONNEAU, L'EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE d'Hoym, autoriſe par ſa ſignature cette indigne trahiſon, ce VOL d'Aſtruc; Milſonneau, qui s'étoit ſi loyalement conduit avec Hoym pendant ſa diſgrâce, ne rougit pas de ſe déshonorer par cette honteuſe connivence!

La baſſeſſe d'Aſtruc & celle de Milſonneau ſont d'autant plus inconcevables & d'autant plus gratuites, que le teſtament d'Hoym avoit été déclaré exécutoire en France malgré les efforts de la cour de Saxe, ſecondés mollement, j'aime à l'eſpérer, par le comte de Saxe. Aſtruc n'avoit qu'à requérir le payement de ſon legs; M. de Watzdorff étoit bien obligé de le laiſſer payer par Milſonneau, à qui ſon autoriſation n'étoit, pour cela, nullement néceſſaire.

Lorry, célèbre médecin de Montpellier, nous apprend qu'Aſtruc, dont il a fait l'éloge en 1767, avoit laiſſé dans ſes papiers une apologie du comte d'Hoym. Il eut donc du regret de ſa conduite, & c'eſt pour lui une circonſtance atténuante; mais en ne publiant pas ſon travail, il laiſſa ſon repentir ſans réparation & ſans effet. D'ailleurs, après ce qu'il avoit ſigné, pouvoit-il vraiment publier cette apologie? J'ai vainement demandé ce travail aux facultés de médecine de Montpellier & de Paris (1).

Ce n'eſt qu'aujourd'hui que le vœu d'Hoym eſt exaucé par un de ſes compatriotes & par un bibliophile françois, ſous les auſpices & par la volonté de l'éminente ſociété à laquelle ils appartiennent tous deux. Il l'auroit ſans doute été beaucoup mieux par Aſtruc, bien plus au cou-

(1) Si quelque lecteur avoit connoiſſance de ce travail d'Aſtruc, je lui demande inſtamment de m'en donner avis. — B. J. P.

rant des affaires d'Hoym que nous n'avons pu l'être cent quarante ans après sa mort. Tel qu'il est, ce travail suffira pour établir son innocence & faire connoître son mérite.

Ce mérite, le lecteur a pu l'apprécier dans les lettres d'Hoym, dans son portrait de Dubois, & surtout dans ce que dit de lui en si bons termes le chevalier Schaub dans sa lettre à lord Harrington (notamment pages 299, 302, 309). Et à ce sujet je me demande comment Hoym n'a pas plutôt chargé Schaub d'écrire sa justification. Il étoit plus que personne à même de le faire en connoissance de cause, & nul doute qu'il n'eût fidèlement & brillamment exécuté le vœu de son ami. Mais depuis 1731 on ne voit plus trace de Schaub dans les nombreux & intéressans papiers que M. de Sahr avoit reçus de Lichtewalde, & Hoym ne lui laissa rien dans son testament. Je me demande s'il ne s'étoit pas brouillé avec Schaub à raison de la lettre du 11 mai 1731, que j'ai donnée aux pièces justificatives, nº XXXVI. Cela seroit regrettable pour la mémoire d'Hoym, & à plusieurs points de vue.

Tous les legs faits par Hoym furent payés sur les fonds qu'il avoit en France. Ceux qu'il avoit en Angleterre, dans la Compagnie de la mer du Sud (environ 45 000 livres), restant en dehors.

D'après le compte de l'exécution testamentaire, les fonds de France s'élevoient à environ 1 700 000 livres. Dans ce chiffre figuroit le produit de la vente des meubles & livres, pour près de 230 000 livres.

Ils étoient estimés, sur l'état de 1727, à 325 413 livres d'acquisition, & à 247 534 de valeur réelle; en 1729, à 441 501 livres, 14 sols, 7 deniers; & en déduisant un quart, comme Hoym faisoit en 1727 pour arriver à la

valeur réelle, à 331 125 livres. Il faut ajouter au chiffre de la vente : la vaiſſelle, de 35 000 livres; le linge & la garde-robe, de 5000 livres; une tapiſſerie des Gobelins, de 6000 livres : toutes choſes léguées; de ſorte que l'eſtimation réelle d'Hoym fut encore au-deſſous de la réaliſation effective d'environ 55 000 livres.

Sur le compte d'exécution teſtamentaire, on voit figurer Mlle d'Ormoy. C'étoit une vieille fille d'eſprit, généralement aimée & eſtimée, amie ou un peu dame de compagnie de Mme de Caumont, & qu'Hoym, en badinant, appeloit ſa femme, tandis qu'elle l'appeloit ſon mari. Il y a des lettres d'elle aſſez bien tournées ſur cette donnée (1). Elle ne figuroit ni ſur le teſtament, ni ſur les codicilles d'Hoym; mais M. Amelot ayant mandé à Watzdorff (2) qu'il avoit entre les mains la preuve qu'Hoym (pour qui M. Amelot diſoit avoir toujours eu autant d'amitié que de confiance) avoit eu l'intention de lui laiſſer une rente viagère de 500 livres, & qu'il ne doutoit pas que M. de Watzdorff ne fût porté à remplir cette intention, ce dernier donna à Mlle d'Ormoy une ſomme de 5000 livres, qu'elle préféra à la rente viagère de 500 livres.

J'ai raconté de mon mieux, dans les pages qui précèdent, la vie de Charles-Henri comte d'Hoym, grâce ſurtout aux documens ſi importans & ſi nombreux des archives de Lichtewalde, que nous devons à M. de Sahr & aux travaux qu'il avoit commencés. Je vais maintenant parler de ſon goût pour les livres, les tableaux & les arts en général.

---

(1) Voyez ci-après, p. 200 & 201.

(2) Archives des Affaires étrangères. Pièces juſtificatives, p. 349.



CHAPITRE IV

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU COMTE D'HOYM ET DE SON GOUT POUR LES LIVRES (1).



IEN qu'Hoym ait été un homme de beaucoup de mérite & ait joué un rôle important dans l'hiſtoire de ſon pays, il eſt probable que ſa mémoire feroit aujourd'hui oubliée, au moins en France, s'il n'avoit pas été bibliophile. C'étoit donc juſtice, après avoir raconté ſa vie, de nous étendre un peu ſur ſa bibliothèque & de parler de ſon goût ſi remarquable pour les livres & la curioſité.

---

(1) Ce chapitre tout à fait technique eſt écrit ſeulement pour les bibliophiles.

Lorſqu'il vint à Paris, l'amour des livres y étoit fort répandu. Outre qu'il étoit alors, je ne dirai pas de mode, mais d'uſage, pour tout homme riche ou occupant, ſoit dans l'État, ſoit dans le monde, une certaine poſition, d'avoir une grande & nombreuſe bibliothèque, un nombre aſſez conſidérable d'amateurs pleins de zèle & de goût & même d'érudition s'y faiſoient remarquer. Le cardinal de Rohan, du Fay, l'abbé de Rothelin, le maréchal d'Eſtrées, la comteſſe de Verrue, Falconnet, & avec un moindre nombre de livres, bien d'autres, que nous ne connoiſſons que peu ou point, avoient réuni les uns des bibliothèques célèbres dans l'Europe entière, les autres de remarquables cabinets (1). Stimulé par le nombre des amateurs & peut-être guidé par eux, encouragé au moins par leurs ſuffrages, l'art de la reliure étoit parvenu à une perfection qu'il n'avoit jamais atteint(2). Quoi de plus na-

---

(1) Je place dans cette claſſe Longepierre, Mme de Chamillart, ſa fille la ducheſſe de Lorges, M. Neyret, le P. Leroy.

(2) Aſſurément les ornemens des belles reliures du ſeizième ſiècle ſont ſupérieurs à ceux des reliures du temps de la Régence, mais la dorure n'eſt que l'acceſſoire de la reliure, & l'ornement que j'admire ſur un livre ſeroit ſouvent auſſi bien placé ſur un autre objet.

Quant à la reliure proprement dite, c'eſt-à-dire à cet art ſurprenant dont le but eſt de donner à cette réunion de feuilles de papier qui n'eſt encore qu'une brochure, un vêtement, ou plutôt une forme nouvelle qui la conſolide & l'orne en même temps, à unir ſi habilement, par *un bon corps d'ouvrage*, ce vêtement à la brochure, que les deux ne font plus qu'un : à donner à cet objet devenu LIVRE, grâce au travail du relieur, par une juſte proportion des chaſſes, par un dos dont la courbe modérée répond exactement à la gouttière, par un maroquin parfaitement poli & bien paré, donner, dis-je, à ce livre cet aſpect de régularité, de juſteſſe, d'élégance & de ſolidité qui ſatisfait pleinement un œil & une main exercés, c'eſt là ce que les relieurs de la Régence ont merveilleuſement connu, & mieux connu que les relieurs de toute autre époque. Pour moi, une reliure qui n'a de remarquable que la dorure n'eſt qu'un *cartonnage décoré*.

turel qu'un jeune homme ſtudieux, inſtruit & ayant du goût, prît dans un pareil milieu l'idée de faire une bibliothèque?

Ce feroit, fuivant Gabriel Martin, en 1717 qu'Hoym auroit commencé la fienne (1), mais il faut reculer cette date d'au moins deux ans, car on le voit, dès 1715, occupé des *Mémoires du cardinal de Retz* (pièces juſtificatives, n° XII), & cette même année Lenglet-Dufresnoy avoit fait fa connoiſſance chez des libraires où tous deux cherchoient des livres. Il avoit dès lors lié avec lui un commerce littéraire & bibliographique qui avoit dû développer & éclairer chez Hoym ce goût des livres que d'Argenfon, dans fes Mémoires, attribue au défir d'imiter l'abbé de Rothelin, je ne fais pourquoi, car nous ne trouvons pas trace, dans les papiers d'Hoym, d'une liaifon avec ce célèbre amateur.

De 1720 à 1725, nous avons peu de renfeignemens fur les acquifitions de livres faites par Hoym. Je vois feulement qu'en juillet 1722, M. de Broſſe, envoyé de Pologne à la Haye, lui cherchoit une édition de Catulle qu'il auroit voulu avoir. M. Lecoq, miniſtre à Londres, lui annonçoit en 1721 un *Paſtor fido*, & lui aſſuroit que M. Robert Sutton (2) avoit trouvé une partie des livres qu'il défiroit.

Hoym faifoit dreſſer foigneufement chaque année l'état de fes biens meubles & immeubles, mais nous n'avons

(1) Préface du catalogue d'Hoym.

(2) Ce bibliophile anglois étant à Paris, écrivoit à Hoym, le 21 novembre 1721 : « Faites-moi la grâce de me mander ce que peut valoir un Montaigne de l'impreſſion de l'Angelier, in-4°, bien conditionné & relié proprement en maroquin. Je viendrai aujourd'hui ou demain recevoir l'honneur de vos ordres pour l'Angleterre. »

ces états que pour les années 1725 à 1728, & il se peut que ceux-là seuls aient été faits. Par l'état de 1725, nous voyons qu'au 1er janvier de cette année sa bibliothèque avoit atteint une valeur de 25 000 livres, somme déjà considérable eu égard aux prix du temps. Le 1er janvier 1726, ce chiffre avoit plus que doublé & s'élevoit à 55 944 livres 7 sols. Cette augmentation considérable résultoit de nombreuses & importantes acquisitions faites par Hoym à la vente de du Fay cette même année 1725.

Cependant, si la vente des livres de du Fay avoit eu lieu, ce n'avoit pas été la faute d'Hoym, car il avoit fait tous ses efforts pour faire acheter en bloc cette collection par le roi de Pologne. Le 18 juin 1723, il écrivoit de Paris à M. Thioly, secrétaire très-capable & très-accrédité de ce prince (1), qu'il venoit d'apprendre que ce cabinet pourroit être à vendre, qu'on étoit actuellement en marché avec l'envoyé de Portugal (2), lequel en offroit 40 000 écus; — qu'on avoit refusé cette offre,

(1) Voyez, page 120, la conduite si recommandable de Thioly au moment de la mort du Roi. Il en fut mal récompensé, mourut pauvre, dépouillé de la direction des postes. Avoir été ami d'Hoym étoit un crime que Brühl ne pardonnoit pas.

(2) En 1725, il y avoit à Paris le comte d'Achuna, qui étoit ministre plénipotentiaire du roi de Portugal, & M. Coutinho Azevedo, envoyé extraordinaire du même prince. Mais je me demande si Hoym n'auroit pas désigné plutôt sous ce titre, comme au numéro II de son Inventaire, Pierre Nolasque Couvay, François d'origine, & qui avoit été ministre de Portugal à Paris. Il étoit bibliophile & amateur de curiosités, & on a de sa bibliothèque un très-rare catalogue in-f° de 1728 pour son usage & un catalogue de vente, Paris, 1755, in-8°. Il y a de lui un très-beau portrait de Drevet, d'après Tournière. Voyez aussi sur lui tome III, p. 383 des *Mélanges* dits de Boisjourdain, un article très-amusant pour les bibliophiles, tiré d'un mémoire fort méchant de l'abbé de Vayrac. Il faudroit voir la réponse de Couvay, si elle a été imprimée.

mais qu'on pourroit probablement l'avoir pour cinquante mille écus, ce qui ne feroit pas cher. « Cette petite bibliothèque, difoit-il, qui eft inférieure en nombre de volumes à celle du feu baron de Hohendorff, que l'Empereur a achetée, je crois, 150000 florins & que le Roi a tant regrettée, eft infiniment fupérieure pour le choix & la rareté des livres(1), & l'on peut affurer hardiment que c'eft une collection unique en Europe, & il feroit impoffible d'en faire à préfent une pareille à aucun prix.

« Il ne l'auroit pas donnée autrefois pour 200000 livres monnoie forte; mais à préfent qu'il eft infirme par l'accident de la paralyfie, dont il a été frappé il y a quelques mois, & que d'ailleurs il fonge à établir fes enfans, je crois qu'on en pourroit avoir bonne compofition. Je crois que c'eft une chofe qu'il ne faudroit pas manquer, car c'eft une collection unique, & le prix eft pour ainfi dire au-deffous du modique. Si S. M. jugeoit à propos de faire conclure le marché, je l'arrêterois à mon retour des eaux, &c. »

Thioly répondoit le 31 août que le Roi ayant beaucoup de livres voudroit avoir le catalogue de ceux de M. du Fay avant d'entrer en marché, ainfi que celui d'une collection d'eftampes dont Hoym avoit parlé dans une lettre que nous n'avons pas.

Cependant du Fay mourut, & fa bibliothèque fut vendue en 1725 aux enchères, comme tout le monde le

---

(1) En effet, fauf des exceptions je le veux bien affez nombreufes, les livres du baron de Hohendorff ne gagnent pas à être vus. Les elzeviers notamment, reliés en maroquin bleu doublé de maroquin rouge, par Boyet fils, à Vienne, font courts, & les reliures très-médiocres. Mais il y a de belles reliures du feizième fiècle.

ſait. Hoym fit acheter à cette vente pour 25 339 livres 4 ſols de livres par Gabriel Martin; ce grand libraire, ſur le catalogue duquel j'ai pu copier les noms des acquéreurs de la vente du Fay, marquoit d'une H ou quelquefois d'une croix ſeulement les livres qu'il achetoit pour Hoym. Hoym paya par acomptes du 11 juin au 20 décembre. Le 29 janvier 1726, il racheta à Mme du Fay pour 551 livres 10 ſols de livres omis ou retirés, & pour 250 livres d'autres livres & manuſcrits ſur la magie, cabale, &c., à M. de Ramſey, qui les avoit achetés à la vente. Certes, c'eſt là, pour cette époque ſurtout, un chiffre conſidérable; mais il y a loin de là à ce que j'ai entendu dire à feu M. Brunet & à pluſieurs autres perſonnes, que la bibliothèque & les reliures d'Hoym étoient la bibliothèque & les reliures de du Fay, ſur leſquelles Hoym n'avoit fait qu'ajouter ſon fer armorié. Les livres provenant de chez du Fay repréſentoient, comme valeur, moins du quart de la bibliothèque d'Hoym, & probablement beaucoup moins comme nombre. Ces livres, extrêmement bien reliés par du Seuil, Padeloup & Boyet, ont en général des dos à la groteſque; beaucoup auſſi ont le beau fleuron à palmes attribué à du Seuil, ou celui pointillé & à jour de Boyet.

Le journal du grand-livre d'Hoym pour 1725 & 1726 porte encore d'autres dépenſes relatives à la bibliothèque pour 1725. Le libraire Debure vendoit pour 60 francs de livres : les ſieurs Paſſery & Lecouteux (1) recevoient l'un 50 & l'autre 16 livres pour manuſcrits, c'eſt-à-dire

(1) Ce Lecouteux étoit un calligraphe médiocre. Il ſe dit employé à la bibliothèque du préſident Bernard de Rieux dans un livre manuſcrit de prières fait pour la Préſidente, en janvier 1723 (chez moi).

pour copies. Le 21 décembre Hoym payoit 840 livres de reliures à Boyet. Un dictionnaire d'Henri Estienne, en 2 vol. in-f° (qui relié en maroquin bleu devoit être vendu 131 livres à sa vente, n° 1423), étoit payé par Hoym 253 livres au sieur Beleſtre, médecin, le 30 août : le 7 septembre, Gabriel Martin lui vendoit une Bible polyglotte 325 livres, & une *Nova medicina* de Pereire 150 livres, le 14 novembre. Ce livre ne se vendroit pas cela aujourd'hui, & ce seroit justice.

Nous avons vu que la valeur de la bibliothèque d'Hoym avoit passé, de 25 000 livres au 1er janvier 1725, à près de 56 000 au 1er janvier 1726. Cette année elle ne s'accrut que de peu (1), puisque sa valeur, au 1er janvier 1727, étoit de 57 340 livres. Au 1er janvier 1728, elle s'élevoit à 60 824 livres; mais cette année 1728 on fit la vente des livres de Colbert. Hoym y acheta pour 30 948 livres, plus encore qu'à la vente de du Fay; puis il acheta d'autres livres pour 3022 francs, & dépensa en dorures & gravures 575 livres. Du 1er janvier au 3 mars 1729, il dépensa encore 908 livres. De sorte qu'au moment de son départ pour Dresde, sa bibliothèque lui coûtoit 96 278 livres.

L'année même de son départ, en 1729, avoit eu lieu la vente des livres de Michel Brochard, professeur au collége des Quatre-Nations. A cette vente, les poëtes françois se vendirent très-cher pour l'époque. Il y avoit notamment (n° 1699) une *Vraie disant advocate des dames*, attribuée à Marot, que Lenglet-Dufresnoy acheta

---

(1) Je vois seulement 125 francs de livres achetés à la vente du sieur de Camilly, payés à G. Martin le 24 octobre 1726, & au 31 décembre 250 francs de reliures à divers.

75 livres contre Hoym. Dans la dédicace du Marot de 1731, il s'excuſe d'avoir empêché Hoym d'acheter ce livre, & dit que grâce à lui il le paya trente ou quarante fois ſa valeur. Il faut noter qu'il y avoit en outre dans le même volume : *Le grand Blaſon des faulſes amours*, le *Paſſe-temps de tout homme & de toute femme*, & le *Livre de Facet*, de 1535. — Un Marot de 1596, in-16, en maroquin, fut vendu 50 livres à Hoym.

En 1730, il avoit acheté pour 1917 florins & 3 ſols de livres à la vente de la bibliothèque Hulſienne (Lettre d'Hoym à Milſonneau, du 3 décembre 1730). Enfin ſur les comptes de Milſonneau on trouve encore, de 1729 juſqu'à la fin, pour acquiſition de livres, 15 865 livres. — Pour reliures, 3040 livres. — Pour frais divers, 90 livres. — Pour confection du catalogue en 1732, 6000 livres. Plus tard ce catalogue ſervit pour la vente, & Martin fils en fit la table, qui lui fut payée 240 livres le 18 janvier 1737. En ſomme ſa bibliothèque lui revenoit, à la fin de ſa vie, à 115 273 livres (1), & avec le catalogue à 121 273 livres.

A l'hôtel de la rue Caſſette, cette bibliothèque étoit rangée dans deux pièces portant le nom de grande & petite bibliothèque. Les livres étoient placés ſur des

---

(1) Le 30 avril 1735, dans une lettre importante de Dreſde que je donne aux pièces juſtificatives (n° XLII), Chriſtian diſoit : « On a demandé, il y a environ deux ans, pluſieurs livres à M. Martin, libraire, rue Saint-Jacques, qu'il devoit fournir & faire relier. S'il ne les a pas tous fournis, il ne faut pas en faire acheter davantage ; mais ceux qui ſont achetez, on achèvera de les faire relier s'ils ne le ſont pas, & M. Martin en envoiera la liſte à M. Mortier, marchand libraire à Amſterdam, lequel lui fera ſavoir où & quand il faudra les envoyer. » Ainſi le pauvre Hoym s'occupa de livres juſqu'à ſa dernière heure. (Voyez le récit de ſa mort, page 136, & encore page 206.)

tablettes foutenues par des montans fculptés & vernis. Les tablettes étoient garnies de foixante-dix petites bandes de moire de foie verte bordées de galon de foie verte auffi. Une grande bande de même étoffe faifoit le tour de la bibliothèque (du haut du meuble). Il y avoit auffi une (& probablement plufieurs) grande armoire à deux battans fermant à clef, les battans garnis de fil de laiton. Ajoutons qu'il eft poffible qu'Hoym ait encore placé des livres dans fes armoires de marqueterie. Dans l'Inventaire de 1732, on mentionne une toile verte *fervant* à la bibliothèque. Elle étoit fans doute employée à couvrir les livres pendant les abfences du maître.

Quand, après fa difgrâce, Hoym ceffa de louer l'hôtel de la rue Caffette & fit porter tout fon mobilier dans la rue des Petits-Champs-Saint-Martin (1), fes livres étoient renfermés dans 61 caiffes numérotées de 4 à 64. Quatre autres caiffes contenoient, favoir : deux, les livres qu'Hoym avoit demandés, puis renvoyés en 1733, & deux autres les livres doubles; enfin un carton contenoit plufieurs livres dépareillés & autres, dont un Térence in-4°, qui pourroit bien être celui dont j'ai parlé pages 11 & 158 (2).

La bibliothèque d'Hoym, comme toutes les grandes collections de l'époque, embraffoit l'univerfalité des connoiffances humaines, mais il eft facile de voir que la partie des belles-lettres étoit celle qui avoit les préférences du propriétaire. C'eft furtout dans celle-là qu'on voit ces doubles, triples, quadruples & quintuples exemplaires d'un même livre, diverfement & magnifiquement habillés. On trouve fur fon catalogue quatre-vingt-qua-

(1) Aujourd'hui rue Brantôme, n° 8. Voyez page 30.
(2) Inventaire de 1732, pages 15, 18, 19, 21, 34.

torze exemplaires de foixante-dix éditions d'Horace, & cette abondance rappelle ce que lui écrivoit Aftruc, confulté par lui fur l'ufage du tabac en poudre. Après lui en avoir confeillé l'ufage modéré, Aftruc ajoutoit : « Je fupplie Monfieur le Comte de fe fouvenir qu'après avoir commencé par avoir un ou deux canaries pour fon amufement, il avoit fini par remplir toute fa maifon de volières (1). »

Hoym aimoit les elzeviers, & furtout les latins. Il avoit trois exemplaires du Virgile de 1636, deux en maroquin bleu & un en vélin; quatre de l'Horace de 1629, dont un exemplaire annoté par lui (2), deux en maroquin bleu, un en vélin & le quatrième en chagrin; quatre exemplaires du Pfautier de 1653, dont un en chagrin & l'autre en maroquin citron à compartimens (3).

Il avoit un affez grand nombre de livres imprimés fur vélin. La Bible de Mayence, 1462 (n° 65). La Nef des fols de 1497, maintenant à Drefde (4) (n° 1193). Perceforeft, provenant probablement de la vente d'Anet en

(1) Note de M. de Sahr.

(2) Voyez ci-après, p. 159.

(3) Un de ces exemplaires, relié en maroquin bleu, a péri dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre. Ont péri également dans ce fac de Paris par les bandits de la Commune, un Ovide elzevier aux armes d'Hoym, en maroquin rouge, un adorable Virgile de 1636 en maroquin bleu doublé de maroquin citron, que Motteley m'avoit vingt fois promis de me céder. Un Horace de 1629, maroquin bleu très-beau, mais le volume des notes étoit plus grand. Et combien d'autres fuperbes livres d'Hoym! Le Tite Live & les Hiftoriæ Auguftæ fcriptores variorum, maroquin bleu de Padeloup, exemplaire *de Longepierre* à la grande Toifon, &c. Le tout provenant de la fuperbe bibliothèque que Motteley s'étoit ingéré de léguer à l'Empereur au lieu de laiffer ces beaux livres aller aux amateurs héritiers naturels les uns des autres. Je vois encore tous ces beaux livres, mais hélas! ce n'eft plus qu'en fouvenir!

(4) Voyez page 175.

1725, & aujourd'hui à Monfeigneur le duc d'Aumale (n° 2742). Les Vies des Saints, de Pierre de Natalles, 1524 (n° 3377). Le Jofeph de 1534 (n° 3423). Le Vergier d'honneur, fans date (n° 3768).

En manufcrits, le Bréviaire des Frères mineurs (n° 278), qui paffa depuis chez MM. de Selle, Gaignat, de la Vallière, Mac Carthy, de Labédoyère, & eft aujourd'hui très-dignement placé dans la fuperbe bibliothèque de M. Dutuit. Un recueil des poéfies de Marguerite de France, fœur de François Ier, une Vie de Corneille par Fontenelle.

Un certain nombre d'ouvrages annotés par des gens connus. C'eft d'abord un Horace annoté par Brentley (n° 1941). Un Villon avec notes de Ménage (n° 2254). Un Pétrarque de 1473, annoté bibliographiquement par du Fay (n° 2463). Les Cent Nouvelles, édition de 1574, *arrangée* par La Motte Roulland, annotée par La Monnoye (n° 2586). Les Épîtres de Cicéron à Atticus, Ratiafti Lemovicum (Limoges). Barbou, 1580, avec notes probablement intéreffantes pour les Barbou de Limoges, par Baluze (n° 3114). Chronique de du Tillet, annotée par André Duchefne (n° 3722). Les Médailles de Vaillant, avec les prix de la main d'Ant. Galland (n° 4460). En livres annotés par Hoym lui-même. 1787 *ter*, un Térence de l'Imprimerie royale, 1642, relié en maroquin bleu, que le catalogue de M. le baron Portalis décrit ainfi : *avec du papier à chaque feuillet où il y a des interprétations manufcrites très-bien écrites* (1). Un Horace elzevier de 1629 (n° 1931), dont la première partie feule paroît

(1) Il me paroît bien probable que ces annotations étoient les mêmes que celles qui font fur un Térence de 1675 *in ufum Delphini* que je poffède, & dont j'ai parlé ci-deffus, pages 11 & 156.

avoir été confervée, & qui, reliée en maroquin bleu doublé de maroquin citron, large dentelle, m'a été généreufement donnée en 1879 par mon honorable ami M. Turner, l'un des plus grands connoiffeurs de notre époque (1). La princeffe Aurélie & la princeffe de Paphlagonie, de Mademoifelle de Montpenfier, avec des clefs manufcrites de fa main (n[os] 2814 & 2815) (2).

Comme tous fes contemporains, Hoym avoit fait large part à cette infipide & odieufe théologie hétérodoxe. Parmi les fociniens particulièrement recherchés à cette époque, citons un manufcrit autographe de Servet, forte d'efquiffe de fon ouvrage imprimé, qu'il avoit acheté chez du Fay 176 livres, & qui fut revendu 116 livres feulement à fa vente.

Il faut remarquer la préfence, dans la bibliothèque d'un luthérien, de dix-fept éditions de l'Imitation de Jéfus-Chrift. On y voit l'exemplaire de l'édition de Paris, Defprez, 1719, de la traduction de Le Maiftre de Sacy, qu'il avoit auprès de lui à Königftein lorfqu'il fe tua. Naturellement ce livre manquoit à la vente; il eft plus

(1) Les annotations de cet Horace, qui devoit être une forte de vade-mecum d'Hoym dans fa jeuneffe (il y aura fait mettre fon fer en 1725), ont beaucoup de rapport avec celles du Térence. Il me femble probable qu'Hoym, pour étudier le génie & les fineffes de la langue françoife, s'attachoit à traduire le plus élégamment, & furtout le plus techniquement poffible, les grands auteurs latins. Au commencement de fon Horace il traduit *Africus* par *Soud* oueft. Il devoit être jeune quand il faifoit cette faute, dont je n'ai pas trouvé une feule analogie dans les nombreufes lettres & pièces que j'ai vues de lui.

(2) Je vois encore au numéro 919 les Maximes de la Rochefoucauld & de Mme de Sablé, de l'édition de 1714, annoncées fur le catalogue de M. le baron Portalis avec du papier blanc entre les feuillets, lavé & réglé, & fur le même catalogue, au numéro 1833, un Catulle de 1723, auffi interfolié, mais il ne paroît pas qu'Hoym ait réalifé fon intention d'annoter ces auteurs. Pour le premier ouvrage furtout, c'eft fâcheux.

que probable qu'il avoit été porté à Drefde ou à Lichtewalde, & qu'il eft toujours refté en Allemagne. Heureux celui qui le trouvera un jour, s'il n'a pas été détruit !

Mais ce dont les amateurs préfens & futurs doivent & devront toujours favoir le plus de gré au comte d'Hoym, c'eft du goût & du foin qu'il apportoit à la reliure de fes livres (1). « Jufqu'à la reliure en eft diftinguée, » difoit l'abbé Antonini dans l'édition de 1734 de fon *Mémorial de Paris;* « peut-être me dira-t-on que c'eft peu de chofe que la reliure? Les perfonnes qui ont vu cette bibliothèque n'en parlent pas ainfi. » Le bon abbé ne connoiffoit évidemment ni les livres ni les amateurs d'alors, car fi la reliure eût été regardée par tout le monde comme fi peu de chofe, les du Seuil, les Boyet, les Padeloup n'auroient pas été employés, & leurs talens ne fe feroient pas développés.

La magnificence de cette bibliothèque a été auffi cé-

---

(1) J'ai vu fur un exemplaire de fon catalogue la note fuivante, qui indique l'effet que les reliures d'Hoym produifirent dès l'origine. Notons que la plupart de ces livres ont été eftimés au-deffus de leur vraie valeur à caufe qu'ils étoient des mieux conditionnés & de la reliure la plus riche & la plus belle. Signé Le Chartier, curé de Notre-Dame de C...ille, près Rouen. — Mon collègue, M. le baron Roger Portalis, poffède un exemplaire curieufement annoté, où j'ai pris quelques renfeignemens que je ne vois pas ailleurs, & il contient, fur les reliures & fur les prix des exclamations vraiment comiques. Au numéro 430, *Imitation de* 1662, in-12, vendue 12 livres, il s'écrie : *Folie !* Au numéro 431, *Éd. de* 1663, in-12, maroquin citron, vendu 15 livres 5 fols, *plus grande folie !* Au numéro 432, *Imitation de* 1663, in-8, maroquin rouge, vendue 36 livres 12 fols, *encore plus grande folie !* Au numéro 93, *Pfautier* de Simon de Colines, 1541, in-16, maroquin rouge à compartimens, vendu 16 livres, il dit : *Par rapport à son habit, qui eft fuperbe !* Pauvres bibliophiles du dix-neuvième fiècle, où trouverions-nous *de fuperbes habits de livres à* 16 *francs!*

lébrée par Lenglet-Dufresnoy, qui étoit un juge compétent. Il regardoit *cette bibliothèque si nombreuse & si bien choisie comme un des prodiges de la littérature* (1).

A cette époque, où l'art de préparer les maroquins étoit encore nouveau en France (2) & où les communications étoient beaucoup moins faciles qu'aujourd'hui, une des difficultés pour obtenir de bonnes reliures étoit d'avoir de bon maroquin, & les amateurs faisoient d'actives démarches pour se procurer des peaux du Levant. Le plus difficile à avoir étoit le bleu; mais que le comte d'Hoym y a bien réussi, & quels beaux livres en maroquin bleu nous voyons encore de lui! Certainement la robe *couleur du temps* de Peau-d'âne devoit être de ce bleu-là (3)!

La position d'Hoym lui donnoit d'assez grandes facilités pour obtenir de ces précieuses peaux. La Pologne étoit alors l'entrepôt du commerce de la Turquie avec le nord de l'Europe. Montargon, dont j'ai parlé ci-dessus, page 32, lui en achetoit quelquefois à Varsovie. En juillet 1721, il avoit prié Hoym de recevoir quelques peaux

(1) Dans sa dédicace du Marot de 1731. Voyez aussi aux pièces justificatives (n° XLIII) un article remarquable de l'abbé Desfontaines sur la bibliothèque d'Hoym.

(2) C'est vers 1692 qu'on commença à faire des maroquins en France, & il semble qu'ils étoient surtout destinés aux chaussures (voyez le Livre commode, édition Fournier). Le maroquin du Levant est souvent sec & s'écrase mal. On en voit de tels dans les anciennes reliures aussi, & je me demanderois si les plus beaux maroquins anciens qui n'ont pas cette sécheresse ne seroient pas françois. Mais il paroît difficile qu'un art encore si nouveau en France ait pu être dès lors en état de dépasser celui des ouvriers du Levant.

(3) Voyez surtout le superbe Pétrone de 1677, aujourd'hui chez mon collègue & ami M. de Lignerolles, possesseur d'une des plus admirables bibliothèques de Paris, & très-grand connoisseur.

de maroquin deftinées à des perfonnes qu'il ne nomme pas.

« Je vous affure, lui répondoit Hoym, dans une lettre dont j'ai le brouillon fous les yeux, que je n'en auray pas moins (d'attention) pour ce que vous avez bien voulu m'adreffer, dont on aura grand foing, furtout des peaux de maroquin, qui feront gardées fort, fort foigneufement : chez moi s'entend, car vous jugez bien qu'il eft difficile qu'elles arrivent jufqu'à ceux à qui vous les deftinez, & que fi c'étoit là votre intention, ce n'étoit pas à moi qu'il les falloit adreffer. Vous pouvez donc, Monfieur, mander à ceux que cela regarde, de s'en détacher.... J'efpère que vous voudrez bien n'en être point fâché, finon ce fera une querelle que vous aurez avec les fieurs Boyer (*fic*) & du Seuil, qui font gens que vous ne voudriez point vous mettre fur les bras fi légèrement ! »

Montargon lui répondoit de Drefde le 16 août 1721 qu'il avoit promis & annoncé ces peaux, mais que pour ne point encourir la difgrâce de MM. Boyer & du Seuil il lui en feroit venir de Varfovie la quantité qui lui plairoit, pourvu qu'il ne voulût que du jaune & du rouge, *car pour des bleues il ne s'en trouve point* (1).

Il réfulte de ces deux lettres que du Seuil (2) relioit

(1) Hoym avoit, au mois de janvier 1727, 468 peaux de maroquin. On en peut voir le détail page 31 du volume de Preuves, n[os] 219 à 274 de l'Inventaire.

(2) Les Anglois ont imaginé de lui donner la qualité d'*abbé*, & il eft défigné ainfi à chaque page du très-curieux catalogue de Louis-Henri de Brienne, Londres, 1724, in-8° de VII & 143 pages. Remarquons que Louis-Henri de Brienne n'a guère pu faire relier de livres par du Seuil, car il mourut en 1698, alors que du Seuil, né en 1673, avoit vingt-cinq ans. Inutile de dire que fur les comptes d'Hoym, pas plus que

pour Hoym. Je l'ai vu au refte auffi fur fon Livre-Journal, où il eft porté (page 115, au 31 décembre), comme ayant reçu un à-compte de 96 livres pour reliures, le 24 août 1725. Quant à Boyet, il a relié jufqu'à la fin pour Hoym (encore en 1732). Boyet, du Seuil & Padeloup faifoient fes belles reliures; fes reliures communes étoient faites par Jacques Girou qui fut fyndic des relieurs en 1718; il étoit mort en 1750.

Après le départ d'Hoym & fes malheurs, peu de livres furent reliés par fes trois grands relieurs. Ainfi, du 21 juin 1729 jufqu'à la fin du compte d'exécution teftamentaire, Padeloup ne figure fur les comptes de Milfonneau que pour 914 livres, favoir : le 9 mai 1732, pour 76 livres; le 19 octobre 1735, pour 670 livres, & pour 168 livres le 16 juillet 1738; Boyet (1) pour 183 livres feulement le 14 avril 1732, tandis que Girou reçut dans le même laps de temps 2007 livres 10 fols, & Bailly (2), doreur de livres, 103 livres. Je fuppofe que ce dernier étoit chargé d'appliquer le fer armorié d'Hoym fur les livres. Malheureufement il ne nous eft refté aucune facture de tous ces relieurs, ni au refte d'aucun autre ouvrier ou marchand.

Tout le monde a vu de ces reliures aux armes d'Hoym,

---

dans la lettre d'Hoym à Montargon, il n'a le titre d'abbé. M. Thoinan, à qui nous devrons bientôt un livre férieux fur la reliure, a trouvé que du Seuil avoit époufé une Padeloup, *& en réparant* ce qui n'eft pas très-*abbatial*.

(1) Luc-Antoine Boyer (*fic*), relieur privilégié, fuivant la cour, en 1718. *État de la France*, 1718, tome I, p. 627, (avec Louis Dubois) en 1726 & 1736. P. F. Sureau, relieur du Roi, en 1749. Ant.-Michel Padeloup, relieur du Roi, & Pierre Anguerran (*fic*), 100 livres de gages.

(2) Probablement Martin Bailly, vivant en 1700, qui fut garde en 1711. (M. Thoinan.)

portant, imprimé en taille-douce, ſur un petit papier collé habituellement ſur le premier feuillet du volume : *Padeloup le jeune, relieur, place Sorbonne, à Paris* (1). Plus tard on voit ſur de ſemblables étiquettes le nom de *Padeloup, relieur du Roy*. Il n'eſt pas douteux que le Padeloup le jeune de 1732 eſt le même qu'Antoine-Michel Padeloup, depuis relieur du Roi (*État de la France de* 1749), & que ces deux étiquettes déſignent le même relieur à deux époques différentes.

Il ſemble que ce Padeloup le jeune, d'un eſprit inventif, aimoit à faire des reliures perſonnelles & ſpéciales au grand amateur qui l'employoit. C'eſt ainſi que quelquefois la dentelle intérieure à petits fers des volumes doublés eſt formée par des aigles couronnés de l'ordre de l'Aigle-Blanc. J'ai eu ainſi le Pſalterium Davidicum de Van den Campe, imprimé pour le maréchal de Montmorency, par Gomer Étienne, en 1555, & il y a à la Bibliothèque une Miſſa latina de 1557, à cette même reliure.

---

(1) Son adreſſe eſt donnée d'une manière plus préciſe à la fin d'un article très-curieux du *Mercure* de novembre 1753 (page 159) ſur la galerie de Verſailles, par Maſſé. Les perſonnes, eſt-il dit dans cet article, qui voudroient avoir la Galerie de Verſailles reliée, peuvent s'adreſſer au S. Padeloup, relieur du Roi, *au coin* de la place de Sorbonne. C'eſt, dit l'article, le ſeul qui en ait relié juſqu'à préſent. La rue de Cluny faiſant le coin N. O. de la place Sorbonne, cette adreſſe concilie les actes cités par Jal où Padeloup eſt dit demeurant rue de Cluny & ſon étiquette qui dit place Sorbonne.

Claude Perrot, veuve de ce Padeloup, garda quelque temps le titre de relieur du Roi. Son étiquette, que j'ai ſur la *Science du Gouvernement*, de M. de Réal, 1761, in-4°, eſt ainſi conçue : *Relié chez la veuve Padeloup, relieur ordinaire du Roi, place de Sorbonne, à Paris*. Plus tard, en 1782, elle ne prend plus le titre de relieur du Roi ſur une étiquette beaucoup plus grande que les anciennes que j'ai vue ſur un exemplaire du Théâtre de Bordeaux, 1782, in-f° mar. rouge. Elle demeuroit toujours place Sorbonne & avoit alors cinquante-quatre ans. (V. Jal.)


THE ASTOR LIBRARY
NY



CATULLUS, TIBULLUS, PROPERTIUS.

VENETIIS, IN ÆDIBUS ALDI 1502.

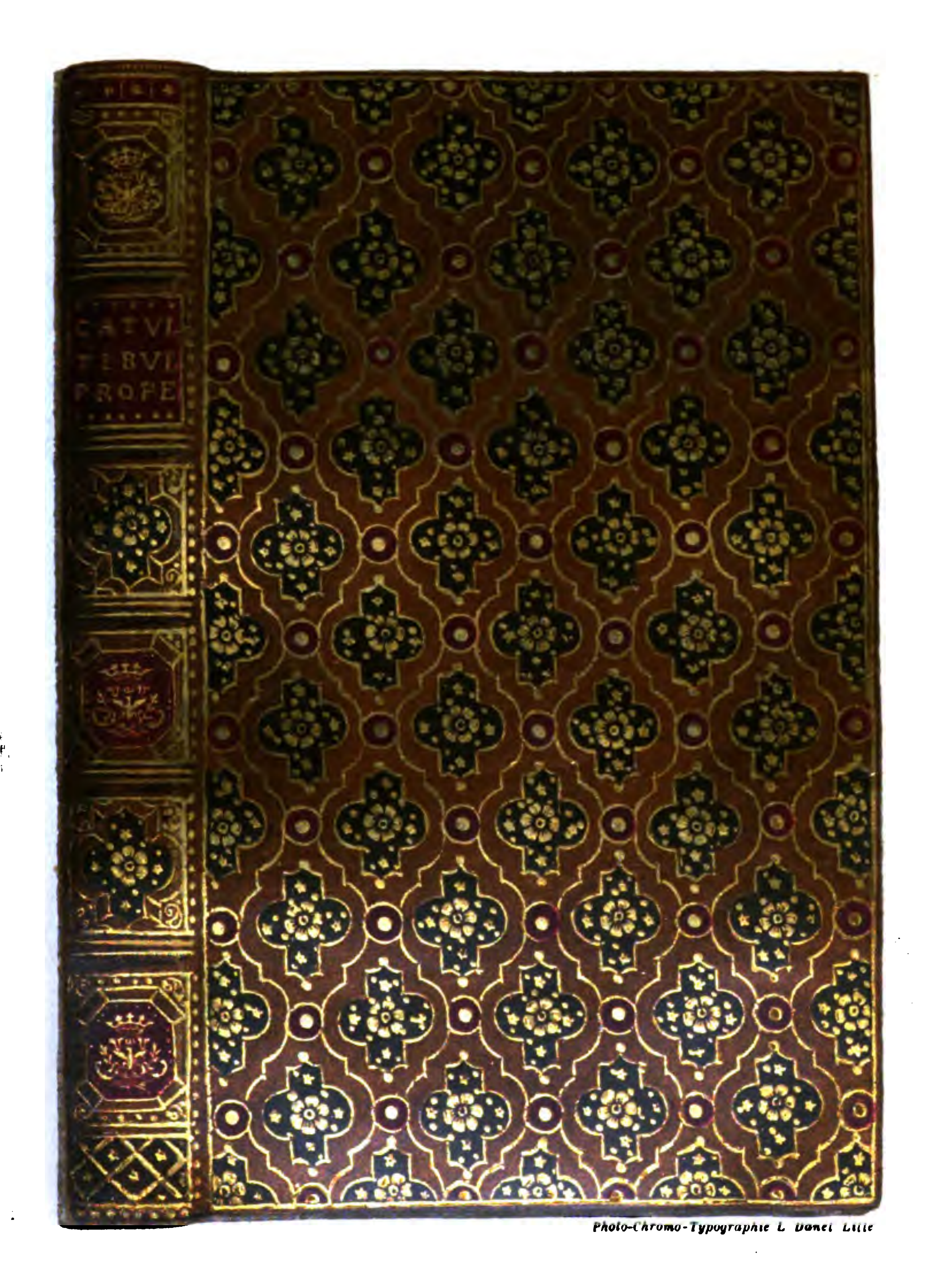


Photo-Chromo-Typographie L. Danel Lille

CATULLUS, TIBULLUS, PROPERTIUS.

VENETIIS, IN ÆDIBUS ALDI 1502.

Reliure en Mosaïque aux armes du Comte d'Hoym,
Signé de Padeloup le jeune, place Sorbonne à Paris.

Appartenant à M. le Baron James de Rothschild.

M. le baron James de Rothſchild, qui eſt à la fois un bibliophile de très-bon goût & un ſavant littérateur, poſſède un volume tout à fait remarquable ſous ce rapport, c'eſt le Catulle d'Alde, 1502 (n° 1819). Le livre, ſigné ſur le titre de Padeloup le jeune, eſt orné ſur les plats d'une ſorte de quadrille qui n'eſt pas toujours très-régulier. Sur le dos il y a, dans trois entrenerfs, l'H d'Hoym ſur des petites pièces de maroquin rouge; le livre eſt doublé de maroquin citron, bordé de maroquin vert, ſur lequel eſt une large dentelle à petits fers : aux quatre coins, dans des cercles, l'H d'Hoym, placée avec une grâce extrême; ſur les plats intérieurs, ſes armes. Grâce à l'amabilité de M. le baron de Rothſchild nous avons pu donner à nos lecteurs la repréſentation de ce beau livre.

Mais ces reliures, ſignées de Padeloup le jeune, quoique aſſurément fort belles, ſont à mon gré inférieures à d'autres dont je vais parler. Ces reliures ſont ſouvent en veau fauve avec des dos à la groteſque (1); les plus belles ſont habituellement faites de cet admirable maroquin bleu dont j'ai parlé & doublées de maroquin citron (j'en ai auſſi une doublée de rouge). Celles que je crois faites pour Hoym portent ſouvent une petite roſace faite d'après un deſſin retrouvé avec d'autres dans les cartons de Lichtewalde, que M. de Sahr avoit fait copier pour moi (voyez n° 8 de la planche des fers exécutés ou projetés d'Hoym). D'autres volumes de cet admirable relieur ſont

---

(1) Les relieurs appeloient ainſi dans ma jeuneſſe, évidemment par tradition (& je vois avec étonnement que beaucoup d'entre eux ne connoiſſent plus ce nom), ces dos formés par un ornement courbe ſuperpoſé & répété. Ce fer a été employé auſſi par Padeloup & il y en a pluſieurs variétés.

reliés à compartimens de couleur avec une perfection qui n'a jamais été égalée.

Le maroquin a une confiftance & un poli qui le font reffembler à du métal, qualité que je n'ai jamais vue, au moins à un point auffi frappant, dans les maroquins des reliures fignées Padeloup le jeune. Le battage eft excellent : le corps d'ouvrage a un moelleux, une élafticité, une foupleffe & en même temps une folidité que la main d'un vrai bibliophile fent & goûte avec un plaifir infini. Quand le livre s'ouvre, le dos fe prête à ce mouvement fans effort, on peut dire avec grâce, & les feuillets changent de pofition & d'afpect fans ceffer de faire un tout, fans perdre leur douce cohéfion. La coiffe eft baffe & modefte, par oppofition aux coiffes vigoureufes de Boyet. La dentelle intérieure, toujours à petits fers, eft large, & le volume eft protégé contre le maroquin de la doublure par une feuille double de papier à aiguilles ou par une double feuille de papier doré. Les chaffes de quelques-uns de ces beaux livres font remarquablement & audacieufement baffes; un peu plus ce feroit un défaut, mais, telles qu'elles font, elles donnent beaucoup de grâce au volume, dont elles dépaffent à peine la tranche (1).

Quant aux reliures à compartimens, elles font fouvent à quadrilles. Plufieurs exemplaires du Daphnis & Chloé de 1718 font ainfi reliés. M. de Rothfchild a un Office de la Touffaint de 1720, relié de cette façon, & dans la perfection. Il exifte de ces reliures où le deffin n'eft plus un ornement répété, mais un bouquet d'une exécution

(1) S'il faut citer quelques-uns de ces beaux volumes, je nommerai le *Roman de la Rofe*, du comte d'Hoym, & une Bible de Legros, qui étoient à ma vente & m'appartiennent encore aujourd'hui.

beaucoup plus difficile. Je citerai dans ce genre des Heures de cour de Senault, que poſſédoit M. Leber (n° 165), & des Heures de Noailles, 1712, en deux volumes, qui m'appartiennent (1).

Pendant longtemps j'ai attribué ces admirables reliures à Philippe Padeloup, frère aîné d'Antoine-Michel, & ſyndic des relieurs en 1726. Ce qui me les faiſoit croire de lui, c'étoit : 1° ces larges dentelles qu'on appeloit jadis à la Padeloup, quoique Boyet & d'autres relieurs en aient fait auſſi; 2° l'identité de corps d'ouvrage reconnue par Bauzonnet entre ces reliures & ces belles reliures à compartimens qu'on attribuoit généralement auſſi à Padeloup. Mais je me ſuis demandé comment un tel relieur, ſi ſupérieur à Padeloup le jeune, n'auroit pas été relieur du Roi à une époque où tous les fourniſſeurs du Roi étoient, il faut le reconnoître, les meilleurs en tout genre; comment ſurtout, ſi Hoym a employé deux Padeloup exerçant ſimultanément, on ne trouveroit pas deux Padeloup cités dans ſes comptes.

Cette dernière circonſtance m'a ſemblé prouver d'une manière déciſive qu'il n'y a pas eu deux Padeloup ayant été d'habiles relieurs, mais qu'il n'y en a eu qu'un ſeul, lequel eſt Antoine-Michel.

Maintenant nous ſavons qu'Auguſtin du Seuil, né en 1673 & mort en 1746 (2), a été un excellent relieur.

---

(1) Voyez aux pièces juſtificatives, Inventaire de 1727, numéro 80, page 21, un fauteuil *à la Verrue*, *couvert de maroquin citron à compartimens de maroquin bleu*. Qui avoit pu faire un pareil travail? Pour qu'il fût ſolide, n'étoit-il pas néceſſaire que les compartimens bleus fuſſent fixés autrement qu'avec de la colle? Peut-être étoient-ils couſus avec des fils de ſoie diſpoſés pour contribuer à l'ornementation & faire, par leur couleur, un deſſin jaune & doré ſur le maroquin bleu.

(2) Un ſavant bibliographe a publié, dans les Miſcellanées bibliogra-

Il a été relieur du Roi, il a relié pour Hoym, il eſt cité dans ſes comptes, dans les catalogues de l'abbé de Rothelin & de M. de Selle. Quelles ſont ſes reliures? Si l'on s'en rapporte à la tradition, ce ſeroient celles à double encadrement ſur les plats bien connues des amateurs, mais ces reliures ſont preſque conſtamment ſur des livres de 1680 à 1690 dont elles paroiſſent tout à fait contemporaines. Or du Seuil, né en 1673, n'a pu relier ni en 1680 ni même en 1690, & la tradition eſt fauſſe. Où donc reconnoître les reliures de du Seuil ſi ce n'eſt dans ces ſuperbes reliures dont je viens de parler & dont on trouve pluſieurs avec les armes d'Hoym pour qui du Seuil a relié? Un autre argument que je pourrois peut-être qualifier de preuve vient encore confirmer ma penſée. Du Seuil eſt qualifié de relieur de la ducheſſe de Berry dans l'acte de décès de ſa femme du 19 février 1714. Or je poſſède un volume de prières aux armes de la ducheſſe de Berry entourées d'une cordelière, c'eſt-à-dire relié lorſqu'elle étoit veuve (1714 à 1719). Ce volume, en maroquin citron doublé de maroquin rouge à large den-

---

phiques de M. Rouveyre, un mémoire de du Seuil, qui eſt bien Auguſtin, le relieur du Roi, ce dont il a tort de douter, aucun des fils de du Seuil n'ayant été relieur. Sur ce mémoire (page 196), je vois un exemplaire du deuxième volume du Catalogue des manuſcrits du Roi, relié en maroquin, avec les armes & *la grande dentelle à feuilles de chêne*. Cette large dentelle, copiée ſur un ornement très-employé vers 1660, eſt bien connue : une guirlande de feuilles de chêne s'enroule autour d'une branche de laurier. Pluſieurs exemplaires de l'*Armorial* de Paris, de Beaumont (1741), ſont ainſi reliés. J'ai vu jadis chez Crozet un ſuperbe exemplaire du Boileau de 1718, relié en maroquin rouge avec cette dentelle & doublé de maroquin citron, que j'eus la ſottiſe de ne pas prendre pour 80 francs. Crozet prétendoit que les livres de Samuel Bernard portoient cette dentelle (elle a été encore employée ultérieurement, mais rarement). C'eſt à M. Thoinan que je dois toutes ces dates préciſes que je donne ici.

telle, a des chaſſes très-baſſes & ſemble tout à fait de la même main que les reliures dont j'ai parlé ci-deſſus.

Quant aux reliures à compartimens, il faut compter avec Jacques-Antoine Derome, né vers 1696, reçu maître le 15 juin 1718, garde en 1737, demeurant en 1759 rue Saint-Jacques, mort en 1762. Ce Derome, que je m'étonne de ne pas voir citer dans les catalogues où il eſt parlé des autres grands relieurs, a fait des reliures à compartimens qui ont tout à fait l'aſpect de celles de du Seuil & que j'aurois attribuées à ce dernier ſi elles ne portoient ſur le titre une étiquette au nom de J.-A. Derome, rue Saint-Jacques (1).

Padeloup le jeune a fait auſſi de ces reliures à compartimens, mais elles ne ſemblent pas avoir la perfection de celles de du Seuil. Le grand écueil, que n'ont évité ni Padeloup le jeune ni plus tard Derome jeune, c'eſt de laiſſer du vide entre l'ornement de couleur & le maroquin du fond (habituellement citron); le vide le plus léger ôte à l'ornementation ſa régularité & en détruit l'harmonie.

Hoym avoit pluſieurs ouvrages ainſi reliés à compartimens de couleurs. J'en ai relevé ſur ſon catalogue ſix à fond de couleur citron : ce ſont le Pſautier elzevier de 1653 (le quatrième exemplaire du nº 107); les Libri Salomonis de Colines, 1542 (110); le Bréviaire des Frères mineurs (278), que j'ai vu paſſer en 1837 à la vente de notre regretté collègue M. le comte de Labédoyère, perſonne ne ſe doutant qu'il avoit appartenu à Hoym

(1) Il fut le père de Nicolas Derome, dit le jeune, reçu maître en 1748, demeurant rue des Chiens en 1759, où il relioit ſuivant moi bien mieux (reliures à la toile d'araignée) que lorſqu'il ſe tranſporta rue Saint-Jacques, près le collége du Pleſſis.

(voyez page 158) (1); une Imitation elzevier sans date (427); le Catulle d'Alde, 1502 (n° 1819); celui de 1543 (1822).

Je vois encore relié à compartimens un Tibulle de 1567, en maroquin rouge. Cette couleur me fait penser que c'étoit une vieille reliure comme celle du numéro 93, Psalmorum liber, 1541, in-16, &c., & encore comme ces six volumes des Vies de Plutarque de 1567-74, triple du numéro 4587, qu'un de mes catalogues porte comme étant en maroquin de différentes couleurs, doré à compartimens, lavé, réglé, première reliure (les œuvres morales en vélin). Je rangerai encore dans la même catégorie le n° 3490, Tite Live in-f° d'Alde, 1555, en veau doré *antiqué* sur tranche, & peut-être aussi le n° 3489.

C'est Boyet qui avoit relié la collection des Variorum & celle des auteurs *in usum Delphini*. Ces collections doivent exister intactes quelque part, car on n'en trouve pas de volumes séparés, si ce n'est des doubles. Les Variorum se trouvoient chez M. Brinon de Caligny, syndic de la Compagnie des Indes, en 1739. Si, comme cela est probable, cette collection étoit reliée de la même façon qu'un superbe Panégyrique de Pline, qui fut acheté par M. Bocher à ma vente en 1869, chaque volume portoit sur le dos l'H à l'aigle d'Hoym & étoit doublé de maroquin avec une roulette en dedans.

Boyet s'est en général borné à orner ses doublures d'une simple roulette. Il a de préférence mis ses larges

(1) Nous donnons ici la reproduction de l'admirable reliure de ce beau livre. M. Dutuit, qui le possède avec tant d'autres livres magnifiques & tant d'autres objets précieux recueillis avec un rare discernement, a bien voulu nous permettre de reproduire cette reliure (que j'attribue à du Seuil).

dentelles à petits fers à l'extérieur des volumes, & quelquefois il a orné ſes doublures de deſſins d'un goût exquis, rappelant ceux des reliures de Louis XIV jeune & d'Anne d'Autriche. Outre la différence des époques, on ne peut attribuer les reliures dont je parle ici au relieur de Louis XIV jeune. Ces dernières reliures n'ont pas la fermeté de corps d'ouvrage des reliures de Boyet, & les chaſſes ſont moins régulières & moins ſerrées au volume.

Je crois que Boyet a parfois mêlé les maroquins verts & rouges ſur le dos, & quelquefois ſur le plat de ſes reliures. Ses reliures ſont bien déſignées & caractériſées par ce fait qu'il a relié les Variorum d'Hoym & les livres de Bellanger. Or, j'ai eu un Rabelais de 1711 en maroquin orangé (mal indiqué comme rouge ſur mon catalogue, 1869, nº 712), couleur très-rare, & j'ai encore deux volumes très-rares ſur les Songes, reliés enſemble (Anſelme Julian, 1598, & Artemidore, 1581, nº 1746 du catalogue Bellanger, 1740), qu'on peut à coup ſûr affirmer être bien les exemplaires de Bellanger, leſquels m'ont permis de reconnoître le caractère des reliures de Boyet & ſes fers. Il a ſouvent employé ſur le dos de ſes volumes le fleuron à jour à contours pointillés. Les reliures de Ponchartrain ſont encore de lui (1).

C'eſt à Girou qu'on doit, comme nous l'avons dit, attribuer les reliures ordinaires en veau fauve ou brun de la bibliothèque d'Hoym. Ses reliures en veau fauve

---

(1) La publication remarquable dont j'ai parlé ci-deſſus, pages 169 & 170, a éclairci un fait que je ne pouvois pas admettre. On attribuoit toujours à Boyet les médiocres reliures du prince Eugène; il reſſort d'une quittance de Boyet fils, datée de Vienne, 15 ſeptembre 1735, que ce relieur, fils du grand relieur dont nous parlons, étoit établi à Vienne. C'eſt lui & non ſon père qui a relié pour le prince Eugène.

font fans filets, & les gardes de papier à aiguilles, de qualité inférieure, font collées affez négligemment pour laiffer un intervalle entre elles & la roulette ou pour monter fur celle-ci. Les dos font cependant d'un afpect bon & régulier, & ce font encore des livres agréables à poffeder.

Il eft bien à regretter qu'on n'ait pas confervé les factures des relieurs d'Hoym. Nous y aurions trouvé pour cette époque les documens les plus précieux fur l'hiftoire de la reliure, car nous aurions certainement retrouvé la défignation de livres connus, & nous aurions pu nommer à coup fûr le relieur qui les avoit faits, tandis que fauf pour les reliures de Padeloup le jeune, nous en fommes réduits aux conjectures. Peut-être, & je le crois ainfi, nos neveux feront-ils plus heureux que nous.

Il faut bien favoir que fi, ce dont je ne doute pas, Hoym a fait relier des livres dès 1720 ou environ, il n'a pu faire mettre fur ces livres les fers que nous connoiffons qu'en 1725, car c'eft feulement cette année que, après avoir reçu l'ordre de l'Aigle-Blanc, il fit graver fes fers armoriés par le fieur Cruchet (1), & qu'il acheta des croix au joaillier Charpentier. Les infignes de cet ordre ornent fon écuffon d'une manière élégante & ont été mariés avec beaucoup de goût à l'initiale de fon nom fur le dos de beaucoup de fes livres. Il ne paroît pas qu'il ait fait graver de fers avant cette époque, car fur fes livres je n'ai jamais vu fes armes qu'avec l'Aigle-Blanc.

Outre le fer dont nous connoiffons quatre grandeurs, il en a employé encore un autre moins élégant que je n'ai

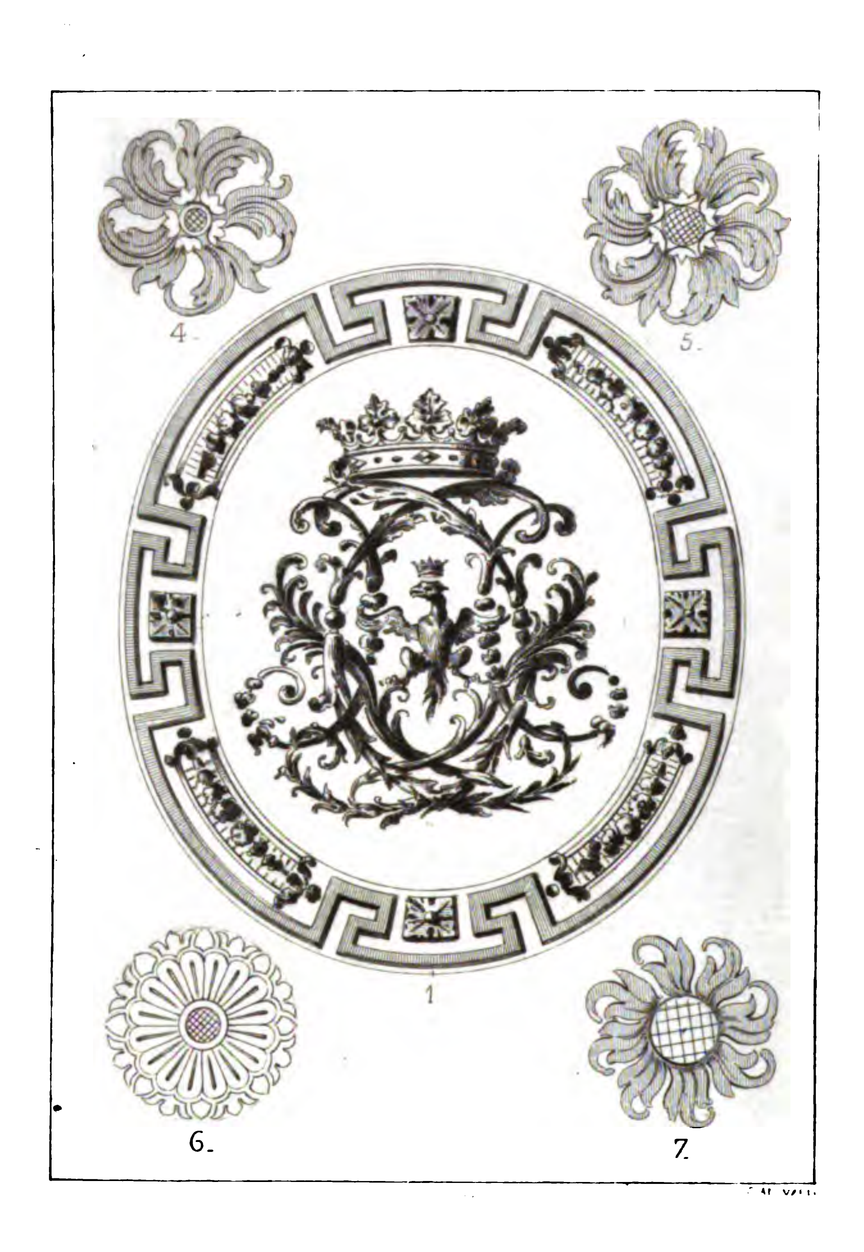
---

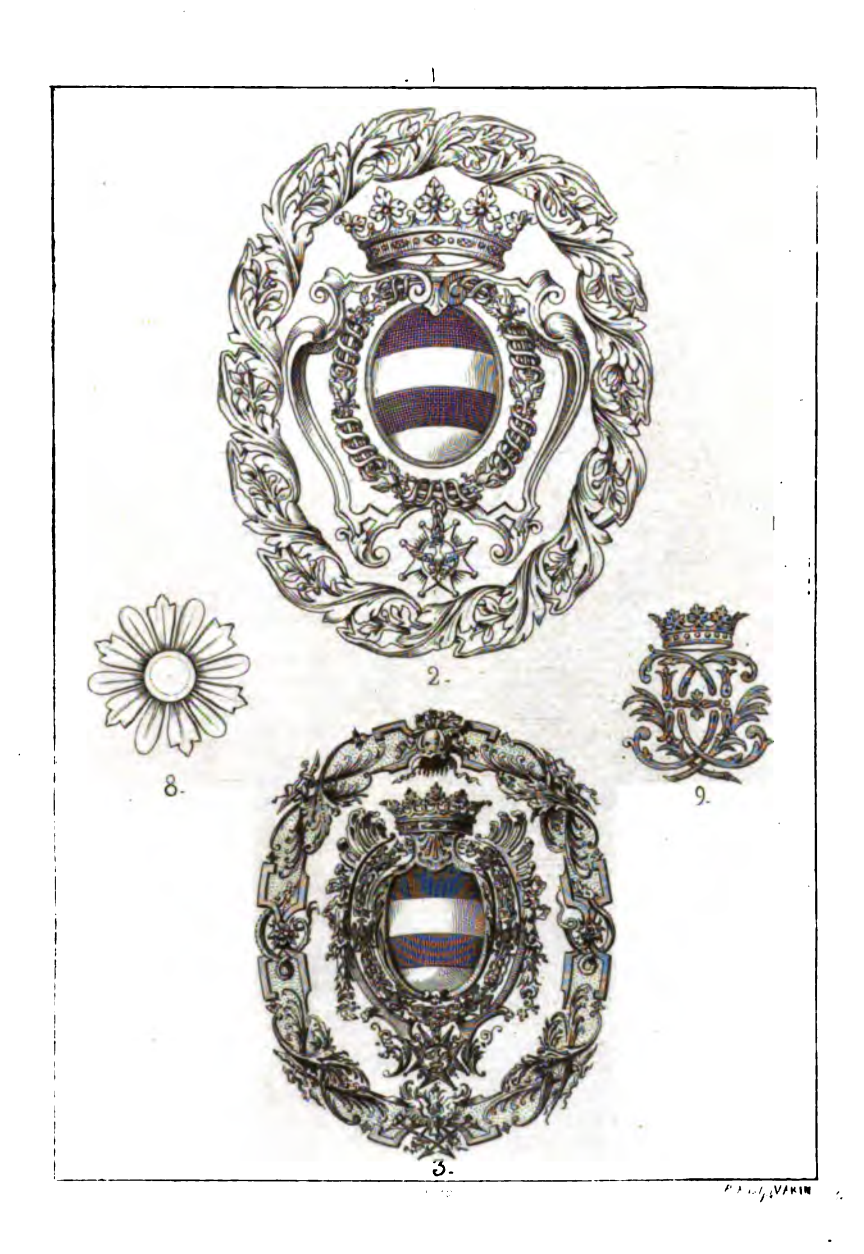
(1) 10 may 1725. Au fieur Cruchet, pour un fer à dorer des livres, 60 livres. Hoym avoit des fers armoriés de quatre tailles différentes; il eft probable que les trois autres furent payés par Gabriel Martin ou par Chriftian.


THE ASTOR LIBRARY
NY


THE ASTOR LIBRARY


THE ASTOR LIBRARY
NY


4.
5.
1
6.
7.



VARIN

Bullet imp. Paris



vu que ſur un regiſtre de ſes comptes, & il y a aux quatre coins de ce regiſtre un chiffre C H entrelacé qui eſt du meilleur goût. Nous les avons fait graver (n°s 2 & 9 de la planche des fers). M. de Sahr avoit eu dans ſes papiers un deſſin de ſes armes, très-joli auſſi, dont il a joint une photographie à la lettre tirée à 30 exemplaires qu'il m'adreſſa en 1870 (1). L'entourage des armoiries n'eſt plus cette guirlande à feuilles de chêne ſouvent répétée, qui entoure le fer employé par Hoym. Ce ſont des ſerpens entrelacés, des palmes, &c., & l'effet eſt ſupérieur, ſelon moi, à celui du fer connu. J'ignore quelles furent les raiſons qui empêchèrent Hoym de donner la préférence à ce beau deſſin, qu'on trouvera dans la planche des fers (n° 3). (Je l'ai fait exécuter pour moi.)

Au dix-huitième ſiècle il étoit d'un certain ton, pour les gens dans une grande poſition, de n'avoir des livres qu'à leurs armes. On en voit la preuve dans ce qu'écrivoit, en 1771, l'entrepreneur de la bibliothèque de Mme du Barry (2). Hoym aimoit certainement, & avec raiſon, à voir figurer ſur ſes livres les armes qui devoient les illuſtrer un jour & faire paſſer ſon nom & ſon ſouvenir à la poſtérité. J'en ai la preuve par l'appoſition de ſon fer ſur un *Diodore de Sicile* de 1585, ayant appartenu au car-

---

(1) M. de Sahr m'a auſſi fait copier des deſſins de roſaces qui ont été exécutés en petit (ce ſont ceux dont il parle dans la lettre à moi adreſſée en 1870; ils ont été auſſi reproduits). J'ignore qui faiſoit ces deſſins pour Hoym, mais leur exiſtence prouveroit au beſoin quel ſoin il apportoit à ſes reliures & la part qu'il prenoit perſonnellement à leur exécution ou au moins à leur conception.

(2) Il dit que la reliure des livres achetés en vente *devenoit inutile*, parce qu'ils étoient tous portés chez Redon, relieur (& quel relieur!), qui les relioit aux armes de la comteſſe. Cette habitude-là a dû faire caſſer bien des belles reliures anciennes (voyez Paul Lacroix, catalogue des livres de Mme du Barry, 1874, in-12).

dinal de Bourbon (depuis Charles X) (n° 209 de mon catalogue). M. Cigongne poſſédoit également un très-bel exemplaire de la Rhétorique de Pierre Fabry, Paris, 1537, in-8°, portant ſur le plat les armes d'Hoym & ſur le dos les double W des Sully (j'ignore à quelle époque ces jolis livres ſont ſortis de cette maiſon), mais je ne me figure pas qu'il ait fait caſſer des reliures anciennes remarquables pour y faire ſubſtituer la ſienne (1).

Il eſt certain que les Capitulaires de Baluze en G. P. étoient l'exemplaire de Colbert (n° 731 & préf. *A*, v°). On voit un Virgile de Veniſe, 1539, 2 vol., aux armes de François Ier (n° 1847) & à la Salamandre ; un Pſautier de 1587 aux armes de Henri III (142); Robortellus ſur Ariſtote, Florence, 1548, exemplaire de Henri II (1579); une Bible de Cratander (n° 88), maroquin bleu, eſt indiquée exemplaire de Henri III ſur le catalogue d'Hoym du baron Portalis (2). Huit (3) exemplaires de Grolier aux nos 815, Jamblicus, 1516, in-f°; (1893) Horace de Straſbourg, 1498; (2027) Lucain d'Alde, 1502; (2462) Pétrarque manuſcrit; (3136) Philelfe de 1502; (3140)

---

(1) Il n'auroit pas non plus fait caſſer ſans une eſpèce d'ingratitude ce livre que lui donna le duc d'Antin le 27 juin 1723, dans les termes ſuivans : « Je ſuis trop aiſe, Monſieur, de trouver une petite occaſion de vous faire plaiſir pour la manquer. J'ai remis au porteur de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le livre que vous ſouhaitez, &c. » Le duc d'Antin avoit hérité des livres de Mme de Monteſpan, ſa mère, & il avoit outre cela des livres très-bien reliés à ſes armes. Son fer eſt beau. J'ai vu de ſes livres portant ſur le titre : Bibliothèque de Petitbourg. Il avoit donc une bibliothèque à ce beau château.

(2) L'annotateur pourroit bien s'être trompé, & cette bible être celle de Henri II, revêtue d'une ſuperbe reliure où le bleu domine & qui appartient aujourd'hui à M. Dutuit.

(3) M. de Lincy n'en indique que cinq, page 309, mais il cite encore, page 250, les lettres de Philelfe, 1502, qu'il a omis de porter à la récapitulation. Columna & Jamblicus lui ont échappé.

Bembo de 1538; (3432) Guy de Columna, 1494, & (3682) le Machiavel de 1540.—Tous ces beaux & curieux livres ne portoient certainement pas les armes d'Hoym & ſont néanmoins ſes exemplaires. J'en dirai autant du Rabelais de 1533, relié en velours noir, & de ſes reliures en chagrin [N. Teſtamentum Græcum, 1633 (37)] ; la Bible de Richelieu, 1656 (80) ; le quatrième exemplaire de l'Horace de 1629 (1931), & peut-être de la Bible de Sedan Jannon, 1633, annoncée en maroquin rouge *vieux*. Si à ces volumes on ajoute ceux reliés à compartimens, il en reſſort qu'un certain nombre de livres ayant appartenu à Hoym ne porte pas la trace de cette illuſtre provenance.

Diſons encore que quelques-uns de ſes livres ont été caſſés, pluſieurs probablement pour recevoir la reliure ſpéciale de quelque grande bibliothèque, d'autres parce qu'ils étoient en veau & qu'on les jugeoit dignes d'une plus riche reliure; c'eſt ainſi que je vis chez Bauzonnet, il y a bien des années, un Chevalier délibéré, je crois, qu'on avoit retiré d'une reliure en veau fauve d'Hoym. Bauzonnet me donna les cartons, & je les ai conſervés. J'ai vu auſſi à Dreſde, à la Bibliothèque publique, la Nef des Fols, de 1497, imprimée ſur vélin, qui étoit en velours chez Hoym, & que Brühl, qui l'acheta à la vente d'Hoym, ſit recouvrir d'une reliure ſans nom par un bourrelier ou corroyeur de Dreſde, car un pareil maſſacreur de livres ne peut pas s'appeler un relieur. Ce magnifique volume porte en dedans les armes d'Albret, écartelées de celles de France, avec la deviſe : *Eſpoir me nuyt*. Les miniatures ſont fort belles, contre l'ordinaire des livres imprimés ſur vélin.

Si pluſieurs des livres portés au catalogue d'Hoym ne

portent pas ſes armes, il en eſt d'autres qui portent ſes armes & qui ne ſont pas au catalogue.

D'abord il y avoit, comme je l'ai dit plus haut, quantité de doubles, & le catalogue imprimé n'annonce jamais qu'un exemplaire; auſſi eſt-il eſſentiel d'avoir un exemplaire qui donne bien tous les doubles, ou au moins qui en donne beaucoup (1). Enſuite, certains livres ne furent pas mis au catalogue, peut-être par des ſcrupules politiques réſultant de la poſition qu'avoit eue Hoym à la cour de France. La Bibliothèque de l'Arſenal poſſède un exemplaire de l'*Hiſtoire amoureuſe des Gaules*, édition à la renommée, en maroquin rouge, large dentelle de du Seuil, que je n'ai vu figurer à aucun endroit du catalogue d'Hoym.

Enfin il eſt certain, & il réſulte même des correſpondances, qu'Hoym fit venir des livres en Allemagne, & il ne paroît pas qu'ils aient tous été renvoyés pour être vendus à Paris. J'ai vu en 1869, au château de Lichtewalde, un Tite Live de l'édition *in uſum Delphini*, en veau fauve, & depuis deux ou trois ans j'ai vu encore d'autres volumes qui ne figurent ſur aucun des catalogues d'Hoym, très-ſoigneuſement annotés, que je poſſède ou que j'ai vus : tels ſont le curieux Térence de 1675 *in uſum Delphini* dont j'ai parlé ci-deſſus, page 11, & qui a été ſi remarquablement commenté par Hoym, & le Diſcours ſur l'Hiſtoire univerſelle, de Boſſuet, 1681, in-4°, en veau fauve, &c. Par l'aſpect de ces livres, il eſt impoſſible de douter qu'ils ne ſoient bien réellement les exemplaires du comte d'Hoym.

---

(1) Je ne vois figurer ſur aucun de mes catalogues le *Diodore de Sicile*, dont j'ai parlé ci-deſſus, page 173.

Je crois que c'eſt ici le lieu de parler d'un hommage que reçut le goût d'Hoym pour les livres. Ce fut en 1731, l'année même où il devoit être diſgracié, que deux ouvrages lui furent dédiés : l'édition aſſez remarquable du Marot de 1731, par Lenglet-Dufreſnoy, & l'édition donnée en Hollande des Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, par le libraire Changuion, d'Amſterdam. Il y a, dans les archives de Lichtewalde, la lettre en date du 3 avril 1731, par laquelle Changuion demandoit à Hoym la permiſſion de lui dédier ce livre. Tandis que la dédicace imprimée eſt raiſonnable & contient pour Hoym des éloges très-mérités, la lettre eſt d'une exagération ridicule. « *C'eſt*, dit-il, *à défaut des divinités des Grecs & des Romains*, à qui les anciens conſacroient les ouvrages qui devoient augmenter les tréſors littéraires de la poſtérité, que les peuples ont cherché la protection de ces perſonnes illuſtres, à qui la naiſſance & la vertu donnent le titre & la fonction de protecteurs des autres hommes; c'eſt ce qui m'a donné la hardieſſe de demander à Votre Excellence la permiſſion de mettre ſon nom à un ouvrage que les anciens *euſſent aſſurément conſacré à quelque divinité.* » Puis, tombant bruſquement de l'Olympe ſur la terre, il dit que M. de la Pimpie lui a aſſuré qu'il agréeroit cette dédicace, & qu'il lui envoie un exemplaire non relié, parce qu'il a appris que S. E. faiſoit relier tous ſes livres d'une même manière.

Je ne ſais ce que devinrent l'exemplaire des premiers volumes de cette édition, & celui du Marot de 1731, que poſſéda certainement Hoym. Ils ſeront ſans doute reſtés en Allemagne, car ni l'un ni l'autre ne figurent ſur le catalogue imprimé.

Hoym avoit chargé M. de Brais de preſſentir Lenglet-

Dufrefnoy fur la nature du cadeau qu'il conviendroit de lui faire. « Je ne fuis point d'avis, lui avoit-il écrit, de pouffer la galanterie à faire à l'abbé Langloit (*fic*) au delà d'une centaine de piftoles, c'eft-à-dire 2000 fr. (*fic*)(1). » M. de Braïs lui répondoit, le 26 mars 1731, que ledit abbé Lenglet, tâté plufieurs fois par lui, lui avoit toujours paru fort délicat fur le chapitre(2), mais qu'il lui avoit femblé très-amoureux des porcelaines de Saxe, & qu'il étoit perfuadé que l'abbé feroit content s'il entroit quelque chofe de bon en ce genre dans la gratification que S. E. lui deftinoit.

J'ai fignalé, pages 6 & 161, des paffages de ces dédicaces, qui, étant dans des livres affez faciles à voir ou à fe procurer, ne feront pas réimprimées ici.

A l'époque où eut lieu la vente de la bibliothèque d'Hoym, l'ordre des vacations n'étoit pas, comme depuis, imprimé à la fuite du catalogue. On diftribuoit chaque femaine, aux perfonnes fuivant la vente, des feuilles indicatives qui ont été rarement confervées. Je dois à l'amitié généreufe de feu M. Potey de Fontainebleau, qui avoit réuni une importante collection de catalogues(3), la réunion complète des feuilles de la vente de la bibliothèque d'Hoym. C'eft dans la feuille 11 & dernière qu'eft configné ce fait que les Variorum & les auteurs *in ufum Delphini* étoient reliés par Boyet, les premiers en maroquin rouge, *deffus & dedans*. Il y a une

(1) Cependant le mot *piftole* a toujours fignifié 10 livres en France.

(2) Cela paroît fi étonnant de la part de Lenglet-Dufrefnoy, que je me fuis demandé fi cet abbé Langloit ne feroit pas l'abbé Langlois, le fecrétaire de M. de Livry. Mais, s'il s'étoit agi de lui, je ne penfe pas que M. de Brais eût employé le mot de *gratification*, & on ne voit d'ailleurs pas pourquoi Hoym lui auroit fait un cadeau.

(3) Réunie aujourd'hui à la mienne.

petite feuille ſupplémentaire, deſtinée à être diſtribuée aux marchands & amateurs d'eſtampes. Elle ne contient que dix lignes. « *Vente d'eſtampes & livres de figures*. La vente des collections d'eſtampes & livres de figures de la bibliothèque de feu M. le comte d'Hoym ſe fera mardi 29 juillet 1738 & jours ſuivans de relevée.... Il y a un ancien cabinet du Roi & un atlas curieux recueilli par M. Sauveur, en quatre grands volumes. » Cette feuille eſt un extrait de la dernière feuille. Il y en a en tout onze, ſans la compter.

La vente d'Hoym commença le 12 mai 1738, & finit le 2 août ſuivant. Elle eut lieu rue Saint-Thomas-du-Louvre, à l'hôtel de Longueville, que j'ai vu ſous la Reſtauration & au commencement du règne de Louis-Philippe affecté aux écuries du Roi. Elle produiſit 85 000 livres en 59 vacations, ſoit 30 000 livres de moins qu'elle n'avoit coûté, & moins encore ſi l'on tient compte des frais. Elle paroît avoir été fort ſuivie. On voit dans la préface du catalogue de M. de Cotte, 1804, qu'il avoit été conduit à cette vente étant fort jeune par ſon précepteur. Horace Walpole paroît y avoir aſſiſté auſſi, & le 29 août 1738, un de ſes amis, Sir Richard Ellis, lui donna un Suétone de 1644 en maroquin bleu, acheté à cette vente. Walpole conſigna ce fait ſur une des gardes de ce volume, qui m'appartient aujourd'hui.

Je n'ai malheureuſement jamais trouvé d'exemplaire du catalogue d'Hoym avec les noms des acquéreurs. Si l'on peut juger du public de la vente par celui de la vente du Fay, on peut croire qu'il y eut bien des perſonnes notables parmi les aſſiſtans. Il eſt probable qu'on y trouveroit le nom de Bonnemet, car il aſſiſtoit déjà à la vente de Mme de Verrue en 1737.



CHAPITRE V

TABLEAUX, BRONZES ET OBJETS D'ART.



Es premières acquisitions d'Hoym en fait de tableaux & de curiosités ne remontent qu'à 1716.

Je crois devoir mentionner d'abord ici son portrait, qu'il fit faire cette année par Rigaud, car ce tableau étoit assurément un des bons de sa collection. Placé à Paris dans la chambre à coucher d'Hoym, à l'hôtel de la rue Cassette, ce beau portrait fut, après sa mort, & peut-être même avant, car je ne le vois pas mentionné comme existant à Paris en 1737, transporté à Lichtewalde, apparemment suivant le désir de Mme de Watzdorff, dont

on a pu voir, dans cet ouvrage, le tendre & conftant attachement pour fon malheureux oncle. A une époque que j'ignore, il avoit été mis dans un grenier à caufe du suicide d'Hoym. C'eft à la demande de M. de Sahr que ce beau portrait fut remis dans le falon du château (1). Il avoit été payé 800 livres à Rigaud, & la belle bordure de Mauriffant qui l'entoure encore aujourd'hui coûta, en 1719, 300 livres. Je ne fais fi dans ce prix de 800 livres l'Inventaire de 1727 comprend *le raccommodage pour l'habillement* qui y fut fait en 1726. Je crois que ce raccommodage fe borna à ajouter le cordon & la croix de l'Aigle-Blanc (2) qu'Hoym venoit de recevoir.

Il en fut fait deux copies : l'une en 1726, & l'autre en 1727. Chacune fut ou devoit être payée 200 livres à un élève de Rigaud qui n'eft pas nommé dans l'Inventaire, mais dont le nom fe trouve dans le Livre-Journal de 1725 & 1726. M. de la Penaye, c'eft le nom de cet artifte, reçut, le 7 décembre 1726, 200 livres pour une de ces copies; l'autre copie fut donnée à Hoym le 31 décembre 1727. On ne dit pas par qui, mais il eft probable que ce fut par Rigaud, après qu'il eut reçu du roi de Pologne la médaille (d'or?) qu'Hoym avoit demandée pour lui. De ces deux copies, l'une étoit dans la chambre de la femme de charge & l'autre dans celle de Chriftian.

---

(1) J'ai fait deffiner le portrait & fon cadre par M. Muller, depuis confervateur, pour les eftampes & deffins, de la Galerie royale de Drefde & deffinateur de talent & plein d'exactitude. La première fois que j'eus l'honneur de voir M. de Sahr, il m'apporta une photographie très-bien coloriée de la partie fupérieure de ce portrait.

(2) Ce cordon eft bleu comme celui du Saint-Efprit, mais fe porte ou fe portoit de gauche à droite, & non de droite à gauche, comme le Saint-Efprit, & fur la croix l'aigle a la tête en l'air. Ces deux remarques peuvent faire diftinguer les deux ordres.

M. de Sahr a fait graver ce portrait par un pauvre artiste saxon, Gustave Planer, qui n'étoit certes pas dépourvu de talent, & que la difficulté de percer découragea au point de le déterminer plus tard au suicide. Il n'a gravé que la tête; l'entourage pris du portrait de Magalotti, par Vermeulen, d'après Largillière, a été arrangé sur mes conseils & gravé par M. Adolphe Varin avec assez de succès (1).

Ces deux portraits s'arrêtent au buste, mais dans l'original Hoym est représenté jusqu'aux genoux.

Cette même année Hoym, alors âgé de 22 ans, acheta 72 livres de Mlle Bérain l'œuvre de Bérain (vendue 21 livres à sa vente, n° 1314). D'Audran, la galerie du Luxembourg, 70 livres; la reliure, en maroquin, fut payée 30 livres. Cet ouvrage se vendit à sa vente le double de ce qu'il lui avoit coûté, soit 200 livres.

En 1717, il acheta 390 livres deux petits tableaux de Claude Lorrain, dont il refusa plus d'une fois 1000 livres (n°s 302-303); deux autres tableaux à la vente de M. de Callières (2), dont nous avons divers ouvrages, & qui étoit mort le 5 mai de cette année (n°s 363 & 394), & une tête de la Vénus de Médicis en marbre, par Desjardins.

En 1718 & 1719, il n'étoit pas à Paris & n'acheta pour ainsi dire rien (quatre copies de l'Albane & une de Boulogne), non plus qu'en 1720, où il fut absorbé par

(1) Le portrait qui est en tête de ce volume a été fait par M. Morse, d'après G. Planer.

(2) Il paroît qu'elle eut lieu en juin 1717. Au numéro 394 de l'Inventaire de 1727, Hoym parle de la *vente* de M. de Callières, mais au numéro 363 il dit avoir acheté l'esquisse de Le Brun (Alexandre visitant Darius) des *domestiques* de M. de Callières.

ses affaires & son installation. Cette année & l'année suivante, il s'occupoit surtout de ses affaires & n'acheta que des chevaux, des meubles, &c.; mais, en 1722, grâce à Schaub & à la position qu'il avoit su prendre à Paris, ses affaires s'étant brillamment arrangées, il se livra avec ardeur à ses goûts. Outre les tableaux qu'il acquit des marchands Tremblin (1) & Delaunay, de Juliot, chef d'une *dynastie* qui a duré jusqu'aux premières années de ce siècle, & Platrier (2), Hoym acheta beaucoup de porcelaines & de laques à la vente de Mlle de Marcillac (Henriette de la Rochefoucauld : voyez pages 89 & suivantes du tome II). C'étoit une de ces filles de François de la Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, dont Mme de Sévigné a raconté le tendre attachement pour leur père. Née le 15 juillet 1638, elle testa le 10 mars 1720 & mourut le 3 novembre 1721. Saint-Simon, qui l'appelle Mlle de la Rochefoucauld (tome XVIII, p. 208), dit qu'elle avoit passé toute sa vie, fille, dans l'hôtel de la Rochefoucauld, considérée dans le monde & dans sa famille, toujours très-vertueuse & avec peu de bien. Elle légua à ses domestiques le peu qu'elle avoit. Du côté de l'esprit, dit Saint-Simon, elle tenoit tout de son père. Ajoutons qu'elle avoit un goût remarquable, si l'on en juge par les belles choses qu'Hoym acheta à sa vente.

L'année 1723 fut encore plus féconde. La vente de Pierre Gruyn, garde du Trésor royal, dont la maison, mais non la collection de tableaux, sont cités dans *Brice*, & qui étoit mort le 26 février 1722, eut lieu en avril &

(1) Probablement le père de celui dont Diderot prononce si souvent le nom dans ses lettres sur les salons.

(2) Je vois encore le nom de Lafaye.

mai 1723. Elle fournit à Hoym l'occafion de faire une ample moiffon de beaux objets. Il acheta auffi cette année un tableau d'Annibal Carrache (n° 281 de l'Inventaire) venant du comte de Verrue (le mari de la célèbre bibliophile), qui l'avoit apporté de Turin. Ce qu'il y a de curieux, c'eft que ce tableau lui fut vendu par M. de la Faye, que je crois le même que l'ami de Mme de Verrue, Hoym ayant fait précéder fon nom d'une M (Monfieur) fur l'Inventaire. Il étoit fecrétaire du duc de Bourbon, fur lequel il avoit une grande influence. Le Régent en profitoit, & fuivant fon expreffion lui graiffoit la patte (1). Ce fut un des grands ennemis de J.-B. Rouffeau, qu'il bâtonna (il étoit cruellement cité dans les couplets attribués injuftement, felon toute apparence & fuivant Boindin, à cet infortuné poëte).

Hoym en parle beaucoup dans fon curieux Inventaire de 1727, comme on peut le voir aux numéros 281, 296, 352, 353, &c. (voyez la table) (2).

En octobre 1723 eut lieu la vente des meubles du cardinal Dubois, & Hoym y acheta de très-belles porcelaines (voyez n°s 439 & 445 de l'Inventaire).

Cette même année, deux MM. de Beringhem étoient morts : le père le 1er mai, le fils le 1er novembre. Je ne fais lequel des deux avoit des eftampes & des curiofités, mais il y a un catalogue d'eftampes imprimé in-4° en 1723 (3) je crois, & en 1724 il y eut une vente de ta-

(1) Il me paroît qu'il y avoit auffi un marchand du même nom.

(2) Quand Hoym dit le *fieur*, cela peut être un marchand du même nom ; mais quand il dit *M.* de la Faye, ce doit être le perfonnage dont j'ai parlé plus haut.

(3) Les Beringhem étoient connoiffeurs & gens de goût. Le dernier, Henri, en qui s'éteignit cette maifon, avoit deffiné, en 1728, pour le

bleaux où Hoym acheta 400 livres un portrait du duc de Buckingham par Vandick, qui avoit toujours été dans cette famille; un Verthumne & Pomone de Netfcher repréfentant, difoit-on, Louis XIV & Mme de Montefpan, ou la dame qui apporta au Roi les clefs d'Amfterdam (le 27 juillet); la mort d'Adonis de Claude Lorrain (le même jour), & deux autres tableaux le 11 août.

Au 1er janvier 1725, les tableaux achetés par Hoym étoient évalués par lui à 55 454 livres; les bronzes & marbres à 8115 livres; les porcelaines à 19 536 livres.

Le 2 avril 1725, il acheta de M. de Nocé, pour 7000 livres, deux tableaux de Claude Lorrain : l'un, peint en 1661 (la Fuite en Égypte), venant du duc de Mazarin; l'autre, Acis & Galatée, venant du maréchal de Gramont. M. de Nocé les avoit eus de Mme de Verruc en échange de la Converfation de Rubens.

Ce fut cette année qu'Hoym ajouta à fon mobilier la tenture de tapifferie dite des Bains de Diane, en neuf pièces, qu'il devoit léguer plus tard à fa fœur de Bothmar, acquife de M. d'Argenlieu (1), plus une autre fuite de fix pièces, faite, dit-il, par ordre de Louis XIV pour Mme de la Vallière (nos 8 & 9 de l'Inventaire); une pendule de Minuel (2) dans une boîte de bronze doré, pofée

---

Roi, la boîte d'un cartel fait par Julien Leroy pour le lit de Louis XV. L'horloger avoit difpofé les pièces de manière que le mouvement de la répétition, placé fur la platine du nom, pouvoit être vu & compris par le jeune monarque. La boîte fut exécutée par un fculpteur ou fondeur, nommé Lefueur. Conférez la Règle artificielle du temps, par Sully & J. Le Roy. Paris, 1737, in-8°, p. 371, & le catalogue Bonnier de la Moffon, p. 229, n° 938. — Perfonne n'a remarqué jufqu'ici ces curieufes indications.

(1) Voyez la note de la page 5 du tome II.

(2) J'ai parlé de Minuel, tome II, p. 40. J'ai de lui une belle pendule dans une boîte de bronze, fur un pied en confole, qui pourroit

ſur un pied en conſole. Elle lui fut vendue par une demoiſelle Calley, qui me paroît déſignée comme marchande ſur l'Inventaire de 1725.

L'année 1726 fut tellement féconde en acquiſitions, que je ne pourrai citer que les principales & les plus intéreſſantes, ſurtout par leur provenance. La vente qu'Hoym appelle l'inventaire de l'hôtel de Gramont, & qui eſt celle faite après le décès d'Antoine IV, duc de Gramont, maréchal de France en 1724, mort le 16 ſeptembre 1725, eut lieu à la fin de 1725 & au commencement de 1726, car je vois des acquiſitions faites par lui à cet inventaire, en décembre 1725 & au commencement de 1726; Hoym dépenſa à cette vente 16002 livres 3 ſols, qu'il paya le 27 mars 1726. C'eſt là qu'il eut ſix jattes de porcelaine du prix de 1659 livres, un coffre & des plateaux de laque, des peaux de maroquin & des étoffes brodées des Indes.

Mais ce fut avec M. de Nocé qu'Hoym fit cette année les plus grandes affaires, & d'après ſes notes, M. de Nocé perdoit beaucoup ſur ces marchés, ce qui m'étonne de la part d'un roué, & ſurtout d'un Normand.

Le 8 avril, Hoym lui achetoit pour 16 000 livres d'objets. C'eſt d'abord l'Abreuvoir de Vouwermans & une Halte du même, tableaux provenant de Mme de Verrue, qui avoit offert 3000 livres pour les ravoir. Hoym les

---

être celle d'Hoym, mais la deſcription eſt trop ſommaire pour la reconnoître ſûrement. Hoym en avoit une autre de Minuel à répétition, ſurmontée d'une renommée. On en voit encore une de marqueterie poſée ſur un bureau, id., avec ſon pied à gradins (cartonnier), & ſupportée par des bronzes, des figures d'homme & de femme, puis une petite pendule à répétition du célèbre Gaudron. Sur l'état de 1727, il n'y a que la première pendule de Minuel & celle de Gaudron.

avoit payés 2500 livres. Je crois que ce ſont ceux-là que la comteſſe racheta à Hoym pendant ſa captivité, & qui furent payés, le 3 août 1735, 3000 livres. Elle n'en jouit pas longtemps, puiſqu'elle mourut un an après; deux Gérard Dow (317-318); un Teniers, & bien d'autres tableaux; deux urnes de porcelaine, &c.; une table de marbre (de brèche) de Sicile ſur un pied de bois ſculpté & doré, &c. Dans ſes autres marchés figurent une garniture de porcelaine (n° 503), annoncée comme venant du S[r] Pronnt, que je crois Paulin Prondre, préſident en la chambre des Comptes, mort en 1723, père de cette belle marquiſe de la Rochefoucauld (1) qui, ſerrée de trop près par le Régent, lui auroit aſſené un ſi vigoureux coup de poing ſur ſon bon œil, qu'on auroit craint que le prince trop entreprenant ne devînt aveugle; puis une urne & deux grands cornets à panſe fort garnis de très-beaux modèles dont je parlerai à l'année 1728; un vaſe de porcelaine (n° 489) ancienne à broderie, venant du Grand Dauphin, & une bouteille du même genre, qui étoit le plus beau morceau du cabinet de ce prince (n° 491). Il acheta 700 livres ces deux morceaux, qui avoient coûté 4500 livres (2), & pour 1000 livres quatre urnes dites à modèles, dont 2 garnies de vermeil, venant auſſi du Grand Dauphin, plus une urne à fleurs provenant de M. du Vivier, à qui elle avoit été ſubſtituée, 500 livres

(1) Marguerite-Pauline Prondre. Si la Cheſnaye-Desbois donne bien la date de ſon mariage (novembre 1724), cette hiſtoire, racontée par Soulavie, ne peut être vraie, puiſque le Régent mourut en 1723.

(2) Il acheta auſſi 700 livres d'un marchand nommé Platrier une urne à broderie à dragons, garnie de bronze doré, que le Grand Dauphin avoit achetée 7000 livres. Ce prince avoit vainement offert 10000 livres de la pareille à la ducheſſe de Bouillon (Marie-Anne Mancini).

(n° 506). Il acheta auffi trois urnes de porcelaine de Mme Gruyn, veuve du Garde du Tréfor royal (voyez n°s 498 & 501).

La vente de Camus des Touches (1) (amant de Mme de Tencin & père de D'Alembert) lui fournit 4 tableaux d'un prix ordinaire. Il acheta de Mme de la Ravoire (2), en mai, deux grands cornets & deux grandes bouteilles. La monture de ces dernières fut payée 100 livres à Paffe (3).

A la vente de la ducheffe du Lude (anciennement dame

(1) Voyez aux pièces juftificatives (n° XXXI) une curieufe lettre fur fa mort.

(2) Anne Varix de Vallières, alors veuve de M. de la Ravoye (quelques perfonnes prononçoient la Ravoire), grand audiencier de France. Ç'avoit été une très-belle perfonne & très à la mode. Je ne fais fi c'eft la même qui figure dans les clefs des caractères de la Bruyère. Dans une enquête fur la mort de M. Roland-Pierre Gruyn, maître de la chambre aux deniers, elle dépofa, le 19 mars 1729, qu'à la fin de juillet 1721 elle fut conviée d'un foupé (avec fa fœur ou coufine, Charlotte Varix, dame de Longpré), chez M. Doublet de Crouy, & qu'à ce repas ledit fieur Gruyn avoit mangé comme un homme qui fe portoit très-bien; qu'après le foupé elle fit deux quadrilles, & que ledit fieur Gruyn la ramena à fa porte deux heures après minuit (Mém. pour Roland-Pierre Gruyn, garde du Tréfor royal, contre M. & Mme Fraguier, in-f°).

(3) Il s'agit certainement ici de Jean-Antoine Paffe, juré des maîtres fondeurs de Paris, en 1713-1715, & encore en 1718-1720. Sa nomination fut attaquée, puis confirmée par fentence du 30 juillet 1715. D'autres maîtres fondeurs reprochoient aux jurés, dans un factum fait après 1718 pour foutenir l'appel contre cette fentence, d'avoir reçu pour de l'argent des maîtres ne rempliffant pas les conditions voulues (entre autres des fils de maître âgés de 2 & 6 ans); ils ajoutoient qu'ils faifoient arrêter leurs comptes après avoir été examinés feulement au cabaret, &c. (Factum pour Séb. Bafchoud, &c., 8 pages in-f°. Bordcrel, avocat; Ferrand, rapporteur). — J'ai auffi une adreffe imprimée en 12 lignes de Paffe, maître fondeur & cifeleur, demeurant rue Princeffe, faubourg Saint-Germain, proche la foire, & datée de 1737. On voit qu'Hoym & Nocé l'employoient beaucoup, & on a donné les prix qu'il prenoit à quelques-uns des endroits cités. Voyez n°s 198 (où eft une note infuffifante fur Paffe), 492, 507, 509, 514.

d'honneur de la ducheſſe de Bourgogne, morte en janvier 1726), un gladiateur en bronze; de Mme de Feriol, ſœur de Mme de Tencin, veuve de l'ambaſſadeur à Conſtantinople (tous deux ſi connus par Mlle Aïſſé), un tapis de Perſe en ſoie, cramoiſi & vert, donné à ſon mari par le Grand Seigneur; enfin du prince de Carignan, dont nous avons un catalogue ſi riche & ſi curieux (1741 & 1742 avec différences) par l'intermédiaire du Sr Fournier ſon commiſſionnaire, deux ſuperbes tableaux de Claude Lorrain : l'un repréſentant Moyſe montant au buiſſon ardent, & l'autre une Marine avec un ſoleil couchant. Ces deux beaux tableaux ſont aujourd'hui à la Galerie royale de Dreſde. Hoym raconte longuement dans ſon curieux Inventaire de 1727 l'hiſtoire de ces tableaux depuis 1718; il les paya 5500 livres après en avoir offert inutilement 8000. M. de Laſſay lui en avoit offert 6500 depuis.

Déjà, depuis 1722, la réputation d'Hoym comme amateur éclairé des beaux-arts s'étoit répandue juſqu'en Allemagne. Le comte de Wackerbarth lui adreſſoit, le 26 novembre 1726, Dominique Nollet(1), peintre & con-

(1) Voici le paſſage de la lettre de Wackerbarth relative à Nollet : « M. Nollet, fameux peintre & connoiſſeur de tableaux, étant ſur ſon départ de Munich pour ſe rendre à Paris, m'a prié de le recommander à Votre Excellence. Amateur comme je vous connois des beaux-arts, & ſurtout de la peinture, je n'ai pas héſité de vous écrire ces deux mots en ſa faveur, puiſque j'ai été témoin oculaire de ſon habileté & de ſon mérite. Il eſt un peu hâbleur & fantaſque, mais quel eſt le peintre qui n'a pas ſa marotte? »

Mon exemplaire de Harms (Brunſwick, 1742, in-fº), annoté par Huquier, porte les indications manuſcrites ſuivantes ſur ce peintre; je crois celle de ſa naiſſance fautive, car s'il eût eu 86 ans quand Wackerbarth écrivoit, celui-ci l'eût noté & dit à Hoym.

« Dominique Nollet, né à Bruges en 1640, a peint l'hiſtoire, payſages & batailles, a vécu à Bruges, Munich & Paris, & eſt mort en 1736. »

Dès 1722, le 17 août, M. Lecoq avoit recommandé à Hoym un

noiſſeur en tableaux, qui quittoit Munich pour aller à Paris. Il paroît qu'Hoym le reçut fort bien, car, le 17 janvier 1727, Wackerbarth le remercioit de toutes les politeſſes dont il avoit prévenu cet artiſte.

En réſumé, les acquiſitions de 1726 montèrent à 21 809 livres pour les tableaux, & à 22 042 livres pour les bronzes & les porcelaines (1).

L'année 1727 fut ſignalée par un très-important achat de tableaux fait du duc d'Orléans & par pluſieurs acquiſitions à la vente du célèbre Nicolas de Launay, orfévre éminent qui avoit travaillé pour Hoym en cette qualité, & étoit devenu depuis directeur de la monnoie des médailles. A ſa vente, qui eut lieu en décembre 1727, Hoym acheta trois tableaux (356 à 358), dont un ſurtout paroît avoir été important (une Vierge, l'Enfant Jéſus & ſaint Jean, du Parmeſan ou du Scarcellin de Ferrare), car de Launay en avoit refuſé 4000 livres; deux paires de flambeaux de bronze dorés avec leurs girandoles (n° 206 de l'Inventaire), & deux vaſes de marbre vert en forme de bateaux, d'après l'antique. Je croyois que cette forme n'avoit été adoptée que ſous le règne de Louis XVI. Voici un exemple du contraire.

La deſcription des tableaux achetés du duc d'Orléans (340 à 350) donne un détail bien intéreſſant ſur un tableau de Gérard Dow mentionné dans la deſcription des

---

nommé Mercier, peintre, établi à Londres, *joli homme, qui ne manquoit point d'habileté dans ſon art* & qui alloit à Paris pour y acheter des tableaux. C'étoit le fils d'un homme au ſervice de la Saxe. Ailleurs, Lecoq dit qu'il avoit été, avec un peintre que je crois Mercier, voir les tableaux de Schaub (voyez la notice ſur Schaub à l'Appendice).

(1) Citons dans ce chiffre deux glands de perle achetés en 1726 1000 livres de la comteſſe de Roye. Dans l'inventaire après décès de 1737, ces glands ſont eſtimés 1200 livres.

tableaux du Palais-Royal (Tobie & ſa femme). Hoym dit que le Régent faiſoit un cas extrême de ce tableau, & qu'il le tenoit enfermé dans une boîte peinte par lui-même & dont il portoit la clef ſur lui.

Cette année Hoym fit faire, par l'habile ſculpteur Mauriſſant, ſeize bordures qui furent payées 2500 livres. On voit au n° 359 de l'Inventaire de 1727 les tableaux auxquels s'adaptoient ces bordures. Si j'en juge par celle du portrait d'Hoym, qui coûta 300 livres, elles étoient fort belles, & Mauriſſant étoit un excellent ſculpteur ſur bois.

Les acquiſitions de 1727 montèrent, en tableaux, à 23458 livres 10 ſols; en bronzes & marbres, à 2762 livres; en porcelaines, à 1457 livres; en bijoux, à 4720 livres.

Parmi les acquiſitions de 1728 on remarque une garniture de lit en tapiſſerie fond jaune, richement brodée en or, argent & ſoie, achetée en novembre de Bonnier de la Moſſon (1), le célèbre amateur (& payée à Hénaut, ſon

(1) Voyez ſur cet amateur d'abord le catalogue de ſes curioſités par Gerſaint, 1744, in-12, puis celui de ſes livres, & enfin le Roman de Turlubleu, Amſterdam (Paris), 1745, &, ſous le titre du *Riche malheureux*, la Haye, 1746, in-12. Je dois à l'amitié de mon cher collègue & ami Paulin Paris un exemplaire de ce livre, annoté par l'auteur avec une vanité tout à fait plaiſante. Il ſe compare ſans façon à Athénée. Pour que la poſtérité ne perde pas le ſel de ce chef-d'œuvre de Menin (auteur du *Sacre des rois de France*) en voici la clef. Ctéſiphon, Bonnier; Anaxagoras, l'abbé Nollet; Satipe, Mlle Petitpas; Teligot, Jelyotte; Trabon, Tribou, autre chanteur; l'autre riche curieux, d'Ons-en-Bray; Rhodes, Rouen; Emire, Mme Bonnier; le Polémarqué, le duc de Piquigny; l'Archonte, le préſident Portail. J'ai vu aux armes de Bonnier des tapiſſeries, une glace, & j'ai de ſes jetons. Il avoit une bibliothèque dont les reliures, aſſez ordinaires, ſont preſque toutes en veau fauve (ſes armes ſont d'un côté & ſon nom de l'autre). Le conventionnel Bonnier, tué à Raſtadt, dont il y a un catalogue, ſe croyoit ou au moins ſe

valet de chambre). C'eſt auſſi à cette année 1728 qu'il faut placer l'acquiſition faite de M. de Nocé d'un luſtre fait par Boule, qu'Hoym appelle Boulen & qu'il dit être l'ancien (c'étoit donc le père d'André-Charles), pour le prince Eugène, & de deux paires de bras de cheminée à trois branches, faites par Paffe.

Au mois de février 1728 eut lieu la vente d'une femme très-connue que Saint-Simon appelle *une vieille beauté, riche & fort du grand monde de Paris*, de la marquiſe de Nancré, née Bertrand de la Bazinière(1). Hoym acheta chez elle, ou venant d'elle, un tableau de Rubens, repréſentant Suzanne & les vieillards (nº 360), & une boucle garnie de ſept diamans (nº 870). Dès 1726 il avoit eu de M. de Nocé deux grands cornets de porcelaine ayant appartenu à cette dame (nº 516).

Au moment de quitter Paris (le 3 mars 1729) pour n'y plus revenir, Hoym acheta encore, l'avant-veille de ſon départ, le 28 février, de M. de Nocé, & le 1er mars, de M. de Morville, des porcelaines, des bronzes, & deux meubles de Boule.

---

diſoit ſon parent, & achetoit de ſes livres le plus qu'il pouvoit (MM. Debure me l'ont dit).

(1) On peut voir dans Saint-Simon, tome V, p. 252, comment, en 1706, le duc d'Orléans, revenant bleſſé d'Italie, Mme de Nancré & Mme d'Argenton allèrent fort ſecrètement au-devant de lui à Grenoble. Elle étoit belle-mère de M. de Nancré, capitaine des cent Suiſſes du Régent, ambaſſadeur en Eſpagne ſous la Régence & dévoué à Dubois, dont Saint-Simon fait un affreux portrait, & demeuroit avec lui. Hoym & Schaub la connoiſſoient. Ce dernier écrivoit de Stowe, où il étoit chez lord Cobham, à Hoym, le 9 décembre 1726 : « Et Mme de Nancré! la voyez-vous encore quelquefois? En ce cas, aſſurez-la bien de la continuation de mon tendre & reſpectueux attachement. » La Cheſnaye-Desbois ne cite pas cette dame dans la généalogie de Nancré. Elle étoit ſœur de la mère du préſident de Meſme & très-liée avec lui.

On lui voit auſſi acheter, la veille de ce départ, quelques tabatières : l'une d'or, en coquille, d'une façon de 230 livres; l'autre d'occaſion & émaillée (1), de 75 livres de façon ſeulement, &c. Il emporta avec lui une partie de ces bijoux. Peu après ſon arrivée à Varſovie, écrivant le 18 juin 1729 à M. Milſonneau pour lui annoncer des fonds, il lui témoignoit le déſir qu'on pût différer la vente d'un tableau de Netſcher qu'on lui avoit apparemment offert, *juſqu'à ſon retour en France* (2).

Les acquiſitions de tableaux & objets d'art continuèrent activement de 1729 à 1731, époque de la diſgrâce d'Hoym. Je vois ſur le compte de Milſonneau pour 1729, à la date du 21 juin, 2100 livres payées à M. Kelcret pour cinq tableaux. Le 13 octobre 1730, à Germain, orfévre, à compte, 10000 livres; puis le 10 mars 1731, 9587 livres 1 ſol pour ſolder ce grand orfévre. Nous n'avons malheureuſement pas le détail des pièces qu'il fournit à Hoym, mais il eſt probable que celles qui ſe trouvent en plus ſur l'Inventaire de 1737 repréſentoient, à peu de choſe près, ce que Germain avoit fourni en 1729 & 1730 (3).

Au commencement de 1731, M. de Brais avoit acheté, par ſuite d'une lettre d'Hoym en date du 17 mars, quatre

---

(1) Je n'ai pas encore vu de tabatière émaillée de cette époque.

(2) Mais dès le 22 novembre 1729, il diſoit que ce voyage étoit remis au printemps ou plus loin & pourroit devenir incertain.

(3) Hoym avoit une argenterie relativement moins importante que le reſte de ſon mobilier, mais faite par Nicolas Delaunay (voyez n° 655 de l'Inventaire de 1727), & par Germain elle devoit être fort belle. J'ai reporté ſur l'Inventaire de 1727 toutes les pièces d'orfévrerie pariſienne qui ſe trouvent en plus ſur celui de 1737 (voyez Inventaire de 1727, p. 128). Cette argenterie fut léguée à ſa nièce de Bothmar, alors comteſſe d'Erpach, & depuis princeſſe d'Anhalt.

figures de marbre du marchand Hébert, & avoit fait nettoyer & ajufter par Falens (1) fept grands tableaux de chaffe (n° 121 de l'Inventaire de 1737), achetés à Julliot 1550 livres en mars 1731 (2). Précédemment, on lui voit faire payer par Milfonneau un tableau de 275 livres; deux copies du Retour de chaffe & de la Halte, par Vouwermans, dont il avoit les originaux, 400 livres; 417 livres 10 fols pour deux réchauds d'argent; 600 livres à la fœur Girardin du bon Pafteur pour la tapifferie d'un canapé, & 420 livres pour 4 fauteuils; 1910 livres à Mauriffant pour fes fculptures. — Milfonneau paya encore le 3 mars, à Julliot, huit buftes de marbre & des porcelaines, 2400 livres; deux cabarets de la Chine, 96 livres; à Régnier, pour deux fufils à deux coups garnis d'argent, 1000 livres (3); le 2 mars, à Hébert, 3000 livres pour des ouvrages de marqueterie. Ce font certainement ce fuperbe bureau avec pendule & ces gaînes, dont j'ai donné le détail d'après l'Inventaire de 1737 à la fuite des meubles (n°s 190 & 193); à Oudry, pour 3 tableaux, 300 livres; à Héraut, peintre, pour un deffus de porte, 275 livres.

Comme il connoiffoit bien le goût d'Hoym pour tout

---

(1) Ou plutôt Van Falens. Voyez fur ce peintre, Harms ou plutôt le catalogue de M. (Heinecken). Paris, 1757, in-12, p. 59.

(2) On les avoit rendus de hauteur égale, fans doute pour les employer à la décoration de l'hôtel de Drefde. Falens reçut pour ce travail 400 livres (Comptes de Milfonneau). On reprochoit à Hoym de ne pas recevoir à Drefde. Il eft probable qu'il vouloit attendre, afin de le faire plus convenablement, que fon hôtel fût arrangé & meublé comme il favoit le faire; mais on comprend que fe trouvant en préfence de tant de haines & d'intrigues il ait héfité, puis renoncé à faire orner & meubler fon hôtel & à recevoir.

(3) Ils font portés fur l'Inventaire comme étant du *Hollandois*. Le *Hollandois* eft donc le même que Régnier.

ce qui étoit beau, Milſonneau, lui écrivant pour les affaires de ſa maiſon le 1er avril 1731 (il ignoroit probablement encore ſa diſgrâce), ajoutoit : « Le haſard m'a fait voir chez un joaillier le plus beau diamant que j'aie vu de ma vie & le plus parfait qu'il y ait en France, & peut-être en Europe, tant pour ſa belle forme que pour être du plus parfait criſtallin. C'étoit la bague du feu duc de Bouillon (1), qui l'avoit achetée 20 000 écus il y a 25 ou 30 ans. Il en avoit refuſé 50 000 livres il y a 3 ou 4 ans, mais il l'eſtimoit tant qu'il couchoit avec, & qu'il l'avoit ſubſtituée à ſes enfans & petits-enfans par un acte en forme. La néceſſité de payer les dettes qu'il a laiſſées a fait caſſer cette ſubſtitution, & il a été vendu à ſon inventaire 31 100 livres. Ceux qui le tiennent le veulent vendre 40 000, mais je crois qu'en l'achetant comptant on l'auroit à 36 ou 37 000 livres. Comme j'ai vu Votre Excellence dans le goût d'une belle bague, j'ai cru devoir lui faire ce détail à cauſe de l'extrême perfection de cette pierre. »

Les circonſtances détournèrent ſans doute Hoym de faire cette dépenſe.

Il paroît que dans les premiers momens de ſa diſgrâce, il avoit donné ordre à Milſonneau de vendre ſes livres & ſes meubles. Nous n'avons pas cette lettre, mais bien une autre, datée de Skaska, le 18 avril 1731, dans laquelle, tout en révoquant l'ordre précédent, il indique cependant encore quelques objets très-importans comme devant être vendus à crédit, ſi on peut le faire ſûrement, à défaut d'argent comptant. J'ignore qui étoit un voiſin à qui il dit qu'on pourroit vendre la tapiſſerie à fleurs

(1) Emmanuel-Théodore, mort en 1730.

& animaux, ainſi que quelques tableaux importans & les porcelaines bleues.

J'ai donné aux pièces juſtificatives & cette lettre & la liſte des objets qu'Hoym indiquoit comme pouvant être vendus, avec les renvois à l'Inventaire de 1727 (1). Cette vente n'eut pas lieu, & ce ne fut même qu'en 1735 que l'Abreuvoir & la Halte de Vouwermans furent cédés à Mme de Verrue.

Cette même année 1732, je vois à la date du 30 octobre une ſomme de 8500 livres payée à M. d'Obenheim pour le *tableau de Rubens*. Ce tableau me paroît être ſûrement celui dit le *Quos ego de Rubens*, eſtimé 5000 livres ſur l'Inventaire de 1737, où on n'eſtimoit aſſurément pas trop cher. On voit dans le *Mémorial de Paris*, de l'abbé Antonini (édition de 1749, tome I, p. 141), que ce tableau ayant appartenu autrefois à la ducheſſe de Richelieu, avoit paſſé entre les mains de M. de la Faye, qui l'avoit acheté 10000 livres d'un ſeigneur anglois. Il eſt probable que c'eſt par M. de la Faye qu'il parvint à Hoym, lequel n'eut pas, hélas! le plaiſir de le voir chez lui.

En 1733, Hoym renvoya en France beaucoup des choſes précieuſes qu'il avoit emportées. Dix-neuf caiſſes ou ballots contenant des livres, des tapiſſeries (celle de Diane), arrivèrent à Paris en février & mars 1734; mais ſi le pauvre Hoym avoit le deſſein de venir achever ſa vie en France au milieu de tout ce qu'il aimoit, ce projet, qu'il auroit dû mettre à exécution plus tôt, ſi tant eſt qu'il l'eût pu, ne ſe réaliſa pas, & il mourut ſans revoir ſes livres & ſes tableaux.

Il réſulte de la lettre de Chriſtian du 30 avril 1735,

(1) Pièces juſtificatives, nº XXXIX.

dont j'ai parlé page 118, que, en avril 1735, Hoym prisonnier penſoit encore à acheter les tableaux, ou au moins certains tableaux de Mme de Verrue (1).

---

(1) *La ſituation de Danneville ne change rien à la commiſſion que vous avez eue d'acheter les tableaux de Mme de Verrue* (voyez pièces juſtificatives, nº XL).

APPENDICE

I

ENCORE DEUX CARTONS DU COMTE DE HOYM.

LETTRE

A M. LE BARON JÉRÔME PICHON

Préſident de la Société des Bibliophiles françois

PAR CHARLES SAHRER DE SAHR

(Dreſde, imprimerie de B. G. Teubner, 1870).

Dreſde, ce 18 mars 1870.

Cher Préſident & ami,

Vous me demandez ce que contiennent les deux cartons du comte de Hoym que le comte Albert Vitzthum a trouvés récemment à ſon château de Lichtewalde & gracieuſement mis à ma diſpoſition. Je vais ſatisfaire votre curioſité & vous adreſſer mon rapport tant bien que mal.

Le plus petit des deux cartons ſur lequel le comte de Hoym a écrit au crayon : « Correſp. part., 1723 », ne contient à peu près que des lettres de cette époque, pour la plupart ſans importance pour vous. Cependant il y en a quelques-unes dont je dois vous faire mention. En voilà deux qui ne ſont pas ſignées, mais nous en connoiſſons l'écriture, nous en connoiſſons le cachet, nous

M 4

ſavons, ſans demander des renſeignemens à M. G., que c'étoit Marie-Madeleine de Garge d'Ormoy qui diſoit au comte de Hoym : « Mon cher mari. » Écrites de Livry, où Mlle d'Ormoy ſe trouvoit avec M. & Mme de Caumont, la première de ces lettres eſt adreſſée à Forges (1), où le comte de Hoym prenoit les eaux en compagnie du duc de Richelieu; la ſeconde a été envoyée à Paris.

Le 10 juillet, Mlle d'Ormoy ſe plaint de n'avoir pas de nouvelles de Hoym, malgré la promeſſe qu'il lui avoit faite de lui écrire ou de lui faire écrire. « J'avois prié Chriſtian, dit-elle, de me donner de vos nouvelles, mais tel maître, tel valet. Il n'en a rien fait, & c'eſt un fichu valet de chambre que celui-là. Il tombera quelque jour ſous ma coupe, peut-être non, mon cher mari, vous ne vous loueriez brin de votre femme. » Mlle d'Ormoy craint que le temps froid ne ſoit contraire à Hoym; elle a dans l'imagination que les eaux de Forges ne ſont pas tout à fait ce qu'il faut; que de bons conſommés ſeroient bien meilleurs pour ſon eſtomac, dont il ſe plaignoit ſouvent, & elle demande s'il ne viendroit pas faire un tour à Livry, où l'air étoit ſi bon. Après cela on trouve dans cette lettre le paſſage ſuivant : « Il y a ici deux perſonnes qui diſputent ſur certaines phraſes françoiſes; en voici une entre autres : J'étois prié hier à ſouper à tel endroit; je m'envoyai excuſer, diſant que je ne pouvois. L'autre perſonne ſoutient qu'il faut dire : J'envoyai m'excuſer, & je ſuis perſuadée que ce dernier a raiſon. Le premier eſt têtu & ne veut s'en rapporter qu'à la

(1) On envoyoit auſſi l'eau de Forges à Paris. Le prince Alexandre Kourakin écrivoit à M. de Hoym en date de Paris, 20 juillet 1723 : « Mon père eſt intentionné de prendre les eaux de Forges, & afin de les avoir ici fidèlement, il a fait tenir au fontainier à Forges un cachet ſuivant l'empreinte du billet ci-joint. Je vous ſupplie, Monſieur, de vouloir bien ordonner à quelqu'un de vos gens d'aller avec le billet ci-joint chez le fontainier & lui demander à voir le cachet que ſon correſpondant lui doit avoir envoyé d'ici, & de lui recommander qu'il nous ſerve fidèlement. » (S.)

décifion de M. le duc de Richelieu, qui paffe pour être très correct dans la langue françoife; demandez-lui, s'il vous plaît, fon fentiment là-deffus, puifqu'il eft aux eaux avec vous; il mettra d'accord deux hommes qui font prêts à fe manger l'âme pour cette phrafe. »

Après avoir reçu de Chriftian la nouvelle que Hoym fe trouvoit à merveille des eaux & du régime de Forges, Mlle d'Ormoy lui écrit en date du 29 juillet : « Je vous exhorte fort, mon cher mari, à ne vous pas déranger à Paris & de conferver avec foin la fanté que vous avez recouvrée; furtout point de femmes. Vous favez pour être trop aimable combien vous avez été maltraité, & puis cela me fâche & met noife en ménage, mais je ne le ferai peut-être pas toujours; je vous prie, ne nous brouillons jamais pour vos fredaines. » — « Quand vous verrez notre fille (1), écrit-elle encore, dites-lui quelque chofe pour moy; de fi heureux fruits de nos amours méritent bien qu'on leur foit attaché. Nous parlions beaucoup de vous enfemble la dernière fois que je la vis; c'eft le meilleur cœur de fille du monde, & celle qui oublie le plus facilement les gens dès qu'elle ne les voit plus. C'eft votre vraie fille en ce point, mais je ne fuis pas fa mère de ce côté-là. Hélas! la pauvre enfant n'aura-t-elle pas été très dévergondée en notre abfence? »

Quand le contenu d'une autre lettre ne nous indiqueroit pas fon auteur, ce feroient les caractères de l'écriture qui nous dévoileroient fon anonyme, car je ne doute pas un inftant que les cinq pages que j'ai devant moi ne foient écrites en entier de la main du maréchal de Richelieu. N'auroit-on pas eu tort à Livry d'en appeler à fa décifion? Je vous donne *in extenfo* cette lettre (2).

(1) Cette fille doit être la filleule d'Hoym, Mme Pociey. Voyez ci-après, § IV de l'Appendice. (P.)

(2) Cette lettre a été imprimée (nº XXIII des pièces juftificatives: voyez deuxième partie, p. 263). M. de Sahr donne encore enfuite la lettre d'Hoym à Thioly fur la bibliothèque de du Fay. Je l'ai donnée page 152. (P.)

« Permettez-moi, Monſieur, de vous témoigner ma reconnoiſſance de la part que vous avez paru prendre à ma diſgrâce en venant chez moi pendant le peu de ſéjour que j'ai fait à Paris dans ma maiſon. » Ainſi commence une lettre que M. de Nocé écrivit à Hoym, de Tours, 30 avril 1722 (1).

Vous vous ſouviendrez de quelques réponſes du comte de Hoym à M. de Wackerbarth à propos de la peau divine. Les lettres que celui-ci avoit adreſſées à ce ſujet à Hoym ſe trouvent dans mon carton, & je ne puis me refuſer de vous offrir un échantillon de la proſe du Feld-maréchal. Il écrivoit au comte de Hoym en date du 10 ſeptembre 1721 : « Étant fort incommodé d'un bourdonnement d'oreilles, & ayant la tête fort peſante & chargée, effect, quoiqu'il pourroit bien provenir de la foibleſſe de l'eſtomac, on veut pourtant que des fluxions y aient beaucoup de part, & Son Excellence M. le comte de Kœnigſegg m'a aſſuré qu'à Paris on préparoit une certaine peau qu'on appeloit peau divine, dont on faiſoit des calottes pour porter ſous la perruque, &c., qui étoient admirables pour ces ſortes d'incommodités. Comme vous êtes ſur les lieux, je vous prie, Monſieur, de vous informer où on vend de pareille peau, & découvrant l'endroit, vous me ferez plaiſir de m'envoyer par la poſte le plus tôt qu'il ſera poſſible, & d'y ajouter en même tems une information comment on s'en doit ſervir. » Le comte de Wackerbarth fut très-ſatisfait de l'envoi ; il pria M. de Hoym, en date du 22 octobre, de lui envoyer par la voie de la Hollande « une peau entière de ladite peau pour en pouvoir faire ce qu'il voudroit. » Je me plais donc à croire que le digne homme n'aura pas manqué d'ajouter à ſa calotte une culotte.

Au milieu des papiers que renferme ce carton, je diſtingue avec un vif plaiſir les traits coquets de Mlle Henriette de Vicedom (comteſſe Charles Watzdorff). Vous

(1) Lettre ſignée non autographe & en termes généraux. (P.)

vous ſouviendrez de ſon joli portrait dans la galerie de Lichtewalde, & je ne doute pas que vous ne trouviez de l'intérêt à lire la lettre qu'à l'âge de dix-ſept ans cette nièce favorite du comte de Hoym lui écrivoit, en date du 20 avril 1721 (1) :

« Monſieur !

« De peur que les excuſes que je vous pourrois faire ſur mon ſilence ne vous paruſſent toujours mauvaiſes, quelque valables qu'elles pourroient être, je ne vous en ferai point du tout, connoiſſant d'ailleurs votre opiniâtre incrédulité. En récompence je vous promets, foi de bonne & docile nièce, de me corriger ſi bien que j'eſpère par là de pouvoir rétablir dans peu la bonne intelligence qui a été du moins quelquefois entre nous. Je vous avoue pourtant, mon cher oncle, que j'aimerois preſque mieux une petite guerre, & comme je ſais que vous êtes aſſez dans ce goût, nous ferons en ſorte, s'il vous plaît, que notre correſpondance n'ait rien de fade ni d'inſipide. Pour aujourd'hui pourtant, je me ſens d'humeur paiſible, à laquelle je veux bien laiſſer prendre le deſſus pour le commencement de notre commerce, afin de nous réconcilier une fois pour toutes, & pour pouvoir ſur ce bon fondement mieux nous harceler; enfin je recule pour mieux ſauter, & je me fais une idée très agréable de toutes les querelles d'Allemand que nous nous ferons ſans paix & ſans trêve. Gardez-vous bien de devenir bon enfant, car tout feroit fini alors. Il n'y a pourtant qu'une choſe que je vous prie d'obſerver : ne faites pas que je goûte cette correſpondance plus que votre converſation, car autrement je ne vous ſouhaiterois jamais de retour. Car j'ai la mémoire bonne, & je ſais par où vous m'avez plu ou déplu; il ne faut pas que

(1) Quinze ans plus tard, les commiſſaires du Roi exprimèrent à Mme de Watzdorff le mécontentement de S. M. de ce qu'elle n'avoit ceſſé de s'intéreſſer au ſort de ſon malheureux oncle. (S.)

votre éloignement me paroiſſe plus agréable que votre préſence.

« Adieu, cher oncle, j'eſpère bien que la douceur que ma ſœur vous marque dans ſa lettre ne l'emportera pas ſur l'agrément du manque de reſpect que je vous fais voir qui a ſon mérite, car enfin je vous déclare, & duſſiez-vous vous en fâcher, qu'il me feroit impoſſible d'écrire ſur ce ton à aucun de mes autres oncles. Voilà de quelle façon je ſais vous diſtinguer & vous rendre juſtice; ne vous donnez pourtant point des airs pour cela, je vous en prie, & promettez-moi qu'une autre fois vous ne ferez plus retentir à mes oreilles votre caractère de miniſtre lorſque vous vous croyez obligé de me mettre à la raiſon, car enfin, quand même vous feriez ambaſſadeur de l'Empereur du Monomotapa, M. de Flemming, avec toute ſa politeſſe & toute ſon éloquence acquiſe à Paris, ne m'en impoſeroit pas.

« Adieu encore une fois; je finis en vous aſſurant que je ſuis avec bien de la conſidération, &c. »

Voilà pour les lettres. Il reſte dans ce carton des poéſies éparſes qui pourroient être connues, des noëls (1), des épîtres, dont une eſt adreſſée de Villars à M. de Fontenelle, des chanſons, &c.

Voilà, cher Baron, le premier carton. L'autre porte l'inſcription : « Deſſins de broderies, adreſſes d'ouvriers à Paris, échantillons d'étoffes, &c. » Le temps a paſſé par là, il n'en reſte rien qu'un morceau de drap & un échantillon de velours provenant du ſieur Perricaud, à

(1) Par exemple :

Avec mainte ducheſſe
Parut madame Law.
Villars léchoit ſes feſſes,
Guiſe baiſoit ſes pas,
La Roquelaure enfin,
Ce n'eſt pas un menſonge,
Décrottoit ſes petons, don don,
Briſſac avec Brancas, la la,
Nettoyoient ſon éponge. (S.)

la Reine de France. « Mais quel velours! Si vous en trouvez encore de cette qualité dans tout Paris, je ſuis chargé par une belle dame de vous demander une robe de cette étoffe ſplendide. Du reſte elle ſe remet à votre bon goût, » mandoit un jour, chargé de pareille commiſſion par Mme de Fuchs, grande maîtreſſe de l'Impératrice, le comte Wackerbarth-Salmour à M. de Hoym. Outre cela j'y ai trouvé un morceau de cuir collé ſur du carton, ſur lequel un relieur a eſſayé pluſieurs petits fers, un catalogue des cartes de blaſon des ſieurs Chevillard père & fils, pluſieurs deſſins des armoiries du comte de Hoym, des empreintes de ſes cachets, & deux empreintes d'eſtampilles d'armoiries en noir, dont l'une m'eſt inconnue, l'autre doit venir de M. de Montmartel.

Ce carton contenoit encore les cinq pièces en parchemin citées dans l'inventaire du 30 ſeptembre 1737, ſavoir les originaux des lettres patentes de S. M. données à Fontainebleau au mois d'octobre 1727, accordées au comte de Hoym pour jouir des mêmes droits que les ſujets de S. M., de diſpoſer des biens qu'il pourra acquérir & à ſes héritiers de les recueillir, leſdites lettres ſcellées du grand ſceau de cire verte en lacs de ſoie rouge & verte, ſignées ſur le repli : Par le Roi, Chauvelin; les premières adreſſantes au Parlement, ſur le repli deſquelles ſont le viſa de M. Chauvelin & l'enregiſtrement au Parlement ſuivant l'arrêt de la cour, du 15 décembre 1727 : les ſecondes lettres adreſſantes à la Chambre des Comptes, ſur le repli deſquelles eſt auſſi le viſa de M. Chauvelin & l'enregiſtrement à la Chambre des Comptes du 15 décembre 1727, & l'enregiſtrement à la Chambre du Domaine, ſuivant la ſentence du 30 décembre de la même année.

Les trois autres pièces ſont les deux arrêts des ſuſdits enregiſtremens au Parlement, à la Chambre des Comptes & à la Chambre du Domaine.

Mon rapport eſt terminé, mais, comme je ſuis en train, j'y ajouterai une notice que vous ne lirez pas ſans intérêt.

Après la mort du comte de Hoym, on donna ordre d'examiner avec soin les livres & papiers qu'il avoit laissés au Kœnigstein & dans son hôtel de Dresde, pour voir s'il ne s'y trouvoit rien d'écrit de sa main qui pût expliquer sa fin tragique. Le comte de Stubenberg, MM. Gunther & Essenius se mirent donc à l'œuvre, firent une liste des nombreux extraits que le Comte avoit faits de ses lectures, &, ceci achevé, ils commencèrent par parcourir page à page les cinq in-folio de Moréri. Au bout d'un travail assidu de deux jours, ils durent se convaincre qu'ils n'avançoient guère, qu'il leur faudroit des mois pour achever leur tâche & que, la plupart des passages soulignés par Hoym n'ayant aucune importance, leurs efforts étoient peine perdue. Ils firent en conséquence leur rapport en date du 23 juillet 1736, & demandèrent à être dispensés de la continuation de ce travail. Dans les deux journées pendant lesquelles ils avoient procédé à cet examen, voici ce qu'ils avoient trouvé (1) :

1. Cléopâtre (tome VIII, page 199). Passage sur le suicide souligné.

2. Cassandre (tome III, page 244). Passage sur la moralité du suicide, trois fois souligné.

3. Gautier, Bibliothèque des philosophes (tome II, page 261). Note du comte de Hoym. « C'est une chose étrange que ces philosophes admettoient les récompenses dans une autre vie, & traitoient de fables les peines. Ce système est fort commode, c'est dommage qu'il n'ait pas plus de solidité. »

Tome I, page 571, le passage où Hégésilaus recommande le suicide est souligné.

4. Poiret, économie divine. Le comte de Hoym y avoit inscrit un jugement très-favorable sur l'auteur & sur ses principes.

---

(1) Je n'ai pas pu chercher les passages marqués dans les différens ouvrages; en premier lieu, il s'agira des romans de de Coste de la Calprenède. (S.)

5. Hiſtoire de la guerre des Juifs, par Joſèphe (tome I, page 330). Le comte de Hoym a ſouligné le paſſage contre le ſuicide & écrit en marge : « Diſcours de Joſèphe ſur la mort volontaire. »

Tome I, page 319, le comte de Hoym a écrit en marge d'un paſſage où il eſt dit qu'il vaudroit mieux mourir que de vivre en eſclave les mots : « Beau diſcours ſur la mort & l'immortalité. »

Page 457, il a ſouligné les mots :

« La loi ne nous permet pas de nous donner la mort pour nous exempter des plus grands tourmens. »

Tome I, page 55, il a marqué tout le paſſage : « Mais lui remirent entre les mains Hircane & Phazael enchaînés », juſqu'à : « Et non pas un lâche comme Hircane ».

6. Leibnitz, Eſſais de Théodicée, ſur la bonté de Dieu, &c. Les paſſages *de Origine mali*, *de Neceſſitate mali*, ſont marqués.

7. Traité de l'opinion (pages 540 & 588 du dernier volume), les paſſages ſur le ſuicide ſont marqués.

Ces trois commiſſaires du Roi attablés recherchant avec avidité dans les volumes du comte de Hoym chaque marque au crayon, retirant de leurs études dans Moréri, après mainte heure de travail, la conviction qu'il ne s'étoit preſque point ſervi du Dictionnaire, s'étonnant de la manie de faire relier avec luxe des livres & de les envelopper dans du papier pour que les reliures ne ſoient pas abîmées, — il me ſemble que cela fait tableau.

Adieu, cher Préſident ; recevez l'expreſſion de tous mes hommages.

II

NOTICE SUR LA PRÉSIDENTE FERRAND

LETTRES D'ELLE, LETTRES D'HOYM ET J.-B. ROUSSEAU A ELLE ADRESSÉES

I

Anne Bellinzani, fille de François Bellinzani, d'abord envoyé du duc de Mantoue en France, puis intendant du commerce de France (1), & de Louife Chéreau, étoit née en 1658. En 1676, étant âgée de 18 ans, elle époufa Michel Ferrand, qui de lieutenant particulier au Châtelet en 1675, étoit devenu, en 1676, préfident en la première chambre des requêtes du parlement de Paris.

Guyot de Pitaval a dit dans fes *Caufes célèbres* (t. XIII, p. 357), que ce mariage avoit été heureux pendant dix ans; mais fi l'on s'en rapporte, & je crois qu'il y a lieu de le faire (non pour les détails, mais pour le fond des chofes), à l'hiftoire des amours de Cléante & Bélife (2), Mlle Bellinzani n'époufa le préfident Ferrand qu'avec une répugnance extrême & après y avoir été forcée par fon père. Dès fa plus tendre jeuneffe elle aimoit le baron de Breteuil, qui, fort épris lui-même d'une perfonne accomplie, ne faifoit aucune attention à l'amour de cette jeune fille, d'ailleurs fans beauté. On peut voir dans

(1) Je me demande fi cette haute pofition donnée au miniftre d'un prince étranger n'indique pas un grand fervice rendu, & fi F. Bellinzani n'auroit pas coopéré à l'enlèvement de Matthioly, autre miniftre du duc de Mantoue, qui paroît bien être le véritable Mafque de fer. Voyez Delort, *Hift. du Mafque de fer*, Paris, 1825, in-8°.

(2) Je vois une édition de 1691 mentionnée. Je n'ai que celle de 1696, & c'eft elle que je cite.

l'hiſtoire des amours de Cléante & Béliſe les efforts déſeſpérés que fit cette malheureuſe femme pour ſe faire aimer du baron de Breteuil, & comment, après avoir triomphé de ſon indifférence, après la mort de ſa maîtreſſe, elle vint à bout de tromper la ſurveillance de ſon mari & de ſes parens pour le voir chez elle. Elle eut néanmoins de ſon mari, dans les premières années de ſon mariage, un fils(1), né en 1678, & deux filles(2). Mais il réſulte clairement de ſes lettres au baron de Breteuil qu'à une époque que je n'ai pu préciſément définir, mais qui ſemble devoir être voiſine de 1682, elle n'avoit plus aucun rapport avec ſon mari (3), & que ſa liaiſon avec M. de Breteuil étoit ſinon connue, au moins très ſoupçonnée & combattue par ſa famille & par le Préſident(4).

M. de Breteuil ayant été envoyé en Italie par le Roi (5), cette abſence paroît avoir ſingulièrement refroidi la préſidente Ferrand. Suivant l'auteur des *Amours de Cléante*, elle s'amouracha *d'un petit colet, d'une eſpèce de pédant qui n'avoit ni agrément dans ſa figure, ni politeſſe dans*

---

(1) Antoine Ferrand, conſeiller à la cour des Aides, mort à 41 ans, en 1719, & enterré à Saint-Séverin (Quérard & la Cheſnaye-Desbois). On lui attribue un recueil de pièces libres, dont vingt pages ſeulement ſont de lui.

(2) 1° Anne-Éliſabeth, mariée en 1698 à Michel de Combes, lieutenant général en la ſénéchauſſée de Riom, morte le 16 novembre 1699, en couches, à 21 ans; 2° Marie-Louiſe, religieuſe aux filles Sainte-Marie de la rue du Bac, morte avant août 1735.

(3) « Croyez-vous que je puiſſe ſouffrir un autre que vous & profaner par un indigne devoir ce qui ne doit être accordé qu'à votre amour? » Et page 17 : « Vous m'accuſez d'accorder à mon mari ce qui doit être conſacré à l'amour! » Page 22 : « Mon mari renouvelle ſes perſécutions à peine en ſuis-je hier échappée; je ferai bientôt contrainte à céder ou à pouſſer les choſes dans une dernière extrémité. »

(4) « La jalouſie & la fureur de ma famille ſont montées à tel point.... Le peu de certitude que les jaloux avoient de ma paſſion dans ſon commencement étoit un frein à leurs duretés, mais préſentement qu'ils n'en peuvent douter, leur fureur agira dans toute ſon étendue. » Ceci ſemble s'appliquer à ſa famille; mais comment ſa famille auroit-elle pu la ſurveiller & contraindre ſans l'appui & le concours de ſon mari?

(5) Page 63.

ſes mœurs, ni goût, ni connoiſſance, que de ſes livres qui l'avoient rendu preſque fol (1). Ce fut alors au tour de M. de Breteuil, que l'eſprit & l'amour de la Préſidente avoient ſingulièrement attaché, à ſubir les rebuts & les humiliations. Si l'on en croit l'auteur de l'ouvrage que j'ai déjà cité, Mme Ferrand auroit répondu à ſes reproches & à ſes menaces en femme forte, trop forte, & très au-deſſus du qu'en-dira-t-on, qu'elle ne ſe ſoucioit pas d'être eſtimée ni d'aimer un homme eſtimable, que le parti contraire coûtoit moins cher, & que ce que lui & le reſte du monde pourroit jamais dire contre elle étoit la choſe du monde qui lui étoit la plus indifférente (2).

M. & Mme Ferrand continuèrent cependant à habiter enſemble juſqu'en 1686; mais cette année M. de Bellinzani ayant perdu ſa poſition & ayant été diſgracié, M. Ferrand, privé apparemment des reſſources qu'il tiroit de la générοſité de ſon beau-père, renonça à tenir maiſon. Les époux, qui demeuroient dans l'enclos des Filles-Saint-Thomas, paſſèrent une tranſaction qui a été imprimée (3), dans laquelle, à raiſon de *l'antipathie de leur humeur & des rixes qui arrivoient tous les jours & qui pouvant augmenter dans la diſpoſition où ſe trouvoient leurs eſprits, obligeroient ladite dame de demander la ſéparation, & ledit Préſident de la conſentir*, ils déclarèrent ſe ſéparer à l'amiable. Le Préſident aſſura à ſa femme une penſion de 4000 livres & ſe retira dans ſa famille, en ſe chargeant des enfans. Tels ſont les termes authentiques de la ſéparation à l'amiable, & on a droit de s'étonner que Gayot de Pitaval y ait vu que le Préſident reconnoiſſoit que les torts étoient de ſon côté.

A cette époque, Mme Ferrand étoit groſſe. Elle accoucha le 27 octobre 1686, rue du Bac, d'une fille, qui

(1) Pages 7 & 79. Voilà un bibliophile bien mal mené!

(2) Page 89. J'ai peine à croire qu'une femme d'un eſprit auſſi délicat ait pu s'exprimer ainſi, ou pour mieux dire, je ne le crois pas.

(3) A la ſuite du Mémoire de Mlle Vigny Ferrand. Cabinet généalogique, pièces originales, au mot *Ferrand*.

fut portée le 28 au matin à Saint-Sulpice par une vieille femme chargée d'un billet portant que cet enfant étoit la fille du président & de la présidente Ferrand, & accompagnée d'un mendiant & d'une mendiante qui devoient être les parrain & marraine.

Le curé, très-étonné à la vue de ce cortége, baptisa l'enfant, & trouvant avec raison que son origine n'étoit pas suffisamment établie, l'inscrivit sous le seul nom de Michelle.

Le même jour, vers midi, le président Ferrand se présenta à Saint-Sulpice, accompagné de deux notaires, & exposa au curé qu'il avoit appris depuis deux jours qu'on vouloit lui supposer un enfant, & qu'il le prioit de n'en baptiser aucun sous son nom sans l'en avertir. Le curé ayant raconté ce qui s'étoit passé le matin, M. Ferrand en fit dresser procès-verbal qu'il déposa chez Carnot, l'un des deux notaires.

Il semble bien résulter de tout ce mystère, & de la démarche de M. Ferrand, que le Président n'étoit pas le père de cette enfant. Mais comment expliquer que Mme Ferrand envoyant sa fille au curé de Saint-Sulpice & la disant issue de son mari & d'elle, l'ait fait si singulièrement, on pourroit dire si dédaigneusement accompagner? On ne peut l'expliquer que par une bizarrerie & une violence de caractère que son histoire avec le baron de Breteuil permettroit peut-être de lui attribuer.

Par suite de la disgrâce de son père, à ce que dit Pitaval, mais plutôt à cause de tout ce scandale, Mme Ferrand fut enlevée & conduite à l'abbaye de Lo, au delà de Chartres, comme elle venoit d'accoucher, c'est-à-dire à la fin de 1686, ou tout au commencement de 1687; elle fut ensuite transférée aux Ursulines de Gisors, où elle passa deux ans & demi. Enfin, en 1690, les ordres furent révoqués, & elle revint à Paris à la fin de 1691 ou au commencement de 1692, étant restée volontairement au couvent après y avoir été d'abord enfermée malgré elle.

Toutes ces circonstances, qui devoient avoir par la

ſuite encore plus de retentiſſement, & la publication qui eut lieu alors (en 1691) de l'hiſtoire de Beliſe & des lettres de la Préſidente, devoient naturellement atteindre gravement ſa réputation. On comprend que lors de ſon affaire avec Lenglet-Dufreſnoy, en 1718, M. de Machault ait pu dire que le crédit & la réputation de cette dame *n'étoient pas d'une grande conſidération dans le monde*, & que dans ſes notes conſervées au cabinet généalogique, d'Hozier ait écrit que malgré tout ſon eſprit, elle ſe ſignala par la conduite la plus dépravée. Mais tel étoit, au dix-huitième ſiècle, l'empire de l'eſprit, que la préſidente Ferrand reſta malgré tout une femme célèbre & aſſez conſidérée. Liſter, venant à Paris en 1698, alla la voir, comme il alloit viſiter auſſi Mlle de Scudéri & la marquiſe de Vieux-Bourg; le comte d'Hoym arrivant à Paris s'empreſſa de faire ſa connoiſſance. Jean-Baptiſte Rouſſeau entretenoit de Vienne une correſpondance avec elle, &, ce qui eſt plus ſignificatif encore, la ſavante & vertueuſe Mme Dacier l'avoit admiſe dans ſa ſociété.

Le préſident Ferrand étant mort le 31 août 1723, Mme Ferrand réclama pour ſes repriſes 196 000 livres. Les revenus laiſſés par le Préſident étoient touchés par Charles-Gabriel de Blegny, fils d'Étienne-François, & ſecrétaire de M. Ferrand, qui les partageoit entre les héritiers & la veuve. Le procès duroit encore quand Mme Ferrand mourut, à l'âge de 82 ans, dans le couvent du Cherche-Midi, le 13 novembre 1740.

Mais avant ſa mort elle avoit eu à ſubir un procès bien autrement pénible. En 1734 ou 1735, une demoiſelle de Vigny prétendit avec toute apparence être la fille dont Mme Ferrand étoit accouchée en 1686, & elle fut reconnue pour telle par un arrêt du Parlement, du 24 mars 1738, malgré tous les efforts de Mme Ferrand & des héritiers de ſon mari. Elle ne paroît pas s'être mariée. Dans le cours de ce procès Mme Ferrand publia un mémoire compoſé par elle, que je n'ai pu trouver.

S'il eſt facile de connoître Mme Ferrand ſous le rapport de l'eſprit, il l'eſt bien moins de juger le fond de

fon caractère. Qu'elle ait eu des aventures, cela eft certain; mais jufqu'à quel point a-t-elle mérité l'épithète de dépravée que lui donne d'Hozier? On pourroit la lui donner fi on accepte comme certain le paffage de Cléante & Belife que j'ai cité plus haut; mais fi cet ouvrage doit être au fond affez exact, il eft évident qu'il a été écrit avec une exceffive malveillance pour Mme Ferrand, & quand on lit fa lettre fi pleine de cœur fur Mme Dacier, il eft impoffible de regarder comme dépravée la femme qui a écrit ces pages fi touchantes (voyez furtout page 227). Concluons du moins, fi nous ofons conclure, que fi elle a été telle que la jugeoit d'Hozier, l'âge & les chagrins dont elle fut abreuvée rendirent fon âme meilleure à mefure que les paffions qui la troubloient s'apaifèrent & laiffèrent prendre le deffus à fes réflexions & à fon jugement. Voici maintenant quelques lettres d'elle. Toutes, fauf celle fur Mme Dacier, font inédites.

LETTRE DE MADAME FERRAND A HOYM

A Paris, ce 20 avril 1719 (1).

Vous avez eu raifon, Monfieur, de penfer que c'eft l'affaire de L. L. (2) qui a interrompu noftre innocent commerce de lettres; mais ce n'a affurément efté que par prudence, & mefme une prudence qui vous regardoit. S'il ne s'eftoit agi que de moy, comme nous donnons toujours la préference à l'interet qui nous touche le plus, foiez perfuadé que je ne me fuffe point refufé le plaifir de vous efcrire régulièrement, mais j'ay fçu que la fœur de cet honnête homme avoit livré celles de vos lettres que vous aviez adreffées à fon frère & qu'elle

(1) Mme de Maintenon mourut à Saint-Cyr, le 15 avril 1719. C'eft là ce qui m'a donné l'année de cette lettre, qui n'a que la date du mois.

(2) L'abbé Lenglet.

avoit fait ce qu'elle avoit pu pour rendre notre commerce fuspect. Comme voftre intention n'a pas efté de quitter ce pays-cy pour toujours, j'ai cru, Monfieur, vous devoir des ménagemens, & il m'a paru que je ferois très blafmable fi, pour me fatisfaire, j'expofois un homme qui m'a paru en toutes occafions prévenu fi avantageufement pour le Régent. Voici, Monfieur, les caufes de mon filence.

Depuis ma malheureufe affaire, je n'ay reçu que deux lettres de vous, l'une en réponfe à celle par laquelle je vous l'aprenois, & la voftre du 29 du mois paffé que je reçus hier & qui me fit un véritable plaifir : elle m'affura de voftre fanté & de la continuation d'une amitié que j'ay méritée & que je ne puis perdre, fi pour la conferver il ne faut qu'eftre ferme & conftante dans fes fentimens. S'il avoit plu à M. de Montargon de m'honorer d'une vifite avant fon départ, je vous aurois écrit amplement par lui & je vous aurois envoyé plufieurs petites nouveautés, mais il n'a pas fongé que je fuffe au monde, & je n'ay fu qu'il eftoit parti que lorfqu'il n'y avoit plus de remède. Je ne vous manderai point de grandes nouvelles : rien n'eft icy certain; on paffe fa vie à entendre des chofes oppofées; toujours l'effet des différentes paffions; le publique ne fçait ce qu'eft devenue la flotte d'Efpagne. Si nos maiftres n'en fçavent pas davantage le deffein d'Alberoni eft efchoué, car on aura eu le tems de fe précautionner en Angleterre. La guerre de la France contre l'Efpagne va aller fon train. M. le prince de Conti part inceffamment : fon équipage eft parti aujourd'huy. Mme la ducheffe de Berry, qui a eu de violentes vapeurs, eft à Meudon; Paris eft tel que vous l'avez laiffé : les fpectacles, la bonne chere, enfin l'amour des plaifirs mal entendu prend la place de fentimens plus férieux; on joue gros jeu; les femmes font une dépenfe enragée & puis on crie mifère ! Les plaintes feroient raifonnables fi on entendoit par mifère la privation du bon fens !

Vous fçavez fans doute la trifte aventure du duc de Richelieu, qui eft à la Baftille; on donne plus d'une

caufe à fa détention, mais telle qu'elle foit on doit croire que cette détention eftoit neceffaire & par conféquent jufte. M. Raimond a penfé eftre introducteur des ambaffadeurs; il a eu l'agrément, mais comme le plaifir de faire parler de lui dans le monde eft fon premier objet, il s'eft vanté trop toft & il n'a pas réuffi. Madame la Ducheffe foutient une maladie extrême depuis plus de quatre mois. Sçavez-vous la mort de M. de Mimeure, arrivée dans fes terres? Sa veuve y eft encore & ne doit revenir que cet efté. Voilà, Monfieur, à peu près ce que je puis vous mander; ma voifine fait fa vie ordinaire, & l'ancien amant eft toujours avec Armide, dans fon palais enchanté. On dit pourtant que fon accomodement eft fait en Angleterre, mais aparament qu'il n'a pas cru devoir y retourner dans la conjoncture préfente. En relifant ma lettre j'ay efté furprife d'avoir oublié la mort de Mme de Maintenon, âgée de 86 ans & demy. Voilà une vie fingulière de toutes les façons. On ne lui a trouvé que 25 mille livres d'argent. Mme la ducheffe de Noailles eft fon héritière. Mme de Mailly & Mme de Quelus ont fa vaiffelle d'argent à moitié; il eft tems de finir ma lettre par vous affurer, Monfieur, que je fuis toujours la mefme.

M. le comte de Hoyms, à Drefde.

II

AU MÊME

A Paris, ce 23e aouft 1719 (1).

Je n'ay point vu M. de Montargon, & il ne m'a envoyé votre lettre, Monfieur, que le jour de fon départ par un homme qu'il trouva par hazard & qu'il fçavoit eftre de mes amis; ainfi je n'ai pû profiter de fon départ comme j'aurois fait fi je l'avois apris à tems.

(1) Saint-Sébaftien fut pris le 1er août 1719.

Je n'ai pu répondre plus tôt à voſtre obligeante lettre; j'ai pris des eaux qui ont produit des effets qui m'ont mis hors d'eſtat d'eſcrire; les chaleurs ſont extremes cette année, & les foibles ſantéz ſont encore affoiblies par là. Joignez à touttes ces raiſons quelques jours d'une inquietude cruelle : mon fils, qui languiſſoit depuis trois mois, a jetté un abcez qu'il avoit dans la poitrine; heureuſement il ne lui reſte que de la foibleſſe, les autres accidens ont ceſſez. Je ne ſuis pas faite pour eſtre tranquille, & j'ai toujours de nouvelles peines.

J'en ai eu une depuis voſtre départ dont je ne vous ai point parlé, mais puiſque vous voulez que je vous parle avec exactitude de ce qui me regarde, je dois vous apprendre que je ne vois plus Lab. Fr.(1) & qu'il m'a manqué dans l'affaire qui m'eſt arrivée d'une manière qui a bleſſé egalement l'eſtime & l'amitié. J'ai eſté touchée au vif d'un procédé ſi peu mérité; j'ai regardé comme une perte de ne plus aller dans un lieu où je trouvois des converſations que l'on ne trouve point ailleurs, mais je n'ai pas balancé à tout envoyer promener.

Pour M. R.(2), comme je le conneſſois bien, je n'ai pas eſté ſurpriſe de ſon infâme procedé; ces deux hommes là ſont les ſeuls qui m'ont fait ſentir ma diſgrâce, & j'ai conſervé juſqu'a mes amis du Palais Roial; tous ſe ſont meſme réchauffés pour moi. O que la ſcience qui ne ſert de rien à la morale eſt peu de choſe. Au nom de Dieu, ne liſez que pour devenir meilleur!

Je ſuis charmée de l'endroit de voſtre lettre où vous me faites enviſager voſtre retour. Aurois-je cette conſolation? Que j'y ſerois ſenſible & que j'en connois bien le prix. J'ai une amie dont vous vous accommoderez fort & à qui je ne trouverois pas mauvais que vous donnaſſiez la preference, pourveu que vous ne fiſſiez point d'injuſtice à mon premier merite aupres de vous, qui eſt

---

(1) Lenglet-Dufreſnoy.

(2) Je penſe que c'eſt M. Rémond, dont Saint-Simon a parlé tome XVII, p. 150.

de connetre mieux qu'un autre ce que vous vallez. Je vous parle de cette amie comme d'une conneſſance nouvelle, cependant elle eſt ancienne & très ancienne : il y avoit trente ans que nous ne nous etions vûs. C'eſt la princeſſe de Carpègne, revenue de Rome, où elle a paſſé tout ce tems là. Elle a beaucoup d'eſprit, un grand uſage du monde, & elle a comme moy beſoin d'aimer; ainſi elle eſt fort propre au commerce & à l'amitié. Je puis meſme vous aſſurer que ſon age ni le mien ne nous rendent pas plus triſtes & d'humeur plus chagrine, & que nous faiſons quelquefois de petits repas dont vous vous accomoderiez fort & où il ne nous manque que vous. Elle vous conneit deja & ſouhaicte voſtre retour, comme celui d'un de ſes amis, tant elle eſt perſuadée que vous feriez du nombre.

Je ne vous dirai point de nouvelles des affaires politiques, on ne peut en juger juſte ſans connêtre l'intrigue du cabinet; ce qui eſt clair & certain, c'eſt que M. Laſſe (1) a tout l'argent du royaume, & que le Roy trouve par la Banque des ſecours qui lui épargnent d'emprunter à gros intereſt & de mettre des impoſts.

La guerre avec l'Eſpagne eſt facheuſe par la difficulté de la faire. On a perdu beaucoup de monde de maladie & dépencé beaucoup d'argent. Le ſiege du chateau de Saint-Sebaſtien a eſté converti le 13 en blocus. M. le prince de Conti a eſté tres mal, à l'armée, de la diſſenterie; on le diſoit hier un peu mieux. Les nouvelles de Sicile ſont toujours incertaines à l'eſgard de la ſituation des Impériaux, mais tres eſclaircie ſur les déſavantages qu'ils ont eſſuiez.

Mme la ducheſſe de Berri eſt donc morte d'une façon bien terrible! Le Roi a conſervé à Mme de la Follene ſa penſion. Il s'eſt fait une entorſe il y a dix jours qui ne lui permet pas encore de marcher.

Il n'y a rien de nouveau dans la république des lettres

---

(1) Law. On prononçoit Laſſe.

que d'aſſez mauvais ouvrages; l'abbé du Bau (1) nous a donné un traitté ſur la peinture & la poéſie, qui eſt un etrange livre : point de ſtile, point d'ordre, auſſi peu de juſteſſe & de gouſt. Il y a pourtant quelques endroits qui méritent d'eſtre lus. Son ouvrage eſt en deux octavo, fort gros. C'eſt une lecture qui m'auroit fait ſuer au milieu de l'hiver. On ne fait plus de chançons ni de ces petits ouvrages dont vous avez tant vu; tout le monde eſt occupé de Miſſiſſipi; on ſe tue pour vendre & pour achepter des actions. M. R., qui en avoit pour cent dix mille livres, a acquitté ſa charge, qui lui avoit couté 210 mille livres & auroit du ſurplus quatre cent mille livres. Les plus grands ſeigneurs ne bougent de chez les agens de change; c'eſt une manie ſi générale & ſi outrée que tout ce que je pourois vous en dire ne vous feroit pas comprendre ce qui ſe paſſe ici; il me paroiſtroit aiſé de ſe conſoler de n'avoir pas de Miſſiſſipi, mais je ſuis inconſolable de voir l'amour de l'argent éteindre tout autre gouſt, & je ne puis trouver les plus jolies femmes aimables en les voyant occupées du matin au ſoir de billets de banques & d'actions ſur le Miſſiſſipi; elles vendent leurs pierreries pour y mettre : Dieu ſçay ſi elles n'iront point plus loin!

J'aprens dans le moment que M. le prince de Soubize eſt arrivé ce matin pour aporter la nouvelle de la rendition du chateau de Saint-Sebaſtien; cette nouvelle non attendue a fait grand plaiſir; il s'eſt rendu parce qu'une bombe a écraſé la citerne; voila une affaire finie : il marche des trouppes du Languedoc & de la Guienne vers le Lambourdant; voici, Monſieur, une lettre bien longue; pardonnez la moy & ne me parlez jamais du prétendu tort que vous avez ſur l'abbé Langlé.

En reliſant ma lettre, j'ai craint que ce que je vous dis du déſir qu'a mon amie de vous connêtre ne vous fît douter que j'euſſe parlé de voſtre dernière lettre, mais

(1) Du Bos.

ne ſoubçonné point ma fidelité, qui eſt exacte; je ne lui ai parlé de voſtre retour que ſelon mes deſirs & les voſtres, mais non comme prochain.

III

LETTRE DE LA PRÉSIDENTE FERRAND A HOYM

Vous conneſſez aſſez vos forces & ma foibleſſe, Monſieur, pour vous répondre davance que j'accepterois la propoſition que vous me faites l'honneur de me faire; eependant je courus hier tout le jour; je me ſuis couchée à deux heures, & il eſt jour dans ma chambre dès huit heures. Voila un détail qui vous prouve que l'on ne peut vous refuſer, & que je vous fais pour excuſer non des yeux batus, car il ne m'importe guere, mais un habit peu décent, la première fois que je vous rend mes devoirs chez vous. J'attendrai voſtre caroſſe, puiſque vous me l'ordonnez.

IV

LETTRE A HOYM

J'ay lhonneur de vous connêtre trop bien, Monſieur, & je conneis auſſi trop bien l'amitié, pour ne vous faire pas un compliment ſur la perte que vous avez faite d'une perſonne qui a merité & pendant ſa vie, & par ſa mort, des amis du premier ordre. J'aurois préferé la ſatisfaction de vous faire mon compliment chez vous à celle de vous eſcrire ſi je n'etois pas occupée à plaider contre un vieux conſeiller de grand chambre qui en pelotteroit une douzaine comme moy. Mais malgré la conneſſance que j'ay du péril, je ſuis forcée de m'y jetter, puiſqu'il faut vivre & que l'on ne vit pas de l'air. Je ne vous aurois rien dit de ce qui me regarde, Monſieur, ſi je ne m'etois crue

obligée de vous rendre raiſon de ce que je ne préſente point à voſtre porte. Vous conneſſez, il y a longtems, quels ſont mes ſentimens pour vous. J'oſe vous aſſurer que perſonne ne vous conneit mieux que moy. Ce mot ſuffit pour vous repondre de l'eſtime, de la vénération & de tout l'attachement dont je ſuis capable, & c'eſt, Monſieur, beaucoup dire. Je prendray dans quelques jours la liberté de vous faire une prière qui je penſe ne vous paroitra pas indiſcrete.

Ce 1er mars.

Pardonné moy mes ratures; j'arrive de chez mon avocat; j'ay la teſte renverſée; je n'etois point faite pour etre une comteſſe de Pinbeche. Quoy que je ſoye dans le bel age pour plaider, je n'y ſens aucun panchant, & nature patit au point que je ſuis quelquefois tentée de me mettre en repos en faiſant vœu de pauvreté.

V

ÉLOGE DE MADAME DACIER AU POINT DE VUE DE SA VIE INTÉRIEURE

PAR MADAME LA PRÉSIDENTE FERRAND (1)

La voie par laquelle nous avons reçu l'Éloge de Madame Dacier nous autoriſe à croire qu'il eſt de Mme la préſidente Ferrand, ſi connue par la délicateſſe de ſon eſprit & les charmes de ſa converſation.

Les amis de cette femme célèbre doivent compte au public de mille morceaux pleins d'agrément qui lui ſont échappés, & dont ils ſont les dépoſitaires.

---

(1) Tiré du *Mercure de France*. Avril 1751, p. 84. Les quelques lignes d'avertiſſement qui précèdent la lettre de Mme Ferrand ſont du rédacteur du *Mercure*.

LETTRE DE MADAME LA P. F. A M. L'ABBÉ R. DOCTEUR DE SORBONNE

A Paris, le 21 janvier 1721.

Je vous rends grâces, Monſieur, de m'avoir procuré la lecture d'un ouvrage qui a pour titre : *Éloge de Madame Dacier*. Perſonne ne prendra jamais plus de part que moi à la juſtice que l'on rendra à un mérite ſi rare & ſi digne des éloges des plus fameux écrivains, parce que perſonne n'a tant eſtimé ſes vertus, & ne l'a examinée avec plus d'attention, pendant pluſieurs années que j'ai été au nombre de ſes amies, ce que j'ai toujours tenu à grand honneur. Mais je vous avouerai que l'écrit dont il eſt queſtion m'a paru l'éloge des ouvrages de Mme Dacier, plutôt que celui de ſa perſonne; cependant c'eſt retrancher une partie de ſa gloire, que de ne pas entrer dans un détail qui lui eſt infiniment avantageux, & qui peut même être très utile. Il feroit voir aux hommes qu'ils doivent ſouhaiter, loin de le craindre, que les femmes ayent le goût des livres; & les femmes apprendroient que la ſcience eſt ſi peu oppoſée à leurs devoirs, qu'aucune ne s'en eſt acquittée auſſi excellemment que Mme Dacier.

En me rappellant le ſouvenir de ce que j'ai vû d'elle dans ſon domeſtique, je ſens naître une tentation à laquelle je vais ſuccomber. C'eſt, Monſieur, d'entrer dans ce détail, où je ſouhaiterois que quelqu'un plus capable que moi fût entré. Je n'ai beſoin, après tout, que d'un récit ſimple & fidèle pour réuſſir.

Montagne dit que l'on eſt principalement obligé à Plutarque de nous avoir fait connoître les grands hommes à leur *à tous les jours*. On me ſçaura donc gré d'avoir mis Mme Dacier dans un point de vûe également propre à faire aimer la ſcience & la vertu.

La réputation de Mme Dacier, comme ſçavante, m'a-

voit donné de l'admiration & de l'humilité, ſans nulle envie de la connoître plus particulièrement; je reconnoiſſois la diſtance infinie qui nous ſéparoit, & je ne me jugeois pas à portée de profiter de ſon commerce, juſqu'au moment que la fortune m'ayant liée d'amitié avec de ſes amis intimes, ils me dirent des choſes d'elle qui me firent déſirer ardemment de la voir. Je la trouvai filant, d'une politeſſe judicieuſe, éloignée de toute affectation, parlant aux femmes des choſes dont on les entretient ordinairement. Je me ſouviens que je penſai m'en fâcher, & que me croyant plus habile qu'elle dans ce que je ſuppoſois qu'elle traitoit de bagatelle, j'aurois voulu qu'elle me parlât de ce que je ne ſçavois pas, mais je connus bientôt que l'on pouvoit toujours s'inſtruire avec elle. Les ajuſtemens, les meubles, rien ne lui étoit inconnu : elle ſavoit les differentes fabriques des étoffes, & leurs differens degrés de bonté, auſſi bien que leur juſte prix, & j'aurois donné la préférence à Mme Dacier ſur toutes les femmes de ma connoiſſance, pour des emplettes conſidérables.

Sa fille vivoit alors. Une ſanté qui avoit toujours été délicate, n'avoit pas permis à Mme Dacier de l'engager dans la même carrière où elle avoit acquis tant de gloire, mais de ſages ménagemens, & les heureuſes diſpoſitions de cette aimable fille lui avoient procuré tout ce qui peut perfectionner la raiſon & ouvrir l'eſprit. Elle s'étoit d'abord amuſée de l'étude de la muſique; mais tenant de ſa famille l'idée & l'amour de la perfection, elle étoit devenue ſi habile, que dans des concerts qu'elle faiſoit avec les plus fameux muſiciens, elle montroit une capacité preſque miraculeuſe. Sa figure donnoit un nouveau luſtre à un talent ſi agréable, & ſemblable à Clio, elle en avoit les grâces & la modeſtie, auſſi bien que la ſcience. Elle étoit digne en toute manière de l'amour de M. & de Mme Dacier, & du tendre ſouvenir de ceux qui l'ont connue. Elle a eu le deſtin des roſes, elle a vécu l'eſpace d'un matin!

Mme Dacier n'oublioit rien de ſa part pour rendre

les concerts dont je parle d'agréables régals, ſoit par une compagnie choiſie, ſoit par des collations qu'elle compoſoit de ce qu'elle faiſoit elle-même. Sa pâtiſſerie, ſes confitures, ſes liqueurs, tout étoit d'un goût exquis. Elle ſçavoit même faire du pain excellent. Quand je conſidérois dans ces ſortes d'occupations cette même perſonne, qui étoit ſi bien entrée dans le ſublime d'Homère, je croyois voir ces mêmes héros paſſer des emplois les plus ſérieux au ſoin de recevoir leurs hôtes. Mme Dacier & ces héros m'en paroiſſoient plus aimables, & ce ſentiment me confirmoit dans la penſée que nous avons une fauſſe idée de la véritable grandeur. J'admirois encore plus Mme Dacier dans ſes talens domeſtiques que dans ſes livres. J'avoue que ces différens mérites étoient ce qu'eſt le clair-obſcur en peinture; leur oppoſition les relevoit; mais elle faiſoit ſentir dans toutes ſes actions une convenance & une bonté qui ſeules leur auroient donné du prix. Le jugement que j'en portois étoit conforme à ſes propres ſentimens, car jamais perſonne n'a fait tant de cas des mœurs; nul ménagement de vanité ou d'intérêt ne lui a fait mettre au rang de ſes amis des gens ſans vertu; indulgente cependant ou du moins très reſervée à blâmer ce qu'elle n'approuvoit pas, elle ne cherchoit pas à mettre ſon mérite au jour, en lui oppoſant les défauts d'autrui. On ne lui remarquoit nul retour ſur elle-même : elle ne faiſoit jamais ſentir le moi; ſa bonté naturelle l'éloignoit des opinions qui favoriſent la dureté.

Elle ſe délaſſoit en s'amuſant de pluſieurs ſortes d'animaux qu'elle nourriſſoit & dont elle prenoit ſoin elle-même. Qui l'auroit vûe au milieu de ſes oiſeaux l'auroit crue toute livrée à ce goût-là. Il faut avoir vû familièrement Mme Dacier pour comprendre le loiſir que donne l'averſion de l'oiſiveté & de ces vains amuſemens qui conſument le tems des autres femmes; elle trouvoit du tems pour tout, & tout ſe faiſoit avec tant d'ordre, qu'elle n'avoit jamais l'air affairé. Je ne ſais où j'ai lû que les actions du ſage forment l'harmonie la plus parfaite qui ſoit ſous le ciel.

Après ce que je viens de dire, on ne peut douter des ſoins qu'elle avoit de ſes domeſtiques (1). Elle ſçavoit être libérale & économe, bonne ſans ſe familiariſer, ne connoiſſant rien de petit de tout ce qui lui paroiſſoit néceſſaire au bon ordre de ſa maiſon; bonne mère après avoir rempli ſes devoirs de fille d'une manière digne du père que la Providence lui avoit donné; amie ſûre & ſolide, ſans humeur, ſupportant les torts de ſes amis avec une patience & une douceur également éloignées de l'inſenſibilité & de la délicateſſe outrée qui ne pardonne rien; enfin épouſe ſi parfaite, que l'on peut aſſurer ſans exagération qu'elle n'a pas eu ſa pareille. C'eſt un aſſemblage que la nature & la fortune ne font peut-être qu'une fois que de joindre tant de vertu, tant d'eſprit & tant de ſcience à mille qualités agréables & utiles.

Je n'entre point dans un détail qui me mèneroit trop loin; mais vous ſçavez, Monſieur, qu'on ne pouvoit ſouhaiter à Mme Dacier aucune ſorte de connoiſſances: elle les avoit toutes. Ayant lû en tout genre ce qu'il y a de plus excellent, elle en avoit profité d'une façon à ne laiſſer pas lieu de douter qu'elle n'eût eu principalement en vue ſa propre perfection, & que ſon deſſein en écrivant ne fût de procurer aux autres les mêmes avantages.

Je ne me ſuis pas engagée à parler de la manière d'écrire de Mme Dacier, quoique j'aye eu la hardieſſe d'en juger & que j'aye écrit quelque part que ſon ſtyle, formé de bonne heure ſur celui des meilleurs auteurs, avoit la force & l'exactitude du ſtyle des hommes, jointes à une certaine douceur propre aux femmes, qui rendoit ſa manière d'écrire ſupérieure à toute autre; mais je ne puis me taire de ſes lettres, j'entends celles que l'on écrit dans le commerce ordinaire. Cette perſonne, ſi remplie des beaux traits des poëtes & des hiſtoriens, connoiſſoit ſi préciſément en quoi conſiſte principalement la beauté de chaque choſe, que ſon érudition diſparoiſſoit dans ſes

(1) De ſes affaires domeſtiques?

lettres, & qu'elles pouvoient paſſer pour avoir été écrites par une femme du grand monde qui a beaucoup d'eſprit & dont l'éducation n'a pas été négligée.

Ceux qui l'ont vûe animée à un certain point dans les diſputes qu'elle n'a pû éviter, l'ont bien mal connue. Elle ſéparoit les auteurs, de leurs livres, avec une exactitude ſcrupuleuſe, & comme on peut avoir de la probité & de la vertu & ſe tromper ſur un point d'érudition, elle ne prétendoit pas attaquer leur perſonne dans cette ſorte de combat. J'avoue que cette ſorte de diſtinction n'eſt pas trop du goût d'un auteur dont ordinairement la partie la plus ſenſible eſt ſon ouvrage, mais comme cela ne devroit pas être, Mme Dacier a fait l'honneur à tous ceux avec qui elle a eu des différends, de les ſuppoſer tels qu'ils doivent être.

C'eſt une honte à un ſçavant (le Père Hardoin, jéſuite) du premier ordre d'avoir attaqué Mme Dacier comme il l'a fait. A la vérité le public l'a vengée, & la poſtérité la vengera encore davantage. Quand j'ai vû des ſçavans relever les prétendues fautes de Mme Dacier au lieu de la combler des louanges qu'elle a ſi bien méritées par ſes excellens ouvrages, je n'ai pû m'empêcher de ſoupçonner les hommes de voir d'un œil d'envie la ſcience dans les femmes & que ce ne ſoit à eux que nous devions nous prendre de la puérile éducation que l'on nous donne.

Ce que je viens de dire de la diſpoſition de Mme Dacier s'eſt principalement fait remarquer par rapport à M. de la Motte. Je ſuis témoin qu'elle n'a pas ſouffert en ſa préſence le moindre trait qui ſortît du fait de la diſpute. Les amis de cet auteur ont regardé le livre ***De la corruption du goût*** comme un outrage, & je crois qu'il eſt un effet de l'eſtime que Mme Dacier faiſoit de M. de la Motte. Elle ne pouvoit, en façon du monde, être de ſon ſentiment; mais elle avoit ſi bonne opinion de lui, qu'elle ſe flattoit de le ramener au vrai, & elle le croyoit ſi propre à ſéduire, qu'elle n'a jamais voulu ſuivre le conſeil que quelques-uns de ſes amis lui donnoient, de laiſſer Homère avec ſa vieille réputation de 3000 ans

vis-à-vis de M. de la Motte. Craindre pour Homère, c'eſt ſembler mettre la main à l'arche, ſi j'oſe me ſervir de cette expreſſion. Après tout, il eſt juſte de laiſſer le droit à ces Meſſieurs les Anti-Homériſtes de trouver Homère un rêveur; les autres ont droit auſſi de peſer l'autorité des Longins, des Quintiliens, des Cicérons, des Horaces & des Racines avec l'autorité de ces Meſſieurs : ce que je ne puis comprendre, c'eſt que M. de la Motte n'ait pû deviner de quel côté pencheroit la balance.

Après avoir parlé de la modération de Mme Dacier dans les diſputes, je dois parler de celle que l'on remarquoit en elle par rapport à la fortune; cette femme ſi connue & ſi honorée dans l'Europe, recherchée avec empreſſement par les étrangers, s'eſt trouvée en d'étranges embarras.

Un préſent pénible, un avenir incertain, rien n'altéroit ſa modération. Dans les dernières années de ſa vie, elle parloit de ſe retirer en Languedoc. Le ſeul intérêt de M. Dacier retardoit ſa retraite; elle craignoit qu'il ne s'en accommodât pas; je ſuis perſuadée que pour elle elle s'y feroit trouvée contente; mais quoiqu'elle ne parlât de ſon deſſein qu'à ſes amis, il ne lui échappoit pas la moindre plainte : elle n'appelloit point la fortune injuſte ni aveugle, & toujours également éloignée de flatter ou de blâmer les puiſſances, elle ſurprenoit par une conduite ſi exactement ſage qu'elle paroiſſoit plus qu'humaine.

Cette modération n'étoit rien moins qu'une certaine diſpoſition de tempérament qui produit la foibleſſe & la timidité. Les ouvrages de Mme Dacier prouvent que ſon eſprit étoit plein de feu & de vigueur. Son courage n'étoit pas moindre; jamais perſonne n'a été plus ſenſible & n'a aimé plus tendrement ce qu'elle devoit aimer, & cependant jamais perſonne n'a réprimé avec tant de force les excès où peut jetter la ſenſibilité; ménageant les autres, renfermant en elle-même ſes propres ſentimens : exempte de la vanité, qui ſouvent nous fait montrer nos larmes & nous parer de nos malheurs; toujours vraie,

toujours ſage, c'étoit par la connoiſſance que l'on avoit de ſon caractère, plutôt que par ſes plaintes, que l'on étoit inſtruit de ſes afflictions. Elle avoit perdu un fils à qui on peut dire qu'elle avoit donné une double naiſſance en ſe chargeant de ſon éducation. Que ne promettoit point un enfant qui à l'âge de dix ans avoit porté ſur Hérodote & ſur Polybe un jugement que M. & Mme Dacier auroient pû avouer! Quel coup pour Mme Dacier que la mort d'un tel fils! Mais à quelle épreuve ne fut pas miſe ſa vertu quand elle vit cette fille, l'objet de tant de ſoins & de tant d'amour, conſumée par une longue maladie! Quel ſpectacle pour une telle mère! Mais perſuadée que ſa préſence étoit néceſſaire à ſa fille, elle dévoroit ſa douleur pour ſe conſerver le droit d'en être la garde aſſidue jour & nuit, & de ne la quitter que dans le funeſte moment où elle pourroit dire : je ne la verrai plus!

Cet endroit de ma lettre me rappelle le ſouvenir de mes propres pertes; quelle douleur de voir périr ceux qu'on aime, quand l'eſtime publique s'accorde avec notre tendreſſe! Mme Dacier mêloit ſes larmes avec celles d'une autre elle-même, & ce qui ſembloit augmenter ſon affliction ſervoit à l'adoucir; mais mes larmes avoient tant de différentes cauſes que je ne puis comprendre comment j'ai réſiſté à une ſituation ſi cruelle. Je ſuis preſque honteuſe de vivre.

Vous ſçavez mieux qu'un autre, Monſieur, par la confiance que j'ai en vous, d'où j'ai tiré ma force, & que c'eſt de cette même ſource où l'innocence de la vie de Mme Dacier lui donnoit droit de puiſer abondamment. C'eſt à vous qui la connoiſſiez à fond à mettre la dernière main au portrait que j'ai entrepris de cette aimable femme, en vous parlant de ſa ſolide piété & de ſes réflexions également édifiantes & inſtructives ſur l'Écriture ſainte, dont la lecture commençoit tous les jours ſes occupations. Vous n'oublierez point ſes aumônes, ſouvent exceſſives, preſque toujours ignorées de ceux mêmes qui les recevoient, & que nous ignorerions auſſi, ſi vous ne vous étiez diſpenſé du ſecret qu'elle avoit exigé de vous.

Pour moi, je n'ai plus rien à dire, non que je croye avoir tout dit, mais par l'impoſſibilité qu'une perſonne plus habile que moi trouveroit à épuiſer un ſujet inépuiſable.

(*Mercure de France*, d'avril 1751, p. 84-96.)

VI

HOYM A LA PRÉSIDENTE FERRAND

Je crois avoir fort mal commencé l'année, Madame, puiſque je l'ai commencée ſans avoir l'honneur de vous faire ma cour. C'eſt trop à la fois que d'être enrhumé comme je le ſuis & d'être encore privé, Madame, du plaiſir de vous voir & de vous entendre. Je vous avoue que je ne me ſuis point encore fait une philoſophie capable de réſiſter à de pareilles épreuves, & j'aurois grand beſoin d'une répétition des leçons que vous m'avez fait l'honneur de me donner quelquefois ſur la fermeté qu'il faut témoigner dans les grands maux. J'eſpère, pourtant, que l'impatience de vous aller ſouhaiter la bonne année me fera ſortir aujourd'hui ou demain. En attendant je vous prie, Madame, de me donner des nouvelles de votre ſanté. Je ne laiſſe pas d'être inquiet ſur ce qu'on a dit chez vous à un de mes gens, que vous ne voyez point de monde. Jugez, Madame, ſi on s'intéreſſe à ce qui vous regarde, quand on vous honore autant que je le fais.

VII

LETTRE DE J.-B. ROUSSEAU A LA PRÉSIDENTE FERRAND

A Vienne, le 31 may 1718.

Je n'attendrois pas vos lettres, Madame, pour me donner l'honneur de vous écrire, ſi le païs où je ſuis &

ma fortune particulière me pouvoient fournir une matière capable de vous intéreſſer. Mais tout eſt ſi uni dans l'un & dans l'autre, qu'excepté mes ſentimens & ma reconnoiſſance, que je ne puis ni ne dois me laſſer de vous renouveller, je ne ſache rien dont je puiſſe m'aider pour remplir une lettre d'une étendue raiſonnable. M. le prince Eugène, qui eſt parti cette nuit pour la Hongrie, me donne tous les jours des nouvelles marques de ſa bonté, & comme ſa préſence devient de jour en jour plus néceſſaire dans les Pays-Bas, il m'a de nouveau aſſuré qu'auſſitôt la campagne finie, il m'y conduiroit avec lui & m'inſtalleroit de ſa main dans la place qui m'y eſt deſtinée. De ſavoir ſi cette campagne ſera courte ou longue, paiſible ou non, c'eſt ce qui eſt encore caché dans les tréſors de la Providence; les Turcs ſemblent déſirer la paix avec ardeur & même avec baſſeſſe. Ils ont dépoſé le nouveau Grand Viſir, accuſé d'avoir trop prêté l'oreille aux miniſtres d'Eſpagne, & ont nommé en ſa place Ibrahim Bacha, Caïmacan de Conſtantinople & gendre du Grand Seigneur, qui a écrit au prince Eugène auſſitôt après ſon exaltation; mais avec cette nation barbare, on ne doit compter que ſur ſes forces & ſur ſa bonne contenance. L'armée ſera de quelques mille hommes plus forte & en auſſi bon état que l'année paſſée lorſque les troupes paſſèrent le Danube, avec quoi on eſpère confirmer les Otthomans dans leurs bonnes diſpoſitions apparentes. Pour moi je compte de paſſer le tems de la campagne hors de Vienne, où tout va devenir fort déſert. J'ai commencé à prendre les bains, & je les continuerai; de là je pourrai faire un tour en Bohême & en Saxe pour me retrouver ici à la fin du mois d'aouſt. Je compte avant ce tems-là, Madame, que vous me ferez l'honneur de me donner de vos nouvelles par le comte de Hems, dont la ſociété fait ici un de mes plus agréables amuſemens, & qui joint à la politeſſe qu'il a puiſée dans votre commerce & dans celui de Mme de Beaune, un fond d'honneur & de probité qui le rend auſſi ſolide qu'aimable. C'eſt une des idées qui me flatte le plus dans mon établiſſement aux

Pays-Bas, que celle d'y voir Monſieur voſtre fils & d'être plus à portée d'y apprendre de vos nouvelles. Je compte, dès que j'y ferai arrivé, d'y commencer mon édition qui eſt toute preſte depuis plus d'un an & que je ferai en même tems en un volume in-4° & en trois in-12. Conſervez-moi, Madame, voſtre précieuſe amitié. Vous me défendez le cérémonial de la fin de mes lettres. Je vous obéirai. Ce que l'on retranche en reſpect s'ajoute à l'attachement; le mien cependant ne peut ni croître ni diminuer, non plus que la reconnoiſſance que je dois à vos bontez.

LE CHEVALIER L. SCHAUB

Le chevalier Schaub a joué un rôle important dans la vie d'Hoym, dont il a été un bon, ſincère & utile ami. Il étoit en outre amateur de tableaux. J'ai cru devoir le faire connoître à mes lecteurs.

Il étoit né à Bâle, le 1er mars 1690, de Jean-Henri Schaub, notaire impérial, & de Barbe Ketterlin. Vers 1712, M. Stanian, miniſtre réſidant d'Angleterre en Suiſſe, à qui il avoit été indiqué comme un jeune homme capable, l'attacha à ſa légation, & en 1714, à la mort de la reine Anne, étant retourné à Londres, il le préſenta au Roi. Lord Cobham, ambaſſadeur d'Angleterre à Vienne, l'emmena avec lui. Ce fut ſans doute là qu'il fit la connoiſſance d'Hoym. Employé en 1718 par lord Stanhope dans les négociations qui amenèrent la concluſion de la quadruple alliance, c'eſt-à-dire l'alliance de l'Allemagne, la France, l'Angleterre & la Hollande contre la politique & les projets d'Alberoni, Schaub aſſiſta, j'ignore en quelle qualité, au Congrès de Cambray, & à ſon retour à Londres, en 1720, il reçut le titre de chevalier baronnet.

Il étoit à Madrid le 10 avril 1720, qu'il remit au marquis Scotti une note du roi d'Angleterre, mais il revint peu après, en 1721, à Paris.

Le 13 mars de cette année, M. Lecoq, dont j'ai parlé

page 67, envoyé de Saxe-Pologne à Londres, annonçoit à Hoym fon départ pour Paris. M. Lecoq ne me femble pas avoir beaucoup aimé Schaub.

« On dit qu'il fait beaucoup de dépenfe à Paris (écrivoit Lecoq à Hoym) (1).... Je connois dans *notre amy* un peu de penchant pour le fafte, &, fi j'ofe le dire, mal entendu. Il n'a pas tout à fait les connoiffances néceffaires au *luxus eruditus*. Il a acheté quantité de tableaux à Madrid qui, au dire des connoiffeurs, ne démontrent pas entièrement fon bon goût dans la peinture, quoiqu'il y ait par ci par là quelques bons morceaux. Il m'a tout l'air d'avoir été la dupe des brocanteurs de ce pays-là (2). »

Une autre fois (3) il dit à Hoym que dans ces tableaux qu'il a vus avec un peintre, il y a quelques pièces paffables, mais que le tout n'eft pas un fort bon affemblage & que Schaub a très-mal employé fon argent, tant par le peu de valeur de la marchandife que par rapport à l'ufage qu'il en peut faire.

Lecoq devoit fe tromper, car la vente de Schaub, dont je parlerai tout à l'heure plus au long, produifit en trois vacations & 178 numéros 7784 livres fterling & 5 fch., c'eft-à-dire près de 195 000 francs.

En avril 1722, Schaub ayant été nommé réfident d'Angleterre à Paris, Lecoq demandoit à Hoym s'il lui croyoit les qualités néceffaires pour remplir un pofte de cette importance dans la fituation préfente des affaires. Il lui reconnoiffoit cependant (4) un naturel très-heureux, la conception aifée, & difoit qu'étant livré tout entier aux affaires, il avoit fes matières toujours préfentes à l'efprit, ce qui étoit fort utile : qu'il étoit un peu entreprenant, avec le cœur droit & les intentions bonnes, mais qu'on étoit peut-être à Paris trop rufé pour lui. Ailleurs il dit

(1) Lettres des 31 juillet & 27 décembre 1721 & des 12 & 15 janvier 1722.

(2) Lettres des 12 & 15 janvier 1722.

(3) 26 février 1722.

(4) Lettre du 5 février 1722.

qu'à Londres le bruit se répandoit dans le monde qu'il étoit entièrement dévoué au C[ardinal]. Mais, ajoutoit Lecoq, je connois trop *sa droiture*.

Quoi qu'il en soit, Schaub réussit fort bien à Paris, & il est évident, par mille indications diverses qu'on a pu noter dans la vie d'Hoym, qu'il fut très-utile à son ami & contribua beaucoup à sa fortune, s'il ne la fit pas tout entière.

Outre qu'il étoit bien avec le Cardinal, Schaub voyoit encore à Paris la société ordinaire d'Hoym, Mmes de Tencin, de Ferriol, &c. (Il appeloit Mme de Tencin sa femme, &, si je ne me trompe, avec quelque apparence de raison.) Il étoit aussi répandu, comme Hoym du reste, dans la société la plus brillante & la plus distinguée. Le crédit dont il jouissoit contribuoit naturellement au bon accueil qu'il y trouvoit. Le cardinal de Rohan, Mme de Nancré (1) & bien d'autres le recevoient avec empressement.

Mme de la Vrillière (Françoise de Mailly, dont Saint-Simon a si bien raconté le désespoir lorsqu'elle épousa ce qu'elle appeloit un bourgeois) étoit possédée de l'idée de devenir duchesse. Elle n'étoit pas très-jeune, mais encore fort belle, très-coquette & peu cruelle, disoit-on. Schaub la vit sans doute peu après son arrivée à Paris, & devint très-amoureux d'elle (2). Elle vit là une occasion d'obtenir pour son mari le duché-pairie qui étoit son rêve. Pour réaliser ce rêve, elle imagina avec Schaub de marier son fils, le comte de Saint-Florentin, avec Amélie-Ernestine de Platen, fille de l'ancienne maîtresse de Georges Ier, roi d'Angleterre. Schaub espéroit obtenir du gouvernement, en mettant en avant le nom du roi d'Angleterre, que l'on fît M. de la Vrillière duc & pair, en considération de ce mariage. La combinaison fut sur le point de réussir, mais elle échoua parce que le secret

---

(1) Lettre de Schaub à Hoym, du 9 décembre 1726.

(2) Peut-être est-ce à elle qu'est adressée une lettre amoureuse de Schaub *corrigée par Hoym*, que je donne ci-après, p. 241.

en tranſpira, ou plus probablement parce que le roi d'Angleterre ne ſe ſoucia pas d'entrer dans une négociation dont la ſuite n'auroit eu que peu ou point d'utilité pour ſa politique. Le cardinal Dubois & le Régent moururent; le crédit de Schaub avoit baiſſé. Il ne fut plus queſtion de duché-pairie, mais le mariage ne s'en fit pas moins. Il eut lieu le 15 mai 1724. Mme de la Vrillière devint néanmoins ducheſſe. Devenue veuve en 1725, elle ſe remaria en 1731 au duc de Mazarin, vieux, infirme & ruiné, & eut ainſi le titre & le rang qu'elle avoit tant déſiré. Elle n'en jouit pas longtemps, étant morte en 1734. Schaub, dans ſa correſpondance avec Hoym, appeloit Mme de Saint-Florentin *ſa fille*, apparemment parce qu'il l'avoit mariée, & je crois que c'eſt Mme de la Vrillière qu'il appelle *l'Élégance*.

En 1725, Schaub fut nommé miniſtre de la Grande-Bretagne à Vienne. Il s'y rendit après un voyage en Suiſſe, d'où il écrivit de Saint-Saphorin à Hoym, le 27 ſeptembre. J'ai cité un paſſage de ſa lettre relatif à M. Pecquet.

Georges II étant monté ſur le trône en 1727, Schaub continua à être chargé de diverſes miſſions. Nous l'avons vu à Dreſde en 1731, au moment de la diſgrâce d'Hoym. Depuis, & cette année même, 1731, il fut miniſtre de Brunſwick à Paris juſqu'en 1737. En 1736, il utiliſa au profit de ſa patrie l'excellente poſition que lui avoient acquiſe auprès du cardinal de Fleury & des miniſtres françois ſon eſprit conciliant & ſa capacité, en aplaniſſant les difficultés qui s'étoient élevées au ſujet de la pêche du ſaumon dans le Rhin, entre les pêcheurs d'Alſace & ceux de Bâle. Il fit révoquer alors les meſures coercitives (défenſe d'exporter des céréales, &c.) que la cour de France avoit priſes contre les Bâlois. Auſſi ſes compatriotes lui donnèrent-ils, le 16 janvier 1737, le rang de conſeiller intime & la jouiſſance du château de Ramſtein. Schaub, devenu preſque complétement anglois, s'empreſſa de donner l'habitation de ce château à ſa sœur, Mme J. H. Wetſtein.

A cette époque, le cardinal de Fleury envoya, avec l'autorifation du roi d'Angleterre (1), Schaub en Suiffe, pour reconftituer l'alliance de la France avec la Suiffe, qui s'étoit à peu près reftreinte aux feuls cantons catholiques, à la grande jaloufie & au grand mécontentement des cantons proteftans.

Ainfi Schaub étoit à Paris lors de la mort d'Hoym & de toutes les affaires auxquelles donnèrent lieu fa mort & fa fucceffion, & on ne trouve pas trace de fon nom dans les papiers de Milfonneau! J'ai déjà remarqué ailleurs, au refte, qu'on ne le voyoit mentionné dans aucun des papiers d'Hoym depuis 1731. Comment Hoym n'a-t-il rien laiffé à un ami qui lui avoit rendu de fi grands fervices? La lettre fi raifonnable & fi jufte de Schaub que j'ai donnée aux pièces juftificatives (n° XXXV) l'avoit-elle bleffée? S'eft-il paffé entre eux quelque fcène que nous ignorons? On s'y perd.

En 1738, Schaub retourna en Suiffe pour terminer l'affaire de la pêche du Rhin & s'occuper de la miffion qu'il avoit reçue du cardinal de Fleury. Durant ce voyage, il fe rendit à Saint-Saphorin, terre de François-Louis de Pefme, feigneur de Saint-Saphorin (2), qui venoit de mourir (en juillet 1737).

---

(1) Ce fait, que je trouve configné dans la Notice fur Schaub, qu'avoit recueillie M. de Sahr & où je puife tous les faits dont je n'indique pas la fource, me paroît bien extraordinaire, mais il eft difficile de le croire inventé.

(2) Hoym faifoit le plus grand cas de M. de Saint-Saphorin. Il en parle dans fes lettres avec une forte de vénération, & dans fes extraits (ou Hoymiana) il enregiftre quantité de fes paroles.

François-Louis de Pefme, feigneur de Saint-Saphorin (entre Laufanne & Vevey), étoit iffu d'une noble & ancienne famille du canton de Genève. Aimé de Pefme étoit fyndic de Genève en 1440 & 1460, Claude en 1447, Jean en 1479.

François-Louis de Saint-Saphorin étoit né en 1668. Après avoir été employé par Victor-Amédée, duc de Savoie, à des levées de troupes & à contrecarrer la politique françoife en Suiffe, il entra au fervice de l'Empereur en 1696. Il fut nommé vice-amiral du Danube. Le 28 fep-

Là habitoit Marguerite de Ligonier du Buisson, veuve du fils de M. de Saint-Saphorin, nommé François-Louis comme lui. Schaub, appréciant ses qualités, eut sans doute dès lors l'idée d'associer son sort au sien. Mais il ne l'épousa qu'en 1740, après avoir passé l'hiver de 1739 à Saint-Saphorin. Dans le contrat passé à Lausanne le 25 avril 1740, la future est dite être née à Castres en Languedoc, de César-Louis de Ligonier (1), ex-capitaine de cavalerie dans l'armée françoise, demeurant à Lausanne, & apporter en dot 4003 livres sterling en fonds anglois, & 30000 livres placées sur hypothèque dans le canton de Berne. Il y avoit entre les âges des deux époux une assez grande disproportion. Aussi Schaub, en lui présentant ses amis, disoit-il qu'*elle avoit absolument voulu l'avoir pour mari* (2).

Lady Schaub paroît avoir été fort appréciée en Angleterre. Elle eut de son mari un garçon, qui mourut très-jeune, & deux filles : l'une, Émilie, mariée à H. Bre-

tembre 1705, il devint général feld-wagmeister. Les empereurs Joseph Ier & Charles VI lui confirmèrent ce grade.

Envoyé par le gouvernement de Berne pour conclure une alliance défensive avec la Hollande, il signa le traité à la Haye le 12 octobre 1712. Le 8 juillet 1714, les parties contractantes accordèrent à toutes les nations le droit d'accession à ce traité.

Plus tard il entra au service de Georges Ier, roi d'Angleterre, en qualité de lieutenant général, & fut pendant dix ans ministre d'Angleterre à Vienne. Enfin il se retira à sa terre de Saint-Saphorin, qu'il avoit fait rebâtir très-richement & ornée de superbes jardins. Il y mourut en juillet 1737, âgé de 74 ans, ne laissant qu'une fille vivante, Judith-Louise de Pesme, mariée à Gabriel-Henri de Métral (sire de Pampigny? dans la Notice de Schaub elle est appelée Mme de Pampigny). (Extrait du *Lexicon universel de Suisse* de J. Leu, 1760, 26 vol. in-4°, tome XIV, p. 441.)

(1) Elle étoit évidemment de la famille de Jean de Ligonier, qui, entré au service d'Angleterre, devint général, puis pair d'Irlande, & fut fait prisonnier en 1747 à la bataille de Laufeld. A cette époque où les Anglois punissoient de mort les prisonniers du parti de Charles-Édouard, Louis XV reçut Ligonier, quoique transfuge, avec bonté, ne lui fit aucun reproche & le renvoya sur parole.

(2) Lettre de M. Turner, du 5 mars 1876.

reton, & l'autre, Frederica-Augufta, femme de W. Lock.

Je n'ai trouvé aucun renfeignement intéreffant fur les dernières années de Schaub. Il paroît avoir paffé tranquillement fa vie en Angleterre. Il mourut le 27 février 1758. Huit jours avant il avoit eu une attaque d'apoplexie. Dès le 26 avril fuivant, on vendit fes tableaux. La vente produifit, en 3 vacations & 178 numéros, 7784 livres 5 fchellings, foit environ 195 000 francs.

Je remarque au n° 14 de la première vacation un Payfage de Claude Lorrain, vendu 105 livres à la ducheffe de Portland. — 48. Un Payfage du Pouffin, 48 livres à lord Cooper, & le pendant 86 livres à M. Steward. — 51. Notre-Seigneur & faint Jean, du Guide, 157 livres à la ducheffe de Portland. — 58. Payfage de Téniers avec figures & animaux, 120 livres à M. Maxwell. — 59. Sigifmond & Tancrède, du Corrège, 404 livres 5 fols à fir T. Scabright. — Dans la deuxième vacation, n° 13, une Nativité de Rigaud, vendue 12 livres à lord Ashburnham. — 20. Portrait de Charlotte de France par Janet, 9 livres 9 fols à M. Brand. — 40. Un Enfant riant, de Vandick, 126 livres à la ducheffe de Portland. — 51. Notre-Seigneur affoupi & la fainte Vierge le gardant, du Guide, 328 livres 13 fchellings au Révérend Grofvenor. — 54. La Vierge & Jéfus dormant, de Vandick, 211 livres à la ducheffe de Portland. — 59. Une Vue d'Anvers, tableau capital, dans lequel la ville étoit de P. Brill, la Tête de Flandres de Rubens, l'Efcaut & le pont, de Gillis, & les petits perfonnages de Breughel de Velours, 551 livres 5 fchellings à la ducheffe de Portland. — Dans la troifième vacation, n° 30, la Salutation angélique, tableau rond, de Lefueur, 32 livres à M. Brettingham. — 43. Renaud quittant Armide, de Lebrun, 73 livres 10 fchellings à lord Anfon. — 44. Le portrait du cardinal Dubois à mi-corps par Rigaud, 33 livres 12 fchellings à M. Thompfon. — 45. La comteffe de Platen, par le même, faifant pendant, 15 livres 15 fchellings au général Campbell. — 53. La Vierge, Notre-Seigneur & faint Jean, du Corrège, 220 livres 10 fchellings à lord

Hartington. — 59. Le Repentir de ſaint Pierre, par le Guide, 288 livres 15 ſchellings à M. Gowen, & enfin, n° 60, une Sainte Famille, grand tableau capital de Raphaël, vendu 703 livres 10 ſchellings à la ducheſſe de Portland.

Schaub avoit été peint par Rigaud. Il avoit probablement donné ou légué ce portrait à Mme Wetſtein (1), ſa ſœur, car une de ſes nièces qu'on ne nomme pas vendit ce portrait, en 1771, 50 louis au magiſtrat (*ſic*) de Bâle. Il fut placé dans la Bibliothèque publique, à côté de celui de Rodolphe Wetſtein l'aîné. Il eſt aujourd'hui au muſée de cette ville (2).

On a de Schaub une Ode à la ſolitude & une traduction françoiſe imprimée à Londres en 1714 de l'État de la Suiſſe, de ſon protecteur, Abraham Stanian. Cet ouvrage a été le point de départ des Délices de la Suiſſe, dont il y a pluſieurs éditions.

Malgré les reſſources qu'elle trouva néceſſairement dans la vente des tableaux de ſon mari, lady Schaub paroît avoir fini ſes jours dans un état de fortune tout à fait médiocre. Son revenu avoit fort diminué par les réductions d'intérêt des fonds anglois, & les penſions que ſes deux filles recevoient du roi d'Angleterre étoient de peu de valeur & mal payées. On lui voit recevoir en 1781 ſoixante louis du grand Conſeil de Bâle, ce qui indique qu'elle étoit loin d'être riche.

Elle mourut en 1793, après avoir teſté le 12 juin de cette année.

On peut juger du ſtyle de Schaub par ſa dépêche à lord Harrington ſur la diſgrâce d'Hoym, & la lettre à Hoym que j'ai donnée enſuite (pièces juſtificatives, n°s XXXV & XXXIX). J'ai cependant cru devoir mettre

---

(1) Il eſt à croire que c'eſt la même famille que celle des imprimeurs hollandois.

(2) Il a été gravé par Pfenninger. Il ſe trouve dans le tome III des *Portraits des Suiſſes célèbres*, Zurich, 1793, in-8°. J'en ai une photographie que M. de Sahr fit faire & me donna.

encore ici deux fragmens d'intéreſſantes lettres de lui à Hoym en 1726, & la lettre d'amour dont j'ai parlé ci-deſſus, page 232, note 2.

I

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE SCHAUB
A HOYM

De Maſevaux, le 25 février 1726.

Vous auriez raiſon, mon cher Grand, de me gronder de ce que je ne vous ay pas encore dûëment remercié de vos lettres du 25 décembre & 9 janvier.... Après avoir réglé le moins mal qu'il m'a été poſſible ces déſagréables affaires, je ſuis venu icy prendre haleine dans une famille que je regarde comme la mienne depuis mon enfance. Elle eſt compoſée de la mère, d'une tante, & d'une ſœur du comte de Rottembourg (1), toutes trois de très dignes perſonnes, & qui font tout ce qu'elles peuvent pour adoucir une affliction bien plus vive que toutes celles que mon indigne frère a pu me cauſer. Mandez-moy comment ma chère fille de Saint-Florentin ſupporte la ſienne. Je luy écris, & à Mme de la Vrillière, par le même amy à qui je donne cette lettre pour luy ſervir d'introduction auprez de vous. C'eſt le baron de Planta, couſin germain du comte de Rottembourg; c'eſt un autre mien frère cadet que j'avouë volontiers, & qui ſeurement ne me fera pas déshonneur, ni à mes amis. Il va en qualité d'envoyé extraordinaire du Landgrave de Heſſe-Darmſtadt féliciter le roi & la reine de France ſur leur mariage. Je vous le recommande comme mon plus ancien amy & camarade & comme ayant partagé ſa mère avec luy. Nous ſommes depuis plus de 25 ans accoutumez à nous aimer, & je compte que ce luy fera un aſſez grand merite auprez de vous pour qu'à

(1) Diplomate au ſervice de France; voyez page 33, note.

ſon egard vous ſortiez un peu de votre froid ordinaire pour gens que vous ne connoiſſez pas par vous-même. Il vous parlera de moy tant que vous voudrez; & que n'eſſuyerois-je, mon cher Grand, pour être avec quelqu'un avec qui je puſſe ainſy parler de vous? Adieu, mon très cher Grand; je vous embraſſe du fond de mon cœur, avec tous les ſentimens poſſibles de reconnoiſſance, de tendreſſe & d'attachement.

II

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE SCHAUB A HOYM

A Stowe, le 9 décembre 1726.

....Je ſuis ravi que vous ſoyez ſi bien avec le nouveau Cardinal, & que vous en ayez actuellement pardevers vous des effets que vous attendiez ſi inutilement de l'amitié de certaines gens, plus accoutumés à ſe ſervir de leurs amis qu'à les ſervir. Je ſuis très ſenſible auſſy à la bonté avec laquelle vous dites qu'il fait quelquefois mention de moy, d'autant plus que je ne l'ay guere mérité de luy. Il eſt pourtant vrai que je me ſuis ſenti de l'inclination pour luy, ſurtout à cauſe de ſa douceur, qui manquoit ſi fort à notre autre cardinal; & je n'ai cédé qu'avec peine aux préjugés qu'on n'a ceſſé de me donner ſur ſon chapitre. J'y ay grand regret depuis que je ſais qu'il en uſe ſi bien, non ſeulement avec mon maître & avec le royaume en général, mais auſſi avec les perſonnes du monde à qui je m'intéreſſe le plus, vous, l'Élégance & ma fille. Peut-être viendra-t-il un temps où je pourrai luy en marquer ma reconnoiſſance....

Je ſuis bien plus en peine de ma pauvre femme; ſi vous reprenez meilleure eſpérance de ſa ſanté, ne tardez pas à me le communiquer. Faites luy mille tendres complimens & dites luy quelle part ſincère je continue à prendre à tout ce qui la regarde.

Si mon envie de vous revoir, mon cher Grand, pouvoit être augmentée, vous le feriez, par l'idée magnifique que vous me donnez de l'état préſent de votre cabinet, & par le déſir que vous me témoignez d'en partager la jouiſſance avec moy. Plût à Dieu que je puſſe y incorporer le mien, c'eſt-à-dire vous rejoindre ſans plus me ſéparer de vous! Quoique nous ne nous reverrons jamais ſans renouveller nos douleurs par rapport aux pertes communes que nous avons faites. J'ignorois celle de notre digne Terras (1) juſqu'à ce que vous me l'ayez appriſe. J'y ſuis infiniment ſenſible, tant pour l'amour de vous que pour moi-même. Je ne l'ay donc connu que pour avoir à le regretter! Heureuſement j'auray de quoi me conſoler contre la perte qui ſeroit la plus accablante pour moy tant que mon cher Grand me reſtera, & le droit d'aîneſſe me raſſure. Dieu veuille vous conſerver, mon cher Grand, avec toute l'amitié que vous me portez.

Je ne veux pas finir ſans vous fournir quelques chefs pour une autre lettre. 1° Vos principales liaiſons d'apréſent. 2° M. Pecquet, comment ſe ſoutient-il, & ſe ſouvient-il encore quelquefois de moy (2)? 3° Mlle de Königſmarck, où eſt-elle & que fait-elle? 4° Mme de Nancré, la voyez-vous encore quelquefois? En ce cas, aſſurez-la bien de la continuation de mon tendre & reſpectueux attachement. 5° Meſſieurs de Rohan; comment êtes-vous avec eux, & comment ſont-ils en cour? Je ne ſaurois aſſez vous dire avec quel empreſſement M. le Cardinal m'a accueilli l'année paſſée, tant à Weiſſembourg qu'à Saverne. 6° M. de B....le (Belliſle?) eſt-il entièrement re-

(1) Voyez pièces juſtificatives, n° XXXVIII.

(2) Dans une autre lettre à Hoym datée de Saint-Saphorin, 24 ſeptembre 1725, Schaub diſoit : « Je ſuis touché du bon témoignage que M. Pecquet continue à me rendre. Je n'en connois point qui puiſſe mieux conſoler un homme à qui il ne reſte qu'un bon nom & quelques bons amis. » Cette eſtime réciproque de Pecquet & de Schaub l'un pour l'autre fait grand honneur à Schaub & le réhabilite contre ce qu'a dit de lui Saint-Simon.

monté ſur ſa bête, & en eſt-on enforcelé comme cy-devant?

Mais ma plus grande curioſité roulera toujours ſur vous, & ſur la famille de l'Elégance, pour qui je joins icy une lettre. Quant à moy, je ſuis icy avec mon amy mylord Cobham, depuis près de cinq mois, & nous retournerons enſemble à Londres après Noel. Adieu, mon très cher Grand, je vous embraſſe tendrement avec J. & ſuis éternellement à vous.

III

LETTRE D'AMOUR DE SCHAUB CORRIGÉE PAR HOYM (1)

Réellement (*j'avoue*) Madame (*qu'en effet*) toute juſtification de ma part devroit vous paroître inutile. Auſſy m'en ferois-je cru diſpenſé par mes ſentimens ſi vous (*même*) ne m'aviez fait voir que vous vous y mépreniez. Ce qui cauſe votre mépriſe eſt juſtement ce qui ne devoit pas y laiſſer lieu. Si je voulois vous paroître autre que je ne ſuis, j'y emploierois (*&*) peut-être (*non ſans ſuccès*) toutes ces mêmes façons que vous me voyez négliger & qui ne ſervent plus qu'à ſurprendre dès que l'activité de la première jeuneſſe ceſſe de les rendre naturelles. Je ne pouvois (*devois*) pas craindre de vous déplaire en dédaignant ces aſſaiſonnemens recherchés (*ſuperflus*). Mon cœur eſt aſſez touché pour qu'il vous plaiſe tel qu'il eſt. Je vous aime, Madame, & vous l'ay dit comme je le ſens, uniment & de bonne foy, par choix, non par caprice, de ſuite, non par boutade, avec une ſimplicité qui rehauſſe la tendreſſe & avec une ingénuité incompatibles avec la fiction (*feinte*). Voudriez-vous que

(1) Les corrections d'Hoym ſont en italique & entre parenthèſes.

je vous aimaſſe moins & que je (*le*) fiſſe (*paroître*) davantage? (*Cela ſeroit aiſé à tout autre qu'à moy*), mais (*pour moy*) j'aime mieux (*m'en tenir à mes ſentimens que d'avoir recours à toutes ces vaines démonſtrations*) mériter vos faveurs par mes ſentimens que de les gagner par des manières équivoques. Trouvez-le bon, je vous en ſupplie, & pour peu que vous l'éprouviez, j'oſe dire que vous ne voudrez plus aimer autrement.

IV

LA PUPILLE D'HOYM.

J'ai trouvé à l'année 1723 une correſpondance ou plutôt quelques lettres aſſez ſingulières, échangées entre Hoym & une femme qu'il nommoit ſa pupille & qui l'appeloit ſon père. Ne voyant pas bien qui pouvoit être cette dame, j'avois laiſſé ces lettres de côté.

Cette perſonne, qui paroît avoir été conſidérée comme fort *ſujette à caution* (1), avoit été placée par le roi de Pologne ſous la garde & la ſurveillance d'Hoym; Thioly, ſecrétaire du cabinet du Roi, dont j'ai parlé pluſieurs fois dans le cours de cet ouvrage, paroît l'avoir amenée à Paris en avril ou mai 1723 (2), & ce fut lui qui la

(1) Le public eſt prévenu, cela ſuffit, *à moins d'un grand écart* (Thioly, 1er juin 1723). — Le Roi, qui craint toujours quelqu'*altération dans la conduite de votre pupille*.... (id., 26 juin). Enfin dans ſa lettre de Strasbourg, du 28 novembre de cette année, Thioly dit que M. de Lezno, ſouhaitant de finir ſon procès pour recouvrer ſes biens, voudroit parler à la pupille & la prier de s'intéreſſer dans cette affaire. « On m'a conſulté ſur l'entrevue (ajoute-t-il); j'ai dit que s'il ſe trouvoit ſur la route on pourroit l'eſcouter. *Comme le maçon ſent toujours l'ail*, j'auray avec beaucoup de confiance toute l'attention poſſible à ne point *garder les manteaux*, ne ſachant ſi cette tentative ne feroit point une ſuite de celle qui a été faite à Paris. »

(2) Lettre de Thioly, du 1er juin 1723.

ramena de Paris à Drefde en novembre & décembre de la même année.

Hoym, partant pour les eaux, écrivoit que fon voyage alloit fufpendre fes fonctions de gouverneur; « mais ma pupille dit (mandoit-il à Thioly) que pendant votre abfence & la mienne elle confervera nos préceptes comme on fait à la Chine de ceux de Confucius. On ne fe feroit jamais douté que nous devinffions de fi grands légiflateurs. »

Je vois que cette même année 1723, Mme Pociey, grande générale de Lithuanie & palatine de Sandomir, dont j'ai beaucoup parlé dans cette vie d'Hoym (page 19), étoit à Paris. Thioly écrivoit à Hoym le 8 feptembre que l'intention du Roi étoit qu'il allât chercher *Madame la Palatine*, mais qu'il ne pouvoit aller en France qu'au commencement d'octobre, & qu'il lui confeilloit de ne pas différer fon départ pour ne pas abforber des fonds qui étoient deftinés à la faire revenir *nippée*. On voit que Thioly auroit furtout aimé à s'épargner ce voyage, mais il le fit néanmoins accompagné de fa femme; & dans une lettre de Strasbourg du 28 novembre 1723, il annonçoit à Hoym fon arrivée dans cette ville avec la pupille *dont les fanglots n'avoient pas paffé la barrière*. A la fin de la même lettre, Thioly ajoute : « Mme la Palatine vous fait mille complimens; voicy une lettre datée de Paris qu'elle vous prie de faire paroître fraîche. »

Il me paroît impoffible, d'après cette réunion d'indices, & auffi d'après la fimilitude des écritures, de douter que la pupille d'Hoym ne foit Mme Pociey. L'énigme étant donc ainfi éclaircie, je vais donner les lettres de la pupille & d'Hoym.

I

LETTRE DE LA PUPILLE A HOYM

Paris, ce 10 juillet 1723.

Que de ſujets de vanitez, mon cher père! Je reçois de vos nouvelles pendant que tout le monde ſe plaint de votre ſilence. Quel monde encore! Ce ſont les élus qui s'en plaignent. C'eſt Mmes de Coligny, Tencin & *même le Petit!* (1) Que je ſerois vaine ſi je ne ſavois pas qu'il n'y a rien de ſtable dans ce bas monde & ſi je ne me reſſouvenois pas qu'il y a eu un temps où j'étois au dernier degré de votre faveur. J'ai beſoin de me reſſouvenir de ce temps pour ne point abuſer de ma faveur. Auſſi en uſerai-je modeſtement, & je juge même en habile courtiſan qu'il ne faut point s'en vanter, car cela m'attireroit l'envie, & ce feroit autant d'ennemis à la cour.

A propos de cour, on m'écrit de la nôtre qu'il faut que je parte d'ici. Mais de la manière gaie que je vous écris, vous pouvez bien croire que je ſuis diſpoſée à faire ce que bon me ſemblera.

Je ne vous dis rien de Paris, car les choſes ſont trop intéreſſantes pour que je croye qu'elles puiſſent être ignorées de vous; cependant je crois entrevoir comme au travers d'un brouillard que tout va le mieux du monde, en un mot il me ſemble que les choſes ſont dans l'ordre qu'elles doivent être & que les divinitez l'emportent. Pour moi je ſuis comme ces bonnes gens qui prient Dieu pour la proſpérité des armes impériales quand il eſt en guerre avec les Turcs, & qui croyent être exaucés quand les Turcs ſont battus. Quand reviendrez-vous, mon cher papa, pour nous réjouir de tout ceci? Si mon étoile m'attire encore un mot de votre part, dites-moi, de grâce, au quantième vous avez fixé votre départ : je crois que mon

(1) Schaub.

étoile fera que ce fera bientôt, & que j'aurai la joie de vous dire que je fuis toujours, mon cher papa, la plus fage & la plus tendre fille de tout Paris.

Ma fociété fubfifte toujours. Je n'ai pas manqué de les affurer de votre fouvenir. Ils en font charmés & vous font mille complimens, furtout la petite coufine. Le Petit & moi l'avons choifie pour la nourrice de cette race que vous favez, & ainfi il commencera par elle. — Dites-nous fi votre médecin vous promet de la poftérité, car s'il vous en promet, le Petit & moi fommes difpofés à recevoir vos ordres. Si vous contremandez, nous ferons nos réflexions.

J'ai encore écrit une feconde lettre à l'homme que vous favez. J'en fuis très contente & je crois qu'il le fera auffi.

Je ne peux m'empêcher de vous envoyer un mirliton qui me paroît le plus plaifant de tous. Ils font des mirlitons à Forges, mais ils n'en font qu'en chanfons.

Affurez votre Efculape que je fuis très fenfible à l'honneur de fon fouvenir.

II

RÉPONSE D'HOYM (1)

Vous ferez bien étonnée, ma chère pupille, de voir M. de Richelieu revenir fans votre gouverneur, mais telle eft ma deftinée & l'afcendant fatal de mon étoile. Une nymphe charmante (2) m'enchante dans ces lieux & m'y arrête encore pour quelque temps. Or de vous dire quelle eft cette nymphe, c'eft ce que vous ne faurez point de moy, & c'eft le mot de l'énigme que je vous laiffe à deviner. Je compte pourtant qu'avant la fin de

---

(1) Minute de fa main avec ratures. Cette lettre a été écrite entre le 12 juillet & le 12 août 1723, qu'Hoym revint à Paris.

(2) C'eft fans doute la Nymphe des eaux de Forges, où il étoit en 1723, & où il a pu retourner en 1724. Voyez ci-deffus, p. 50 & 200.

ce mois-cy, mes liens pourront auffi prendre fin, car ceux qu'on contracte icy ont leur temps limité, & les miens même ont été pouffés plus loing que de coutume & au delà de la durée ordinaire de ces fortes d'engagemens. J'efpère, ma chère pupille, que de votre côté vous n'en aurez point pris de plus durables, & que je vous retrouveray encore telle que je vous ay laiffée. Ce fera une grande confolation pour moy de voir profpérer ainfi ma nourriture & fructifier les fages préceptes que je vous ay donnés. Je ne fais pourtant fi certain Petit ne fe feroit pas mêlé de vous en donner d'autres qui (1) dérangeroient furieufement mon ouvrage, car ce goût de faire des expériences de progéniture m'alarme fort & n'entreroit point du tout dans mes arrangemens. A mon retour vous me rendrez raifon de tout cela. En attendant, vous pouvez conter fur ma fincère & paternelle affection.

III

DEUX BILLETS TRÈS-MAL ÉCRITS ET SANS AUCUNE ORTHOGRAPHE

J'ai été chez vous, mon cher papa, & puis j'ai attendu fort longtemps chez moi. Je fors à cette heure & je reviendrai le foir. Je pafferai chez vous. Soyez affez bon, cher papa, & allez chez M. de Caumont, & ayez la bonté d'arranger la partie. Je tope à tout. Faites cette grâce à votre enfant, qui en mérite bien d'autres par l'attachement & la tendreffe qu'elle a pour fon cher papa.

Je fuis fort fenfiblement touchée de la bonté de Madame Coligni. J'en profiterai affurément. Il me faut fa-

(1) Variante. Pourroient bien avoir dérangé furieufement mon ouvrage, car ce goût déterminé où je vous ai vus l'un & l'autre.

voir ſi l'on peut aller à l'Opéra en robe de chambre. Mais je ſaurai tout cela de Madame Coligni. S'il faut mettre un mantaut (*ſic*, manteau ou montant?) je retourneray chez moy. Vous pourriez bien auſſi dire comment vous vous portez, car vous ſaviez que je ſuis inquiète ſur votre ſujet. Bonjour.

FIN DU TOME PREMIER.

Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.